LE CHRISTIANISME RAISONNABLE,

Tel qu'il nous eſt repreſenté dans

L'ECRITURE SAINTE.

Traduit de l'Anglois

De M. LOCKE.

Troiſiéme Edition, revûë, corrigée; & augmentée d'une DISSERTATION où l'on établit le vrai & l'unique Moyen de réünir tous les Chrétiens malgré la difference de leurs ſentimens. On a joint à cette Edition la RELIGION DES DAMES.

TOME PREMIER.

A AMSTERDAM,

Chez ZACHARIE CHATELAIN.

M. DCC. XXXI.

AVERTISSEMENT
DU
TRADUCTEUR,
Sur cette Nouvelle Edition.

L'AUTEUR de cet Ouvrage n'eſt plus inconnu. Depuis que M. LOCKE eſt mort, tout le monde ſait que c'eſt lui qui l'a compoſé. C'eſt pourquoi on a mis ſon nom au Titre. Pour moi je prendrai la liberté de déclarer ici, que je n'adopte pas tous les raiſonnemens de M. Locke, quoi que je me ſois donné la peine de mettre ſon Livre en François. On en verra des preuves en un ou deux endroits de cette nouvelle Edition. Il m'auroit été facile d'en groſſir le nombre, ſi j'euſſe voulu critiquer les deux ou trois prémiers Chapitres du Prémier Volume, où ſur des explications de quelques Paſſages de l'Ecriture, aſſez incertaines,

M. Locke s'est engagé dans des raisonnemens qui ne paroissent pas fort solides: mais j'ai été bien aise d'épargner aux Lecteurs judicieux l'embarras de lire des reflexions qu'ils pourront aisément faire d'eux-mêmes. Je me suis borné à corriger des fautes de stile qui s'étoient glissées dans les deux prémiéres Editions. C'est un soin que le Public avoit droit d'exiger de moi; & j'ose assûrer que je n'ai rien épargné pour le satisfaire de ce côté-là.

Cet Ouvrage a paru d'abord sous ce titre, *Que la Religion Chrétienne est très-raisonnable*, &c. Je fus obligé d'employer cette circonlocution, parce que je n'en trouvai point alors de plus commode pour exprimer la force de ce titre Anglois, *The Reasonableness of Christianity*, qui veut dire expliqué à la lettre, *la Raisonnabilité du Christianisme*. Je n'osai hazarder le mot de *Raisonnabilité*, qui n'a jamais été en usage. Mais on m'a fait voir depuis, que le dé-

détour dont je m'étois servi, n'étoit guere plus autorisé par l'Usage que le mot de *Raisonnabilité*. J'en vis moi-même l'inconvenient, lorsque venant à traduire la *Défense* de l'Ouvrage, qui en fait la seconde Partie, je trouvai qu'il m'étoit impossible de le désigner par le tître que je lui avois donné. Je fus obligé de le citer sous le nom de *Religion Raisonnable*: expression vague, obscure; & qui dans le fond donne une fausse idée de l'Ouvrage même. Car l'Auteur n'y traite point de la Religion en général, mais uniquement de la *Religion Chrétienne telle qu'elle nous est représentée dans l'Ecriture Sainte*. Pour toutes ces raisons j'ai crû devoir me servir, après * M. *Le Clerc*, du tître de *Christianisme Raisonnable*; qui désigne d'une maniére assez expressive la nature de cet Ouvrage, & peut être cité fort commodément. Cette derniére circonstance m'a déterminé à exclurre

* *Bibliotheque Choisie*, Tom. VI. Pag. 348.

abſolument l'ancien Titre. Car il y auroit toûjours de l'embarras & de l'irregularité à citer cet Ouvrage ſous un autre titre que celui qu'il porte effectivement.

Ayant pris la liberté de diviſer en Chapitres cet Ouvrage qui en Anglois eſt un Diſcours ſuivi, j'ai diſtingué le mieux qu'il m'a été poſſible les différentes matiéres qu'il contient, afin d'en faire le ſujet d'un Chapitre particulier. J'ai crû que cela faciliteroit l'intelligence de ce Livre, & contribueroit à en faire retenir plus aiſément les articles les plus eſſentiels. Ces ſortes de diſtinctions empêchent qu'on ne cherche de la liaiſon où il n'y en a point; & qu'on ne confonde deux raiſonnemens en un. Il eſt certain qu'on doit diminuer, autant qu'on peut, la peine du Lecteur qui n'en a déja que trop à entendre les choſes mêmes. Quelques perſonnes qui avoient lû ce Livre en Anglois, m'ont aſſuré qu'ils l'avoient
mieux

mieux entendu en François, à cause de cette distinction des matieres.

Du reste, je me suis attaché à rendre fidellement le sens de l'Original sans y rien retrancher. Je n'y ai rien ajoûté non plus, excepté quelques transitions fort courtes que la division des Chapitres m'obligeoit de faire ; & que l'Auteur n'a pas desapprouvées.

Comme cette Edition a été revûë sur la derniére qui a paru en Anglois, on y trouvera quelques additions, mais en petit nombre, & de peu d'importance.

Dans la DISSERTATION, qui est à la fin de la premiere Partie de cet Ouvrage, j'ai entrepris de faire voir, que selon les Principes du *Christianisme Raisonnable*, il ne seroit pas difficile de reünir tous les Chrétiens malgré la différence de leurs Opinions. Cette conséquence m'a paru assez intéressante pour meriter d'être examinée; & j'ose dire qu'on n'a rien publié jusqu'ici, qui

affoibliſſe le moins du monde les raiſonnemens ſur leſquels je l'ai établie. Je hais les Diſputes ; & je croi que pour l'ordinaire on devroit s'abſtenir, par reſpect pour le Public, de repliquer à des Objections viſiblement refutées par des Principes prouvez dans l'Ouvrage même qu'on prétend combattre.

Le Libraire a trouvé à propos de joindre à cet Ouvrage, *la Religion des Dames*, petit Livre traduit de l'Anglois qui roule à peu près ſur les Principes du *Chriſtianiſme Raiſonnable*. M. *Locke* n'en eſt pas l'Auteur. La troiſième Edition qu'on en donne ici, ne differe de la premiére que par quelques Additions, qu'on a faites à un Diſcours, écrit originairement en François, qui parut d'abord à la tête de cet Ouvrage, & fut bien-tôt après traduit en Anglois.

PRE-

PREFACE
DE
L'AUTEUR.

LE peu de *satisfaction & de solidité qu'on rencontre dans la plûpart des Systémes de Théologie qui me sont tombez entre les mains, m'a engagé à ne lire que l'Ecriture Sainte, à laquelle tous les Théologiens appellent, pour y chercher la connoissance de la Religion Chrétienne. Voici maintenant ce que j'y ai trouvé après une recherche exacte & sincere. Si ceux qui liront cet Ouvrage, y trouvent*

 quel-

quelque éclairciſſement, ou quelque raiſon qui les confirme dans la Verité, je les prie de ſe joindre avec moi pour remercier le Pere des Lumiéres de ce qu'il a daigné éclairer nos Entendemens. Que ſi, au contraire, après l'avoir examiné ſerieuſement & ſans préoccupation, ils trouvent que je me ſuis éloigné du ſens & du but de l'Evangile, je leur demande en grace, qu'en qualité de bons Chrétiens, avec un Eſprit de Charité, (qui eſt l'Eſprit de l'Evangile) & avec des paroles pleines de moderation, ils daignent m'inſtruire dans la Doctrine du Salut.

TABLE DES CHAPITRES.

FAU-

FAUTES A CORRIGER.

Pag. 27. l. 16. *que.* lis. *qui.* p. 38. l. 25. *sut.* lis. *sur.* p. 137. l. 11. *délivrée.* lis. *délivrez.* p. 226. l. 13. *détourner.* lis. *abstenir.* p. 238. l. 24. *les justifia, ou les rendit justes & capables par cela même d'obtenir* lis. *les a justifiez, ou rendu justes, & par cela même capables d'obtenir.* p. 262. l. 26. *Dieu, qui étoit.* lis. *Dieu étoit.*

LE

LE CHRISTIANISME RAISONNABLE,

Tel qu'il nous eſt repréſenté dans l'Ecriture Sainte.

CHAPITRE PREMIER.

*Du Péché d'*Adam *& de ſes effets, tant à ſon égard, qu'à l'égard de ſes Deſcendans.*

ON n'a qu'à lire le Nouveau Teſtament pour reconnoître, que c'eſt ſur la ſuppoſition de la chûte d'*Adam* qu'eſt fondée la Doctrine de la Redemption, & par conſéquent toute la Doctrine de l'Evangile. Afin donc de pouvoir comprendre en quoi conſiſte l'état heureux dans lequel *Jeſus-Chriſt* nous a ré-

le Nouveau Teſtament par le nom de *Juſtice*; & que par ce même péché *Adam* perdit le Paradis, où étoit l'Arbre de vie joint à une heureuſe tranquillité, c'eſt à dire qu'il perdit la félicité & l'immortalité tout enſemble. C'eſt ce qui paroît par la peine attachée à la tranſgreſſion de la Loi, & par la Sentence que Dieu prononça à cette occaſion. La peine eſt exprimée en ces termes, *Gen.* II, 17. *Au jour que tu mangeras de l'arbre de ſcience de bien & de mal, tu mourras certainement*. Et voici comment cela fut executé: Adam ayant mangé du fruit défendu, ne mourut pas actuellement le jour qu'il en mangea, mais il fut chaſſé du Paradis, & d'auprès de l'Arbre de vie; & cela pour jamais, *Gen.* III, 22. *de peur*, dit l'Ecriture, *qu'il n'en prît, & ne vêcût à toûjours*. Ce qui montre, que l'Etat où étoit *Adam* dans le Paradis Terreſtre, étoit un état d'immortalité & d'une vie ſans fin; & qu'il en fut privé le propre jour qu'il mangea du fruit défendu. Dès lors ſa vie commença d'être abregée, de déchoir, & d'avoir une fin; & les années qui s'écoulerent depuis ce moment juſques à ſa mort actuelle, ne furent que comme le temps que paſſe un priſonnier depuis le jour qu'on lui a prononcé ſa Sentence juſques à l'exécution: car l'exécution de la Sentence qui lui avoit été

été prononcée, étoit toûjours présente à son esprit, & ne pouvoît manquer d'arriver. Dès ce moment la Mort entra dans le Monde, où elle n'avoit point encore paru, ce qui fait dire à S. *Paul Rom.* V, 12. *Par un homme le Peché est entré au Monde, & par le Péché la Mort*, c'est à dire un état de mortalité, qui se termine à une mort actuelle; & dans sa prémiére Epître aux *Corinthiens* (XV, 22.) *Tous meurent en Adam*, c'est à dire, tous les hommes sont mortels, & meurent effectivement, à cause du péché d'*Adam*.

Tout cela est si clairement prouvé par les passages que nous venons d'alleguer, & si fort répandu dans le Nouveau Testament, que personne ne peut nier, que ce ne soit un article de foi établi dans l'Evangile, *Que par le Péché d'*Adam *la Mort est parvenuë sur tous les hommes*. Aussi tout le monde en tombe d'accord; & l'on n'est en dispute que sur la signification du terme de *Mort*. Car quelques-uns veulent qu'on entende par-là un état de condamnation dans lequel non seulement *Adam* fut enveloppé, mais encore toute sa Posterité, de sorte que tous ceux qui descendent de lui, meritent dès-là de souffrir des peines infinies dans les Enfers. Je ne m'arrêterai point ici à examiner comment on pourroit accorder cela avec la Jus-

tice & la Bonté de Dieu, à ne consulter que les idées naturelles des hommes, parce que j'ai déja touché cette reflexion dès le commencement de ce Discours : mais il semble que c'est une étrange maniére d'expliquer une Loi, qui doit être conçuë dans les termes les plus simples & les plus naturels qu'on puisse trouver, que d'entendre par le terme de *Mort* une Vie éternelle accompagnée de misere. Et en effet supposons une Loi exprimée en ces mots, *Si vous venez à tomber dans le crime de felonie, vous mourrez*, pourroit-on dire qu'en vertu de cette Loi, un homme qui commettroit ce crime, ne devroit pas être condamné à la mort, mais être conservé en vie pour souffrir à jamais des supplices extraordinaires? Il n'y a personne sans doute qui pût se persuader qu'on agît de bonne foi avec lui, si l'on venoit à le traiter de cette maniére.

A cela ils ajoûtent, que l'état où les hommes sont reduits par le Péché d'*Adam*, est un état dans lequel ils péchent nécessairement, & irritent Dieu par tout ce qu'ils font: ce qui suppose une explication du terme de *Mort* bien plus choquante encore que celle que nous venons de voir. Dieu dit à Adam, *Au jour que tu mangeras du fruit defendu, tu mourras* : c'est-à-dire, selon ces Interpretes, „ Toi & ta Posterité serez à l'avenir entié-
„ rement

„ rement incapables de rien faire qui ne „ ſoit criminel, qui n'excite ma colere; „ & ne vous expoſe juſtement aux effets „ les plus terribles de mon indignation". Comment concevoir, je vous prie, qu'un homme de bien pût ſoûmettre des perſonnes, qui dépendroient de lui, à de pareilles conditions? A combien plus forte raiſon doit-on faire ſcrupule de ſuppoſer, que Dieu, qui eſt ſouverainement juſte, mette les hommes dans la néceſſité de pécher inceſſamment, & par-là d'irriter toûjours plus ſa colere, pour tirer vangeance d'un Péché qui lui a déplû? Nous trouverons peut-être la cauſe de cette étrange explication dans quelques paſſages du Nouveau Teſtament qui ont été mal entendus. Pour moi je confeſſe qu'en cette occaſion je ne ſaurois entendre autre choſe par le mot de *Mort* que *ceſſer d'être, perdre la vie & le ſentiment*. Et ce fut là en effet la mort, à laquelle Adam fut ſoûmis avec toute ſa Poſterité à cauſe de ſa prémiére déſobéïſſance; & que tous les hommes auroient ſubie à jamais ſans la Redemption faite par Jeſus-Chriſt. Que ſi par la Mort, dont Dieu menaça *Adam* dans le Paradis Terreſtre, il falloit entendre la corruption de la Nature humaine dans la perſonne de tous ſes Deſcendans, ce ſeroit une choſe bien étrange que le Nouveau Teſta-

ment ne l'eût marqué nulle part; & ne nous eût pas dit, que tous les hommes ſont plongez dans cette corruption, à cauſe du Péché d'Adam, comme il nous apprend que c'eſt pour ce Péché qu'ils ont été aſſujettis à la Mort. Bien loin de là, l'Ecriture déclare expreſſément en pluſieurs endroits, que perſonne ne doit être chargé que de ſes propres fautes.

L'autre partie de la Sentence que Dieu prononça contre *Adam*, fut exprimée en ces mots: * *La Terre ſera maudite à cauſe de toi: Tu en mangeras en travail tous les jours de ta vie: tu mangeras ton pain à la ſueur de ton viſage, juſqu'à ce que tu retournes dans la terre, car c'eſt de la terre que tu as été pris; & parce que tu ès poudre, tu retourneras en poudre.* Il paroit de là que le Paradis terreſtre étoit le ſiége du bonheur auſſi bien que de l'immortalité, qu'il n'y avoit dans cet heureux ſéjour, ni fatigue ni chagrin à eſſuyer, mais que l'homme en ayant été chaſſé, fut expoſé, auſſi-tôt après, à la peine, aux ennuis, & aux foibleſſes de cette vie mortelle, pour finir dans la pouſſiére d'où il a été tiré & où il doit retourner, reduit dans cet état à n'avoir pas plus de vie & de ſentiment que la pouſſiére elle-même, dont il a été formé.

Adam

* Gen. III, 17. & 19.

Adam ayant été chaſſé du Paradis, tous ſes Deſcendans ont dû naître par cela même hors de cet agréable Lieu, éloignez de l'Arbre de vie, & reduits, auſſi bien qu'Adam leur Pére, à une condition mortelle, privez du bonheur & de la tranquillité qui ſe trouvoient dans le Paradis Terreſtre. *Par un homme le Péché eſt entré au Monde, & par le Péché la Mort*, Rom. V, 12.

Ici ſe préſente une Objection fort rebattuë &dont bien des gens ſe trouvent embarraſſez, ſavoir, *comment on peut imaginer, ſans bleſſer la Juſtice & la Bonté de Dieu, que la Poſterité d'Adam ait dû ſouffrir à cauſe de ſon péché, que l'innocent aît pû être puni pour le coupable.* Mais il n'y a aucun inconvenient à cela, ſi l'on ſuppoſe que Dieu ne fait autre choſe dans cette occaſion, que de refuſer à la perſonne innocente un Bien, ſur lequel elle n'a aucun droit, & dont la privation n'emporte par conſéquent aucune idée de punition? Or la Poſterité d'Adam eſt préciſément dans ce cas. Un état d'immortalité dans le Paradis Terreſtre n'eſt pas dû aux Deſcendans de ce prémier homme, plûtôt qu'à aucune autre Créature. Bien plus, ſi Dieu leur accorde une vie temporelle & mortelle, c'eſt une grace qu'il leur fait, & dont ils ſont redevables à ſa Bonté. Ils n'ont aucun droit d'y prétendre comme à une

chose qui leur soit duë; & Dieu ne leur fait point de tort lors qu'il la leur ôte. A la verité, si Dieu avoit dépouillé le Genre Humain de quelque avantage qui lui appartînt de droit, ou qu'il eût mis les hommes dans un état de misére pire que le non-être, sans qu'ils l'eussent merité en aucune maniére, il seroit, je l'avouë, difficile d'accorder cette conduite avec l'idée que nous avons de la Justice de cet Etre suprême, & beaucoup plus encore, avec sa Bonté & les autres Attributs qu'il s'est donné lui-même, & que la Raison doit reconnoître en lui aussi bien que la Revelation, à moins qu'on ne veuille confondre les idées du Bien & du Mal, Dieu avec le Démon. Au reste, qu'un état où l'on est accablé de tourmens extrêmes sans pouvoir jamais en être délivré, soit pire que de ne point exister du tout, c'est ce que le sentiment de chaque homme peut déterminer contre les faux raisonnemens d'une vaine Philosophie, & les folles pensées de certains rêveurs qui se repaissent l'esprit d'abstractions purement chimeriques. Que si notre propre sentiment ne suffisoit pas pour nous en convaincre, nous ne pouvons plus en douter après la décision formelle de Notre Seigneur *Jesus-Christ*, qui pose comme une chose incontestable, qu'un homme peut être reduit dans un tel état, qu'*il auroit mieux valu pour lui*

lui qu'il ne fût point né, Matth. XXVI, 24. Or la vie temporelle dont nous jouïssons présentement sur la Terre, accompagnée de toutes les infirmitez & de toutes les miséres qui y sont attachées, vaut mieux avec tout cela que le non-être, comme il paroît évidemment par la haute estime que nous en faisons nous-mêmes. Il est donc vrai de dire, que bien que *tous meurent en Adam*, personne n'est puni veritablement que pour ses propres démerites. Et c'est la doctrine constante de l'Ecriture. *Dieu*, dit St. *Paul* Rom. II, 6. *rendra à chacun* SELON SES OEUVRES. *A ceux qui s'abandonnent à l'injustice, il fera sentir les effets de son indignation & de sa fureur, il remplira d'affliction & d'angoisse l'ame de tout homme qui fait le mal*, vs. 9. *Nous devons tous comparoître devant le Tribunal de Christ*, dit le même Apôtre, 2 *Cor.* V, 10. Pourquoi cela? C'est, ajoûte-t-il, *afin que chacun reçoive en son corps, selon qu'il aura fait ou bien ou mal.* Enfin, Jesus-Christ luimême, qui devoit bien savoir sur quoi il condamnera les hommes au dernier jour, nous assûre dans les deux endroits où il décrit la maniére dont il procedera à ce grand Jugement, que la Sentence de condamnation ne tombera que sur les *Ouvriers d'iniquité*, tels que sont ceux qui négligent d'obéïr à la Loi dans ce qui regarde la Charité,

Matth.

Matth. VII, 23. *Luc* XIII, 27. *Matth.* XXV, 42. Mais dans tous ces endroits il n'est point dit, que personne soit condamné à cause du péché d'Adam, ce qui apparemment n'auroit pas été omis, si ce devoit être là une des raisons pourquoi quelqu'un dût être condamné *au feu de l'Enfer avec le Diable & ses Anges*. Bien loin de là, *Jesus-Christ* dit expressément à ses Disciples, que quand il viendra dans la gloire de son Pere avec ses Anges, *il rendra à chacun* SELON SES OEUVRES, *Matth.* XVI, 27.

CHAPITRE II.

Des Avantages que Jesus-Christ a procuré aux hommes.

ADAM ayant donc été chassé du Paradis Terrestre, & toute sa Posterité naissant par cela même hors de ce Lieu de délices, il devoit s'ensuivre naturellement de là, que tous les hommes mourroient, & demeureroient pour toûjours sous la puissance de la Mort; & qu'ainsi ils seroient entierement perdus.

Tous les hommes étant reduits dans cet état, Jesus-Christ les en retire en leur redonnant la vie. *Comme tous meurent en Adam*, dit

dit St. Paul 1 *Cor.* XV, 22. *tous revivront aussi en Jesus-Christ*. Le même Apôtre nous enseigne dans le verset précedent (vs. 21.) comment cela sera: c'est, *dit-il*, que *puis que la Mort est venuë par un homme, la Resurrection des Morts doit venir aussi par un homme*. D'où il paroît, que la vie que Jesus-Christ redonne à tous les hommes, est celle-là même qu'ils reçoivent dans le temps de la Resurrection Et c'est alors qu'ils sont affranchis de la puissance de la Mort, à laquelle, sans cela, tout le Genre Humain auroit toûjours été soûmis sans pouvoir jamais en être délivré, comme on peut le voir par la maniére dont St. *Paul* raisonne sur la Resurrection, dans le quinziéme Chapitre de sa prémiére Epître aux *Corinthiens*.

Ainsi par le second *Adam* les hommes sont remis en possession de la vie, de sorte que par le péché du premier *Adam* aucun d'eux ne sauroit plus rien perdre de ce qu'il peut prétendre en vertu de sa propre justice. En effet l'Ecriture établit, ce semble, assez nettement, que tout homme juste, c'est à dire, qui observe exactement la Loi de Dieu, a droit de prétendre à la Vie éternelle, *Rom.* IV, 4. *A celui qui travaille*, c'est à dire, qui pratique les commandemens de la Loi, *la recompense ne lui est pas comptée comme une grace, mais comme une chose* QUI LUI EST

DUE;

conforme à la Loi de Dieu, ſont dès-là hors des atteintes de la Mort. Mais d'autre part, tout pécheur doit s'attendre à être exclus du Paradis, & à perdre l'immortalité, c'eſt là la punition deſtinée à tous ceux qui auront violé la Loi; & qui par la tranſgreſſion de quelqu'un de ſes préceptes auront manqué à la remplir exactement & dans toute ſon étenduë. Voilà donc les hommes placez, par le moyen de la Loi, entre la Vie & la Mort, participans à l'une ou à l'autre, ſelon qu'ils ſont *juſtes* ou *injuſtes*, c'eſt-à-dire obſervateurs exacts, ou bien violateurs de la Loi.

Or comme *tous les hommes ont péché*, Rom. III, 23. *& ſont entierement privez de la gloire de Dieu*, c'eſt-à-dire, du Royaume des Cieux, qui eſt ſouvent appellé *la gloire de Dieu* dans l'Ecriture Sainte, comme, dis-je, tous les hommes ont péché, *tant Juifs que Gentils*, vſ. 9. de ſorte que *nulle Chair ne ſera juſtifiée par les œuvres de la Loi*, vſ. 20. il s'enſuit de là, qu'aucun homme ne peut avoir part à la Vie éternelle & au bonheur infini dont elle eſt accompagnée.

Mais ici on demandera peut-être, „pour„ quoi Dieu a impoſé au Genre Humain „ une Loi ſi ſévère qu'aucun des Deſcen„ dans d'Adam n'a pû l'accomplir juſques „ au temps des Apôtres, comme il paroît

„ par

„ par ce qui eſt dit au Chapitre troiſiéme
„ de l'Epître de St. Paul aux Romains,
„ & dans celle des Galates *Ch*. III. *verſ.*
„ 21. & 22?

Je répons à cela, que cette Loi étoit telle qu'il falloit pour être digne de la ſainteté de Dieu qui en étoit l'Auteur; & telle que doit être une Loi deſtinée à la conduite d'une Créature comme l'Homme, à moins que Dieu n'eût voulu en faire un Etre raiſonnable ſans pourtant exiger de lui qu'il menât une vie conforme à la Raiſon, & non ſeulement cela, mais qu'il eût même pris plaiſir à le voir agir d'une maniére directement contraire à cette lumiére naturelle qui eſt au dedans de lui, & aux régles de juſtice qui ſont les plus conformes à ſa nature, par où il eſt clair que Dieu auroit autoriſé lui-même le déſordre, la confuſion, & l'impiété dans ſes Créatures. Or que cette Loi qu'il donna à Adam & à toute ſa Poſterité, fût *la Loi de la Raiſon*, ou, comme on l'appelle ordinairement, *la Loi de la Nature*, c'eſt ce que nous verrons bien-tôt. Cela poſé, ſi des Créatures raiſonnables ne prennent point la Raiſon pour régle de leur conduite, comment pourra-t-on les excuſer? Si vous leur permettez de s'éloigner de la Raiſon dans un point, pourquoi ne leur permettrez-vous pas de le faire dans un autre? Où vous ar-

jêterez-vous? Désobeïr à Dieu en quoi que ce soit qu'il commande, (or il ne commande rien qui ne soit entierement conforme à la Raison) c'est une rebellion manifeste ; & si on est dispensé de lui obeïr dans un article particulier, tout ordre, & tout gouvernement est aneanti; & il n'y a plus moyen de mettre des bornes à la licence des Libertins. Par conséquent *la Loi étoit*, comme dit St. Paul *Rom.* VII, 12. *sainte, juste, & bonne*, telle en un mot qu'elle devoit être, & elle ne pouvoit point être autrement.

Mais s'il est vrai, comme on n'en peut douter, que quiconque vient à commettre quelque péché doive mourir nécessairement, & cesser d'être, la grace que Jesus Christ fait aux hommes de leur redonner la vie par le moyen de la Resurrection, ne leur seroit pas fort avantageuse, car la Mort auroit encore un pouvoir absolu sur tout le Genre humain, parce que tous les hommes ont péché ; & que la mort est partout le gage du Péché, après la resurrection aussi bien que devant : en ce cas-là, dis-je, la resurrection que nous recevrions par Jesus-Christ ne nous seroit pas d'un grand secours, si Dieu n'avoit établi un autre moyen de justifier les hommes, je veux dire, tous ceux qui rempliroient les conditions portées par une Loi differente de celle dont nous venons

de

de parler. Or c'eſt ce que Dieu a fait, en donnant aux hommes la Loi qui eſt appellée dans le Nouveau Teſtament *la Loi de la Foi*, Rom. III, 27. & qui eſt oppoſée à *la Loi des Oeuvres*, de ſorte pourtant que ceux qui refuſeront de s'y ſoûmettre, doivent par une ſuite néceſſaire être punis de leur refus en perdant leur ame, *Marc* VIII. 35--38. c'eſt-à-dire leur vie, comme on le reconnoîtra ſans peine ſi l'on examine à quelle occaſion ont été dites les paroles de St. Marc que je viens d'indiquer.

CHAPITRE III.

De la Loi des Oeuvres *& de la* Loi de la Foi. *En quoi elles different l'une de l'autre.*

POUR mieux connoître cette *Loi de la Foi*, il eſt néceſſaire d'examiner auparavant ce que c'eſt que la *Loi des Oeuvres*. C'eſt, pour le dire en peu de mots, une Loi qui exige une parfaite obeïſſance, ſans faire grace en quoi que ce ſoit: de ſorte que par cette Loi un homme ne peut être, ni juſte, ni juſtifié, que lors qu'il en remplit exactement tous les devoirs, ſans en excepter aucun. Et c'eſt cette parfaite obeïſſance,

ce, qui eſt déſignée dans le Nouveau Teſtament par le mot de * *Juſtice.*

Et voici quel eſt le langage de cette Loi, „ Fai ceci, & tu vivras: mais ſi tu péches, tu „ ne peux éviter la mort". Cette Loi, comme vous voyez par-là, ſe préſente à nous par deux côtez bien differens, l'un agréable, & l'autre fort terrible. C'eſt par le premier de ces côtez qu'elle nous eſt repréſentée dans les paſſages ſuivans: *Levit.* XVIII, 5. *Vous garderez mes Statuts & mes Ordonnances, leſquelles ſi l'homme accomplit, il vivra par elles.* Ezech. XX, 11. *Je leur donnai mes Statuts, & leur fis connoître mes Ordonnances, leſquelles ſi l'homme accomplit, il vivra par elles. Moyſe*, dit *St. Paul* Rom. X, 5. *decrit ainſi la juſtice qui eſt par la Loi, ſavoir, Que l'homme qui fera ces choſes, vivra par elles.* Gal. III, 12. *La Loi n'eſt point de la Foi: mais l'homme qui aura fait ces choſes, vivra par elles.* D'un autre côté, la Loi crie, Celui qui péche, doit mourir ſans remiſſion, il n'y a ni grace ni pardon à eſperer pour lui: Gal. III, 10. *Maudit eſt quiconque n'obſerve pas tout ce qui eſt preſcrit dans le Livre de la Loi.*

Cette Loi des œuvres ſe rencontre, comme nous l'enſeigne le Nouveau Teſtament, dans la Loi qui a été donnée aux hommes par le miniſtére de Moyſe. *La Loi*, dit St. Jean

* Δικαιοσύνη.

Jean I, 17. *a été donnée par Moyse: la Grace & la Verité est venuë par Jesus-Christ*; & au Chapitre VII, 19. *Moyse ne vous a-t-il pas donné la Loi*, dit notre Seigneur, *& neanmoins nul de vous n'accomplit la Loi*. C'est de cette même Loi dont parle ce divin Sauveur dans St. Luc X, 26. lors qu'il dit à un Docteur de la Loi, *Que porte la Loi? Qu'y lisez-vous?* & un peu plus bas, (vs. 28.) *Faites cela, & vous vivrez*. C'est encore la même que St. Paul appelle si souvent *la Loi*, sans aucune autre distinction, *Rom.* II, 13. *Ceux qui écoutent la Loi, ne seront pas pour cela justes devant Dieu: mais ce sont ceux qui pratiquent la Loi, qui seront justifiez.* Il seroit inutile d'alleguer pour cela d'autres passages, car on en trouve à tout moment dans les Ecrits de ce saint Apôtre, & particulierement dans son Epître aux Romains.

Mais comme la Loi de Moyse n'a pas été donnée à tout le Genre Humain, comment est-ce que tous les hommes sont Pécheurs, puis que sans Loi, il ne sauroit y avoir de transgression? St. Paul répond lui-même à cette Question dans son Epître aux Romains, *Chap.* II. vs. 14. & 15. *Lors*, dit-il, *que les Gentils qui n'ont point la Loi, font naturellement* (c'est-à-dire, jugent qu'il est raisonnable de faire) *les choses que la Loi commande, n'ayant point de Loi, ils sont Loi à eux-mêmes; car ils mon-*

montrent l'œuvre de la Loi écrite dans leur cœur, leur conscience leur rendant témoignage, & leurs pensées s'accusant entr'elles, ou aussi s'excusant. Par ce passage, & par plusieurs autres qu'on trouve dans le Chapitre suivant, il paroît évidemment que la Loi de la Nature, que les hommes peuvent connoître par le moyen de la Raison, doit être comprise sous la Loi des Oeuvres, aussi bien que la Loi de Moyse: *car*, dit ce même Apôtre *Rom* III, 9. 23, *nous avons déja convaincu & les Juifs & les Gentils d'être tous dans le Péché: parce que tous ont péché, & sont entiérement privez de la gloire de Dieu*, ce qui n'auroit pu convenir aux Gentils, s'ils n'eussent point connu de Loi.

En un mot, ce que Dieu exige des hommes, sans aucune indulgence en considération de leur Foi, quoi que ce soit, & quelque part que ce puisse être, tout cela doit être compris sous la Loi des Oeuvres. Ainsi la défense que Dieu fit à Adam de manger de l'Arbre de Science faisoit partie de la Loi des Oeuvres. Il faut seulement remarquer ici, que parmi les commandemens positifs de Dieu, il y en a quelques-uns qu'il ne fait que pour des fins particuliéres, & par rapport à quelques circonstances de temps, de lieux, & de personnes; & qu'ainsi ces sortes de commandemens n'obligent que pour un tems préfix & déterminé, en vertu de l'ordre

dre positif de Dieu. Telle étoit cette partie de la Loi de Moyse qui concernoit le Culte exterieur ou le Gouvernement politique du Peuple Juif, & qu'on appelle communément la Loi Céremonielle & Politique, pour la distinguer de l'autre partie de cette même Loi qui ne regarde que la Morale, & qui étant conforme aux régles éternelles du Juste est d'une obligation éternelle, & par conséquent demeure encore dans toute sa force sous l'Evangile, bien loin d'être abrogée par la *Loi de la Foi*, comme quelques-uns vouloient se le persuader du temps de St. Paul. Mais ce même Apôtre condamne cette pensée d'une maniere si expresse, qu'on ne peut l'adopter sans le contredire visiblement: *Est-ce donc*, dit-il Rom. III, 31. *que par la Foi nous détruisons la Loi? A Dieu ne plaise: mais au contraire nous l'établissons.* Et cela ne sauroit être autrement, car s'il n'y avoit point de Loi des œuvres, il ne pourroit point y avoir de Loi de la Foi. La raison de cela est, que la Foi ne seroit pas nécessaire pour tenir lieu de Justice aux hommes, s'il n'y avoit une Loi qui fût la regle & la mesure de la Justice, dont les hommes auroient manqué à remplir exactement tous les devoirs. Là où il n'y a point de Loi, il n'y a point de Péché: de sorte que tous ceux qui sont sans Loi, sont également justes,

 soit

ſoit qu'ils ayent de la Foi ou qu'ils n'en ayent point.

Les regles du Juſte ſont donc les mêmes qu'elles ont toûjours été, auſſi bien que l'obligation de les obſerver. Toute la difference qu'il y a entre la *Loi des Oeuvres*, & la *Loi de la Foi* ſe reduit à ceci : que la Loi des Oeuvres ne fait aucune grace ſi l'on vient à violer quelqu'un de ſes préceptes. A la verité, ceux qui exécutent ce qu'elle preſcrit, ſont juſtes : mais ceux qui la tranſgreſſent par quelque endroit, ſont reputez injuſtes, & n'ont rien à prétendre à la vie, qui eſt la recompenſe de la Juſtice. Au contraire, par la *Loi de la Foi*, la Foi eſt donnée pour ſuppléer au défaut d'une entiére obeïſſance : de ſorte que ceux qui croyent, ſont mis en poſſeſſion de la vie & de l'immortalité, comme s'ils étoient véritablement juſtes. Il faut ſeulement prendre garde ici, que, lors que St. Paul dit que l'Evangile * *établit* la Loi, il veut parler de cette partie de la Loi de Moyſe qui concerne la Morale. Or que dans cet endroit il n'ait pas eu en vûë la Loi Céremonielle ou Politique, c'eſt ce qui paroît évidemment par un autre paſſage de ſon Epître aux Romains que nous avons déja cité, dans lequel il dit, Rom. II, 14. *que lors que les Gentils*

* Rom. III, 31.

tils font naturellement les choſes que la Loi commande, leur conſcience leur en rend témoignage. Car les Gentils n'ont jamais penſé aux préceptes politiques ou ceremoniels de la Loi de Moyſe, bien loin de s'attacher à les mettre en pratique; & ce n'étoit qu'à ce que cette Loi renferme de Moral que leur conſcience pouvoit s'intereſſer. Du reste, St. Paul dit expreſſément aux Galates, (*Ch.* IV.) qu'ils ne ſont point aſſujettis à cette partie de la Loi qui conſiſte en cérémonies, qu'il appelle (vſ. 3.) *les premiéres & les plus groſſiéres inſtructions que Dieu ait données au Monde*, & (vſ. 9.) *des rudimens foibles & défectueux*. Enfin Jeſus-Chriſt lui-même déclare à ſes Auditeurs dans cet admirable Sermon qu'il fit ſur la Montagne, *Matth.* V, 17. que quelque idée qu'ils puſſent avoir de lui, il n'étoit pas venu pour relâcher la Loi, mais pour en reſſerrer l'obligation; car que ce ſoit là ce qu'emporte le * mot de l'original employé dans cet endroit, c'eſt ce qui paroît clairement par la ſuite de ce Chapitre, où Jeſus-Chriſt propoſe des préceptes auxquels il donne un ſens plus rigide que celui qu'on leur donnoit auparavant. Or ces préceptes auxquels il communique, pour ainſi dire, une nouvelle force, ſont tous préceptes de Morale. Et pour ce qui eſt de

* Πληρῶσαι.

la Loi Cérémonielle, ce divin Docteur apprend à la Femme Samaritaine ce qui en devoit arriver: *Le temps va venir*, lui dit-il, *que vous n'adorerez plus le Pére, ni sur cette Montagne, ni dans Jerusalem. Mais les vrais adorateurs adoreront le Pére en esprit & en verité, car ce sont là les adorateurs que le Pére cherche*, Jean IV, 21. 23.

Voici maintenant en peu de mots ce qu'on doit penser de la Loi de Moyse. Ce qu'il y a dans cette Loi qui regarde simplement la police & le culte cérémoniel de la Religion, n'oblige point les Chrétiens. Mais à l'égard des Juifs c'étoit une partie de la Loi des Oeuvres, car c'est une maxime fondée sur la Loi Naturelle, que l'homme est tenu d'obéïr à tout commandement positif qui émane de Dieu, quelque addition que ce Souverain Legislateur juge à propos de faire par ce moïen à la Loi de la Nature. Quant à l'autre partie de la Loi de Moyse qui concerne la Morale, comme elle est par tout la même, c'est-à-dire, la regle éternelle de la Justice, elle oblige les Chrétiens, & tous les hommes, en quelque endroit du Monde qu'ils vivent. Elle leur tient lieu à tous d'une Loi des œuvres qui ne peut jamais être changée. Mais les Chrétiens fideles ont, outre cela, le privilege d'être sous la Loi de la Foi: Loi par laquelle Dieu justifie un homme à cause qu'il croit,

croit, bien qu'à considerer ses actions il ne soit point juste, c'est-à-dire, bien qu'il ait manqué d'accomplir exactement la Loi des œuvres. Il n'y a que Dieu qui justifie ou qui puisse justifier ceux qui ne sont pas justes par le moïen de leurs œuvres: ce qu'il fait en imputant leur foi à justice, c'est-à-dire en lui faisant tenir la place d'une parfaite observation de la Loi. *Abraham crut à Dieu*, dit St. Paul Rom. IV, 3. *& sa foi lui fut imputée à justice*. vs. 5. *Lors qu'un homme croit en celui qui justifie le Pécheur, sa foi lui est imputée à justice*. vs. 6. *David exprime le bonheur de l'homme à qui Dieu impute la justice sans les œuvres*, (c'est à-dire sans cette mesure complette de bonnes œuvres que fait une exacte & parfaite obéïssance) vs. 7. *quand il dit, Bienheureux sont ceux dont les iniquitez sont pardonnées, & dont les Péchez sont couverts*. vs. 8. *Heureux celui à qui Dieu n'aura point imputé de Péché*.

Mais, en quoi consistoit cette Foi par laquelle Abraham fut justifié devant Dieu? A croire Dieu, lors qu'il s'engagea à ce bon Patriarche par des promesses positives, en traitant alliance avec lui. Cela paroîtra visiblement à quiconque considerera ensemble les passages où il est parlé de cette Foi d'Abraham. Moïse la représente dans la Genese *Chap.* XV. vs. 6. par cette expression,

il

* *il crut à l'Eternel*, ou *il crut l'Eternel.* Or la phrase hébraïque *croire à* ne signifie autre chose que *croire ce qu'on dit, y ajoûter foi*, comme on peut le conclurre évidemment de la maniére dont St. Paul propose ce passage dans son Epître aux Romains (IV, 3.) où il le cite ainsi, † *Abraham crut à Dieu*; ce qu'il explique ensuite par ces paroles, vs. 18---22. *Lequel* Abraham *ayant esperé contre toute espérance, crut sous espérance qu'il deviendroit le Pére de plusieurs Nations, selon ce qui lui avoit été dit; Ainsi sera ta semence. N'étant pas foible en la Foi, il n'eut point d'égard à son corps qui étoit déja amorti, parce qu'il avoit près de cent ans, ni aussi à l'amortissement de la matrice de Sara. Il n'hesita point & n'eut pas la moindre défiance que la promesse de Dieu ne dût s'accomplir; mais il se fortifia par la foi, rendant gloire à Dieu, & étant pleinement persuadé que celui qui lui avoit promis, avoit bien le pouvoir d'executer sa promesse. Et c'est pour cette raison que cela lui fut imputé à justice.* D'où il s'ensuit manifestement, que la Foi que Dieu imputa à justice à Abraham n'étoit autre chose

* הֶאֱמִן בַּיהוָה

† Dans la Version Angloise il y a positivement, *Abraham crut Dieu*, & dans celle de Mrs. de Port-Royal, *Abraham crut ce que Dieu lui avoit dit.*

chose qu'une forte persuasion qu'avoit ce bon Patriarche, que ce que Dieu lui disoit étoit veritable, & une ferme confiance qu'il mettoit en lui, dans l'esperance que ce qu'il lui avoit promis, auroit son accomplissement.

Or ce n'est pas pour Abraham seul, ajoûte St. Paul, vs. 23. 24. *que l'Ecriture marque que la Foi lui a été imputée à justice, mais pour nous*; par où elle nous enseigne, que comme Abraham fut justifié à cause de sa Foi, de même notre Foi nous sera imputée à justice, si nous nous confions en Dieu comme fit Abraham. Et par là tout le monde voit sans peine qu'en cet endroit notre Foi n'est mise en comparaison avec celle d'Abraham, qu'entant qu'elle doit être ferme & exempte de tout doute; & non pas parce qu'elle doit avoir pour objet les mêmes choses que la Foi d'Abraham, savoir, que, quoi que lui & sa femme fussent fort âgez & hors d'état de pouvoir esperer d'avoir des Enfans, cependant il auroit de sa femme un Fils, par le moyen duquel il deviendroit Pere d'un grand Peuple; & que ce Peuple possederoit en heritage le Païs de Canaan. C'étoit-là ce que crut Abraham, & qui lui fut imputé à justice: mais personne, je pense, ne s'avisera de dire, que qui croiroit cela présentement, jouïroit dès-

là du même privilege qu'Abraham, c'est-à-dire, que cette créance particuliére lui seroit aussi imputée à justice. Donc, pour tout dire en peu de mots, la Loi de la Foi renferme, d'un côté, à l'égard de chaque homme en particulier, une obligation de croire ce que Dieu lui impose de croire, comme une condition de l'alliance qu'il fait avec lui & de l'autre, une confiance aux promesses de Dieu qui l'empêche de douter de leur accomplissement. C'est ce que St. Paul nous apprend au Chapitre IV. de son Epître aux Romains, car après avoir dit, comme nous venons de le voir, que ce n'étoit pas pour Abraham seul que l'Ecriture marque que sa Foi lui avoit été imputée à justice, il ajoûte, vs. 24. *mais aussi pour nous, à qui elle sera imputée de même, si nous croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jesus-Christ notre Seigneur*. Cela étant, nous sommes obligez d'examiner ce que c'est que Dieu veut que nous croyions présentement sous l'Evangile, car la créance d'un Dieu invisible, éternel, tout-puissant, Créateur du Ciel & de la Terre, &c. étoit imposée aux hommes avant la publication de l'Evangile aussi bien qu'à présent. Et c'est ce que nous allons faire dans la suite de cet Ouvrage.

CHA-

CHAPITRE IV.

Où l'on prouve par des Passages tirez des Evangelistes, que ce qu'on est obligé de croire sous l'Evangile, c'est, que Jesus-Christ est le Messie.

CE que nous sommes présentement obligez de croire pour obtenir la Vie éternelle, est proposé fort clairement dans l'Evangile. *Celui qui croit au Fils*, nous dit St. Jean *Chap.* III, 36. *a la Vie éternelle, & celui qui ne croit point au Fils, ne verra point la Vie.* Le même Apôtre nous enseigne ce que c'est que *croire au Fils* dans le Chapitre suivant, où après avoir rapporté une partie de l'entretien que Jesus-Christ eut avec une femme de *Samarie*, il continuë de la sorte: *Cette femme lui dit, Je sai que le Messie qui est appellé le Christ doit venir; & lors qu'il sera venu, il nous annoncera toutes choses. Jesus lui dit, C'est moi-même, qui vous parle. Après quoi cette femme s'en retourna à la Ville, & dit aux hommes de ce lieu-là, Venez voir un homme qui m'a dit tout ce que j'ai fait, ne seroit-ce point le Messie? Or plusieurs Samaritains de cette Ville-là crurent en lui sur le rapport de cette femme, qui les assûroit qu'il lui avoit*

avoit dit tout ce qu'elle avoit fait. Les Samaritains étant ensuite venus le trouver, il y en eut beaucoup plus qui crurent en lui pour l'avoir entendu parler; de sorte qu'ils disoient à cette femme, Ce n'est plus à cause de ce que vous nous en avez dit que nous croyons, car nous l'avons ouï nous-mêmes; & nous savons qu'il est véritablement le Messie, le Sauveur du Monde, Jean IV, 25, 26, 29, 39, 40, 41, 42.

Il est clair par cet endroit, que *croire au Fils*, c'étoit *croire que Jesus étoit le Messie*, ajoûter foi aux miracles qu'il faisoit, & à ce qu'il disoit lui-même de sa personne. Car ceux dont il est dit QU'ILS CRURENT EN LUI sur le rapport de cette femme, vs. 39. lui disent ensuite à elle-même, que ce n'est plus à cause de ce qu'elle leur en avoit dit qu'ils croyent, mais parce qu'eux-mêmes l'ayant ouï, *savent*, c'est-à-dire, CROYENT certainement, QU'IL EST LE MESSIE.

C'étoit-là le grand point sur lequel on étoit alors en dispute touchant *Jesus de Nazareth*, savoir s'il étoit le Messie ou non; & c'étoit en se déclarant pour l'affirmative de cette proposition, que les Croyans ou Fidèles étoient distinguez des Incredules. Ainsi, lors que plusieurs des Disciples de Jesus l'eurent abandonné, à l'occasion de ce qu'il leur avoit déclaré qu'il étoit le Pain de vie descendu du Ciel, *il dit aux douze Apôtres*;

Et

Et vous, ne voulez-vous point aussi me quitter? Mais Simon Pierre lui répondit, A qui irions-nous, Seigneur? Vous avez les paroles de la vie éternelle. Nous croyons & nous savons que vous êtes le Messie, le Fils du Dieu vivant, Jean VI. 69. C'étoit-là la créance qui les distinguoit des Apostats, & des Incrédules; & qui suffisoit pour les maintenir dans la dignité de l'Apostolat. Ce fut encore sur cette même proposition, *Que Jesus étoit le Messie, le Fils du Dieu vivant*, reconnuë par St. Pierre, que notre Seigneur dit qu'il bâtiroit son Eglise, *Matth.* XVI. 16-18.

C'étoit pour convaincre les hommes de cette verité que Jesus-Christ faisoit des miracles; & c'étoit en conséquence de ce qu'ils croyoient, ou qu'ils refusoient de croire, qu'ils étoient admis dans son Eglise, ou qu'ils en étoient exclus, qu'ils étoient déclarez Fidèles, ou Infidèles. *Les Juifs*, dit St. Jean X. 24. 26. *s'assemblérent autour de lui, & lui dirent: Jusques à quand nous tiendrez-vous l'esprit en suspens? Si vous êtes le Messie, dites-le nous clairement. Jesus leur répondit, Je vous l'ai dit, & vous ne me croyez pas. Les œuvres que je fais au nom de mon Pere, rendent témoignage de moi, mais pour vous, vous ne croyez pas, parce que vous n'êtes pas de mes Brebis.* Conformément à ce-

la, *St. Jean* nous dit dans sa seconde Epître vs. 7. 9, 10. *Que plusieurs Imposteurs se sont élevez dans le Monde, lesquels ne confessent point que Jesus, le Messie, soit venu en chair. Celui qui ne confesse point cela*, ajoûte ce saint Apôtre, *est un seducteur & un Antechrist. Quiconque ne demeure point attaché à la Doctrine du Messie ne possede point Dieu; & quiconque demeure attaché à la Doctrine du Messie*, c'est-à-dire à la Doctrine qui établit que Jesus est ce Messie, *celui-là possede le Pére & le Fils*. Que ce soit là le veritable sens de ces passages, cela paroît évidemment par cet endroit de la prémiére Epître de ce même Apôtre, *Quiconque croit que Jesus est le Messie, est né de Dieu*, 1. Jean V. 1. C'est encore dans la même vûë que ce saint Apôtre étant sur le point de conclurre son Evangile; & voulant faire voir pour quelle fin il l'avoit écrit, dit en propres termes: *Jesus a fait, à la vûë de ses Disciples, plusieurs autres miracles qui ne sont pas écrits dans ce Livre, mais ceux-ci sont écrits,* AFIN QUE VOUS CROYIEZ QUE JESUS EST LE MESSIE, *le Fils de Dieu; & qu'en croyant vous ayiez la vie par son nom*, Jean XX. 30, 31. D'où il paroît que l'Evangile a été écrit pour engager les hommes à croire cette proposition, *Jesus de Nazareth est le Messie*; & que s'ils y donnent leur consentement, *ils auront la vie*.

Auf-

Aussi, la grande Question qu'il y avoit parmi les Juifs à l'occasion de Notre Seigneur, c'étoit de savoir, s'il étoit le Messie ou non: & le point capital que l'Evangile presse, & annonce avec le plus de soin, c'est que Jesus est effectivement le Messie. Les agréables nouvelles de sa naissance, dont des Bergers furent informez les prémiers par un Ange, leur furent annoncées en ces termes: *Ne craignez point, car je viens vous apporter une nouvelle qui sera pour tout le Peuple le sujet d'une grande joye, c'est qu'aujourd'hui dans la Ville de David, il vous est né un Sauveur qui est le Messie, le Seigneur*, Luc II. 11. Notre Seigneur s'entretenant avec *Marthe* des moyens d'acquerir la Vie éternelle, lui dit, *Quiconque croit en moi, ne mourra jamais: Croyez-vous cela? Elle lui répondit, Oui Seigneur, je croi que vous êtes le Messie, le Fils de Dieu, qui devoit venir au Monde*, Jean XI. 27. Cette réponse de Marthe fait voir clairement comment il faut croire en Jesus-Christ pour avoir la Vie éternelle, savoir, croire qu'il est le Messie, le Fils de Dieu, dont la venuë avoit été prédite par les Prophêtes. Et voici comment *André* & *Philippe* expriment la même chose, au rapport de St. Jean: *André ayant rencontré son frére Simon, lui dit: Nous avons trouvé le Messie, c'est-à-dire le Christ*; & un peu

plus bas, *Philippe ayant rencontré Nathanaël, lui dit: Nous avons trouvé celui de qui Moyse a écrit dans la Loi, & que les Prophêtes ont prédit, savoir Jesus de Nazareth, fils de Joseph*, Jean I. 41, 45. J'avertirai ici qu'en vertu de ce que cet Evangeliste dit en cet endroit, j'ai toûjours mis le mot de *Messie* à la place de celui de *Christ*, dans les passages de l'Ecriture où ce dernier mot se rencontre, afin qu'on eût une idée plus nette du sens qu'ils renferment, car au fond le mot de *Christ* est un mot Grec qui répond précisément à celui de *Messie* qui est Hébreu; & l'un & l'autre signifie *oint*.

Enfin, la grande verité dont Jesus-Christ prit à tâche de convaincre ses Disciples & ses Apôtres, après sa Resurrection, c'est *qu'il étoit le Messie*, comme on peut le voir au Chapitre XXIV. de St. Luc, que nous examinerons plus particuliérement ailleurs. C'est-là qu'on peut apprendre quel est l'Evangile que Jesus-Christ prêcha à ses Disciples & à ses Apôtres, aussi-tôt après sa resurrection, & cela pendant deux fois, le propre jour qu'il ressuscita.

CHAPITRE V.

Où l'on fait voir que les Apôtres ne proposoient non plus autre chose à croire, sinon que Jesus étoit le Messie.

SI par les choses que les Apôtres prêchoient à toutes les Nations, l'on peut connoître à quoi se reduisoit ce qu'elles étoient obligées de croire en faisant profession de la Religion Chrétienne, nous pouvons ajoûter, que toutes les prédications des Apôtres, telles qu'elles nous sont rapportées dans les *Actes*, tendent toutes à ce but, qui est de prouver que *Jesus étoit le Messie*. Et c'est pour cela qu'aussi-tôt après sa mort ils commencérent à proposer sa Resurrection comme un Article de Foi absolument nécessaire à salut; & souvent même ils n'insistoient que sur ce point. Comme c'étoit-là une marque certaine & évidente que Jesus étoit le Messie, il étoit nécessaire que tous ceux, qui le regardoient comme tel, crussent qu'il étoit ressuscité. Car puis que le Messie devoit être Sauveur & Roi, & qu'il devoit donner la vie & un Royaume à ceux qui le recevroient, comme nous le verrons bien-tôt, on n'auroit eû aucun droit de

de faire passer Jesus pour le Messie, & d'imposer aux hommes la nécessité de croire qu'il le fût effectivement, si l'on eût crû qu'il fût demeuré sous la puissance de la Mort, & dans la corruption du sepulchre. Il falloit donc que ceux qui croyoient que Jesus étoit le Messie, crussent aussi qu'il étoit ressuscité; & ceux qui croyoient qu'il étoit ressuscité, ne pouvoient point douter qu'il ne fût le Messie. Mais nous parlerons ailleurs de cela plus au long.

Voyons donc à présent comment les Apôtres prêchoient Christ, & ce qu'ils proposoient à croire à leurs Auditeurs. Dès le second Chapitre des Actes nous voyons St. Pierre qui convertit dans Jerusalem trois mille ames, par le premier Sermon qu'il fait. Pour savoir quelle fut *cette parole que* ses Auditeurs *reçurent avec tant de joye*, *& qui les porta à se faire baptiser*, Act II. vs. 41. on n'a qu'à lire le verset 22. jusques au 36. Mais voici en peu de mots tout le précis du Discours de cet Apôtre, renfermé dans ces paroles, qui en font la Conclusion; & sur quoi il insiste comme sur une chose que ses Auditeurs doivent croire nécessairement: *Que toute la Maison d'Israël sache donc certainement, que Dieu a fait Seigneur & Messie ce* JESUS *que vous avez crucifié*, vs. 36.

Le

Le Discours que St. Pierre fit aux Juifs dans le Temple de Jerusalem, (*Act.* III.) tend à prouver la même chose, comme on peut le voir par ces paroles qui en sont comme l'abregé, vs. 18. *Mais Dieu a accompli de cette sorte ce qu'il avoit prédit par la bouche de tous ses Prophetes, savoir que le Messie devoit souffrir.*

Dans le Chapitre suivant *Act.* IV. Pierre & Jean ayant été citez devant le Senat des Juifs, pour rendre raison d'un Miracle qu'ils avoient fait en faveur d'un homme boiteux, ils déclarérent, qu'il avoit été gueri au nom de Jesus de Nazareth, qui étoit le Messie, & par lequel seul on pouvoit être sauvé, vs. 10-12. Ces deux Apôtres soûtinrent encore la même chose devant une pareille Assemblée, *Act.* V. 29--32. *Et ils ne cessoient tous les jours d'enseigner, & de prêcher au Temple & de maison en maison, que Jesus étoit le Messie*, vs. 42.

Le Discours que S. Etienne prononça dans le Conseil, (*Act.* VII.) n'est autre chose qu'un reproche qu'il fait aux Juifs, d'avoir trahi & mis à mort *le Juste*; titre par lequel il désigne clairement le Messie, dont la venuë avoit été prédite par les Prophetes, vs. 51, 52. Il paroît d'ailleurs, en comparant le verset 22. du Ch. IX. de St. Jean avec le 24. du même Ch. que c'étoit une opinion répanduë parmi les

Juifs, Que le Messie devoit être sans péché: ce qui est le veritable sens du mot *Juste*.

Nous apprenons dans le Chapitre VIII. des *Actes*, que Philippe commença d'annoncer l'Evangile dans la Ville de Samarie. *Alors Philippe étant descendu à Samarie, leur précha:* & qu'est-ce qu'il leur prêcha? Le voici renfermé dans ce seul mot, *le Messie*, vs. 5. La seule chose qu'il exigea d'eux, ce fut qu'ils crussent, que Jesus étoit le Messie; & dès qu'ils l'eurent crû, ils reçurent le Baptême: *Et quand ils eurent crû Philippe qui leur annonçoit ce qui appartient au Royaume de Dieu & au nom de Jesus le Messie, ils furent baptisez tant hommes que femmes*, vs. 12.

Philippe ayant été envoyé de là en un autre endroit, par un ordre exprès de Dieu, afin de convertir à la Foi Chrétienne un Eunuque, qui étoit l'un des prémiers Officiers de *Candace* Reine d'Ethiopie: il prit occasion d'un Passage d'Esaïe, de lui annoncer *Jesus*, vs. 35. Or pour savoir ce qu'il lui en dit, il ne faut que voir la profession de foi que fit l'Ennuque, lors qu'il fut sur le point d'être baptisé. La voici en propres termes, vs. 37. *Je croi que Jesus-Christ est le Fils de Dieu:* ce qui est autant que s'il eût dit, „ Je croi que celui que vous „ nommez Jesus-Christ, est réellement & „ veritablement le Messie, qui avoit été pro-
mis

„ mis". Car croire que Jesus étoit le *Fils de Dieu*, & croire qu'il étoit le *Messie*, c'étoit une seule & même chose, comme on peut le voir en comparant le vs. 45. du premier Chapitre de Saint Jean avec le 49. où *Nathanaël* confessant que Jesus est le Messie, s'exprime ainsi, en s'addressant à lui-même: *Vous êtes le Fils de Dieu, vous êtes le Roi d'Israël.* Ainsi, lors que les Juifs demandent à Jesus-Christ, (*Luc* XXII. 70.) s'il est le *Fils de Dieu*, il est visible qu'ils lui demandent simplement, s'il est le Messie. On n'a pour s'en convaincre, qu'à comparer cet endroit avec les trois versets précedens. Dès le verset 67. ils lui demandent en termes exprès, s'il est le Messie : *Si vous êtes le Messie, dites-le nous*: & Jesus leur répond, *Si je vous le dis, vous ne me croirez point.* Mais il leur déclare en même temps, que désormais il va prendre possession du Royaume destiné au Messie, ce qu'il exprime en ces termes, vs. 69. *Desormais le Fils de l'Homme sera assis à la droite de la Puissance de Dieu.* Sur quoi ils se prirent tous à crier, *Vous êtes donc le Fils de Dieu?* c'est-à-dire, Vous avoûez donc vous-même, que vous êtes le *Messie?* Et Jesus-Christ repliqua tout aussi-tôt, *Vous dites vous-mêmes que je le suis.* Nous pouvons encore conclurre, que dans ce temps-là les Juifs employoient communément le títre de

Fils de Dieu pour désigner le *Messie*, de ce qu'ils dirent à Pilate, pour l'obliger à condamner Jesus-Christ à la mort, *Jean* XIX. 17. *Nous avons une Loi, & selon notre Loi il doit mourir, parce qu'il s'est fait Fils de Dieu*: c'est-à-dire, „parce qu'il a soûtenu qu'il étoit „ le Messie, le Prophete qui devoit venir, „ car comme c'est à faux titre qu'il s'attri- „ buë cette qualité, il merite la mort en „ vertu de la Loi, *Deut*. XVIII. 20. Que ce fut-là la signification ordinaire du titre de *Fils de Dieu*, c'est ce qui paroît encore bien clairement par ce que les Principaux Sacrificateurs disoient à Jesus, pour se moquer de lui, lors qu'il étoit sur la Croix *Matt*. XXVII. 42. *Il a sauvé les autres; & il ne sauroit se sauver lui-même. S'il est le Roi d'Israël, qu'il descende présentement de la Croix, & nous croirons en lui. Il met sa confiance en Dieu: si donc Dieu l'aime, qu'il le délivre maintenant, car il a dit, Je suis* LE FILS DE DIEU: Ce qui revient à ceci, „ il a dit qu'il étoit le Messie, „ ce qui est visiblement faux, car s'il l'étoit, „ Dieu ne manqueroit pas de le délivrer. Le „ Messie doit être *le Roi d'Israël*, le Sauveur „ du Monde: mais cet homme-ci ne sauroit „ se sauver lui-même". Dans cet endroit, les Souverains Sacrificateurs employent, comme vous voyez, deux titres, qui étoient alors en usage; & dont les Juifs se servoient com-

communément pour désigner le Messie, savoir *Fils de Dieu*, & *Roi d'Israël*. Et pour celui de *Fils de Dieu*, on le donnoit si ordinairement au Messie, qui étoit alors le principal objet de l'attente des Juifs, & le sujet le plus ordinaire de leurs entretiens, qu'il semble que les Romains qui vivoient parmi les Juifs, avoient appris de le nommer ainsi, comme on peut le conclurre de ces paroles de S. Matthieu *Ch.* XXVII. 54. *Le Centenier & ceux qui étoient avec lui pour garder Jesus, ayant vû le tremblement de terre, & tout ce qui se passoit, furent saisis d'une extrême crainte, & dirent : Veritablement celui-ci étoit* LE FILS DE DIEU : c'étoit cette Personne extraordinaire qu'on attendoit.

Dans le *Ch.* IX. des Actes, nous voyons S. Paul qui commence à exercer la charge qui lui avoit été donnée de prêcher l'Evangile, après l'avoir appris d'une maniére miraculeuse: *Et aussi-tôt*, dit St. Luc vs. 20. *il prêcha Christ dans les Synagogues, assurant qu'il étoit le Fils de Dieu*, c'est-à-dire, que Jesus-Christ étoit le *Messie*, car il est visible que dans cet endroit *Christ* est un nom propre. Or que ce fut-là le précis des Prédications de Saint Paul, c'est ce qui paroît encore par le verset 22. du même Chapitre, où il est dit expressément, Que *Saul se fortifioit de plus en plus*;

&

& confondoit les Juifs qui demeuroient à Damas, leur montrant que Jesus étoit le Christ, c'est-à-dire, le *Messie*.

S. Pierre étant allé à Cesarée pour voir le Centenier *Corneille*, qui avoit été averti, par le moyen d'une Vision, d'envoyer vers lui, comme St. Pierre avoit été chargé par une semblable voye de l'aller trouver, tout ce que cet Apôtre lui dit, se reduisit à lui apprendre (*Act.* X.) ce que Dieu avoit commandé aux Apôtres *de prêcher au Peuple*, savoir, *de témoigner que c'étoit lui* (Jesus) *qui avoit été établi de Dieu pour être le Juge des vivans & des morts*; & que *tous les Prophetes lui rendent ce témoignage, que quiconque croira en lui, recevra par son nom la remission de ses péchez*, vs. 42. & 43. *C'est-là*, dit S. Pierre, (a) *la Parole que Dieu a fait entendre aux Enfans d'Israël, laquelle* (b) PAROLE *a été publiée par toute la Judée, en commençant par la Galilée après le Baptême que Jean a prêché*, vs. 36, 37. Et c'étoient là (c) *les paroles par lesquelles Corneille devoit être sauvé, lui & toute sa Maison*, comme il lui avoit été promis, *Act.* XI, 14. Ces *paroles* ne contenoient autre chose, sinon que

(a) *v.* 36. τὸν λόγον ὃν ἀπέςειλε τοῖς ὑιοῖς Ἰσραήλ.
(b) *v.* 37. ῥῆμα. (c) ῥήματα ἐν οἷς σωθήσῃ σὺ καὶ πᾶς ὁ οἶκός σου.

que *Jesus étoit le Messie*, le Sauveur qui avoit été promis. Et dès qu'ils eurent crû cet Article, qui renfermoit tout ce qui leur fut enseigné, le Saint Esprit descendit sur eux, après quoi ils furent baptisez. Mais il est à remarquer, qu'en cette occasion le Saint Esprit descendit sur eux avant qu'ils fussent baptisez, au lieu qu'en d'autres rencontres l'Ecriture remarque expressément, que ceux qui se convertissent à la Foi Chrétienne, ne reçoivent le Saint Esprit qu'après avoir reçû le Baptême. Et voici, ce semble, la raison de cette difference: Dieu en répandant le Saint Esprit sur Corneille & sur toute sa famille, voulut déclarer par là du haut des Cieux, que les Gentils qui croiroient que Jesus est le Messie, devoient être admis dans l'Eglise par le moyen du Baptême, aussi bien que les Juifs. Pour entrer dans cette pensée, il ne faut que lire ce que St. Pierre dit pour sa défense, *Act.* XI. lors qu'il fut accusé par les Fidèles de la Circoncision, de ne s'être pas éloigné, comme il devoit, du commerce des incirconcis: on n'a qu'à voir en particulier ce que cet Apôtre dit dans les versets 15, 16, & 17. pour reconnoître que cette raison-là fut comme une autorité irrefragable, qui le détermina à recevoir les Gentils dans la communion de l'Eglise, dès qu'ils feroient profession de croire en

Jesus-Christ, quoi que cela dût paroître fort étrange aux Juifs qui étoient encore alors les seuls Membres de l'Eglise Chrétienne. C'est pourquoi St. Pierre étant sur le point de baptiser le Centenier Corneille avec toute sa famille, *Act.* X. fait auparavant cette question *aux Fidèles circoncis qui étoient venus avec lui, & qui paroissoient tout étonnez de voir que le don du Saint Esprit étoit aussi répandu sur les Gentils : Peut-on refuser le Baptême à ceux qui ont déja reçû le Saint Esprit comme nous?* vs. 47. Et dans la suite (*Act.* XV.) quelques personnes de la Secte des *Pharisiens* qui avoient embrassé la Foi Chrétienne, ayant soûtenu, *qu'il falloit circoncire les Gentils, & leur ordonner de garder la Loi de Moyse, Pierre se leva & leur dit : Mes fréres, vous savez qu'il y a longtemps que Dieu m'a choisi d'entre nous, afin que les Gentils*, savoir Corneille, & ceux qui se convertirent avec lui, *entendissent par ma bouche la parole de l'Evangile, & qu'ils crussent. Et Dieu qui connoit les cœurs, leur a rendu témoignage, leur donnant le Saint Esprit, aussi bien qu'à nous; & il n'a point fait de difference entre eux & nous, ayant purifié leurs cœurs par la Foi*, vs. 7---9. Ainsi tous ceux qui croyoient que Jesus étoit le Messie, Juifs ou Gentils, recevoient dès-là le sceau du Baptême, par où ils étoient reconnus

pour Disciples de Jesus-Christ; & étoient distinguez des Infidèles. Au reste, nous pouvons conclurre de ce que nous avons dit ci-dessus, que prêcher que Jesus est le Messie, c'est ce que les Auteurs du Nouveau Testament désignent souvent par ces mots, *la Parole*, & *la Parole de Dieu*; & que croire cet article particulier, c'est, dans leur langage, *recevoir la Parole de Dieu*: Voyez *Act.* X. 36, 37. & XI. 1. 19, 20. Ils marquent encore la même chose par cette expression, *la Parole de l'Evangile*, Act. XV. 7. Et dans l'Histoire de l'Evangile, ce que St. Marc appelle simplement *la Parole*, Chap. IV. 14, 15. St. Luc le nomme *la Parole de Dieu*, Chap. VIII. 11. & St. Matthieu Chap. XIII. 19. *la Parole du Royaume*: de sorte que ces differens termes ne signifient apparemment qu'une seule & même chose dans les Ecrits du Nouveau Testament; & par conséquent nous devons les prendre tous dans le même sens.

Mais continuons à faire voir que ce que les Apôtres exigeoient particuliérement de ceux qui embrassoient la Religion Chrétienne, se reduisoit à croire que Jesus étoit le Messie. Dans le Chapitre XIII. des Actes, Saint Paul se trouvant à *Antioche*, prêche dans la Synagogue pour persuader aux Juifs, que *Dieu, selon sa promesse, a suscité Jesus de*

la

la semence de David pour Sauveur à Israël, vs. 23. & il dit expressément que Jesus est celui-là même, dont les Prophetes avoient écrit, vs. 25-29. c'est-à-dire, le Messie; & que pour faire voir qu'il l'étoit effectivement, Dieu l'a ressuscité des morts, vs. 30. Sur quoi S. Paul raisonne de cette sorte, vs. 32, 33. *Ainsi nous vous annonçons l'accomplissement de la promesse qui a été faite à nos Péres: Dieu nous en ayant fait voir l'effet, à nous qui sommes leurs Enfans, en ressuscitant Jesus, selon qu'il est écrit dans le second Psaume, Tu es mon Fils, je t'ai aujourd'hui engendré.* Il continue ensuite à prouver que Jesus est le Messie, par la raison qu'il est ressuscité d'entre les morts; & il conclud par ces paroles, vs. 38, 39. *Sachez donc, mes frères, que c'est par lui que la remission des péchez vous est annoncée; & que quiconque croit en lui, est justifié par lui de toutes les choses dont vous n'avez pû être justifiez par la Loi de Moyse.* Or cette doctrine particuliere est appellée plusieurs fois dans ce Chapitre *la Parole de Dieu*, comme on peut s'en convaincre en comparant le verset 42. avec les 44, 46, 48, 49. & le 24. du *Chap.* XII.

Act. XVII. 2--9. S. Paul se trouvant à Thessalonique, *entra selon sa coûtume dans une Synagogue des Juifs; & disputa avec eux durant trois jours de Sabbat, leur découvrant & leur faisant voir qu'il avoit fallu que le* Messie *souffrît,*

frît, & qu'il ressuscitât d'entre les morts : & ce Jesus, leur disoit-il, que je vous annonce, c'est le Messie. Quelques-uns d'eux crurent & se joignirent à Silas : mais les Juifs qui refuserent de croire, émûrent toute la Ville. On voit clairement par-là que les Fidèles étoient distinguez des Infidèles, en ce qu'ils recevoient pour veritable cette proposition, *Jesus est le Messie*. Car, comme il est remarqué fort expressément dans le passage que nous venons d'alleguer, ce fut-là la seule chose que St. Paul tâcha de persuader aux Juifs de *Thessalonique*, durant trois jours de Sabbat.

De là St. Paul alla à *Berée*, & y prêcha la même chose ; & les habitans de cette derniére Ville sont louëz, vs. 11. de ce qu'ils examinoient les Ecritures afin de voir par eux-mêmes, si ce qu'on leur disoit, vs. 2, 3. pour leur prouver que Jesus étoit *le Messie*, étoit veritable, ou non.

Nous trouvons que St. Paul prêche encore la même Doctrine à *Corinthe*, *Act.* XVIII. 4-6. *Il disputoit dans la Synagogue tous les jours de Sabbat, & persuadoit les Juifs & les Grecs. Or quand Silas & Timothée furent venus de Macedoine, Paul rempli d'une nouvelle ardeur, témoignoit aux Juifs, que Jesus étoit le Messie. Mais les Juifs le contredisant avec des paroles de blaspheme, il secoua ses habits ; & leur dit, Que votre sang soit sur votre tête : Pour*

 moi,

moi, j'en suis innocent; & dès maintenant je m'en irai vers les Gentils. Ce fut dans une semblable occasion que ce même Apôtre dît aux Juifs d'*Antioche*, *Act.* XIII. 46. *Vous étiez les prémiers à qui il falloit annoncer la Parole de Dieu: mais puis que vous la rejettez, nous nous tournons vers les Gentils.*

Il est tout visible qu'ici St. Paul rejette sur les Juifs la cause de leur perdition, parce qu'ils combattent cette verité particuliere, *que Jesus est le Messie*; & qu'ainsi c'est en recevant, ou en rejettant cette verité, qu'on peut avoir part au salut, ou se perdre entierement. Cela étant, je pense être en droit d'assûrer, que c'est là tout ce que sont obligez de croire ceux qui reconnoissent déja un Dieu éternel & invisible, Créateur du Ciel & de la Terre, comme faisoient les Juifs: mais nous verrons dans la suite qu'il est nécessaire pour être sauvé de faire autre chose que croire. Du reste il ne sera pas hors de propos de remarquer ici en passant que les Apôtres dans les prédications, qu'ils font aux Juifs & aux *gens* * *dévots & craignans Dieu*, ne les avertissent point de croire au seul vrai Dieu, qui a fait le Ciel & la Terre, parce qu'il

* C'est ainsi qu'on a traduit le mot Grec Σεβόμενοι, titre qu'on donnoit aux Proselytes de la Porte, & à ceux qui adoroient un seul Dieu, éternel & invisible. *Parenthese de l'Auteur, renvoyée ici.*

qu'il étoit inutile de parler de cet article à des personnes qui en étoient déja persuadées, & qui en faisoient une profession ouverte, comme il paroît par la plûpart des discours que nous avons vûs jusqu'ici. Cependant, lors que ces mêmes Apôtres ont à faire à des Payens Idolâtres, qui n'étoient point encore parvenus à la connoissance du seul vrai Dieu, ils commencent par les instruire de l'*Unité de Dieu*, comme d'un Point qu'ils doivent croire nécessairement, qui est le fondement sur lequel est bâti ce qu'ils ont à leur apprendre du Messie; & sans quoi ce dernier article ne signifieroit rien.

Ainsi St. Paul parlant aux habitans de *Lystre* qui étoient Idolâtres; & qui vouloient lui sacrifier aussi bien qu'à *Barnabas*, leur dit, *Act.* XIV. 14, 15, 16. *Nous vous annonçons que vous vous convertissiez de ces vaines superstitions au Dieu vivant qui a fait le Ciel & la Terre, la Mer & tout ce qu'ils contiennent, qui dans les Siécles passez a laissé marcher toutes les Nations dans leurs voyes; & néanmoins il n'a point cessé de rendre toujours témoignage de ce qu'il est, en faisant du bien aux hommes, en disposant les pluyes du Ciel & les saisons favorables pour les fruits, en nous donnant la nourriture avec abondance, & remplissant nos cœurs de joye.*

Il en usa de même avec les *Atheniens* qui

s'adonnoient aussi à l'Idolatrie, *Act.* XVII. car à l'occasion d'un Autel dédié *au Dieu Inconnu*, il leur dit, *C'est ce Dieu que vous adorez sans le connoître, que je vous annonce: Dieu qui a fait le Monde & tout ce qui est dans le Monde, étant le Seigneur du Ciel & de la Terre, n'habite point dans les Temples bâtis par les hommes: —— & puis que nous sommes les Enfans & la race de Dieu, nous ne devons pas croire que la Divinité soit semblable à de l'or, à de l'argent ou à de la pierre, dont l'art & l'industrie des hommes a fait des figures. Or Dieu ayant dissimulé ces tems d'ignorance, fait maintenant annoncer à tous les hommes, & en tous lieux, qu'ils se repentent, parce qu'il a arrêté un jour, auquel il doit juger le Monde selon la justice, par l'Homme qu'il a destiné à en être le Juge, dont il a donné à tous les hommes une preuve certaine, en le ressuscitant d'entre les morts.* Et par là nous voyons que, lors qu'il étoit nécessaire de proposer quelque nouvel Article de Foi, comme il falloit le faire à l'égard des Payens Idolâtres, les Apôtres n'avoient garde d'y manquer.

Act. XVIII. 4, 5. St. Paul étant allé à Corinthe, *prêchoit dans la Synagogue tous les jours de Sabbat; & témoignoit aux Juifs que Jesus étoit le Messie.* vs. 11. *Et il demeura là un an & demi, leur annonçant la Parole de Dieu,* c'est-à-dire, l'heureuse nouvelle, que Jesus étoit

étoit le Messie, car, comme nous l'avons déja montré, c'est ce qu'emporte cette expression, *la Parole de Dieu.*

Apollos, autre Prédicateur de l'Evangile, ayant été instruit plus amplement dans la voye de Dieu, s'attacha dès-lors à enseigner précisément la même Doctrine, comme on peut le voir par ce que Saint Luc nous dit de lui au Chapitre XVIII. des Actes vers. 27, & 28. savoir, que *lors qu'il fut arrivé en Achaïe, il servit beaucoup aux Fidèles par la grace dont il étoit rempli : car il convainquoit les Juifs publiquement avec grande force, leur montrant par les Ecritures que Jesus étoit le Messie.*

St. Paul ayant été apellé à rendre compte de sa conduite devant *Festus* & *Agrippa*, déclare que ce seul Point renfermoit tout ce qu'il avoit enseigné depuis sa conversion: car, dit-il, *Act.* XXVI. 22. *par l'assistance que Dieu m'a donnée j'ai subsisté jusqu'à aujourd'hui, rendant témoignage aux petits & aux grands; & ne disant autre chose, que ce que les Prophetes & Moyse ont prédit devoir arriver, savoir, que le Messie devoit souffrir, & être le premier qui ressusciteroit d'entre les morts, & qui annonceroit la lumiere au Peuple & aux Gentils.* Ce qui n'étoit autre chose que prouver, que Jesus étoit le Messie. Et c'est là ce qui est appellé *la Parole de Dieu* comme nous l'a-

vons déja remarqué * : on n'a pour s'en convaincre qu'à comparer *Act.* XI. 1. avec le Chapitre précedent depuis le vſ. 34. juſques à la fin : Et le vſ. 42 du Chap. XIII. avec les verſets 44. 46. 48. 49. & le vſ. 13. du *Ch.* XVII. avec les verſets 11. & 3. Cet article particulier eſt encore appellé *la Parole de l'Evangile*, *Act.* XV. 7. Or c'eſt cette *Parole de Dieu* & cet *Evangile* que nous voyons prêcher aux Apôtres dans tous les endroits du Nouveau Teſtament où leurs Diſcours ont été tranſcrits ; & c'étoit par la foi que les Juifs & les Gentils ajoûtoient à cette importante verité, qu'ils devenoient autant de Fidèles, & de Membres de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt : C'étoit cette foi qui purifioit leurs cœurs, *Act.* XV. 9. & qui amenoit à ſa ſuite la Remiſſion des péchez, *Act.* X. 43. Et par conſéquent, tout ce qu'il falloit croire pour être juſtifié, ſe reduiſoit à cette ſimple propoſition, *Que Jeſus de Nazareth étoit le Chriſt, ou le Meſſie.* C'étoit-là, dis-je, tout ce qu'il falloit *croire* pour être juſtifié : car du reſte nous verrons dans la ſuite, que tout ce qu'il falloit faire pour obtenir la Juſtification, n'étoit pas renfermé dans ce ſeul Devoir.

* Ci-deſſus. *p.* 47.

CHAPITRE VI.

Où l'on continuë de prouver par quelques expressions répanduës dans l'Evangile que ce qu'il faut croire pour devenir Chrétien, se reduit à ceci, que Jesus est le Messie.

NOUS avons appris dans le Chapitre Quatriéme par la propre déclaration de notre divin Sauveur, Que *celui qui croit au Fils, a la Vie éternelle; & que celui qui ne croit point au Fils, ne verra point la Vie, mais que la colére de Dieu demeure sur lui*, Jean III. 36. Nous avons vû de même par le verset 39. du *Chap.* IV. de St. Jean, comparé avec le 42. *Que croire en Jesus-Christ, c'est croire qu'il est le Messie, le Sauveur du Monde*; & que la Confession que fit St. Pierre, *Matth.* XVI. 16. que Jesus étoit *le Messie, le Fils du Dieu vivant*, est comme la pierre fondamentale, sur laquelle Notre Seigneur a promis de bâtir son Eglise. Tout cela, joint à quelques autres passages des Evangelistes que nous avons déja citez, pourroit suffire pour nous faire voir, à quoi se reduit ce que nous devons croire sous l'Evangile, afin d'obtenir la Vie éternelle, sans qu'il eût été nécessaire d'y ajoûter, comme nous avons fait, des

extraits des Prédications des Apôtres. Cependant, pour mettre encore cette matiére dans un plus grand jour, il ne ſera pas hors de propos, de conſiderer avec un peu de ſoin, les differens termes dont les Evangeliſtes ſe ſervent en parlant ſur cet article, afin de connoître par-là ce qu'ils en penſent. Cet examen eſt d'autant plus néceſſaire, que cette diverſité d'expreſſions eſt peut-être cauſe qu'en général on ne les examine guére dans cette vûë.

Nous avons déja remarqué en comparant les paroles d'*André* & de *Philippe*, que *le Meſſie*, & *celui de qui Moyſe a écrit dans la Loi, & que les Prophetes ont prédit*, ſignifient une ſeule & même choſe. Examinons préſentement cet endroit un peu plus à fond: *Jean* I. *v.* 41. *André dit à Simon, Nous avons trouvé le Meſſie*, & Philippe dans une pareille occaſion, *v.* 45. *dit à Nathanaël, Nous avons trouvé Celui de qui Moyſe a écrit dans la Loi, & que les Prophetes ont prédit, ſavoir, Jeſus de Nazareth, fils de Joſeph.* D'abord Nathanaël n'en voulut rien croire, mais dès que Jeſus-Chriſt lui eut parlé, il en fut convaincu, ce qu'il lui fit connoître par ces paroles, *Maître, vous êtes le Fils de Dieu, vous êtes le Roi d'Iſraël.* D'où il paroît évidemment, que croire que Jeſus eſt *celui dont Moyſe & les Prophetes ont écrit*, ou *le Fils de Dieu*,

Dieu, ou bien *le Roi d'Israël*, c'eſt purement la même choſe, que de croire qu'il eſt le Meſſie; & que Jeſus-Chriſt mettoit au nombre des Croyans ceux qui recevoient cet article. Car Nathanaël n'eut pas plûtôt fait cette Confeſſion, *Vous êtes le Fils de Dieu, vous êtes le Roi d'Iſraël*, que Jeſus lui répondit: *Parce que je vous ai dit, que je vous ai vû ſous le Figuier, vous* CROYEZ: *Vous verrez bien de plus grandes choſes*, *v.* 50. Je ſouhaiterois auſſi qu'on prît la peine de lire avec attention la derniére partie du premier Chapitre de St. Jean depuis le 25. verſet, & qu'on me dît, s'il n'eſt pas évident, que cette expreſſion, *le Fils de Dieu*, eſt déterminée par l'uſage à ſignifier *le Meſſie*. A quoi l'on peut ajoûter la déclaration par laquelle Marthe fit connoître ſa foi en diſant à Jeſus-Chriſt, *Jean* XI. 27. *Je croi que vous êtes le Meſſie*, LE FILS DE DIEU, *qui devoit venir au Monde:* & cet autre paſſage de St. Jean, XX. 31. *Ces choſes ſont écrites, afin que vous croyiez que Jeſus eſt le Meſſie*, LE FILS DE DIEU; *& qu'en croyant vous ayiez la vie par ſon nom.* Qu'on examine, dis-je, tous ces paſſages avec ſoin; & je ſuis ſûr qu'on ne pourra point douter, qu'en ce temps-là le titre de *Meſſie* & celui de *Fils de Dieu* ne fuſſent des termes ſynonymes parmi les Juifs.

La Prophetie de Daniel, (*Chap.* IX. 25.) où le Messie est apellé expressément le * *Messie, le Conducteur*, ou *le Prince* : Ce qu'*Esaïe* & Daniel avoient dit de son Gouvernement, de son Royaume, & de la délivrance qu'on obtiendroit par son moyen, & d'autres Propheties qu'on lui appliquoit, tout cela étoit si bien connu aux Juifs, & leur avoit fait naître dans l'esprit une si forte esperance de sa venuë environ ce temps-là, (qui, selon leur calcul, étoit justement le temps auquel il devoit venir pour rétablir le Royaume d'Israël) qu'*Herode* n'eût pas plûtôt appris que les Mages cherchoient *celui qui étoit né Roi des Juifs*, (Matth. II.) qu'il s'enquit tout aussi-tôt *des principaux Sacrificateurs & des Scribes, où devoit naître le Messie*, vs. 4. persuadé, que s'il étoit né un Roi aux Juifs, ce devoit être *le Messie*, dont la venuë étoit alors le sujet de l'esperance générale des Juifs, c'est ce qui paroît par ces paroles de Saint Luc, *Chap.* III. 15. *Cependant le Peuple attendoit; & tous pensoient à Jean en leurs cœurs, s'il ne seroit point le Messie*. Et lors que les Sacrificateurs & les Levites envoyérent vers Jean pour lui demander qui il étoit, ce saint homme connoissant leur pensée, leur répondit, (*Jean* I. 19.) *Qu'il n'étoit point le Messie* : mais, *ajoûte l'Evangeliste*, vs. 34. il

* מָשִׁיחַ נָגִיד:

il rendit témoignage que Jesus étoit *le Fils de Dieu*, c'est-à-dire, *le Messie*.

Cette esperance de la venuë du Messie, dont on étoit alors tout occupé, paroît encore par ce qui est rapporté de *Simeon*, dont S. Luc dit expressément, *Qu'il vivoit dans l'attente de la consolation d'Israël*, Ch. II. 25. car dès qu'il eut le petit Enfant Jesus entre ses bras, il se prit à dire, *qu'il avoit vû le Salut du Seigneur*, vs. 30. Et *dans ce même instant la Prophetesse Anne étant survenuë, elle se mit à louer le Seigneur, & à parler de lui à tous ceux de Jerusalem qui attendoient la Redemption d'Israël*. De même, il est dit de *Joseph d'Arimathée*, Marc XV. 43. *qu'il attendoit aussi le Regne de Dieu:* Toutes expressions qui désignoient la venuë du Messie, que St. Luc exprime par un tour un peu different lors qu'il dit *Chap.* XIX. 11. que les Juifs *croyoient que le Regne de Dieu devoit paroître bien-tôt*.

Cela posé, voyons ce que *Jean Baptiste* prêcha, lors qu'il commença de faire les fonctions de son Ministére. St. Matthieu nous l'apprend par ces paroles *Chap.* III. 1, 2. *En ce temps-là Jean Baptiste vint prêcher au desert de Judée, en disant, Repentez-vous, car le Royaume des Cieux est proche.* Il annonçoit par-là la venuë du Messie: car *le Royaume des Cieux* & *le Royaume de Dieu* sont deux expressions qui marquent une même chose, com-

comme il paroît par plusieurs endroits de l'Evangile; & toutes deux signifient le Regne du Messie. La déclaration que fit Jean Baptiste lors que les Juifs députérent vers lui pour savoir qui il étoit, (*Jean* I. 19.) ce fut qu'il n'étoit pas le Messie, mais que c'étoit à Jesus que cette qualité appartenoit veritablement. C'est ce qu'on reconnoîtra sans peine, si l'on compare le vs. 26. du *Ch.* I. de St. Jean jusques à la fin du 34. avec les vs. 27. & 30. du *Chap.* III. du même Evangeliste. Les Juifs ayant fait paroître une extrême envie de savoir si Jean étoit le Messie, il le nia positivement; & leur dit, qu'il n'étoit que son Précurseur; & qu'il y en avoit un au milieu d'eux qui viendroit après lui, & dont il n'étoit pas digne de denouër les cordons des souliers. Le lendemain voyant Jesus, il se prit à dire, que c'étoit là l'homme dont il avoit voulu parler; & que pour lui il n'étoit venu baptiser dans l'eau, qu'afin que Jesus fût manifesté au Monde, mais qu'il ne l'avoit connu qu'après qu'il eut vû le Saint Esprit descendre sur lui. Celui qui l'avoit envoyé baptiser, lui ayant dit que celui, sur qui il verroit descendre & demeurer le Saint Esprit, seroit celui qui baptiseroit par le Saint Esprit, il témoigna à cause de cela que *celui-là étoit le Fils de Dieu*, vs. 34. c'est-à-dire, *le Messie*. Et nous voyons

au

au Chapitre III. vſ. 26. *&c.* que quelques perſonnes étant allé trouver Jean Baptiſte pour lui dire, que Jeſus baptiſoit ; & que tous alloient à lui, Jean leur répondit, „ Que Je-
„ ſus avoit une autorité qui venoit du Ciel :
„ & vous ſavez vous-mêmes, *ajoûte-t-il*,
„ que je n'ai jamais dit que je fuſſe le Meſ-
„ ſie, mais ſeulement que j'avois été envo-
„ yé devant lui. Il faut qu'il croiſſe, & que
„ je diminuë, car c'eſt Dieu qui l'a envoyé,
„ & il annonce les paroles de Dieu : or Dieu
„ lui a tout mis entre les mains, de ſorte que
„ *celui qui croit au Fils, a la Vie éternelle.* Ce qui ne renferme aucune autre doctrine que celle que les Apôtres prêcherent dans la ſuite : car comme nous l'avons vû par un examen ſuivi du Livre des *Actes*, tout ce qu'ils propoſoient étoit contenu dans cet article particulier, *Que Jeſus étoit le Meſſie.* Et c'étoit ſur cela même que Jean rendoit témoignage à Jeſus-Chriſt, comme ce divin Seigneur le dit lui-même, *Jean* V. 33.

La déclaration qui fut faite en ſa faveur, durant ſon Batême, par cette voix qui vint du Ciel, *c'eſt mon Fils bien-aimé, auquel j'ai pris mon bon plaiſir.* Matth. III. 17. cette déclaration, dis-je, tendoit à faire voir la même choſe, ſavoir, *qu'il étoit le Meſſie :* car alors le titre de *Fils de Dieu*, étoit employé dans l'uſage ordinaire pour ſignifier le Meſſie, comme

me nous l'avons déja montré. A cela nous pouvons ajoûter ce qui est dit de Jesus pour la premiére fois après sa conception, dans les propres termes dont l'Ange se servit en parlant à Joseph, *Matth.* I. 21. *Tu appelleras son nom Jesus*, ou Sauveur, *car il sauvera son Peuple de leurs péchez.* C'étoit une opinion reçuë parmi les Juifs, qu'à la venuë du Messie, tous leurs péchez leur seroient pardonnez: ainsi nous pouvons regarder ces paroles de l'Ange comme une déclaration, que Jesus étoit le Messie, ce qui est encore marqué plus expressément par ces mots, *son Peuple*, car cela suppose qu'il a un Peuple, & par conséquent qu'il est Roi.

CHAPITRE VII.

Comment la Venuë du Messie est désignée dans l'Evangile.

DEs que Jesus eut été baptisé, il commença à faire les fonctions de son Ministére. Mais avant que de voir ce qu'il proposoit à croire à ceux qui vouloient recevoir sa Doctrine, il est nécessaire de remarquer, qu'on pouvoit s'assûrer de la venuë du Messie par trois differentes voyes.

I. Prémiérement par les Miracles. Dans

ce temps-là l'Esprit de Prophetie ne se trouvoit plus parmi les Juifs depuis plusieurs siécles; & bien que leur République ne fût pas entiérement détruite, mais qu'ils vécussent encore sous leurs propres Loix, ils étoient pourtant soûmis à une Domination Etrangére, c'est-à-dire aux *Romains*. Reduits dans cet état, & s'imaginant que le temps de la venuë du Messie étoit échu selon leur calcul, ils attendoient le Messie avec impatience, esperant d'être délivrez par son moyen du joug auquel ils étoient soûmis, pour vivre sous le glorieux Empire qu'il devoit établir, selon ce qui avoit été prédit de lui dans leurs Anciennes Propheties. Tout cela leur faisoit esperer qu'il viendroit encore de la part de Dieu un homme extraordinaire, qui par une puissance surnaturelle & divine, & par des miracles devoit prouver sa Mission, & les mettre en liberté. Et ils attachoient uniquement à leur Messie ce caractére d'une personne extraordinaire qui devoit faire des miracles. Ils attendoient un grand Prophete qui devoit se rendre illustre par ses miracles, mais ils n'en attendoient qu'un seul de cet ordre; & qui devoit être le Messie. C'est pourquoi nous voyons dans l'Evangile qu'en considération des miracles que Jesus faisoit, le Peuple *croyoit en lui*, c'est-à-dire,

croyoit

croyoit qu'il étoit le Messie; *Et plusieurs du Peuple*, dit S. Jean *Ch.* VII. 31. *crurent en lui, & disoient entr'eux, Quand le Messie viendra, fera-t-il plus de miracles que n'en a fait celui-ci?* Et pendant la Fête de la Dédicace, les Juifs s'assemblérent autour de lui, & lui dirent, *Jean* X. 24, 25. *Jusques à quand nous tiendrez-vous l'esprit en suspens? Si vous êtes le Messie, dites-le nous clairement. Jesus leur répondit: Je vous l'ai dit, & vous ne me croyez pas. Les Oeuvres que je fais au nom de mon Pére, rendent témoignage de moi.* Et (*Jean* V. 36.) Jesus dit encore aux Juifs, *J'ai un témoignage plus grand que celui de Jean, car les œuvres que mon Pére m'a donné pouvoir de faire, les œuvres, dis-je, que je fais, rendent témoignage pour moi, que c'est le Pére qui m'a envoyé.* Et ici nous pouvons remarquer en passant, que lors que Jesus dit qu'*il est envoyé par le Pére*, il ne fait qu'exprimer en d'autres termes, *qu'il est le Messie*, ce qui paroît évidemment par ce passage, *Jean* V. 36. comparé avec celui que nous venons de citer du *Chap.* X. du même Evangeliste. Car dans ce *dernier Chapitre il est dit expressément, que les œuvres que Jesus fait, ren-

* vs. 24. & 25.

rendent témoignage de lui. Et que portoit ce témoignage? Rien autre chose, sinon que *Jesus étoit le Messie*, comme le texte le dit formellement. Or dans cet autre passage, *Jean* V. 36. Jesus dit encore, que ses œuvres rendent témoignage de lui. Et comment cela? En montrant, *Que c'est le Pere qui l'a envoyé.* D'où nous pouvons conclurre sûrement, qu'*être envoyé par le Pere*, & *être le Messie* signifioient la même chose dans la bouche de Jesus-Christ. Et en effet nous voyons dans le Chapitre IV. de *St. Jean* vs. 53. dans le XI. vs. 45. & ailleurs, que plusieurs voyant les miracles que Jesus faisoit, l'écouterent, reçurent son témoignage; & crurent en lui.

II. Un second moyen par lequel la venuë du Messie étoit désignée dans l'Evangile, c'étoit par des phrases & des circonlocutions qui l'exprimoient, ou la faisoient connoître, sans marquer directement la Personne. Celles qui y sont employées le plus ordinairement sont celles-ci, *le Royaume de Dieu*, & *le Royaume des Cieux*; & cela, parce que dans le Vieux Testament la venuë du Messie étoit désignée le plus souvent par ces mêmes expressions; & que d'ailleurs ce que les Juifs attendoient & souhaitoient avec le plus d'ardeur, c'étoit un Royaume. Ainsi dans cet endroit si connu d'Esaïe, *Ch.*

IX. il eſt dit: L'EMPIRE *ſera poſé ſur ſon épaule: il ſera appellé le* PRINCE *de Paix: Il n'y aura point de fin à l'avancement de l'*EMPIRE, *& à la proſperité, ſur le* THRONE *de David & ſur ſon* REGNE, *pour l'affermir & l'établir en jugement & en juſtice, dès maintenant & à toûjours. Michée* nous donne la même idée du Meſſie, *Ch.* V. 2. *Et toi Bethlehem de devers Ephrath, quoi que tu ſois petite entre les Milliers de Juda, cependant de toi me ſortira quelqu'un pour être* DOMINATEUR *en Iſraël.* Et Daniel non ſeulement l'appelle *le Meſſie* LE PRINCE, *Ch.* IX. 25. mais en rapportant comment il avoit vû en viſion le *Fils de l'homme, Ch.* VII. 13, 14. il dit, *Qu'il lui fut donné Seigneurie, honneur, &* REGNE; *que tous les Peuples, Nations, & Langues le ſerviroient. Sa* DOMINATION, ajoûte-t-il, *eſt une Domination éternelle, qui ne paſſera point; & ſon* REGNE *ne ſera point diſſipé.* D'où il paroît, que ces expreſſions, *le Royaume de Dieu,* & *le Royaume des Cieux,* étoient communes parmi les Juifs, pour ſignifier le temps auquel le Meſſie paroîtroit dans le Monde. Et c'eſt ce qu'on peut voir encore par pluſieurs endroits de l'Evangile: *Luc* XIV. 15. *Un des* Juifs *qui étoient à table, ayant entendu ces paroles, lui dit, Heureux celui qui mangera du pain dans le Royaume de Dieu.* Le

même Evangeliſte rapporte, *Ch.* XVII. 20. que les Phariſiens demandoient un jour à Jeſus-Chriſt, *Quand viendroit le Royaume de Dieu.* Et Jean Baptiſte parut dans le Monde, en diſant, *Repentez-vous, car le Royaume des Cieux eſt proche.* Si cette expreſſion n'eût pas été entenduë, il ne l'auroit pas employée dans ſes Prédications.

Il y a encore d'autres expreſſions dans l'Evangile qui déſignent le Meſſie & ſa Venuë dans le Monde, mais nous les examinerons à meſure qu'elles ſe préſenteront à nous dans la ſuite de cet Ouvrage.

III. Le troiſiéme & dernier moyen de faire connoître le Meſſie, c'étoit, de dire en termes clairs & formels, quelle étoit ſa Doctrine; & de déclarer nettement que c'étoit Jeſus à qui cette qualité appartenoit veritablement: & c'eſt de ce moyen que les Apôtres ſe ſervirent lors qu'ils allérent prêcher l'Evangile, après la Reſurrection de nôtre divin Sauveur. C'étoit-là effectivement la voie la plus claire & la plus expreſſe, ce qui porteroit d'abord à croire, que le Meſſie y auroit eû recours lui-même, dès qu'il vint au Monde; & ſur tout ſi l'on ſuppoſe qu'il importoit ſi fort aux hommes de le reconnoître pour le Meſſie, que la remiſſion de leurs péchez dût dépendre entiérement de là. Cependant nous

voyons qu'au lieu de se servir de ce moyen, il n'employa pour l'ordinaire, du moins dans la *Judée*, & au commencement de son Ministère, que les deux prémiers, qui étoient beaucoup plus obscurs, car ce divin Docteur ne donnoit à entendre qu'il fût le Messie, qu'autant qu'on pouvoit le conjecturer par les Miracles qu'il faisoit, & par la conformité que sa vie & ses actions avoient avec ce qui étoit dit de lui dans les Propheties du Vieux Testament, ou bien par quelques discours généraux qu'il faisoit sur le Regne du Messie, comme étant déja arrivé; & cela, sous le nom de *Royaume de Dieu* & de *Royaume des Cieux*. Que dis-je? bien loin d'avouër publiquement lui-même, qu'il fût le Messie, il défendit que d'autres le publiassent. Un jour se trouvant avec ses Disciples, *Marc* VIII. 27. 30. *il leur fit cette question, Qui disent les hommes que je suis? Et ses Disciples lui répondirent: Les uns disent que vous êtes Jean Baptiste, les autres Elie, les autres quelqu'un des Prophetes.* (Ce qui fait voir que ceux-là mêmes qui le croyoient une personne extraordinaire, ne savoient point encore qu'il fût le Messie, ou qu'il voulût passer pour tel: c'étoit pourtant alors la troisiême année de son Ministère; & de là à sa mort il n'y eût pas tout-à-fait un an.) Jesus continuant le même discours, *dit à ses*

Disci-

Disciples, Mais vous, qui dites-vous que je suis? Pierre lui répondit, Vous êtes le Messie. *Et il leur défendit très-expressement de le dire à personne. Les Démons*, dit St. Luc *Ch.* IV. 41. *sortoient du corps de plusieurs, criant, Vous êtes le* Messie, *le Fils de Dieu, mais il les censuroit, & ne leur permettoit pas de dire qu'ils sussent qu'il étoit le Messie.* Marc III. 11, 12. *Et quand les Esprits impurs le voyoient, ils se prosternoient devant lui, en criant, Vous êtes le Fils de Dieu, mais il leur défendoit avec de grandes ménaces de le découvrir.* Au reste, nous pouvons remarquer encore ici, en comparant ces deux derniers passages, que ces expressions, *vous êtes le Fils de Dieu*, & *vous êtes le Messie*, s'employoient indifferemment pour signifier une seule & même chose.

Mais voyons pourquoi Jesus-Christ évitoit de dire ouvertement qu'il fût le Messie. La chose merite bien sans doute d'être examinée; & c'est ce que nous allons faire, avec toute l'exactitude dont nous sommes capables.

Chapitre VIII.

Pourquoi Jesus-Christ ne disoit pas ouvertement, qu'il étoit le Messie.

Le soin que Jesus-Christ prenoit de se cacher, paroît étrange dans une personne comme lui, qui étoit venu dans le Monde pour y apporter la Lumiére; & qui devoit souffrir la mort pour rendre témoignage à la Verité. On diroit d'abord qu'il eut cette retenuë dans le dessein de se cacher effectivement, afin de n'être pas connu dans le Monde pour le Messie; & que les hommes ne crussent pas en lui entant que revêtu de cette qualité. Mais si nous examinons la chose de plus près, nous en jugerons tout autrement; & nous conclurrons au contraire, qu'en cela ce divin Sauveur agît selon les regles d'une sagesse toute divine; & qu'il devoit nécessairement en user ainsi, pour faire mieux connoître au Monde, qu'il étoit le Messie. Nous entrerons, dis-je, dans cette pensée, si nous considerons que Jesus devoit accomplir le temps destiné à son Ministère; & qu'après avoir mené une vie illustre en miracles & en bonnes œuvres, une vie dont l'humilité, la douceur, la patience, & les souf-

souffrances fussent le principal ornement, & qui répondît exactement à l'idée que les Prophêtes en avoient donné dans leurs Ecrits, il devoit être conduit à la boucherie comme une innocente brebis; & avec une moderation & une soûmission parfaites souffrir la mort sur une Croix, quoi qu'on n'eût trouvé ni crime ni défaut en lui. Or tout cela n'auroit pû se faire, si dès que Jesus parut en public, & commença à prêcher, il eût déclaré ouvertement qu'il étoit le Messie, le Roi de ce Royaume qu'il disoit être proche. Car le Sanhedrin auroit pris occasion de là, de se rendre maître de sa personne, pour lui ôter ensuite la vie. Il auroit du moins traversé son Ministère par ce moyen; & l'auroit empêché d'executer l'ouvrage qu'il avoit en main. Que ce fût pour ces considérations que Jesus fut si reservé à se faire connoître; & qu'il évita autant qu'il pût, d'irriter les Principaux d'entre les Juifs & de tomber entre leurs mains, cela paroît évidemment par cet endroit de St. Jean *Ch.* VII. 1. *Depuis cela Jesus demeuroit en Galilée*, éloigné des Principaux Sacrificateurs & des Docteurs de la Loi, *ne voulant pas demeurer en Judée, parce que les Juifs cherchoient à le faire mourir*. Et par-là il justifioit ce qu'il leur avoit prédit à Jerusalem durant la premiére Fête de Pâque qu'il célébra après avoir
 com-

commencé à prêcher l'Evangile: car alors ayant gueri un homme auprès du Lavoir de Bethesda; & les Juifs cherchant à le faire mourir, *Jean* V. 16. il leur dit, vs. 38. *La Parole de mon Pére ne demeure point parmi vous, parce que vous ne croyez point à celui qu'il a envoyé.* Ces paroles s'adressoient particuliérement aux Juifs de Jerusalem, gens entreprenans, & animez à sa perte; & par-là Jesus vouloit dire, qu'à cause de leur incredulité, & de la résistance qu'ils lui faisoient, *la Parole de Dieu*, c'est-à-dire, la Prédication du *Royaume du Messie*, qui est souvent appellée *la Parole de Dieu* dans le N. Testament, *ne demeuroit point parmi eux*, parce qu'il ne pouvoit être avec eux pour leur parler du Regne du Messie, & leur en expliquer la nature. Or que par *la Parole de Dieu* il faille entendre ici cette Parole qui devoit leur faire connoître Jesus pour le Messie, cela paroît par toute la suite du Discours; & d'ailleurs l'évenement a fait voir que c'étoit là le veritable sens de ce Passage. Car depuis que Jesus eut parlé ainsi aux Juifs à Jerusalem, nous n'entendons plus dire, qu'il ait paru dans cette Ville jusques à la Pentecôte prochaine, un an après. Ce n'est pas pourtant qu'on puisse douter qu'il n'y aît été aussi à la Pâque suivante & aux autres Fêtes qui s'écoulérent entre deux, mais ce fut en secret.

ſecret. Et même, lors qu'il parut dans Jeruſalem à la Fête de la Pentecôte, environ quinze mois après celle de Pâque où il guerit cet homme qui ne pouvoit entrer dans le Lavoir de Betheſda, il ne dit que très-peu de choſe; & ne parla point du tout du Royaume des Cieux entant qu'arrivé ou prêt d'arriver; & il n'y fit aucun miracle. Il revint enſuite à Jeruſalem durant la Fête des Tabernacles; & il eſt clair que depuis ce temps-là juſqu'à cette Fête, ce qui comprenoit l'eſpace d'un an & demi, Jeſus n'avoit point enſeigné les Juifs dans Jeruſalem.

Car premiérement, il eſt dit, *Jean* VII. 2. 15. que Jeſus s'étant mis à enſeigner au Temple durant la Fête des Tabernacles, les Juifs en étoient étonnez & diſoient: *Comment celui-ci ſait-il les Ecritures, vû qu'il ne les a point appriſes?* Ce qui fait voir qu'ils n'étoient point accoûtumez à l'entendre prêcher, car autrement, ils n'auroient pas été alors dans cette ſurpriſe.

En ſecond lieu, Jeſus leur parle ainſi, au vſ. 19. *Moïſe ne vous a-t-il pas donné la Loi, & néanmoins nul de vous n'accomplit la Loi? Pourquoi cherchez-vous à me faire mourir? J'ai fait une œuvre*, ou un miracle ici au milieu de vous, *& vous en êtes tous ſurpris. Moïſe vous ayant donné la Loi de la Circonciſion, vous ne laiſſez pas de circoncire au jour*

du Sabbat. Si un homme reçoit la circoncision le jour du Sabbat, afin que la Loi de Moyse ne soit point violée, pourquoi êtes-vous irritez contre moi, parce que j'ai gueri un homme tout entier au jour du Sabbat? Par ces paroles Jesus-Christ défend directement ce qu'il avoit fait à Jerusalem un an & demi auparavant, la derniere fois qu'il leur y annonça l'Evangile. Le Miracle dont il parle en cet endroit, est rapporté au Chap. V. de St. Jean vs. 1-16. Jesus-Christ n'avoit point prêché aux Juifs dans Jerusalem depuis ce temps-là jusques à présent, mais il avoit justifié ce qu'il leur dit à cette heure, vs. 38. *La parole de mon Pére ne demeure point parmi vous, parce que vous ne croyez point à Celui qu'il a envoyé.* Par où il veut marquer, à ce que je croi, qu'il ne demeuroit & ne paroissoit guères parmi eux à Jerusalem pour leur prêcher l'Evangile du Royaume, parce que leur extrême incredulité, & la maniére violente & malicieuse avec laquelle ils s'opposoient à son Ministère, l'en empêchoient.

Il est évident, que la chose étoit effectivement ainsi. Car le prémier miracle que Jesus fit à Jerusalem, (à la seconde Pâque après son Baptême) le mit en danger de perdre la vie; & ce fut-là ce qui l'empêcha d'y prêcher de nouveau jusqu'à la Fête des Tabernacles, qui préceda immé-

médiatement la derniére Pâque qu'il célebra à Jerusalem; de sorte que jusques aux six derniers mois qui précederent sa passion, il ne fit qu'un seul miracle à Jerusalem; & n'y prêcha qu'une seule fois en public. Il fit là ces essais pour engager les Habitans de cette Ville à recevoir sa doctrine: mais il trouva en eux un si grand fonds d'incredulité, que s'il eût demeuré plus long-temps dans Jerusalem, & qu'il eût persisté à leur annoncer les bonnes Nouvelles du Royaume des Cieux, & à se faire connoître à eux par des miracles, il n'auroit pû avoir le temps & la liberté de faire les œuvres que son Pére lui avoit donné pouvoir d'accomplir, comme il le dit lui-même au *Ch.* V. de St. Jean vs. 36. Ils l'attaquoient par tous les moyens dont ils pouvoient s'aviser, mais il éludoit promptement toutes leurs attaques avec une vivacité surprenante, & avec une prudence & une sagesse incomparables. Pendant cette Fête des Tabernacles, *les Scribes & les Pharisiens lui ayant amené une Femme surprise en adultére, lui dirent, Maître, Moyse nous a ordonné dans la Loi, de lapider de telles personnes, quel est sur cela votre sentiment? Ce qu'ils disoient en le tentant pour avoir dequoi l'accuser*, Jean VIII. 3-6. Il est visible qu'ils esperoient que la cause de cette Femme qu'on venoit de prendre sur le fait,
étant

étant portée devant lui en presence du Peuple, l'engageroit à prononcer sur cette affaire, s'il vouloit passer dans leur esprit pour le *Messie*, leur Roi; & que l'exercice d'une telle autorité leur fourniroit une occasion de le citer devant le Gouverneur Romain. C'est-là sans doute ce qu'ils se proposoient de faire, lors qu'ils lui amenerent cette Femme: mais ils ne purent jamais avoir aucune prise sur lui de ce côté-là. Il renversoit d'abord leurs desseins d'une maniére tout-à-fait admirable; & sans se rabaisser lui-même, il leur fermoit la bouche, & les renvoyoit tout couverts de confusion.

Jesus ayant gueri au jour du Sabbat un homme qui avoit la main seche, *aussi-tôt les Pharisiens tinrent conseil contre lui avec les Herodiens pour le perdre: Mais Jesus se retira avec ses Disciples vers la Mer; & une grande foule de peuple l'y suivit de Galilée, & de Judée, de Jerusalem, de l'Idumée, de delà le Jourdain; & ceux des environs de Tyr & de Sidon ayant oui parler des choses qu'il avoit faites, vinrent en grand nombre le trouver, & il les guerit tous, &* LEUR COMMANDA DE NE LE POINT DECOUVRIR, *afin que cette parole du Prophête Esaïe fût accomplie: „ Voici mon Serviteur que j'ai „ élu, mon bien aimé dans lequel mon ame a „ pris son bon plaisir. Je ferai reposer sur lui*

„ *mon*

„ *mon Esprit ; & il annoncera la justice aux*
„ *Nations. Il ne disputera point, ni ne criera*
„ *point, & personne n'entendra sa voix dans*
„ *les ruës*, Matth. XII. & Marc III.

Et nous voyons dans le Chapitre XI. de Saint Jean, vs. 47. que dès qu'on eut appris à Jerusalem que Jesus avoit ressuscité Lazare, *les principaux Sacrificateurs & les Pharisiens tinrent conseil ensemble, & dirent, Que faisons-nous? Cet homme fait plusieurs miracles.* vs. 53. *C'est pourquoi ils ne songeoient plus depuis ce jour-là qu'à trouver le moyen de le faire mourir.* vs. 54. *Et c'est ce qui fit que Jesus ne se montroit plus en public parmi les Juifs.* Ses miracles avoient si bien fait connoître qu'il étoit le Messie, que les Juifs ne pouvoient plus le souffrir; ni lui, s'exposer davantage à demeurer parmi eux: *c'est pour cela qu'il se retira dans une contrée qui est auprès du Desert, en une Ville nommée Ephraïm, où il se tint avec ses Disciples.* Ce n'étoit que peu de temps avant sa derniére Pâque, comme il paroît par ce qui suit, vs. 55. *Et la Pâque des Juifs étoit proche.* En effet, Jesus étant aussi connu qu'il l'étoit, par les miracles qu'il avoit déja faits, il n'auroit pû être en sûreté pendant le peu de temps qui lui restoit à passer sur la Terre jusques à ce que son heure fut arrivée, si par un effet de sa prudence ordinaire il ne

ſe fût retiré lors qu'il falloit ; & *qu'il n'eût ceſſé de ſe montrer en public parmi les Juifs*, juſques à ce que ſon temps fut entiérement venu, c'eſt-à-dire, juſques à la Pâque ſuivante ; car alors il recommença de paroître publiquement parmi eux.

Les Romains ne l'auroient pas non plus toleré, s'il fût allé prêcher ouvertement, qu'il étoit le Roi que les Juifs attendoient. Les Juifs lui en auroient d'abord fait un crime auprès des Magiſtrats, s'ils le lui euſſent entendu dire à lui-même ; & que ſes Sectateurs euſſent prêché publiquement la même doctrine, qui fut enſuite prêchée ouvertement par les Apôtres, après qu'il fut mort, & qu'il eut ceſſé de paroître ſur la Terre. Et en effet les Apôtres furent déferez pour cela même aux Magiſtrats Romains, *Les Juifs, qui n'avoient point crû*, dit S. *Luc*, Act. XVII. 5-9. *étant pouſſez d'un faux zele, prirent avec eux quelques méchans hommes de la lie du Peuple ; & ayant excité un tumulte, ils troublérent toute la Ville. Ils vinrent pour forcer la maiſon de Jaſon, voulant enlever* Paul & Silas, *& les mener devant tout le Peuple, mais ne les ayant point trouvez, ils traînerent Jaſon & quelques-uns des frères devant les Magiſtrats de la Ville, en criant : Ce ſont là ces gens qui troublent toute la Terre, & qui ſont venus nous troubler ici ; & Jaſon les*

a re-

a reçus chez lui. Ils ſont tous rebelles aux Ordonnances de Céſar, en ſoûtenant qu'il y a un autre Roi, qu'ils nomment Jeſus. Ils émûrent donc la Populace, & même les Magiſtrats de la Ville, qui les écoutoient. Mais Jaſon & les autres ayant donné caution, les Magiſtrats les laiſſérent aller.

Quoi que les Magiſtrats de l'Empire Romain ne ſe miſſent pas fort en peine de ce qu'on pouvoit dire d'un Roi, qui avoit été mis à mort, & qui ne paroiſſoit plus nulle part; cependant ſi Nôtre Seigneur ſe fût attribué ouvertement cette qualité durant ſa vie; & qu'il eût eu à ſa ſuite une troupe de Diſciples & de Sectateurs qui euſſent publié par tout qu'il étoit leur Roi: le Gouverneur de la Judée, qui étoit Romain, n'auroit pû s'empêcher d'en prendre connoiſſance, & de le reprimer à force ouverte. C'eſt ce que les Juifs ne manquérent pas de prévoir; & pour cet effet lors qu'ils deferérent Jeſus-Chriſt à Pilate, ils firent de cet article le principal chef de leur accuſation, rien n'étant plus propre à engager ce Gouverneur à le faire mourir: car ſe déclarer Roi, c'étoit dans l'eſprit des Romains un attentat & une offenſe irremiſſible, de ſorte qu'un Gouverneur Romain ne pouvoit éviter de punir de mort quiconque oſoit en venir là, ſans s'expoſer lui-même à perdre la vie. Voici donc

comment les Juifs accusérent Jesus devant Pilate, *Luc* XXIII. 2. *Nous avons trouvé cet homme*, lui dirent-ils, *qui pervertit notre Nation, & qui empêche de payer le tribut à César, en disant qu'il est le Messie, le Roi*, ou plûtôt, *le Messie qui est Roi*. Mais alors ce divin Sauveur considerant, que son heure étoit venuë; & qu'étant en prison, & abandonné de tout le monde, il n'y avoit plus sujet de craindre qu'il se fît aucune sedition ni aucun tumulte à son occasion, il confessa lui-même à Pilate qu'il étoit Roi, après lui avoir dit auparavant, *Jean* XVIII. 36. *Que son Regne n'étoit point de ce Monde:* Et Pilate voyant qu'il s'agissoit d'un Royaume dans un autre Monde, connut par-là que cette affaire n'interessoit en aucune maniére l'Empereur son Maître. Mais s'il y eût eu la moindre apparence de verité à ce que les Juifs disoient, *que Jesus pervertissoit la Nation, en défendant de payer le tribut à Cesar, ou en attirant le Peuple à lui, en qualité de leur veritable Roi*, Pilate n'auroit pas été si prompt à le déclarer innocent. Car voici ce qu'il dit à ses accusateurs, *Luc* XXIII. 13, 14. *Pilate ayant fait venir les Principaux Sacrificateurs, les Gouverneurs & le Peuple, leur dit: Vous m'avez présenté cet homme comme portant le Peuple à la revolte; & néanmoins l'ayant interrogé en votre présence, je ne l'ai trouvé coupable*

pable d'aucun des crimes dont vous l'accusez, ni Herode non plus, car je vous ai renvoyez à lui; & cependant à son jugement même, il n'a rien fait qui fût digne de mort. D'où il paroît que Pilate ne voyant en Jesus qu'un homme d'une basse condition, dont la vie étoit irreprochable, qui ne songeoit nullement à exciter des seditions, à troubler le repos public, & qui n'avoit ni amis ni Sectateurs, l'auroit voulu renvoyer comme un Roi sans conséquence, & comme une personne innocente, faussement & malicieusement accusée par les Juifs.

Mais pour reconnoître encore mieux, combien il étoit nécessaire que Notre Seigneur eût la précaution de ne rien dire ou faire, qui pût choquer justement le Gouverneur Romain, ou le rendre suspect dans son esprit; & que s'il eût donné par ce moyen la moindre prise sur lui, les Juifs en auroient profité avec joye pour le perdre, il ne faut que voir cet endroit de St. Luc, *Chap.* XX. *v.* 20. *Comme les principaux Sacrificateurs & les Scribes l'observoient, ils lui envoyérent des personnes qui contrefaisoient les gens de bien, pour lui tendre des piéges & le surprendre dans ses paroles, afin de le livrer au Magistrat & au pouvoir du Gouverneur.* La chose sur quoi ils esperoient de le surprendre dans cette rencontre, c'étoit sur la Question, s'il falloit

payer le tribut à César ; & ce fut précisément sur cela qu'ils l'accusérent ensuite faussement devant Pilate. Que n'auroient-ils point fait, si Jesus eût dit ouvertement devant eux, qu'il étoit le Messie, leur Roi, & leur Liberateur ?

Et ici nous pouvons remarquer la merveilleuse providence de Dieu, qui dans le temps que son Fils devoit venir au Monde, avoit disposé de telle sorte de l'Etat des Juifs, que quoi que leur Police & le culte de leur Religion subsistassent encore alors, ils avoient été privez du droit de vie & de mort, ce qui donna moyen à Notre Seigneur de publier le Regne du Messie, c'est-à-dire, sa propre Royauté, sous le nom de *Royaume de Dieu* & de *Royaume des Cieux*. Car les Juifs, qui comprenoient assez bien ce que cela vouloit dire, n'auroient pas manqué d'en prendre occasion de le mettre à mort, s'ils eussent eû le Pouvoir & l'Autorité en main. Mais comme il n'y avoit pas là dequoi intenter une accusation contre Jesus-Christ auprès des Romains, ce divin Seigneur ne fit pas difficulté de parler du *Royaume des Cieux*, tantôt par rapport à sa venuë dans le Monde & à la croyance que certaines personnes particuliéres avoient en lui, tantôt par rapport à la Puissance qui lui seroit donnée par le Pére après sa Resurrection ; & tantôt par

rap-

rapport au dernier Jour auquel il devoit vénir juger le Monde; dans la glorieuse & parfaite consommation de son Regne. C'étoient là des moyens que Jesus employoit pour se faire connoître, desquels les Juifs ne pouvoient point se prévaloir pour l'accuser devant Pilate, & engager ce Gouverneur à se saisir de sa personne, & à le mettre à mort.

Une autre raison qui servit autant que celle que nous venons de voir, à empêcher que Jesus ne declarât en termes exprès qu'il étoit le Messie, ce fut, que comme les Juifs attendoient alors la venuë de leur Messie & espéroient d'être délivrez par son moyen de la Domination Etrangére à laquelle ils étoient soûmis, si Jesus eût dit que c'étoit lui qui étoit leur Messie & leur Roi, dès ce moment-là le Corps du Peuple se seroit soulevé infailliblement; & l'auroit mis à leur tête. Et en effet, quoi qu'il fût comme caché sous l'obscurité d'une basse condition, & d'une vie tout-à-fait simple & commune, quoi qu'il passât pour Galiléen, (car on ignoroit alors qu'il fût né en Bethlehem) & qu'il ne s'attribuât aucun pouvoir ni aucune autorité, pas même le nom de *Messie*, cependant les miracles qu'il fit, disposérent si fort le Peuple à croire qu'il étoit le Messie, qu'à peine pût-il éviter d'être enlevé tumultuairement, &

d'être proclamé Roi. C'est ce que St. Jean nous apprend au Chap. VI. de son Evangile, vs. 14. & 15. *Ces personnes*, dit-il, *ayant vû le miracle qu'avoit fait Jesus, disoient, C'est là sans doute le Prophete qui doit venir dans le Monde. Mais Jesus sachant qu'ils devoient venir le prendre pour le faire Roi, s'enfuit & se retira encore seul sur une Montagne.* Cela arriva lors que Jesus eut rassasié 5000. hommes avec cinq pains d'orge & deux poissons. D'où l'on peut conclurre, qu'en faisant les miracles qu'il devoit faire nécessairement pour prouver sa mission; & qui attiroient souvent après lui de grandes troupes de peuple, *Matth.* IV. 25. il lui étoit fort difficile d'empêcher la Populace, naturellement fougueuse & emportée, de tomber dans ces sortes de désordres, qui pouvoient lui causer de l'embarras à lui-même, interrompre & abreger le cours de son Ministère, le faire passer pour un perturbateur du repos public, & lui faire perdre la vie sous cette odieuse qualité: ce qui étoit entierement contraire au dessein pour lequel Jesus étoit venu dans le Monde: qui étoit, d'être offert comme un agneau sans tache, & sans défaut, en sorte que son innocence parût à tout le monde, à celui-là même qui devoit le condamner à être crucifié. Mais il lui auroit été absolument impossible d'éviter ces inconveniens, s'il se fût

donné

donné ouvertement le titre de *Messie*, par tout où il auroit prêché. Il n'en auroit pas fallu davantage pour porter à la rebellion le Peuple Juif, qui attiré par les miracles qu'il lui voyoit faire, & par l'esperance de trouver un Liberateur dans une personne si extraordinaire, alloit déja en foule après lui. Il est parlé à tout moment dans l'Evangile des grandes troupes qui le suivoient; & St. Luc fait mention (*Ch.* XII. 1.) * d'une multitude innombrable qui étoit assemblée autour de lui. Cette foule de Peuple, ainsi disposée, ne lui auroit pas plûtôt entendu dire qu'il étoit le Messie, qu'elle se seroit soulevée, & l'auroit choisi par force pour être leur Roi.

Il est donc aisé de voir par les deux raisons que nous venons de proposer, Pourquoi Jesus ne se fait pas une affaire de persuader aux hommes, que c'est lui qui est le Messie; & Pourquoi dans ses prédications publiques il ne déclare pas positivement que cette qualité lui appartient: quoi qu'il fût venu dans le Monde pour prêcher l'Evangile aux hommes & pour les engager à croire qu'il étoit le Messie; & quoi qu'il parle très-souvent de son Royaume, sous le nom de *Royaume de Dieu*, & de *Royaume des Cieux*. Il inculque au Peuple, dans toutes

 les

* Ἐπισυναχθεισῶν τῶν μυριάδων τοῦ ὄχλου.

les occasions qui s'en présentent, *que le Royaume de Dieu est arrivé.* Il montre par quels moyens on peut être admis dans ce Royaume, savoir par la Repentance & par le Baptême: il enseigne les Loix qu'on y doit observer, qui se reduisent à une bonne vie, conforme aux Règles les plus étroites de la Vertu & de la Morale. Mais il ne dit point qui est le Roi de ce Royaume, il en laisse la demonstration à ses miracles par rapport à ceux qui voudroient pour lors examiner ses actions, dans le dessein de faire un bon usage de cet examen: ou bien il remet la preuve de ce même Article au témoignage des Apôtres à l'égard de ceux qui voudroient les écouter dans la suite, lors qu'après sa Resurrection ils prêcheroient ouvertement cette Verité; & qu'ils exhorteroient les hommes à la croire: alors, dis-je, qu'il n'y auroit plus à craindre qu'elle causât aucun trouble dans les Societez Civiles, & dans les Gouvernemens du Monde. Quant à Jesus-Christ, il ne pouvoit pas se donner à connoître lui-même pour le Messie, sans un danger manifeste d'exciter des troubles & des seditions. Et ses miracles le faisoient si fort connoître sous cette qualité, qu'il fut souvent obligé de se cacher, & de fuïr le concours du Peuple. St. Marc nous parle (*Chap. I.*) d'un Lepreux que Jesus guerit, & auquel

auquel il défendit d'en rien dire, mais (vſ. 45.) *cet homme le publia par tout, de ſorte que Jeſus ne pouvant plus paroître dans la Ville, ſe tenoit dans des lieux deſerts ; & on venoit à lui de tous côtez.* Il fut obligé plus d'une fois de faire la même choſe.

CHAPITRE IX.

Ce que Jeſus-Chriſt propoſoit à croire aux hommes, en leur annonçant l'Evangile : Par où l'on voit encore qu'il avoit ſoin de ne pas dire ouvertement qu'il fût le Meſſie.

APRE's avoir vû les raiſons qui engagerent Jeſus-Chriſt à ne pas declarer ouvertement qu'il fût le Meſſie, conſiderons la maniére dont il annonçoit lui-même l'Evangile ; voyons à quoi ſe reduit ce qu'il enſeignoit aux hommes, & ce qu'il vouloit qu'ils cruſſent pour pouvoir être reçus au nombre de ſes Diſciples.

La prémiére fois que Jeſus ſe fit connoître en commençant d'exercer ſon Miniſtère, ce fut, ce ſemble, bien tôt après ſon Baptême, lors qu'il étoit à *Cana* en Galilée, où il changea l'eau en vin, car voici comme St. Jean parle de cette action, *Chap.*

 II.

II. 11. *Ce fut là*, dit-il, *le prémier des miracles de Jesus; & par là il fit connoître sa gloire; & ses Disciples crurent en lui.* Là ses Disciples crurent en lui, mais nous ne voyons nulle part dans l'Evangile, qu'il ait commencé de se faire connoître à eux autrement que par ce miracle, par lequel *il manifesta sa gloire*, c'est-à-dire, donna à entendre qu'il étoit le Messie, le Roi. Ainsi Nathanaël, sans avoir rien ouï dire à ce divin Seigneur, sinon qu'il l'avoit connu d'une maniére extraordinaire, le reconnut aussi-tôt pour le Messie; & lui dit, *Maître, vous êtes le Fils de Dieu, vous êtes le Roi d'Israël.*

De-là Jesus alla à *Capernaüm*; & après y avoir demeuré peu de jours, il s'en alla à Jerusalem pour y célébrer la Pâque; & ce fut alors qu'il chassa les vendeurs du Temple, *Jean* II. 12-15. en disant, *Ne faites pas de la Maison de mon Pére une Maison de trafic*, vs. 16. où nous voyons qu'il se sert d'une phrase qui emporte dans sa signification, qu'il étoit le *Fils de Dieu*, quoi qu'on n'y fît pas reflexion dans ce temps-là. Sur cela les Juifs lui dirent, vs. 18, 19. *Par quel miracle nous montrez-vous que vous ayiez droit de faire de telles choses? Et Jesus leur répondit, Détruisez ce temple, & je le rebâtirai en trois jours.* Voilà un exemple de la maniére dont Jesus en usoit pour se faire connoître, d'où il paroît qu'il pre-

prenoit ſoin de ne pas ſe montrer à viſage découvert, car il eſt évident par ce que les Juifs lui repliquerent, qu'ils ne comprirent point ce qu'il vouloit dire, ni ſes Diſciples non plus, comme il paroît par ce que S. Jean ajoûte enſuite, vſ. 22. *Après donc qu'il fut reſſuſcité, ſes Diſciples ſe reſſouvinrent qu'il leur avoit dit cela; & ils crurent à l'Ecriture, & à la parole que Jeſus avoit dite.*

Nous pouvons donc conſiderer cette prémiére démarche de J. C. comme le modèle de ſes Prédications, & de la maniére dont il ſe faiſoit connoître aux Juifs; car en général il a ſuivi dans la ſuite la même methode: c'eſt-à-dire que nous pouvons conclurre de là, que ce divin Seigneur ſe manifeſtoit d'une telle ſorte, que tout le monde ne pouvoit pas le reconnoître pour lors aux caractères qu'il s'attribuoit, quoi que ces caractères fuſſent accompagnez d'une telle évidence à l'égard de ceux qui avoient, en ce temps-là, l'eſprit bien diſpoſé, ou qui voudroient les examiner avec ſoin lors qu'il auroit achevé le cours de ſon Miniſtère, qu'ils ſuffiſoient par eux-mêmes pour leur perſuader, qu'il étoit le Meſſie.

Du reſte, l'Ecriture nous apprend la raiſon pourquoi Jeſus en uſa ainſi, cette prémiére fois qu'il parut en public après ſon inſtallation dans ſon Miniſtère, afin que nous

l'appliquions à tout ce que nous lui verrons faire de semblable dans tout le cours de sa charge. Car St. Jean ayant dit dans le verset suivant (23.) que plusieurs crurent en lui à cause des Miracles qu'il faisoit, (c'étoit là tout ce qu'il leur avoit proposé pour les y déterminer) il ajoûte, vs. 24. *Mais Jesus ne se confioit point à eux, parce qu'il les connoissoit tous*: c'est-à-dire qu'il ne declaroit pas, qu'il fût le Messie & leur Roi, d'une maniére si ouverte, que par cet aveu il se livrât au pouvoir des Juifs & s'exposât entiérement à leur malice: sachant bien que, s'il se fût fait connoître plus ouvertement, ils n'auroient pas manqué d'en prendre occasion de l'accuser, car comme il est dit dans le verset suivant (25.) Jesus connoissoit assez ce qui étoit en eux. Au reste, nous pouvons remarquer ici, que *croire en son nom*, signifie croire *qu'il est le Messie*. C'est ce que nous apprenons par le verset 23. où il est dit, que *dans le tems que Jesus étoit à Jerusalem pendant la fête de Pâque, plusieurs personnes crurent en son nom, voyant les miracles qu'il faisoit*. Quelle autre croyance ces miracles auroient-ils pû produire en eux, sinon que cette Personne extraordinaire étoit celui dont l'Ecriture disoit qu'il seroit leur Liberateur?

Lors que Jesus étoit encore à Jerusalem, *Nico-*

Nicodeme, qui étoit Docteur de la Loi parmi les Juifs, l'alla trouver, *Jean* III. 1--21, & Jesus lui déclara que quiconque croiroit au Messie, auroit la Vie éternelle, vs. 15. *&* 16. mais en termes généraux, sans dire que c'étoit lui qui étoit *le Messie*, quoi que tout son Discours tendît à cela. C'est là tout ce que l'Evangile nous apprend que ce divin Sauveur aît fait la prémiére année de son Ministère, si vous y ajoûtez son Baptême, son Jeûne, & sa Tentation dans le Desert: évenemens qu'il faut rapporter au commencement de cette même année. Pour le reste du temps qui s'écoula après la Fête de Pâque, il le passa avec ses Disciples dans la Judée, où il baptizoit, comme dit St. Jean *Chap.* III. 22. *Mais ayant sû*, ajoûte cet Evangeliste, *Chap.* IV. *v.* 1. 3. *que les Phariſiens avoient appris qu'il faisoit plus de Disciples, & qu'il baptizoit plus de personnes que Jean, il quitta la Judée, & s'en alla de nouveau en Galilée.*

En s'en retournant comme il se fut arrêté auprès du Puits de *Sichar*, il eut un entretien avec une femme de Samarie, qui vint dans ce temps-là pour puiser de l'eau: Et après qu'il lui eut parlé ouvertement du temps qui alloit venir, auquel on serviroit Dieu en esprit & en verité, ce que cette Femme entendit tout aussi-tôt de la venuë du

du Messie qu'on attendoit alors, elle lui répondit ainsi, vs. 25. *Je sai que* le Messie *doit venir: & lors qu'il sera venu, il nous instruira de toutes choses.* Sur quoi Notre Seigneur lui confessa en termes clairs & formels, que lui-même qui parloit avec elle, étoit *le Messie*, v. 26. ce que nous ne voyons pas qu'il ait déclaré si expressément à Jerusalem, ou dans la Judée, ni même en parlant à Nicodeme.

Il y auroit lieu d'être surpris, que Jesus s'ouvrît plus librement à une femme Samaritaine, qu'aux Juifs, si la raison de cette conduite ne paroissoit clairement par tout ce que nous avons remarqué ci-dessus. Il n'étoit pas nécessaire que Jesus gardât en cette occasion, les mêmes ménagemens qu'il gardoit avec les Juifs, parce qu'il étoit hors de la Judée, au milieu d'un Peuple avec qui les Juifs n'avoient aucun commerce, vs. 9. & qui n'étoit pas porté, comme eux, à le faire mourir, ni à se rebeller en choisissant un Juif pour être leur Roi. Or voici à quoi aboutit l'entretien que Jesus-Christ eut avec cette Samaritaine, vs. 28. 39-42. *Cette femme laissa sa cruche, s'en retourna à la Ville, & dit aux Habitans: Venez voir un homme qui m'a dit tout ce que j'ai jamais fait: ne seroit-ce point* le Messie? *Or plusieurs Samaritains de cette Ville-là* CRURENT EN LUI

sur

sur le raport de cette femme, qui les assûroit, qu'il lui avoit dit tout ce qu'elle avoit fait. Les Samaritains donc étant venus le trouver, le priérent de demeurer chez eux: & il y demeura deux jours. Et il y en eut beaucoup plus qui crurent en lui pour l'avoir entendu parler. De sorte qu'ils disoient à cette femme: Ce n'est plus sur ce que vous nous en avez dit que nous croyons en lui: car nous l'avons ouï nous-mêmes, & nous savons, (c'est-à-dire, nous sommes entiérement persuadez) *qu'il est véritablement* le Messie, *le Sauveur du Monde.* En comparant le verset 39. avec les 41. & 42. il paroît évidemment que *croire en lui* ne signifie autre chose que *croire qu'il est le Messie.*

De Sichar Jesus alla à *Nazareth* où il avoit été élevé; & ayant lû dans la Synagogue une Prophetie tirée du Chapitre LXI. d'Esaïe, laquelle concernoit *le Messie*, il leur dit, *Luc* IV. 21. *Ce que vous entendez aujourd'hui de vos oreilles est l'accomplissement de cette parole de l'Ecriture.*

Mais étant en danger de perdre la vie à Nazareth, il quitta ce lieu pour aller à *Capernaüm*; & *ce fut alors*, comme nous l'apprenons de St. Matthieu, Ch. IV. 17. *que Jesus commença à prêcher, en disant: Repentez-vous, car le Royaume des Cieux est proche:* Ou, comme dit St. Marc, *Ch.* I. 14. 15. *qu'il se mit à prêcher l'Evangile du Royaume de Dieu,*

Dieu, & à dire : Le temps est accompli, & le Royaume de Dieu est proche : Repentez-vous, & croyez à l'Evangile, c'est-à-dire, croyez ces bonnes nouvelles que je vous annonce. Au reste la raison pourquoi Jesus se retira vers *Capernaüm*, & s'arrêta sur les confins de *Zabulon* & de *Nephtali*, ce fut, comme St. Matthieu le dit expressément, *Ch.*IV.13-16. afin qu'une Prophetie d'Esaïe fût accomplie. Et par ce moyen ses actions, & les circonstances de sa vie s'accordoient avec les Propheties, & donnoient à connoître qu'il étoit le Messie. Il paroît d'ailleurs par ce que St. Marc dit dans l'endroit * que nous venons de citer, que l'Evangile que Jesus prêchoit, & qu'il vouloit faire croire aux hommes, n'étoit autre chose que l'heureuse nouvelle de l'avenement du *Messie* & de son Regne, dont le temps étoit alors accompli.

En allant à Capernaüm il passa à *Cana*, & un homme de qualité de Capernaüm l'y vint trouver, *Jean* IV. 47. *& le pria de vouloir venir chez lui pour guerir son fils qui s'en alloit mourir*. vs. 48. *Et Jesus lui dit si vous ne voyez des prodiges, & des miracles, vous ne croyez point*. Alors cet homme étant retourné chez lui, & ayant appris que son Fils avoit commencé *de se trouver mieux à la même heure que Jesus lui avoit dit, votre Fils*

* *Ch.* I. 14. & 15.

Fils vit: il crut, lui & toute sa famille, vs. 53.

L'Evangeliste met ici cet homme de qualité au nombre des *Croyans*. Et qu'est-ce qu'il *crut?* Il crut précisément ce que Jesus dit, (vs. 48.) que les Juifs *ne vouloient point* CROIRE, à moins qu'ils ne vissent des signes & des miracles: ce qui ne peut être autre chose que ce que St. Jean remarque dans le même Chapitre que les Samaritains crurent, savoir, *que Jesus étoit le Messie*. Car nous ne voyons nulle part dans l'Evangile, qu'aucun autre Point leur ait été proposé pour être l'objet de leur foi.

Après que Jesus eut fait des miracles à Capernaüm, & qu'il eut gueri tous leurs malades, il dit, *Allons aux Villages & aux Bourgs voisins, afin que j'y prêche aussi, car c'est pour cela que je suis venu*, Marc I. 38. ou bien, comme le rapporte St. Luc *Chap.* IV. 43. il dit au Peuple, qui s'efforçoit de le retenir ne voulant point qu'il les quitât, *Il faut que j'évangelise*, ou que j'annonce les bonnes nouvelles *du Royaume de Dieu aux autres Villes, car j'ai été envoyé pour cela*. Et St. Matthieu nous apprend comment ce divin Seigneur executa cette commission, Ch. IV. 23. *Et Jesus*, dit-il, *parcouroit toute la Galilée, enseignant dans leurs Synagogues, prêchant l'Evangile du Royaume, & guérissant toutes sortes de maladies & de langueurs parmi le Peuple.*

Peuple. C'étoit justement pour cela qu'il avoit été envoyé, je veux dire, pour prêcher, par tout, l'Evangile du Royaume du Messie, & pour faire connoître, par ses miracles & par le bien qu'il faisoit, *Qu'il étoit le Messie*.

De là Jesus s'en alla à *Jerusalem*, à la Fête de Pâque, qui étoit la seconde depuis le commencement de son Ministère. Et là parlant aux Juifs, qui cherchoient à le faire mourir parce qu'il venoit de guerir un homme auquel il avoit ordonné d'emporter son lit un jour de Sabbat; & qu'il disoit que Dieu étoit son Père: il leur dit, „Qu'il „faisoit ces choses par la puissance de Dieu, „& qu'il en feroit encore de plus grandes: „Que les morts mêmes ressusciteroient un „jour par son ordre, & qu'il les jugeroit en „vertu du pouvoir que son Père lui avoit „donné: Qu'il avoit été envoyé de la part „de son Père, & que celui qui écouteroit „sa parole, & croiroit à celui qui l'avoit en„voyé, auroit la Vie éternelle". Quoi que ce soit là une Description manifeste du *Messie*, nous pouvons pourtant remarquer qu'en cette occasion Jesus considerant qu'il parloit à des Juifs mal-intentionnez contre lui, & qui ne cherchoient qu'un prétexte pour le faire mourir, ne leur dit pas un mot de son Regne; & ne fait pas même entrer dans son Discours

le mot de *Messie*. Il se contente de dire qu'il est le *Fils de Dieu*, & qu'il est *envoyé de la part de Dieu*. Du reste, il les renvoye au témoignage que Jean Baptiste a rendu de lui, au témoignage de ses propres Miracles, & à celui que Dieu lui-même a prononcé en sa faveur par une Voix du Ciel; & enfin au témoignage des Ecritures, & de Moyse lui-même. Et de tout cela il leur laisse conclurre la verité qu'ils devoient croire, savoir, qu'il étoit *le Messie* envoyé de la part de Dieu. C'est ce qu'on peut voir plus au long dans le Chapitre V. de St. Jean, vs. 1-47.

La prémiére fois que nous trouvons que Jesus aît prêché après cela, ce fut sur la Montagne, *Matth*. V. & *Luc* VI. C'est là le plus long Sermon que nous ayons de lui; & selon toutes les apparences, il a été prononcé devant le plus nombreux Auditoire, qu'ait jamais eû ce divin Docteur. Car il paroît qu'il a été fait devant une grande foule de Peuple, qui étoit venuë à lui de *Galilée*, de *Judée*, de *Jérusalem*, de delà le *Jourdain*, de *l'Idumée* & des environs de *Tyr* & de *Sidon*, comme il est remarqué dans St. Marc *Ch*. III. 7, 8. & dans St. Luc *Ch*. VI. 17. Mais dans tout ce Sermon Jesus ne dit pas un mot de ce qu'il faut croire; c'est pourquoi il n'y fait aucune mention du *Messie*, & n'avance rien qui puisse insinuër au Peuple que ce

titre lui appartienne. La raiſon pourquoi Jeſus-Chriſt en uſe ainſi dans cette rencontre, ſe peut recueuillir de cet endroit de St. Matthieu, *Ch.* XII. 16. où ce divin Seigneur *défend* au Peuple qui le ſuivoit, *de le faire connoître*; ce qui ſuppoſe qu'ils ſavoient déja qui il étoit. Car que ce Chapitre XII. de Saint Matthieu doive préceder le Sermon que Jeſus-Chriſt fit ſur la Montagne, c'eſt ce qui paroît clairement, ſi l'on prend la peine de le comparer avec le ſecond de St. Marc depuis le verſet 13. de ce même Evangeliſte; & que l'on compare en même temps ces deux Chapitres de S. Marc avec le VI. de St. Luc. Et ici j'avertirai mon Lecteur une fois pour toutes, que * j'ai toûjours obſervé l'ordre des temps en parlant des Diſcours de Notre Seigneur, leſquels j'ai rapportez exactement dans cet Ouvrage ſans en oublier un ſeul, ſi je ne me trompe. Dans celui-ci Jeſus-Chriſt enſeigne ſeulement à ſes Auditeurs, quelles ſont les Loix de ſon Royaume; & ce qu'on doit faire pour y

* M. *Locke* s'eſt ſervi, pour la compoſition de cet Ouvrage, de l'Harmonie des quatre Evangiles, dreſſée par M. *Toinard*, & publiée en 1707. après la mort de l'Auteur. M. *Toinard* en avoit fait imprimer quelques exemplaires, pluſieurs années auparavant; & comme ami particulier de M. *Locke*, il lui avoit fait préſent d'un de ces Exemplaires.

y être admis; & c'est de quoi nous aurons occasion de parler plus au long dans un autre endroit, car nous ne recherchons présentement que ce que Notre Seigneur propose à croire pour être simplement l'objet de la Foi.

Pour revenir à notre sujet: après que Jesus-Christ eut fait ce Sermon au Peuple, nous apprenons de St. Luc (*Chap.* VII. 19.) que Jean Baptiste lui envoya faire cette question, *Etes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre?* c'est-à-dire en peu de mots, „ Etes-vous *le Messie?* Et si vous „ l'êtes, pourquoi me laissez-vous languir „ dans une prison, moi qui suis votre Pré- „ curseur? Dois-je attendre ma délivrance „ de quelque autre"? A quoi Jesus fit cette réponse, vs. 22, 23: *Allez dire à Jean ce que vous avez vû & ouï: Que les Aveugles voyent: que les Boiteux marchent: que les Lepreux sont gueris: que les Sourds entendent: que les Morts ressuscitent: que l'Evangile est annoncé aux Pauvres; & que bienheureux est celui qui n'aura point été scandalisé en moi.* Pour savoir ce que signifie cette expression, *être scandalisé en lui*, il ne faut que comparer *Matth.* XIII. 21. & * *Marc* IV. 17. avec *Luc* VIII. 13. car ce que ces deux premiers Evangelistes appellent

 être

* Εὐθέως σκανδαλίζονται.

être ſcandaliſé en lui, St. Luc l'exprime par * *ſe retirer d'avec lui*, ou *l'abandonner*: c'eſt-à-dire, ne pas le recevoir pour *le Meſſie*, (Voi. *Marc* VI. 1, 6) ou quitter ſon parti. Ici Jeſus renvoye Jean Baptiſte, comme il avoit fait les Juifs, au témoignage de ſes miracles, pour ſavoir qui il étoit; & en general c'eſt par ce moyen-là qu'il donnoit à entendre qu'il étoit *le Meſſie*, c'eſt-à-dire le ſeul Prophete dont les Juifs attendoient la venuë, car ils n'eſperoient pas qu'aucun autre que *le Meſſie* dût leur être envoyé de la part de Dieu avec le pouvoir de faire des miracles. Ainſi l'on peut conclurre de la réponſe que Jeſus fait à Jean Baptiſte, que ce divin Seigneur croyoit, que faire des miracles devant les Juifs, c'étoit leur faire aſſez connoître qu'il étoit *le Meſſie*. Et en effet, un jour ayant gueri un Poſſedé qui étoit aveugle & muet, le Peuple, qui fut témoin de ce miracle, ſe prit à dire, *Matth*. XII. 23. *N'eſt-ce pas là le Fils de David?* ce qui eſt autant que s'ils euſſent dit, *N'eſt-ce pas là le Meſſie?* De quoi les Phariſiens ayant été choquez, ſe prirent à dire *que c'étoit par Beelzebub qu'il chaſſoit les Démons*. Mais Jeſus faiſant voir la fauſſeté & la foibleſſe de cette accuſation blaſphematoire, juſtifie la conſéquence que le Peuple avoit

* Ἀφίστανται.

avoit tiré de ce miracle, en disant vs. 28. *Que puis qu'il chassoit les Démons par l'Esprit de Dieu, c'étoit une preuve que le Regne du* Messie *étoit arrivé.*

Dans les Miracles que faisoient les Disciples de Jesus-Christ, il y avoit une autre circonstance qui prouvoit qu'il étoit le Messie: c'est qu'ils les faisoient en son nom. *Levez-vous au nom de Jesus de Nazareth, & marchez,* dit St. Pierre à cet homme boiteux qu'il guerit dans le Temple de Jerusalem, *Act.* III. 6. Il semble même que les Apôtres étoient surpris de voir que la puissance de ce Nom s'étendît si loin, *Luc* X. 17. *Or les soixante & dix Disciples s'en revinrent avec joye, lui disant: Seigneur, les Démons même nous sont soûmis à cause de votre Nom.*

Au reste, Jesus-Christ prend occasion de ce message qui lui avoit été fait de la part de Jean Baptiste, de dire au Peuple, que Jean étoit le Précurseur du *Messie:* que le Regne du *Messie* avoit commencé depuis le temps de Jean Baptiste; & que tous les Prophetes aussi bien que la Loi avoient eû en vûë ce temps-là, *Luc* VII. & *Matth.* XI. *Après cela*, dit St. Luc *Ch.* VIII. *v.* 1. *Jesus alloit de Ville en Ville, & de Village en Village, prêchant & annonçant les bonnes nouvelles du Royaume de Dieu.* Par où nous voyons en quoi consistoient ses Prédica-

tions ; & par conſéquent à quoi ſe reduiſoit ce qu'il vouloit qu'on crût pour être reçu au nombre de ſes Diſciples.

Peu de temps après, il ſe mit à prêcher au Peuple près de la Mer, après être monté dans une Barque. On peut voir ſon Sermon au long dans Saint Matthieu *Ch.* XIII. dans St. Marc *Ch.* IV. & dans St. Luc *Ch.* VIII. Mais une choſe bien remarquable, c'eſt que ce Diſcours eſt tout-à-fait différent de celui que Jeſus avoit fait auparavant ſur la Montagne. Car au lieu que le Sermon que Jeſus prononça ſur la Montagne, étoit ſi clair & ſi intelligible en tout, qu'il ne pouvoit l'être davantage, celui-ci eſt ſi enveloppé par les paraboles, dont il eſt rempli, que les Apôtres eux-mêmes ne l'entendoient pas. Si nous voulons ſavoir la raiſon de cette différence, il faut examiner les divers ſujets qui ſont traitez dans ces deux Sermons, ce qui nous donnera peut-être quelque éclairciſſement là-deſſus. Dans le Sermon que Jeſus fit ſur la Montagne il n'entretint le Peuple que de choſes morales, s'attachant uniquement à demêler les préceptes de la Loi d'avec les fauſſes explications qu'on leur donnoit dans ce temps-là : à faire voir qu'il eſt d'une abſoluë néceſſité de pratiquer les devoirs qui regardent la bonne vie ; & à montrer que

ces devoirs s'étendent au delà de ce que pouvoient exiger les Loix Politiques des Israëlites, ou les Loix civiles de quelque Païs que ce fût. Mais dans le Sermon que ce divin Docteur fit sur le bord de la Mer, il ne parle que du Regne du *Messie*, & cela par de continuelles Paraboles. Une des raisons pourquoi il se servit de cette methode pour entretenir le Peuple, c'est, dit St. Matthieu *Ch.* XIII. 35. *afin que cette parole du Prophete fût accomplie : Je parlerai en paraboles, je publierai des choses qui ont été cachées depuis la création du Monde.* Jesus lui-même parlant à ses Disciples, leur en rend une autre raison, vs. 11, 12. *Pour vous autres*, leur dit-il, *il vous a été donné de connoître les mystères du Royaume des Cieux, mais pour eux, il ne leur a pas été donné. Car quiconque a, on lui donnera encore, & il sera dans l'abondance. Mais pour celui qui n'a point*, c'est-à-dire, qui ne fait pas valoir les talens qu'il a, *on lui ôtera même ce qu'il a.*

Il ne sera pas hors de propos de remarquer, qu'ici Notre Seigneur donnant à ses Apôtres l'explication de la prémiere des Paraboles qu'il avoit fait entrer dans son Discours, donne simplement le nom de *Parole* à la publication du *Royaume du Messie*, & dans St. Luc Ch. VIII. 21. celui de *Pa-*

role de Dieu. D'où vient que St. Luc, dans les *Actes* des Apôtres, en parle souvent sous le nom de *Parole* & de *Parole de Dieu*, comme nous l'avons déja remarqué. A quoi j'ajoûterai cet endroit des Actes, *Ch.* VIII. 4. *Ceux qui étoient disperſez annonçoient la Parole de Dieu dans tous les lieux où ils passoient* : car cette Parole ne renfermoit autre chose, sinon que *Jesus étoit le Messie*, ainsi que nous l'avons vû en examinant pié-à-pié tout ce que prêchoient les Apôtres, autant qu'on peut le savoir par leur Histoire. Et c'étoit-là, si je ne me trompe, tout ce qu'ils proposoient à croire à leurs Auditeurs. Car du reste, leur doctrine, aussi bien que celle de Notre Sauveur, contenoit quantité d'autres choses, mais qui regardoient la pratique & non pas la créance. C'est pourquoi Jesus-Christ dit dans un endroit que nous venons de citer, Luc VIII. 21: *Ma Mére & mes Freres sont ceux qui écoutent la Parole de Dieu, & qui la mettent en pratique*: ce qui veut dire qu'ils n'étoient pas moins obligez d'obéïr aux Loix du *Messie*, qu'ils regardoient comme leur Roi, que de croire que Jesus étoit *le Messie*, le Roi & le Liberateur qui leur avoit été promis.

St. Matthieu parle encore de ces Prédications où Jesus-Christ exposoit aux hommes

mes ce qu'ils devoient croire pour être du nombre de ses Disciples. C'est au Chapitre IX. vs. 35. où il nous représente ce que ce divin Docteur proposoit à croire, & la maniére dont il le faisoit: *Et Jesus*, dit-il, *parcouroit toutes les Villes & les Villages, enseignant dans leurs Synagogues, & prêchant l'Evangile du Royaume, guerissant toutes sortes de maladies & de langueurs.* Où vous voyez que Jesus-Christ les avertit que le Regne du *Messie* étoit arrivé, & qu'il laisse, pour ainsi dire, à ses miracles le soin de leur faire voir & de leur persuader, que c'est lui qui étoit *le Messie*.

Matth. X. Lors qu'il envoya ses Apôtres pour prêcher de lieu en lieu, il leur en donna l'ordre en ces propres termes, vs. 7, & 8. *Dans les lieux où vous irez, prêchez, en disant: Le Royaume des Cieux est proche. Rendez la santé aux malades, &c.* D'où il paroît que tout ce qu'ils devoient prêcher, c'étoit, que le Regne du *Messie* étoit arrivé. Et Jesus leur déclare en même temps, que tous ceux qui ne les recevront pas comme messagers de cette bonne nouvelle, ou qui refuseront d'écouter leurs paroles, seront traitez, au jour du jugement, avec plus de rigueur que Sodome & Gomorrhe, vs. 14, 15. Mais au contraire, vs. 32. Que *quiconque le confessera devant les hommes, il*

le confessera aussi devant son Pére qui est dans le Ciel. Pour savoir ce que c'est que *confesser Christ*, il ne faut que comparer le vs. 42. du *Ch.* XII. de St. Jean avec le vs. 22. du *Ch.* IX. du même Evangeliste. *Quelques-uns des Senateurs mêmes*, dit St. Jean dans le premier de ces passages, *crurent en lui, mais à cause des Pharisiens, ils ne* (a) LE CONFESSOIENT *point, de crainte d'être chassez de la Synagogue.* Et au *Ch.* IX. *v.* 22. *La crainte que son Pére & sa Mère avoient des Juifs, les faisoit parler de la sorte. Car les Juifs avoient déja résolu ensemble, que si quelqu'un* (b) CONFESSOIT QU'IL FUT LE MESSIE, *il seroit chassé de la Synagogue.* Il est évident par ces deux endroits, que *confesser Jesus-Christ*, c'étoit confesser *qu'il étoit le Messie.* A propos dequoi permettez-moi de faire une autre remarque sur le sens de cette expression (c) *croire en lui.* J'ai deja prouvé ce sens par d'autres passages, mais on ne sauroit l'inculquer trop souvent à cause de tant d'explications différentes qu'on a données à cette expression. Je dis donc que *croire en Jesus-Christ*, signifie croire *qu'il étoit le Messie.*

Plu-

(a) Οὐχ ὡμολόγουν.
(b) Αὐτὸν ὁμολογήσῃ Χριστὸν.
(c) Πιστεῦσαι εἰς αὐτόν.

Plusieurs des Senateurs, dit le Texte, *crurent en lui*, mais ils n'osoient confesser ce qu'ils croyoient, *de crainte d'être chassez de la Synagogue*. Or la raison pourquoi il avoit été résolu dans le Conseil des Juifs, qu'on seroit chassé de la Synagogue, c'étoit *si l'on venoit à confesser que Jesus fût le Messie*, comme il paroît par le passage de St. Jean (*Ch.* IX. *v.* 22.) que nous venons de citer. Et cela peut servir à nous donner une claire intelligence de deux autres passages, dont le premier est contenu dans l'Epître de St. Paul aux Romains, & dans lequel cet Apôtre dit positivement quelle est la Foi qu'il leur prêche, *Rom.* X. 8, 9. *C'est ici*, dit-il, *la Parole de la Foi que nous vous prêchons, savoir que si vous confessez de bouche le Seigneur Jesus, & si vous croyez de cœur que Dieu l'a ressuscité, vous serez sauvé*. L'autre passage est tiré de la 1. Epître de St. Jean *Ch.* IV. 14 & 15. *Nous avons vû & nous rendons témoignage, que le Pére a envoyé le Fils pour être le Sauveur du Monde. Quiconque donc aura confessé que Jesus est le Fils de Dieu, Dieu demeure en lui, & lui en Dieu*. Dans cet endroit, confesser que Jesus est *le Fils de Dieu*, c'est la même chose que confesser qu'il est *le Messie*, car ces deux expressions ne signifioient parmi les Juifs qu'une seule & même

même chofe, comme nous l'avons déja montré.

Il ne feroit pas difficile de faire voir comment le nom de *Fils de Dieu* qu'on donnoit à Jefus-Chrift, vint à fignifier qu'il étoit *le Meffie.* Mais il fuffit qu'il paroiffe évidemment que c'étoit-là l'ufage de cette expreffion, & que les Juifs la prenoient alors dans ce fens. Que fi quelqu'un veut s'en convaincre d'une maniére plus expreffe, il n'a qu'à ajoûter aux endroits que nous avons déja citez par occafion, ceux qui fuivent, *Matth.* XXVI.63. *Jean* VI.70. *&* XI.27. *&* XX.31.

Nous avons vû ci-deffus comment Jefus donna ordre à fes Apôtres d'aller prêcher; & nous apprenons de St. Luc qu'ils executérent exactement leur commiffion. *Etant donc partis*, dit-il *Ch.* IX. 6. *ils alloient de bourgade en bourgade prêchant l'Evangile, & gueriffant par tout les malades.* Jefus leur avoit ordonné de prêcher, *en difant, Le Royaume des Cieux eft proche*; & St. Luc nous dit qu'ils s'en alloient de lieu en lieu prêchant * l'*Evangile*, mot qui en François répond exacte-

* Il y a dans l'Anglois, *Gofpel, qui en Saxón répond fort bien au mot Grec εὐαγγέλιον.* J'ai mis à la place de *Gofpel*, notre mot François *Evangile*, qui ne répond pas feulement au mot Grec, mais en vient directement, & excite juftement la même idée dans l'efprit, à qui en fait la veritable fignification.

exactement au mot Grec εὐαγγέλιον, & signifie *une bonne nouvelle*, aussi bien qu'en Grec. De sorte que ce que les Ecrivains sacrez appellent *Evangile*, n'est autre chose que l'heureuse nouvelle de la venuë du *Messie*, & de son Regne. Ainsi c'est dans ce sens-là qu'il faut entendre ce mot dans le Nouveau Testament; & c'est aussi ce que l'Ange voulut exprimer lors qu'apportant les prémiéres nouvelles de la Naissance de Notre Sauveur, il dit qu'il annonce *une bonne nouvelle*, *laquelle sera le sujet d'une grande joie*, Luc II. 10. Et il semble que tout ce que Jesus ordonna alors à ses Disciples d'aller prêcher, se reduit effectivement à cela.

Ce divin Seigneur dit de même à celui qui s'excusoit de le suivre sur l'heure, parce qu'il vouloit aller auparavant ensevelir son Pére, *Laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts*: *pour vous*, *allez annoncer le Royaume de Dieu*, Luc IX. 59, 60. Quand je dis que c'étoit là tout ce que les Disciples de Jesus-Christ devoient prêcher, il faut entendre par-là, qu'ils ne proposoient autre chose aux hommes pour être l'objet de leur foi, mais qu'en même temps ils leur recommandoient d'obeïr au Messie qu'ils reconnoissoient pour leur Roi.

Enfin, lors que Jesus envoya les soixante

&

& dix Dîſciples pour aller prêcher, la commiſſion qu'il leur donna, fut conçuë en ces termes, *Luc* X. 9. *Gueriſſez les malades, & dites-leur: Le Royaume de Dieu eſt approché de vous.*

Après que les Apôtres furent revenus vers Jeſus, il ſe retira avec eux ſur une Montagne, & une grande multitude de Peuple l'y vint joindre tout auſſi-tôt, comme nous l'apprenons de St. Luc *Chap.* IX. *v.* 11. *Le Peuple*, dit-il, *ayant appris qu'il étoit là, le ſuivit; & Jeſus les ayant reçus, leur parloit du Royaume de Dieu, & gueriſſoit ceux qui avoient beſoin d'être gueris.* C'eſt là ce qu'il prêchoit à cette Aſſemblée, qui étoit compoſée de cinq mille hommes, ſans compter les Femmes & les petits Enfans. Ce fut cette même multitude de perſonnes qu'il raſſaſia avec cinq pains & deux poiſſons, *Matth.* XIV. 21. Et voici quel fut l'effet que ce miracle produiſit ſur leurs eſprits, au rapport de Saint Jean, *Ch.* VI. 14, 15. *Ces perſonnes*, dit-il, *ayant vû le miracle qu'avoit fait Jeſus, diſoient: C'eſt-là ſans doute le Prophete qui doit venir dans le monde*, c'eſt-à-dire, *le Meſſie*. Car *le Meſſie* étoit la ſeule perſonne que les Juifs attendoient de la part de Dieu; & c'étoit juſtement dans ce temps-là qu'ils l'attendoient. De là vient que Jean Baptiſte l'ap-

pelle (*Matth.* XI. 3.) *celui qui doit venir*; & que dans d'autres endroits de l'Evangile il est designé par *celui qui vient*, ou *qui est envoyé de la part de Dieu.*

Au reste, nous voyons ici, que Notre Seigneur observe la méthode qu'il avoit accoûtumé de garder, lors qu'il prêchoit au Peuple. Il leur parle du *Royaume de Dieu*, & fait des miracles en leur présence, afin qu'ils puissent comprendre par-là, qu'il étoit lui-même *le Messie*, dont il leur annonçoit le Royaume. Nous voyons encore ici la raison, pourquoi Jesus se tenoit si fort caché, & défendoit de publier qu'il fût *le Messie:* Car il étoit d'une dangereuse conséquence que cette foule de Peuple qui s'étoit assemblé auprès de lui, vînt à le regarder sous cette qualité, comme St. Jean nous l'apprend immediatement après, *Chap.* VI. *vs.* 15. *Mais*, dit-il, *Jesus sachant qu'ils devoient venir le prendre & l'enlever pour le faire Roi, s'enfuit, & se retira encore seul sur la Montagne.* S'ils étoient si disposez à l'établir pour leur Roi, seulement parce qu'ils concluoient des miracles qu'ils lui voyoient faire, qu'il étoit *le Messie*, quoi qu'il ne dît pas lui-même qu'il le fût, que n'auroit point fait le Peuple, si ce divin Seigneur eût déclaré ouvertement qu'il étoit *le Messie*, ce Roi, dont ils attendoient

la

la venue? Et avec quelle ardeur les Scribes & les Pharisiens n'auroient-ils pas profité de cet aveu pour l'accuser auprès du Gouverneur Romain? Mais cela a déja été remarqué ci-dessus.

De là Jesus s'en alla à Capernaüm, où il fut suivi d'une bonne partie du Peuple qu'il avoit nourri le jour précedent d'une maniére si miraculeuse. Comme il voyoit qu'ils ne venoient après lui qu'à cause qu'il leur avoit donné du pain à manger, il prit occasion de les exhorter *à chercher une nourriture qui demeure jusques dans la Vie éternelle.* Et sur cela il leur déclare (*Jean* VI. 29--69.) qu'il a été envoyé de la part du Père, & que ceux qui croiront en lui, ressusciteront pour jouïr d'une Vie éternelle. Mais tout son discours est extremement enveloppé sous des expressions allegoriques, fondées sur le manger, sur le pain, sur un Pain de Vie descendu du Ciel, *&c.* de sorte pourtant que tout ce qu'il dit, se reduit à ce peu de paroles, très-aisées à comprendre, vs. 47. *&* 54. *En verité, en verité je vous dis que celui qui croit en moi, a la Vie éternelle; & je le ressusciterai au dernier jour.* Ainsi, le précis de tout le Discours que Jesus-Christ fit en cette occasion, c'est, Qu'il étoit *le Messie* envoyé de la part de Dieu; & que ceux qui le croiroient tel,

ressus-

ressusciteroient au dernier jour pour vivre éternellement. Comme ceux à qui ce Discours s'addressoit, étoient du nombre de ceux qui le jour précédent l'avoient voulu faire Roi par force, il ne faut pas s'étonner que Jesus leur parlât de sa Personne, de son Royaume, & de ses Sujets en des termes obscurs, mysterieux, & tels qu'ils devoient necessairement choquer des gens qui ne regardoient le Regne du Messie, que comme un Regne purement temporel, enrichi de tout ce que les Grandeurs mondaines ont de plus pompeux, & sous lequel ils esperoient jouïr d'une puissante Protection, & d'une agréable Prosperité. Pleins de ces magnifiques esperances, ayant trouvé un Homme qui faisoit des miracles, & concluant de là, que c'étoit le Liberateur qu'ils attendoient, peu s'en étoit fallu que le jour précedent ils n'en fussent venus à une rebellion ouverte; & qu'ils n'y eussent enveloppé Jesus lui-même. Comme ils continuoient de le suivre, apparemment dans le même dessein, il trouva à propos de couper cours à une telle entreprise. Et c'est pour cela que, quoi qu'il leur parle de son Regne dans cette occasion, il le fait d'une maniére qui détruit si visiblement l'idée qu'ils en avoient conçûë, que ce Peuple voyant qu'il renversoit toutes leurs

vaines eſperances, & qu'il leur parloit de manger ſa chair & de boire ſon ſang pour avoir la Vie, il ſe prit à dire, vſ. 52. *Comment celui-ci peut-il donner ſa chair à manger? Et pluſieurs même de ſes Diſciples dirent, Ces paroles ſont bien dures, qui peut les écouter?* De ſorte qu'ils furent ſcandaliſez ſur ſon ſujet, & * l'abandonnérent, vſ. 60. & 66. Mais le véritable ſens de ce Diſcours de J. C. paroît clairement par la Confeſſion de S. Pierre qui comprit beaucoup mieux la penſée de ce divin Docteur, comme il paroît par la réponſe qu'il lui fit au nom de tous les autres Apôtres: car Jeſus ayant dit à ceux-ci, vſ. 67. *Et vous, ne voulez-vous point auſſi me quitter? Simon Pierre lui répondit, A qui nous en irions-nous, Seigneur? Vous avez les paroles de la Vie éternelle*, c'eſt-à-dire, vous nous enſeignez le moyen de parvenir à la Vie éternelle; c'eſt pourquoi *nous croyons & nous ſavons que vous êtes* le Meſſie, *le Fils du Dieu vivant.* Croire cela, c'étoit manger ſa chair & boire ſon ſang; & c'étoit par ce moyen qu'on obtenoit la Vie éternelle: Jeſus-Chriſt ne vouloit dire autre choſe par ces expreſſions figurées.

Quel-

* Ἐκ τούτου πολλοὶ ἀπῆλθον τῶν Μαθητῶν αὐτοῦ εἰς τὰ ὀπίσω, καὶ οὐκέτι μετ' αὐτοῦ περιεπάτουν: JEAN VI. vſ. 66.

Quelque temps après, il demanda à ses Disciples, *Marc* VIII. 27. Qui dit-on que je suis? Ils lui répondirent, Jean Baptiste, ou l'un des Anciens Prophêtes qui est ressuscité. Après quoi il leur demanda, qui ils pensoient eux-mêmes qu'il fût. Et Pierre prenant encore la parole, lui répondit ainsi, *Marc* VIII. 29. *Vous êtes le Messie.* Luc IX. 20. * *le Messie de Dieu.* Et *Matth.* XVI. 16. *Vous êtes le Messie, le Fils du Dieu vivant:* toutes expressions qui signifient une même chose, comme il paroît par ces differens Passages, qui satisfont également à une même Question. Sur cela Jesus-Christ dit à Pierre *Matth.* XVI. 17. 18. Que la verité qu'il venoit d'avancer étoit d'une telle nature, *que la chair & le sang ne la lui avoient pas revelée, mais son Père qui étoit aux Cieux*; & que ce seroit-là le fondement sur lequel *il bâtiroit son Eglise.* Par tout ce qui est contenu dans ce passage, il est plus que probable, que Jesus-Christ n'avoit pas encore dit à ses Apôtres en termes formels, qu'il fût *le Messie*, mais que sa maniére de vivre & ses miracles leur avoient donné sujet de le conclurre. Et la raison pourquoi ce divin Seigneur étoit si retenu à leur égard, c'est appa-

* Τὸν Χριστὸν τοῦ Θεοῦ.

apparemment, parce que, s'il leur eût déclaré en particulier d'une maniére ouverte & précise, qu'il étoit *le Messie*, le Roi dont il annonçoit publiquement le Regne, par tout où il se rencontroit, *Judas*, qu'il connoissoit pour un homme dissimulé & traître, n'auroit pas manqué de profiter de cet aveu pour porter témoignage contre lui, d'une maniére qui l'auroit rendu veritablement criminel auprès du Gouverneur Romain. Cette réflexion pourra peut-être servir à nous faire entendre une replique qui paroît hors de propos, laquelle Jesus-Christ fit à ses Apôtres, *Jean* VI. 70. lors qu'ils confessérent qu'il étoit le Messie. pour faire mieux comprendre le sens de ce passage, je le mettrai ici tout entier: Pierre ayant dit, *Nous croyons & nous savons que vous êtes le Messie, le Fils du Dieu vivant: Jesus lui répondit, Ne vous ai-je pas choisi vous douze? & neanmoins l'un de vous est * Diable.* Cette replique paroît d'abord ne faire rien au sujet, quoi qu'il soit sûr que les Discours de Notre Seigneur étoient tous fort raisonnables & fort justes. Voici donc, ce semble, le sens de ces paroles, qui pouvoient être entenduës dans la suite par les onze Apôtres, lors qu'ils

* Διάβολος.

qu'ils y feroient réflexion après la trahison de Judas, comme ils comprirent après la resurrection de Jesus-Christ ce qu'il leur avoit dit auparavant, qu'il détruiroit le Temple, & le releveroit en trois jours. Voici, dis-je, le sens de cette réponse que Jesus-Christ fit à ses Apôtres. „ Vous avez „ confessé & crû que j'étois *le Messie*, vo- „ tre Roi : Mais ne soyez pas surpris de ce „ que je ne vous ai jamais déclaré ouverte- „ ment cette verité, car parmi vous dou- „ ze, que j'ai choisis pour être avec moi, „ il y en a un qui est un délateur ou * un „ faux accusateur ; lequel n'auroit pas „ manqué de me trahir & de porter accu- „ sation contre moi, si j'eusse confessé en „ termes exprès que j'étois *le Messie*, *le* „ *Roi d'Israël*.

Que dans ce temps-là Jesus-Christ prit garde de ne pas déclarer positivement à ses Apôtres qu'il fût *le Messie*, c'est ce qui paroît encore par la maniére dont il dit à St. Pierre, *Matth.* XVI. 18. que la Confession qu'il avoit faite, qu'il étoit le Messie, seroit le fondement sur lequel il bâtiroit son Eglise :

* C'est ce qu'emporte le mot Grec (διάβολος) & peut-être seroit-il mieux de le traduire ainsi dans cet endroit que par celui de *Diable*. *Parenthese de l'Auteur qu'on a renvoyée ici.*

Eglise: *Vous êtes Pierre*, lui dit-il, *& sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. Et les portes de l'Enfer ne prévaudront point contr'elle.* Paroles trop équivoques, pour qu'on pût s'en servir contre lui pour prouver qu'il avoit dit, qu'il étoit *le Messie*; & sur tout, si nous y joignons ce qui suit immédiatement après, vs. 19. *Et je vous donnerai les Clefs du Royaume des Cieux, & tout ce que vous lierez sur la Terre, sera lié dans le Ciel; & tout ce que vous délierez sur la Terre, sera delié dans le Ciel.* Comme ces derniéres paroles s'addressent personnellement à St. Pierre, elles font, que celles qui précedent (où Jesus-Christ déclare que le dogme fondamental de son Eglise c'est de croire qu'il est *le Messie*) sont plus obscures, plus équivoques, & par conséquent moins propres à être employées contre lui: bien qu'elles soient proposées d'une telle maniére qu'elles peuvent être entenduës dans la suite: & c'est pour cette même raison que Jesus défend encore ici à ses Apôtres de dire, qu'il fût *le Messie*, vs. 20.

Ce qui confirme combien est probable ce que je viens de remarquer que J. C. n'avoit pas encore declaré ouvertement à ses Apôtres mêmes qu'il fût le Messie, c'est ce que ce divin Docteur leur dit, (Jean XV. 15.) *Désormais je ne vous appellerai plus*

plus serviteurs, parce que le serviteur ne sait pas ce que fait son Maître. Mais je vous ai appellé mes Amis, (dans le verset précedent) *parce que je vous ai découvert ce que j'ai appris de mon Père.* Ces paroles sont tirées de la derniére conversation que J. C. eut avec ses Disciples après que Judas l'eut quitté, & dans laquelle il leur confia le grand secret de sa Mission en leur parlant du Royaume des Cieux comme de *son Royaume*, ce qu'on peut voir dans St. *Luc* Ch. XXII. 30. & en leur découvrant plusieurs autres particularitez touchant ce Royaume: d'où il l'avoit, quelle espèce de Royaume c'étoit, comment il devoit être administré; & quel rang ils y tiendroient eux-mêmes, *&c.* D'où il paroît évidemment qu'excepté un peu avant qu'il fût pris, & qu'il quittât ses Disciples pour aller à la mort, il les avoit laissez jusqu'alors dans l'ignorance comme des *serviteurs*, mais que dans ce moment il se découvrit ouvertement à eux comme à ses *Amis.*

Depuis ce temps-là, (c'est-à-dire depuis que Jesus eut demandé à ses Disciples qui ils disoient qu'il étoit) *il commença à découvrir à ses Disciples* (c'est-à-dire, à ses Apôtres, qui sont souvent appellez Disciples) *qu'il falloit qu'il allât à Jerusalem, qu'il y souffrît beaucoup de la part des Anciens, des*

principaux Sacrificateurs, & des Scribes, qu'il fût mis à mort, & qu'il ressuscitât le troisiême jour, *Matth.* XVI. 21. Quoi que toutes ces choses convinssent essentiellement au *Messie*, les Apôtres ne voyoient pas trop bien qu'on pût les lui appliquer: ou plûtôt, ces choses ne s'accordoient guere avec l'idée qu'ils avoient du *Messie*: c'est ce qui paroît clairement par la censure que Pierre fit à Notre Seigneur, *Matth.* XVI. 22. dès qu'il eut dit ce que nous venons de voir. Cet Apôtre avoit déja confessé deux fois, que Jesus étoit *le Messie*, & cependant, il ne sauroit entendre dire présentement qu'il doive souffrir, être mis à mort, & ressusciter. D'où l'on peut voir, que Jesus n'avoit pas encore expliqué à ses Apôtres d'une maniére fort distincte, ce qui le regardoit personnellement. Ils avoient été, pendant long-temps, les témoins de sa vie & de ses miracles; & s'étant par-là confirmez de plus en plus dans la croyance qu'il étoit *le Messie*, ils étoient en état de reconnoître les traits particuliers qui devoient en former le caractère, & remplir l'idée que les Prophêtes en avoient donné; & c'est ce qu'il commença dès lors à leur découvrir, quoi qu'il le fit d'une telle maniére, que les Juifs ne pouvoient point en prendre occasion de l'accuser: Il commença, dis-je, à leur

leur parler alors plus ouvertement de ce qui regardoit le Messie, parce que c'étoit justement dans ce temps-là que tout ce qui le concernoit alloit être accompli, par ses Souffrances, par sa Mort, & par sa Résurrection. Cer c'étoit ici la derniére année de sa vie, de sorte qu'il ne devoit se trouver avec les Juifs à Jerusalem qu'une autre fois à la Fête de Pâque, où ils devoient disposer à leur gré de sa personne. Voilà pourquoi il commence maintenant à parler de lui-même d'une maniére plus ouverte, mais pourtant avec les précautions, qu'il devoit garder nécessairement pour ne pas donner sujet à ses Ennemis de lui intenter aucune accusation, qui pût paroître juste, ou importante au Gouverneur Romain.

Après qu'il eut censuré St. Pierre, en lui disant, *Qu'il n'avoit point de goût pour les choses de Dieu, mais pour celles des hommes*, Marc VIII. 33. il appelle le Peuple à soi, & prépare aux souffrances ceux qui voudront être ses Disciples: *Si quelqu'un*, leur dit-il, vs. 38. *a honte de moi & de ma parole parmi ce Peuple adultère & corrompu, le Fils de l'homme aura aussi honte de lui, lors qu'il viendra accompagné des Saints Anges dans la gloire de son Père.* A quoi il ajoûte (*Matth.* XVI. 27, 28.) deux actes illustres & solem-

ſurprendre, & pour l'accuſer devant le Gouverneur Romain. Et en effet, ils n'auroient pas manqué ſans doute d'alleguer contre Jeſus ce qu'il dit en cet endroit, *Que quelques-uns de ceux qui étoient préſens, ne goûteroient point la mort qu'ils n'euſſent vû le Fils de l'Homme venir en ſon Regne:* Ils auroient, dis-je, donné un ſens criminel à ces paroles, ſi celui qu'elles renfermoient n'eût été obſcurci par le verſet précédent; & que dans cette ſituation il n'eût été ſi difficile à entendre en ce temps-là, qu'aucun de ſes Auditeurs ne pouvoit les expliquer d'une maniére qui pût lui nuire auprès de *Ponce Pilate.* Car que les Principaux d'entre les Juifs ne fuſſent pas fort bien intentionnez à ſon égard, c'eſt ce que St. Luc remarque expreſſément au *Ch.* XI. de ſon Evangile, vſ. 53, & 54. *Les Docteurs de la Loi*, dit-il, *& les Phariſiens commencerent à le preſſer, & à lui faire pluſieurs queſtions, lui tendant des piéges, & cherchant à tirer de ſa bouche, dequoi l'accuſer.* Et cela peut ſuffire pour juſtifier toutes les autres maniéres de parler équivoques & obſcures en apparence, dont Jeſus-Chriſt ſe ſert en d'autres rencontres: car ce divin Seigneur s'eſt trouvé dans de telles circonſtances, que ſans cette ſage retenuë il n'auroit pû executer l'œu-

vre qu'il étoit venu entreprendre, ni en remplir si bien toutes les parties, qu'en examinant les Descriptions que les Prophetes ont faites du *Messie*, on eût pû reconnoître exactement, après qu'il auroit quitté ce Monde, que c'étoit à lui qu'elles convenoient veritablement.

Dès lors, *Matth.* XVII. 10. *&c.* Jesus-Christ commença, pour ainsi dire, à avouër à ses Apôtres qu'il étoit *le Messie*, sans le dire pourtant en termes formels; en leur déclarant que, comme les Scribes avoient raison de dire en vertu de la Prophetie de Malachie *Chap.* IV. *v.* 5. qu'*Elie* devoit préceder *le Messie*, il étoit certain qu'Elie étoit déja venu, mais qu'il avoit été méconnu & mal-traité par les Juifs. Et par-là ses Disciples *reconnurent que c'étoit de Jean Baptiste qu'il leur parloit*, vs. 13. Peu de temps après, il leur insinua d'une maniére encore plus sensible, qu'il étoit *le Messie*, *Marc* IX. 41. *Quiconque vous donnera un verre d'eau* * *en mon nom*, *parce que vous êtes au Messie*, &c. Et c'est-là, si je ne me trompe, le premier endroit où Notre Seigneur employe le nom de *Messie*, & la premiére fois qu'il en est venu à confesser si positivement à des Juifs de Nation, que c'étoit lui qui l'étoit.

Etant

* Ἐν τῷ ὀνόματί μου, ὅτι Χριστοῦ ἐστέ.

n'avoit rien fait contre la Loi en gueriſſant le jour du Sabbat un homme qu'il avoit trouvé auprès de la Piſcine de Betheſda, *Voi.* Jean V. 1-16. Car quoi qu'il y eût plus d'un an & demi que* ce miracle avoit été fait, les Juifs s'en ſervoient encore comme d'un prétexte pour le faire mourir. Je dis comme d'un prétexte, car voici la veritable raiſon pourquoi ils cherchoient à lui ravir la vie, comme St. Jean nous l'apprend dans ce même Chapitre, vſ. 25-34. *Alors quelques gens de Jeruſalem commencérent à dire: N'eſt-ce pas là celui qu'ils cherchent à faire mourir? Le voila néanmoins qui parle devant tout le monde, ſans qu'ils lui diſent rien. N'eſt-ce point que les Senateurs ont reconnu qu'il eſt veritablement* le Meſſie? *Mais pourtant nous ſavons d'où eſt celui-ci, au lieu que quand* le Meſſie *viendra, perſonne ne ſaura d'où il eſt. Jeſus cependant continuoit à les inſtruire; & diſoit à haute voix dans le Temple: Vous me connoiſſez, & vous ſavez d'où je ſuis: Et je ne ſuis pas venu de moi-même, mais Celui qui m'a envoyé eſt veritable, & vous ne le connoiſſez point. Pour moi, je le connois, parce que je ſuis venu de ſa part, & qu'il m'a envoyé. Alors ils cherchoient* (l'occaſion) *de le prendre; & néanmoins perſonne ne mit la main ſur lui, parce*

* Voyez *Jean* Ch. V. 5, 6. *&c.*

que son heure n'étoit pas encore venuë. Et plusieurs du Peuple crurent en lui, & disoient entr'eux: Quand le Messie *viendra, fera-t-il plus de miracles que n'en a fait celui-ci? Des Pharisiens ayant ouï ce que ces gens disoient de lui tout bas, & s'étant joints aux principaux Sacrificateurs ils envoyérent des Archers pour le prendre. Mais Jesus leur disoit: Je suis encore avec vous pour un peu de temps, & je vais ensuite à celui qui m'a envoyé. Vous me chercherez, mais vous ne me trouverez point, & vous ne pouvez venir où je dois aller. Les Juifs disoient entr'eux: Où ira-t-il donc que nous ne pourrons le trouver?* Nous voyons par-là, que le grand crime dont Jesus-Christ étoit coupable au sens des Juifs, & qui les irritoit si fort contre lui, c'étoit d'être regardé comme *le Messie*, & de faire des choses qui portoient le Peuple à *croire en lui*, c'est-à-dire, à croire qu'il étoit effectivement *le Messie*. Ici Nôtre Seigneur déclare encore, qu'il étoit le Messie, en termes très-aisez à entendre, du moins après sa Resurrection: car s'il étoit envoyé de la part de Dieu, comme il le dit positivement, & qu'il fit des miracles par la vertu de l'Esprit de Dieu, on ne pouvoit point douter qu'il ne fût *le Messie*. Cependant, la déclaration qu'il en fait, est exprimée d'une telle ma-

niére que les Pharisiens & les Sacrificateurs ne pouvoient point s'en prévaloir pour lui intenter une accusation qui les autorisât à interrompre son Ministère, ou à se saisir de sa personne, quelque desir qu'ils eussent de le faire. En effet les Archers qu'ils avoient envoyez pour le prendre, s'en retournérent charmez de ses discours, sans avoir mis les mains sur lui, vs. 45, 46. Et lors que les principaux Sacrificateurs leur demandérent, *Pourquoi ils ne l'avoient pas amené*: ils répondirent: *Jamais homme n'a parlé comme cet homme.* A quoi les Pharisiens repliquérent, *Etes-vous donc vous-mêmes seduits aussi bien que les autres? Y a-t-il un seul des Senateurs, ou des Pharisiens qui aît crû en lui? Car pour cette populace, qui ne sait ce que c'est que la Loi, ce sont des gens maudits de Dieu.* On voit par ce passage que par *croire en lui*, l'on entendoit, *croire qu'il étoit le Messie.* Car, disent ces principaux Sacrificateurs, „ y a-t-il personne parmi les „ Senateurs, qui sont versez dans la con- „ noissance de la Loi, ou parmi les Phari- „ siens, qui sont des gens dévots & éclai- „ rez, y en a-t-il aucun parmi eux qui le „ reconnoisse pour *le Messie?* Quant à ceux „ qui voyant le Peuple partagé à son égard, „ disent *qu'il est le Messie*, ce sont des igno- „ rans, des gens de néant, qui n'entendent „ point

„ point les Ecritures; & qui ſont maudits
„ & abandonnez de Dieu pour être en
„ proye aux ſeductions de cet Impoſteur,
„ juſques à le prendre pour le veritable
„ *Meſſie*". Or Jeſus voyant les choſes ainſi diſpoſées, continua de ſe faire voir, quelque envie que les principaux d'entre les Juifs euſſent de ſe ſaiſir de ſa perſonne; Et vſ. 37, 38. *le dernier jour de la Fête, qui étoit le plus ſolemnel, ſe tenant debout, il diſoit à haute voix: Si quelqu'un a ſoif, qu'il vienne à moi, & qu'il boive. Si quelqu'un croit en moi, il ſortira de ſon ventre des fleuves d'eau vive, comme dit l'Ecriture.* Par où il déclare encore, qu'il eſt *le Meſſie*, mais par des expreſſions prophetiques, comme on peut le voir par le verſet ſuivant de ce même Chapitre, & par les endroits du Vieux Teſtament auxquels ces paroles de Jeſus-Chriſt doivent être rapportées.

Dans le Chapitre ſuivant (*Jean* VIII.) tout ce qu'il dit de ſa Perſonne, & qu'il veut faire recevoir comme un Article de Foi par ceux à qui il parle, ſe reduit à ceci:
„ Qu'il eſt envoyé de la part de Dieu, &
„ que s'ils ne croyent pas qu'il eſt *le Meſſie*,
„ ils mourront dans leurs péchez". Du reſte, il leur propoſe tout cela d'une telle maniére, qu'ils ne le comprirent pas trop

 bien,

bien, comme le remarque St. Jean vſ. 27. Et Notre Seigneur lui-même leur dit, vſ. 28. *lors que vous aurez élevé en haut le Fils de l'homme, vous connoîtrez qui je ſuis.*

Jeſus étant ſorti du Temple rencontra un homme aveugle dès ſa naiſſance & le guerit. Enſuite ayant rencontré ce même homme que les Juifs avoient interrogé ſur la maniére dont il avoit recouvré la vûë, & qu'ils avoient chaſſé de la Synagogue, il lui dit, *Jean* IX. 35--38. *Croyez-vous au Fils de Dieu? Il lui répondit, Qui eſt-il, Seigneur, afin que je croye en lui? Et Jeſus lui dit, vous l'avez vû; & c'eſt celui-là même qui vous parle: & il lui répondit, je croi, Seigneur.* Cet homme eſt ici déclaré Fidèle, comme vous voyez; & tout ce qui lui fut propoſé à croire, c'eſt, que Jeſus étoit le *Fils de Dieu*, ce qui étoit autant que croire, qu'il étoit *le Meſſie*, comme nous l'avons déja montré.

Dans le Chapitre ſuivant (*Jean* X. 1-21.) Jeſus déclare, que les Juifs & les Gentils s'accorderoient à lui ôter la vie, mais il le fait par le moyen d'une Parabole, qu'ils ne comprirent point, vſ. 6. 20.

Jeſus s'étant trouvé enſuite à la Fête de la Dédicace, les Phariſiens lui demandérent, *Luc* XVII. 20. *Quand viendroit le Royaume de Dieu*, c'eſt-à-dire, du *Meſſie*.

Et

Et il leur répondit, Qu'il ne viendroit point avec une pompe & un éclat qui le fit remarquer, mais qu'il commençoit déja d'être au milieu d'eux. S'il se fût arrêté-là, le sens de cette Réponse auroit été si évident, qu'ils n'auroient guere pû s'y méprendre, ou douter que Jesus ne voulût faire entendre que *le Messie* étoit déja venu, & qu'il étoit parmi eux: ce qui les auroit porté naturellement à conclurre, qu'il s'attribuoit lui-même cette qualité. Mais dans ce passage, aussi bien que dans celui que nous avons cité * ci-dessus, il joint à ce qu'il dit de son avenement présent, la manifestation de son Regne, tant à l'égard de la vengeance qu'il devoit exercer contre les Juifs, qu'à l'égard du jugement qu'il fera de tous les hommes au Dernier Jour, il mêle, dis-je, en cet endroit ces deux différentes Venuës; & par-là il embarrasse si fort sa pensée, qu'il n'étoit pas facile de comprendre ce qu'il vouloit dire. C'est pourquoi les Juifs vinrent encore vers lui dans le Temple, *Jean* X. 23. & lui dirent, *Jusques à quand nous tiendrez-vous l'esprit en suspens? Si vous êtes* le Messie, *dites-le nous clairement. Jesus leur répondit : Je vous l'ai dit, & vous ne* CROYEZ *pas.*
Les

* p. 122. & suiv.

Les œuvres que je fais au nom de mon Pere, rendent témoignage de moi. Mais vous ne CROYEZ *pas, parce que vous n'êtes pas de mes Brebis, comme je vous ai déja dit.* Il eſt viſible, que, lors que Jeſus-Chriſt reproche ici aux Juifs de ne pas CROIRE, il veut dire, qu'ils ne CROYENT pas qu'il ſoit le Meſſie, comme cela paroît par les verſets précédens, & par ceux (*a*) qui ſuivent dans le même Chapitre, où le mot de *croire* eſt manifeſtement employé dans le même ſens.

Jeſus étant allé de Jeruſalem à *Bethabara*, & de là à *Bethanie*, ſur la nouvelle qu'il eut de la Mort de Lazare, *Jean* XI. 25-27. il dit à *Marthe*: *Je ſuis la reſurrection & la vie: Celui qui croit en moi, vivra, quand même il ſeroit mort: & quiconque vit, & croit en moi, ne mourra point pour toûjours.* C'eſt ainſi qu'il faut entendre, à ce que je croi, ces mots, ἀποθάνῃ εἰς τὸν αἰῶνα; conformément à cet endroit de la Geneſe *Ch.* III. *v.* 22. que les Septante ont traduit, ζήσεται εἰς τὸν αἰῶνα, ou bien à ces paroles de St. Jean (*Ch.* VI. *v.* 51.) qui ſont préciſement (*b*) les mêmes, & qu'on a fort

(a) Voyez *les verſets* 36, 37, *&* 38.

(b) Car il y a dans le Grec, ζήσεται εἰς τὸν αἰῶνα.

fort bien traduit dans la Verſion (*a*) Angloiſe par, *il vivra pour toûjours.* C'eſt pourquoi l'on peut douter, ſi dans cet endroit les paroles de Notre Seigneur peuvent être traduites de cette ſorte, (*b*) *Quiconque vit, & croit en moi, ne mourra jamais.* Mais pour reprendre l'entretien de Jeſus-Chriſt avec Marthe: *Croyez-vous cela*, lui dit ce divin Docteur? Et *elle lui répondit: Oui, Seigneur, je croi que vous êtes* le Meſſie, *le Fils du Dieu vivant, qui devoit venir dans le Monde.* Elle fait cette réponſe à Jeſus-Chriſt comme pour ſatisfaire pleinement à ſa demande, cette croyance étant telle que quiconque l'avoit, étoit par cela ſeul veritable Fidèle.

Mais nous pouvons voir encore plus particuliérement, dans cette Hiſtoire de la Reſurrection de Lazare, quelle étoit la Foi que Jeſus-Chriſt exigeoit des hommes, nous pouvons, dis-je, le reconnoître par la Priére qu'il addreſſe à ſon Père avant que de faire ce grand miracle, *Mon Père*, lui dit-il, vſ. 41. & 42. *je vous rends graces de ce que vous m'avez exaucé: Je ſai bien que vous m'exaucez toûjours; mais je dis ceci pour ce*

(a) *He ſhall live for ever.*
(b) C'eſt ainſi que les Traducteurs de *Geneve* & de *Mons* ont rendu ce paſſage.

ce Peuple qui m'environne, afin qu'ils croyent que c'eſt vous qui m'avez envoyé. Et voici l'effet qui s'en enſuivit: *C'eſt pourquoi*, dit l'Evangeliſte, vſ. 45. *pluſieurs d'entre les Juifs qui étoient venus voir Marie, & qui avoient vû ce que Jeſus avoit fait, crurent en lui*, c'eſt-à-dire, qu'ils crurent *qu'il avoit été envoyé de la part du Père*, ce qui ſignifioit en d'autres termes, *qu'il étoit le Meſſie.* Or que dans les Evangeliſtes, ce ſoit là le ſens de cette expreſſion *croire en lui*, nous en avons une preuve ſenſible dans les paroles ſuivantes, vſ. 47, 48. *Alors les Principaux Sacrificateurs & les Phariſiens tinrent conſeil enſemble, & dirent: Que faiſons-nous? Cet homme fait beaucoup de miracles. Si nous le laiſſons faire, tous* CROIRONT EN LUI. Ceux qui diſent ici, que tous CROIROIENT EN LUI, étoient, comme vous voyez, les principaux Sacrificateurs & les Phariſiens, c'eſt-à-dire, les ennemis déclarez de Jeſus-Chriſt, leſquels cherchoient à lui ôter la vie; & ne pouvoient, par conſéquent, regarder la foi qu'on avoit en lui, de laquelle ils parlent en cet endroit, que comme une croyance qui le faiſoit recevoir pour *le Meſſie.* Il paroît que c'étoit-là leur veritable penſée, par les paroles qui ſuivent immédiatement après: *Si nous le laiſſons faire de la ſorte,*

tous

tous croiront en lui, c'eſt-à-dire, tous croiront qu'il eſt *le Meſſie: Et les Romains viendront*, ajoûtent-ils, *& ruïneront notre Ville & notre Nation*. Tout leur raiſonnement n'eſt fondé que ſur cela; & c'eſt comme s'ils euſſent dit: „ Si nous laiſſons faire ce „ nouveau Docteur; & que nous permet- „ tions au Peuple *de croire en lui*, c'eſt-à- „ dire, de le recevoir pour *le Meſſie*, ils „ le mettront à leur tête pour être leur „ Roi, dans l'eſperance d'être délivrée „ par ſon moyen de la Domination Etran- „ gére; ce qui attirera ſur nous les Armes „ des Romains, d'où s'enſuivra notre pro- „ pre perte & celle de notre Païs". La croyance que Jeſus étoit *le Meſſie*, étoit la ſeule choſe à quoi l'on pouvoit s'imaginer que les Romains duſſent prendre intérêt. Sous quelque autre idée que le Peuple le regardât, cela leur étoit tout-à-fait indifférent. D'où il s'enſuit évidemment, que *croire en lui*, ſignifie, dans le langage des Evangeliſtes, *croire qu'il eſt le Meſſie. C'eſt pourquoi le Sanhedrin*, ajoûte St. Jean Ch. XI. vſ. 53, 54. *ne ſongeoit depuis ce jour-là qu'à trouver moyen de le faire mourir. Ce qui fit que Jeſus * ne ſe montra pas encore* (car

* Il y a dans le Grec: Ἰησοῦς οὖν οὐκ ἜΤΙ παῤῥησίᾳ περιεπάτει ἐν τοῖς Ἰουδαίοις.

(car c'eſt-là ce qu'emporte le mot *ἔτι encore*, & je croi qu'il faut le traduire ainſi dans cet endroit) *en public*, ou à découvert, *parmi les Juifs*, c'eſt-à-dire les Juifs de Jeruſalem. Je dis qu'on ne ſauroit bien traduire * ce paſſage par, *il* NE *ſe montroit* PLUS; parce que très-peu de temps après, Jeſus parut ouvertement à la Fête de Pâque; & ſe fit connoître par ſes miracles & par ſes diſcours d'une maniére plus libre qu'il n'avoit jamais fait. Ajoûtez à cela, que durant toute la ſemaine qui préceda ſa Paſſion, il enſeigna tous les jours dans le Temple, *Matth.* XX. 17. *Marc* X. 32. *Luc* XVIII. 31, *&c.* Voici donc, ce me ſemble, quel eſt le veritable ſens de ce paſſage: c'eſt, Que le temps de ce divin Sauveur n'étant pas encore venu, il n'oſoit point ſe montrer encore ouvertement & avec confiance devant les Scribes, les Phariſiens, & ceux qui compoſoient le Conſeil de Jeruſalem, leſquels étoient animez contre lui, & avoient réſolu de le perdre: *C'eſt pourquoi*, ajoûte l'Evangeliſte, *il ſe retira dans une Contrée qui eſt auprès du Deſert, en une Ville nommée Ephraïm, où il ſe tint avec ſes Diſciples*, pour ſe cacher juſques à la Fête de Pâque, *qui étoit proche*, vſ. 55.
En

* Οὐκ ἔΕΤΙ περιεπάτει.

En partant de là, il prit à part les douze Apôtres, & leur exposa par avance ce qui lui devoit arriver à Jerusalem où ils alloient alors. Il leur dit, „ que tout ce qui avoit
„ été écrit par les Prophetes touchant le
„ Fils de l'Homme, alloit être accompli,
„ qu'il seroit livré aux principaux Sacrifi-
„ cateurs & aux Scribes, qui le condam-
„ neroient à la mort & le livreroient aux
„ Gentils, qu'il seroit moqué, qu'on lui
„ cracheroit au visage, qu'il seroit fouet-
„ té, & mis à mort ; & qu'il ressusciteroit
„ le troisiéme jour". Mais St. Luc nous apprend *Ch.* XVIII. 34. *Que les Apôtres ne comprirent rien à tout cela, que ce discours leur étoit caché ; & qu'ils n'entendoient point ce qu'il leur disoit.* Ils croyoient bien que Jesus étoit le Fils de Dieu, *le Messie* envoyé de la part du Pére, mais du reste l'idée qu'ils avoient du Messie, étoit la même que celle qu'en avoient le reste des Juifs, c'est-à-dire, qu'ils s'imaginoient qu'il seroit un Prince & un Liberateur temporel. Nous voyons dans St. Marc, (*Ch.* X. 35.) que même dans ce dernier voyage qu'ils firent avec lui à Jerusalem, deux d'entr'eux, *Jacques* & *Jean*, vinrent à lui, & se jettant à ses pieds lui dirent : *Accordez-nous que dans votre Gloire*, ou, comme dit S. Matthieu, *Ch.* XX. 21. *dans votre Royaume, nous*

soyions

soyions assis, l'un à votre droite, & l'autre à votre gauche. Tout ce qui les distinguoit des Juifs incredules, c'est qu'ils croyoient que Jesus étoit veritablement le *Messie*; & qu'en conséquence de cette persuasion ils le regardoient comme leur Seigneur & leur Roi.

Enfin, l'heure étant venuë que le Fils de l'homme devoit être glorifié, Jesus ne garda plus la même retenuë qu'il avoit accoûtumé de garder, mais fit son entrée publique dans Jerusalem, *étant monté sur un asnon, selon qu'il est écrit: Ne craignez point, Fille de Sion, voici votre Roi qui vient monté sur le poulain d'une asnesse. Les Disciples,* comme le remarque S. Jean *Ch.* XII. 16. *ne firent point d'abord d'attention à cela: mais quand Jesus fut entré en sa gloire, ils se souvinrent alors que ces choses avoient été écrites de lui; & qu'on les avoit faites à son sujet.* Car quoi que les Apôtres crussent que Jesus étoit *le Messie*, il y avoit pourtant bien des particularitez dans sa Vie, dont ils ne savoient pas, dans le temps qu'elles arrivoient, qu'elles eussent été prédites du *Messie*, mais qu'ils reconnurent lui convenir exactement, après son Ascension. Or comme Jesus entroit dans Jerusalem dans l'équipage que nous venons de marquer, *tout le Peuple se prit à crier, Ho-*

sanna, Beni soit le Roi d'Israël qui vient au nom du Seigneur: ce qui étoit déclarer si ouvertement qu'il étoit *le Messie*, que *quelques-uns des Pharisiens, qui étoient parmi le Peuple, dirent à* Jesus: *Maître, faites taire vos Disciples*. Mais ce divin Seigneur étoit si éloigné de leur imposer silence, ou de les désavouër de ce qu'ils le reconnoissoient pour *le Messie*, qu'il leur répondît, *Je vous déclare que, si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes crieront*. Et comme il fut arrivé dans le Temple, *Matth*. XXI. 15, 16. des Enfans s'étant mis encore à crier, *Hosanna, au Fils de David, les principaux Sacrificateurs, & les Docteurs de la Loi en conçurent de l'indignation, & lui dirent, Entendez-vous bien ce qu'ils disent? Oui, leur répondit Jesus: Mais n'avez-vous jamais lû cette parole*: * *Vous avez tiré la louange la plus parfaite de la bouche des petits Enfans, & de ceux qui sont à la mammelle?* Et *alors*, dit St. Matth. vs. 14, 15. *il guerit* ouvertement *des Aveugles & des Boiteux qui vinrent à lui dans le Temple; & les principaux Sacrificateurs & les Docteurs de la Loi, voyant les merveilles qu'il avoit faites, & les Enfans qui crioient dans le Temple* Hosanna, *en furent indignez*. On aura peut-être de

* *Ps*. VIII. 3.

de la peine à se persuader qu'après tant de Miracles, que Notre Seigneur avoit faits, depuis trois ans consecutifs & au de-là, on s'émût si fort à Jerusalem pour lui voir guerir des Boiteux & des Aveugles. Mais il faut se ressouvenir, Que, bien que le Ministère de Jesus-Christ aït été illustre par quantité de Miracles, ils ont été faits, pour la plûpart, autour de la Galilée, & dans des Lieux éloignez de Jerusalem : Qu'il n'est parlé que d'un seul que Jesus eût fait jusqu'alors dans cette Ville, lequel avoit été si mal reçu, que les Juifs en avoient pris occasion de chercher à faire mourir le Seigneur Jesus, comme on peut le voir dans St. Jean, *Ch.* V. 16. Et c'est pour cela qu'il n'est pas remarqué qu'il se fût trouvé à Jerusalem durant la Pâque qui vint immédiatement après, parce qu'il n'y fut qu'en qualité de personne privée, & comme un Juif ordinaire. Et voici la raison pourquoi il en usa de la sorte, ainsi que nous l'apprenons de St. Jean *Ch.* VII. 1. *Depuis cela, Jesus se tenoit en Galilée, ne voulant pas demeurer en Judée, parce que les Juifs cherchoient à le faire mourir.*

D'ici nous pouvons conjecturer, pourquoi St. Jean ne remarque point que Jesus-Christ aït été à Jerusalem la troisiéme Pâque après son Baptême. C'est apparemment

ment à cauſe qu'il n'y fit rien de memorable. A la verité, lorsqu'il y alla pendant la Fête des Tabernacles, qui préceda immédiatement cette dernière Pâque, il guerit un Aveugle-né; mais il ne paroît pas qu'il l'aît fait dans Jeruſalem même, mais lorsqu'il étoit en chemin pour ſe retirer ſur la Montagne des Oliviers, car il ſemble que quand il fit ce miracle, il n'avoit auprès de lui que ſes Apôtres, comme on peut le recueillir en comparant le ſecond verſet du *Ch.* IX. de St. Jean avec le 8. & le 10. du même Chapitre. C'eſt, du moins, une choſe bien remarquable, que, lorsqu'il guerit cet Aveugle-né, ou cet autre Malade, auquel il avoit rendu la ſanté dans Jeruſalem à la Fête de Pâque un an auparavant, il ne le fit point en préſence des Scribes, des Phariſiens, des Principaux Sacrificateurs, ou des Docteurs de la Loi. Et ce n'étoit pas ſans raiſon que dans les prémiers periodes de ſon Miniſtère, il évitoit de leur faire voir qu'il fût *le Meſſie*. Il falloit néceſſairement, qu'il évitât de provoquer les Conducteurs du Peuple Juif en paroiſſant trop ſouvent devant eux à Jeruſalem. Comme ils étoient ſes ennemis déclarez, & qu'ils lui portoient une haine implacable, il ne pouvoit point attendre qu'ils le laiſſaſſent en repos, s'il eût demeuré à Jeruſalem

lem ſous leurs yeux, & ſous la Juriſdiction particuliere du Sanhedrin; & qu'appliqué ſans ceſſe à prêcher & à faire des miracles depuis le commencement de ſon Miniſtère, il eût répandu ſa Doctrine & attiré le Peuple après lui dans cette Ville, qui étoit la Capitale de la Nation, & le Siége de l'autorité des Romains & des Juifs. Mais maintenant qu'il ſe voit parvenu au dernier periode de ſa Vie, & que la Pâque eſt arrivée, c'eſt-à-dire, le temps préfix, auquel il devoit accomplir l'œuvre pour laquelle il étoit venu dans le Monde, par ſa Mort & ſa Réſurrection, il ſe met à faire pluſieurs miracles dans Jeruſalem même, en préſence des Scribes, des Phariſiens, & de tout le Corps de la Nation Judaïque, afin de donner à connoître qu'il eſt le Meſſie. *Il enſeignoit tous les jours dans le Temple*, dit St. Luc XIX. 47, 48. *Et les Principaux Sacrificateurs, les Scribes, & les Principaux du Peuple cherchoient à le faire mourir: mais ils ne trouvoient aucun moyen de rien faire contre lui, parce que tout le Peuple l'écoutoit avec beaucoup d'attention.* Nous ne ſommes pas reduits à conjecturer ce qu'il enſeignoit alors au Peuple, ſur ce que nous avons vû qu'il prêchoit conſtamment ailleurs, car St. Luc nous dit expreſſément, *Chap.* XX. 1. *Qu'il étoit dans le Temple inſtruiſant le Peu-*

Peuple, *& évangelizant*, ou, comme *nous avons traduit, *prêchant l'Evangile*; c'est-à-dire, leur apprenant les heureuses nouvelles de la venuë du *Regne du Messie*, ainsi que nous l'avons déja montré. Et c'est encore là ce que Jesus continua de publier, comme nous l'allons voir dans ce qui nous reste à parcourir de son Histoire.

Dans le premier Discours que nous trouvons, que Jesus-Christ a fait après celui dont nous venons de parler, il prédit (*Jean* XII. 20, *&c.*) qu'il seroit crucifié; & qu'après cela, toutes sortes de personnes, tant Juifs que Gentils, croiroient en lui. Sur quoi le Peuple lui dit, vs. 34. *Nous avons appris de la Loi que* le Messie *doit demeurer éternellement. Comment donc dites-vous qu'il faut que le Fils de l'homme soit élevé en haut? Qui est ce Fils de l'Homme?* De la maniére qu'il répond à cette Question, il donne clairement à connoître qui il est, en prenant le nom de *Lumiére*; titre qu'il leur avoit déclaré lui appartenir, la derniére fois qu'ils l'avoient vû à Jerusalem. Car s'y étant trouvé à la Fête des Ta-

* Il faut entendre cela de la Version Angloise. Les Traducteurs de *Mons* ont aussi traduit, *annonçant l'Evangile*: Mais ceux de *Geneve* se sont servis ici du mot *évangelizer*.

Tabernacles, ſix mois auparavant, il leur avoit dit dans le même Lieu où il étoit préſentement, ſavoir, dans le Temple, *Je ſuis la* LUMIERE *du Monde: Celui qui me ſuit, ne marchera point dans les Ténèbres, mais il aura la lumiére de la vie*, Jean VIII. 12. Il dit encore dans le *Chap.* IX. vſ. 5. du même Evangeliſte, *Tandis que je ſuis au Monde, je ſuis la* LUMIERE *du Monde.* Mais ni dans cet endroit, ni dans quelque autre que ce ſoit, pas même durant ces quatre ou cinq derniers jours de ſa vie, il ne confeſſe jamais en termes formels qu'il ſoit *le Meſſie*; quoi qu'en toute rencontre il le leur donnât à connoître en telle ſorte, par ſes miracles & par d'autres moyens, qu'on pouvoit fort bien le comprendre. Il prend, dis-je, cette précaution, bien qu'il ſût que ſon heure étoit venuë, & qu'il fût préparé à la mort, *Jean* XII. 27. & quoi qu'il ne fît pas difficulté de faire connoître aux principaux Chefs du Sanhedrin, qu'il étoit *le Meſſie*, en faiſant des miracles à leurs yeux dans le Temple, comme nous * venons de le voir. Ce n'étoit pas ſans quelque raiſon que ce divin Docteur en uſoit ainſi. Mais ce ne pouvoit être dans la

* *Voyez* Matth. XXI. 14, & 15. *que nous avons déja cité*, pag. 141.

la vûë de conſerver ſa vie, puis qu'il venoit préſentement à Jeruſalem dans le deſſein de l'abandonner. Il n'y avoit ſans doute aucune autre raiſon qui l'obligeât à cette retenuë, que celle-là même qui l'avoit porté juſqu'alors à garder des ménagemens à cet égard depuis qu'il avoit commencé de faire les fonctions de ſon Miniſtère, c'eſt-à-dire, un deſſein formé de ſe conduire d'une telle maniére, qu'il pût exécuter l'œuvre pour laquelle il étoit venu dans le Monde, & remplir exactement le caractère du Meſſie, tel qu'il avoit été donné dans la Loi & dans les Prophêtes. Comme il avoit déja accompli le temps deſtiné à ſon Miniſtère, il ſe met à enſeigner dans le Temple, & à faire ouvertement des Miracles devant les principaux Chefs du Sanhedrin, & le Peuple, ſans ſe mettre en peine ſi l'on ſe ſaiſiroit de lui. Mais du reſte il ne vouloit point qu'on ſe rendît maître de ſa perſonne, pour aucun ſujet qui pût le rendre criminel d'Etat; & c'eſt pour cela qu'il évitoit de dire en termes exprès qu'il fût *le Meſſie*, *le Roi d'Iſraël*, de peur que ceux qui dans les differens ſentimens où l'on étoit à ſon égard, panchoient de ſon côté, n'en priſſent occaſion d'exciter du trouble pour l'amour de lui, ou que les Juifs qui lui en vouloient, ne s'en prévaluſſent

lussent pour l'accuser avec fondement d'avoir dit en termes formels qu'il étoit le Messie, le Roi d'Israël. C'étoit assez que par ses paroles & par ses actions il déclarât de telle sorte aux Juifs qu'il étoit *le Messie*, qu'ils ne pussent s'empêcher de l'entendre. Et en effet ils l'entendirent très-bien, comme il paroît par ce qui est dit dans St. Luc *Ch.* XX. 16. 19. & dans St. Matthieu *Ch.* XXI. 45. Mais on ne pouvoit citer en preuve contre lui, ni ses actions qui tendoient uniquement au bien des hommes, ni ses discours qui étoient mysterieux & paraboliques, (comme on peut le voir dans les Chapitres XXI. & XXII. de St. Matthieu, & par les endroits de cet Evangeliste qui sont paralleles avec d'autres de St. Luc,) ni aucun des moyens qu'il employoit pour faire connoître qu'il étoit le Messie, comme si sa conduite étoit contraire au bien de l'Etat, ou tendoit à en troubler la tranquilité. Par ces sages précautions il évita d'être condamné comme mal-faiteur, & remporta du Gouverneur Romain son Juge, ce glorieux témoignage, qu'il étoit innocent, & qu'il avoit été sacrifié à l'envie des Juifs, ayant ainsi évité de dire qu'il fût le Messie, de telle sorte que ceux qui feroient reflexion sur sa vie & sur sa mort après qu'il seroit ressuscité, pussent par cela

la même reconnoître avec plus d'évidence qu'il l'étoit effectivement.

Il est encore à remarquer, que bien qu'il allegue souvent ses Miracles pour faire voir qu'il est le Messie, il ne dit pourtant jamais aux Juifs qu'il fût né à Bethlehem, pour détruire par-là le préjugé, dont ils étoient prévenus contre lui, le croyans Galiléen; préjugé, dont ils se servoient pour prouver qu'il n'étoit point le Messie, *Jean* VII. 41, 42. On ne pouvoit point lui faire un crime, ou l'accuser de ce que par des voies miraculeuses il guerissoit des malades, & faisoit du bien aux hommes: mais s'il eût dit que Bethlehem étoit le lieu de sa Naissance, Pilate auroit pû en être aussi allarmé que le fut Herode, & concevoir contre lui des soupçons aussi préjudiciables à son innocence, que ceux d'Herode furent funestes aux Enfans de Bethlehem & de tout le Païs d'alentour. Cette prétention d'être né à Bethlehem, accompagnée du tour malin que les Juifs lui auroient donné selon toutes les apparences, ne pouvoit manquer d'être expliquée d'une maniére odieuse par le Gouverneur Romain, & de rendre Jesus-Christ suspect de quelque dessein criminel contre le Gouvernement. Et de là vient, que, lorsque Pilate

 lui

lui dit, *D'où êtes-vous? Jesus ne lui fit aucune réponse.* Jean XIX. 9.

Je laisse à juger si Notre Seigneur n'avoit point en vûë ces ménagemens particuliers qu'il étoit obligé de garder, selon que sa prudence le lui suggeroit, tant à l'égard de ceux qui recevoient sa Doctrine qu'à l'égard des Juifs qui ne songeoient qu'à le surprendre, lors qu'il dit, (*Luc* XII. 50.) *Je dois être baptisé d'un baptême; & * combien me sens-je pressé, jusqu'à ce qu'il s'accomplisse? Je suis venu*, dit-il au même endroit, vs. 49. *pour apporter le feu sur la Terre, & que souhaité-je davantage, s'il est déja allumé?* c'est-à-dire, „ on commence déja d'être divisé sur mon sujet: (*Voy.* „ Jean VII. 12. 43. IX. 16. & X. 19.) „ & je n'ai pas la liberté de dire ouvertement que je suis *le Messie*, hormis après „ ma mort. Le chemin que je dois tenir „ pour aller au Thrône, est extremement „ étroit; il est fermé, pour ainsi dire, de „ chaque côté par une haye fort épaisse; „ il faut que j'y marche sans m'en écarter „ le moins du monde, jusqu'à ce que je „ sois élevé sur la Croix, dans le temps & „ de la maniére qu'il faut, de sorte que je „ n'y arrive point trop tôt, ni d'une ma-

„ niére

* Πῶς συνέχομαι.

„ niére opposée à la fin légitime de mon
„ Ministère.

Et afin de soûtenir cet innocent caractère, sans qu'aucun accident ou aucune calomnie pût l'en détourner, il sortoit chaque soir de Jerusalem avec ses Apôtres, & se tenoit éloigné du chemin, comme St. Luc le remarque expressément dans son Evangile, *Ch.* XXI. 37. *Or*, dit-il, *le jour il enseignoit dans le Temple, & la nuit il sortoit & se retiroit sur la montagne appellée des Oliviers.* Jesus-Christ prenoit cette sage précaution, afin d'empêcher que le Peuple ne le vînt trouver en foule durant la nuit; & pour ne pas donner occasion à aucun désordre, ni faire soupçonner qu'il songeât à executer aucun mauvais dessein, à la faveur de cette grande affluence de Juifs qui étoient alors dans Jerusalem, où ils étoient venus de tous côtez pour assister à la Fête de Pâque.

Mais pour revenir * à la prédication que Jesus fit dans le Temple, nous apprenons de St. Jean (*Ch.* XII. 36.) qu'il exhorta le Peuple *à croire en la lumiére pendant qu'ils avoient la lumiére.* Et un peu plus bas, (vs. 46.) il ajoûte, *Je suis venu dans le Monde,*

* *Voy. ci-dessus* p. 145. *le paragraphe qui commence,* Dans le premier Discours que nous trouvons, &c.

de, moi qui suis la Lumiére, afin qu'aucun de ceux qui croyent en moi, ne demeure dans les ténèbres. Ce qu'il appelle *croire qu'il étoit le Messie*, comme je l'ai fait voir ailleurs.

Le jour suivant, *Matth.* XXI. il censura les principaux Sacrificateurs de ce qu'ils n'avoient pas ajoûté foi à Jean Baptiste, qui lui avoit rendu ce témoignage, qu'il étoit *le Messie.* Sur quoi il leur déclare par le moyen d'une Parabole, qu'il est *le Fils de Dieu*, qu'ils devoient mettre à mort; & qu'à cause de cela Dieu leur ôteroit le Royaume du Messie, & le donneroit aux Gentils. Ils comprirent fort bien que c'étoit-là sa pensée, comme il paroît par cet endroit de St. Luc, *Ch.* XX. 16. *Et ayant entendu cela, ils dirent: A Dieu ne plaise. Car ils avoient bien reconnu*, ajoûte cet Evangeliste, (vs. 19.) *qu'il avoit dit cette Parabole contre eux.*

La Parabole qu'il fit ensuite touchant *le Royaume des Cieux*, Matth. XXII. 1-10. tend encore plus ouvertement à faire voir, que, si les Juifs, à qui le Regne du Messie avoit été prémiérement offert, ne vouloient pas le recevoir, il seroit transféré à d'autres.

Les Scribes, les Pharisiens & les principaux Sacrificateurs ne pouvoient souffrir que Jesus donnât ainsi à connoître, qu'il étoit *le Messie*, par les discours & par les mira-

miracles qu'il faiſoit * *devant eux*, Jean XII. 37. liberté qu'il n'avoit jamais priſe auparavant. Irritez de ce qu'ils lui entendoient dire, & des merveilles qu'ils lui voyoient faire, & ne ſachant comment empêcher, que le nombre de ſes Sectateurs ne s'augmentât; (car *les Phariſiens diſoient entr'eux, vous voyez que nous ne gagnons rien, voilà tout le monde qui court après lui*, Jean XII. 19.) *ils s'accordérent tous, tant les principaux Sacrificateurs, que les Docteurs de la Loi, & les principaux du Peuple, à chercher une occaſion de le perdre.* Ils formérent ce projet le propre jour qu'il fit ſon entrée dans Jeruſalem, *Luc* XIX. 47. Le jour ſuivant ils ſongérent encore à executer le même deſſein, comme nous l'apprenons de St. Marc *Ch.* XI. 17, 18. *Il les enſeignoit* dans le Temple, dit cet Evangeliſte: *ce que les Docteurs de la Loi, & les principaux Sacrificateurs ayant entendu, ils cherchoient les moyens de le perdre; car ils le craignoient, parce que tout le Peuple avoit de l'admiration pour ſa Doctrine.*

Le deuxiéme jour après, comme Jeſus diſoit aux Juifs que le Regne du Meſſie leur ſeroit ôté, *les principaux Sacrificateurs, & les Scribes eurent envie de ſe ſaiſir de lui à*

* ἔμπροσθεν αὐτῶν.

à l'heure même, mais ils apprehendérent le Peuple, Luc XX. 19. Mais s'ils avoient un si grand desir de le prendre, pourquoi ne mettoient-ils pas les mains sur lui, puis qu'ils étoient les principaux Sacrificateurs, & les Gouverneurs du Peuple, c'est-à-dire les plus considerables de la Nation par leurs Charges & par leur autorité? St. Luc nous en dit clairement la raison dans le verset suivant: *Comme donc ils ne cherchoient que les occasions de le perdre, ils lui envoyérent des personnes qui contrefaisoient les gens de bien, pour lui tendre des piéges, & le surprendre dans ses paroles; afin de le livrer au Magistrat & au pouvoir du Gouverneur*. Ils n'avoient aucun sujet d'accusation sur quoi ils pussent le déférer au Magistrat Romain, à l'autorité duquel ils étoient eux-mêmes soûmis. C'est ce qu'ils tâchoient de trouver; & c'est pour cela qu'ils auroient été bien aises de pouvoir *le surprendre dans ses paroles*, comme dit St. Matthieu *Ch.* XXII. 15. S'ils eussent pû attrapper quelque mot qui lui fût échappé par mégarde, par où ils eussent pû le rendre criminel, ou suspect auprès du Gouverneur Romain, ils n'auroient pas manqué de s'en prévaloir pour se rendre maîtres de sa personne, dans l'esperance de le perdre. Car comme leur puissance ne s'étendoit pas aussi loin que leur

leur malice, ils ne pouvoient point le faire mourir de leur propre autorité, sans la permission & l'assistance du Gouverneur, comme ils l'avoüent eux-mêmes, *Jean* XVIII. 31. *Il ne nous est pas permis de faire mourir personne.* C'est pour cela qu'ils s'appliquoient avec tant d'ardeur à tirer de sa bouche une déclaration, conçuë en termes formels, qu'il étoit *le Messie*. Ce n'est pas qu'un pareil aveu les eût engagez à croire en lui, plûtôt que ses miracles, & les autres moyens qu'il employoit pour se faire connoître, & dont il paroît qu'ils comprenoient assez bien le dessein. Mais il leur falloit des paroles claires & directes, exprimées d'une telle maniére, qu'elles pussent leur fournir un sujet d'accusation, qui pût être de quelque poids auprès d'un Juge Payen. C'étoit-là, dis-je, la raison pourquoi ils le pressoient de parler: *Les Juifs*, dit St. Jean *Ch.* X. 24. *s'assemblerent autour de lui, & lui dirent: Jusques à quand nous tiendrez-vous l'esprit en suspens? Si vous êtes le Messie, dites-le nous* CLAIREMENT, παῤῥησίᾳ, c'est-à-dire, en termes directs & formels; car il paroît que St. Jean employe ce mot dans ce sens-là, par un autre endroit de son Evangile. C'est au Chapitre XI. vs. 11-14. *Jesus ayant dit à ses Disciples, Lazare dort; ses Disciples lui répon-*

pondirent : s'il dort, il sera gueri. Mais Jesus entendoit parler de sa mort, au lieu qu'ils croyoient qu'il leur parloit du sommeil ordinaire. Jesus donc leur dit clairement, παῤῥησίᾳ: Lazare est mort. On voit sans peine qu'il faut entendre ici par ce mot παῤῥησίᾳ, *en termes clairs & formels*, qui expriment la chose simplement, & sans figure. C'est de cette maniére que les Gouverneurs des Juifs auroient voulu que Jesus-Christ eût déclaré qu'il étoit *le Messie*. Et c'est à quoi ils le sollicitérent de nouveau, *Matth*. XXVI. 63. le Souverain Sacrificateur lui ayant commandé, de la part du Dieu vivant, de leur dire s'il étoit *le Messie*, le Fils de Dieu, comme nous aurons occasion de le voir tout à l'heure.

Il paroît par tout ce qu'ils firent pour lui ôter la vie, qu'ils ne visoient à autre chose qu'à lui faire dire en termes exprès, qu'il étoit *le Messie*. Toutes leurs démarches font voir que c'étoit-là ce qui leur manquoit ; & que pour cet effet ils souhaitoient avec ardeur de lui extorquer cette déclaration formelle, ou de tirer de sa bouche quelque chose qui pût choquer l'autorité des Romains, & le rendre criminel auprès de Pilate. C'est dans cette vûë qu'au verset 21. de ce Chapitre XX. de St. Luc, ils lui proposérent cette Question ;

Mat-

Maître, nous savons que vous ne dites, & n'enseignez rien que de juste, & que vous ne faites point acception de personnes, mais que vous enseignez la voye de Dieu dans la verité: Nous est-il permis ou non de payer le tribut à Cesar? Ils esperoient le surprendre par cette Question captieuse, de quelque maniére qu'il y répondît. Car s'il eût dit qu'ils étoient obligez de payer le tribut à Cesar, ç'auroit été approuver clairement leur sujettion à l'Empire Romain, & désavoüër par conséquent qu'il fût leur Roi & leur Liberateur: par où il auroit détruit ce que sa conduite & sa Doctrine sembloient établir, je veux dire l'opinion qui s'étoit répanduë parmi le Peuple, qu'il étoit *le Messie*. Il auroit par ce moyen, renversé les esperances & la foi de ceux qui croyoient en lui, & perdu l'affection du Peuple, qui n'ayant plus aucun attachement pour sa personne, auroit cessé de prêter l'oreille à ses discours. Si d'autre part, il eût répondu, qu'il n'étoit point permis de payer le tribut à Cesar, ils auroient eû dequoi le faire condamner devant Pilate en vertu de cette déclaration. Mais St. Luc nous apprend, vs. 23. que *Jesus s'étant apperçu de leur artifice, leur dit: Pourquoi me tentez-vous?* c'est-à-dire, pourquoi me tendez-vous des piéges? *Hypocrites, montrez-moi*

la

chercher les moyens de le perdre, comme nous le voyons dans S. Matthieu, *Ch.* XXVI. 3, *&c.* *Alors*, dit cet Evangeliste, *les Principaux Sacrificateurs, les Scribes & les Anciens du Peuple s'assemblérent dans la Salle du Souverain Sacrificateur appellé Caïphe, & tinrent conseil ensemble pour trouver le moyen de se saisir adroitement de Jesus, & de le faire mourir. Mais ils disoient: Il ne faut point que ce soit pendant la Fête, de peur qu'il ne s'excite quelque tumulte parmi le Peuple. Car*, comme le remarque S. Luc, *Ch.* XXII. 2. *ils apprehendoient le Peuple.*

Enfin Jesus étant tombé, de nuit, entre leurs mains, par la trahison de Judas, on l'amena d'abord lié * chez *Anne*, Beaupére de Caïphe, *Jean* XVIII. 13. & ensuite chez Caïphe lui-même qui étoit Souverain Sacrificateur, vs. 25. Celui-ci *l'interrogea touchant ses Disciples & sa Doctrine*; & *Jesus lui répondit: J'ai parlé publiquement à tout*

* Il y avoit ici dans l'Original Anglois, *Anne* Souverain Sacrificateur, *Jean* XVIII. 13. 19. *Alors le Souverain Sacrificateur l'interrogea*, &c. Mais il paroît par le verset 24. qu'*Anne* envoya Jesus au Souverain Sacrificateur; & par conséquent, *celui qui l'interrogea*, vs. 19. n'étoit point *Anne*, mais *Caïphe* lui-même. C'est sans doute par pure inadvertance que M. *Locke* est tombé dans cette petite méprise que j'ai cru devoir redresser dans la Traduction.

à tout le monde; j'ai toûjours enseigné dans la Synagogue, & dans le Temple, où les Juifs ont accoûtumé de s'assembler; & je n'ai rien dit en secret. Ce qui fait voir, qu'en particulier il n'avoit point déclaré à ses Disciples en termes exprès, qu'il fût *le Messie*, le Roi. Mais il ajoûte: *Pourquoi m'interrogez-vous?* Interrogez Judas qui a toûjours été auprès de moi. *Interrogez ceux qui m'ont entendu pour savoir ce que je leur ai dit. Ce sont ceux-là qui savent ce que j'ai enseigné.* Nous voyons ici, que Notre Seigneur évite prudemment de parler de sa Doctrine.

Anne n'ayant rien tiré de la bouche de Jesus-Christ, sur quoi il pût prendre droit contre lui, l'envoya (vs. 24.) à Caïphe & au Conseil, comme nous l'avons déja remarqué. Là *ils cherchérent un faux témoignage contre lui*, Matth. XXVI. 59. Mais n'en trouvant point * *qui fussent suffisans*, c'est-à-dire, propres à leur dessein, qui étoit d'avoir quelque prétexte pour le mettre à mort, (car c'est ce que signifient, à ce que je croi, les mots ἴσαι & ἴση dont se sert St. Marc, *Ch.* XIV. 56. & 59.) ils voulurent tenter de nouveau, de quelle maniére

* ἼΣΑΙ *αἱ μαρτυρίαι οὐκ ἦσαν* Marc XIV. 56. & 59. *οὐδὲ οὕτως* ἼΣΗ *ἦν ἡ μαρτυρία αὐτῶν.*

niére ils pourroient lui faire dire à lui-même qu'il étoit *le Messie*. D'un côté ils consideroient, que, s'il le confessoit en termes exprès, cet aveu leur suffiroit pour le rendre criminel de Léze-Majesté devant le Tribunal du Gouverneur Romain; & par conséquent pour lui ôter la vie. Ils lui dirent donc, *Luc* XXII. 67. *Si vous êtes le Messie, dites-le nous:* & même le Souverain Sacrificateur, comme il est remarqué dans St. Matthieu *Ch.* XXVI. 36. lui commanda de la part du Dieu vivant de leur déclarer ce qui en étoit. A quoi Notre Seigneur répondit, *Luc* XXII. 67, 68. *Si je vous le dis, vous ne me croirez point; & si je vous interroge à mon tour, vous ne me répondrez point, ni vous ne me laisserez point aller.* „ C'est-à-dire, si je vous le
„ dis, & que je vous le prouve par le té-
„ moignage qui m'a été rendu des Cieux,
„ & par les œuvres que j'ai faites parmi
„ vous, vous ne croirez pourtant pas que
„ je sois *le Messie*. Ou bien, si je vous
„ demandois, où *le Messie* doit naître,
„ dans quel éclat il doit paroître, quelle
„ figure il doit faire, & plusieurs autres
„ choses que vous regardez en moi comme
„ incompatibles avec la qualité de *Messie*,
„ vous ne me feriez aucune réponse, &
„ ne me laisseriez point aller, comme un
„ hom-

„ homme qui ne prétendroit point être *le* „ *Messie*, & que vous ne craindriez point „ qu'on dût recevoir sous cette qualité. „ Mais cependant je vous déclare, que *desormais le Fils de l'homme sera assis à la droite de la puissance de Dieu*, vs. 70. *Alors ils lui dirent tous: Etes-vous donc le Fils de Dieu? & il leur répondit, vous le dites vous-mêmes que je le suis.* Par tout cet interrogatoire, qui est rapporté ici au long par St. Luc, il est évident, que la réponse de Jesus-Christ (qui est exprimée dans Saint Matthieu, *Chap.* XXVI. 64. par ces mots, *Vous l'avez dit*, & dans St. Marc, *Ch.* XIV. 62. par ceux-ci, *Je le suis*) se rapporte seulement à cette Question, *Etes-vous donc le Fils de Dieu?* & non pas à cette autre, *Etes-vous le Messie?* qui avoit précedé, & à laquelle Jesus-Christ avoit répondu auparavant: bien que St. Matthieu & St. Marc, qui ont abregé cet endroit, joignent ces deux questions comme n'en faisant qu'une seule, omettant tout ce qui fut dit entre deux. On voit, dis-je, clairement dans S. Luc, qu'on fit à Jesus-Christ deux Questions distinctes, auxquelles il fit deux réponses separées. En répondant à la prémiére Question, il évite, selon sa prudence ordinaire, de dire ouvertement & en termes formels, qu'il soit le

Meſſie: mais ſur la derniére il avoûë nettement, qu'il eſt *le Fils de Dieu*. Ceux qui l'entendoient, étant Juifs, comprénoient bien que ce titre déſignoit *le Meſſie*: cependant Jeſus ſavoit qu'ils ne pouvoient pas ſe ſervir de cet aveu pour lui intenter une accuſation juridique ou fort importante devant des Payens; & c'eſt ce que l'évenement fit bien-tôt voir. En effet, comme ils eurent demandé à Jeſus-Chriſt, *S'il étoit le Fils de Dieu*, il ne leur eût pas plûtôt répondu, *Vous dites vous-mêmes que je le ſuis*, qu'ils ſe mirent à crier: *Qu'avons-nous plus beſoin de témoins, puis que nous l'avons oüi nous-mêmes de ſa propre bouche?* Ainſi croyant avoir aſſez de fondement pour l'accuſer, ils le menérent à Pilate; & Pilate leur dit, Jean XVIII. 29. 32. *Quel eſt le crime dont vous accuſez cet homme? Ils répondirent: Si ce n'étoit point un méchant, nous ne vous l'aurions pas livré.* Sur quoi Pilate leur dit: *Prenez-le vous-mêmes, & le jugez ſelon votre Loi.* Mais cela ne les auroit pas contentez, parce qu'ils en vouloient à ſa vie, & qu'ils ne pouvoient être ſatisfaits qu'à ce prix-là. C'eſt pourquoi *les Juifs repondirent à Pilate: Il ne nous eſt pas permis de faire mourir perſonne.* Et cela arriva de cette ſorte, *afin que fût accompli ce que Jeſus avoit dit, lors qu'il avoit*

mar-

marqué de quelle mort il devoit mourir. Eux donc pourſuivant le deſſein qu'ils avoient de le faire paſſer auprès de Pilate pour un ennemi de Ceſar, *commencérent à l'accuſer en diſant: Voici un homme que nous avons trouvé qui pervertit notre Nation, & qui défend de payer le tribut à Ceſar, en ſe diſant le Meſſie, le Roi,* Luc XXIII. 2. Ce n'étoit-là que des conſéquences qu'ils tiroient eux-mêmes de ce qu'il avoit dit, *qu'il étoit le Fils de Dieu*; & Pilate l'ayant reconnu, (car à juger par les ſuites de cette affaire il y a apparence qu'il examina ces conſéquences ſur les propres paroles de Jeſus) leur accuſation ne fit aucune impreſſion ſur ſon eſprit. Cependant, comme on avoit objecté à Jeſus-Chriſt qu'il prenoit le nom de *Roi*, Pilate ſe crut obligé de rechercher le fondement de cette accuſation. *Etant donc entré dans le Palais,* (Jean XVIII. 33-37.) *& ayant fait venir Jeſus, il lui dit: Etes-vous le Roi des Juifs? Jeſus lui répondit: Dites-vous cela de votre chef, ou ſi d'autres vous l'ont dit de moi? Pilate lui repliqua, ſuis-je Juif? Ceux de votre Nation, & les Principaux Sacrificateurs vous ont livré entre mes mains: Qu'avez-vous fait? Jeſus lui répondit: Mon Royaume n'eſt pas de ce Monde. Si mon Royaume étoit de ce Monde, mes gens auroient combattu*

*pour m'empêcher de tomber entre les mains des Juifs: mais mon Royaume n'eſt point d'ici. Alors Pilate lui dit: Vous êtes donc Roi? Jeſus lui repartit: Vous le dites que je ſuis Roi. C'eſt pour cela que je ſuis né, & que je ſuis venu dans le Monde, afin de rendre témoignage à la Verité: Quiconque * appartient à la Verité, écoute ma voix.* Dans ce Dialogue entre Jeſus-Chriſt & Pilate, nous pouvons remarquer, I. que Pilate ayant demandé à Notre Seigneur, *s'il étoit le Roi des Juifs*, il répond d'une telle maniére, que, bien qu'il ne le nie pas, il évite pourtant de lui donner le moindre ſujet de ſoupçonner qu'il eût quelque deſſein ſur le Gouvernement. Car quoiqu'il ſe déclare Roi, cependant pour écarter toute ſorte de ſoupçon, il dit à Pilate, *Que ſon Royaume n'eſt pas de ce Monde.* Ce qu'il fait voir par cette raiſon, que s'il eût prétendu avoir quelque droit ſur le Païs, ſes Sectateurs, qui n'étoient pas en petit nombre, & qui étoient aſſez diſpoſez à le prendre pour leur Roi, auroient combattu pour lui, ſuppoſé qu'il eût eû deſſein de s'établir par la force, ou que ſon Royaume dût être fondé de cette maniére. *Mais*, ajoût-t-il, *mon Royaume n'eſt point d'ici*: c'eſt-à-dire,

* C'eſt-à-dire, *a de l'amour pour la Verité.*

dire, il n'eſt point ſemblable à ceux de ce Monde: ou bien, ce n'eſt pas ici qu'il doit paroître.

II. Pilate étant convaincu par les paroles de Jeſus-Chriſt & par d'autres circonſtances, qu'il ne s'attribuoit aucune prétention ſur la Judée, & ne ſongeoit point à troubler le Gouvernement, fut néanmoins un peu ſurpris d'entendre dire à un homme d'une ſi petite apparence, qui n'avoit perſonne à ſa ſuite, pas même un Valet ou un Ami, qu'il étoit Roi; & c'eſt pour cela qu'il lui demande, avec une eſpece de ſurpriſe, *Etes-vous donc Roi?*

III. On peut remarquer en troiſiéme lieu, que Notre Seigneur déclare dans cet endroit, que ce qu'il avoit de plus important à faire dans le Monde, c'étoit de témoigner & d'établir cette grande verité, *Qu'il étoit Roi*, c'eſt-à-dire en d'autres termes, *Qu'il étoit le Meſſie.*

IV. Enfin, nous voyons ici, que tous ceux qui avoient de l'attachement pour la Verité, & qui étoient entrez dans le chemin qui conduit à la Verité & au Bonheur, recevoient cet article particulier touchant Jeſus-Chriſt, qu'il étoit *le Meſſie*, leur Roi.

Pilate étant donc convaincu que Jeſus-Chriſt ne penſoit nullement à cauſer du

trouble dans la Province, & que la prétention qu'il avoit d'être Roi, en quoi qu'elle pût consister, ne pouvoit jamais avoir des suites dangereuses, il dit aux Juifs, *Jean* XVIII. vs. 38. *Je ne trouve aucun crime dans cet homme.* Mais les Juifs transportez d'une nouvelle rage, se mirent à dire, *Luc* XXIII. 5. *il soûleve le Peuple par la doctrine qu'il a répanduë dans toute la Judée, depuis la Galilée où il a commencé, jusqu'ici.* Et alors Pilate ayant appris, que Jesus étoit de Galilée, sous la Jurisdiction d'*Herode*, le renvoya à Herode; auprès de qui *les Principaux Sacrificateurs & les Scribes l'accusérent* aussi *avec grande véhémence*, vs. 10. Mais Herode voyant que toutes les accusations qu'on formoit contre lui, étoient, ou fausses, ou de peu d'importance, ne regarda Jesus que comme un objet de mépris; & s'étant contenté de se moquer de lui, il le renvoya à Pilate, lequel ayant fait venir les Principaux Sacrificateurs, les Senateurs & le Peuple, vs. 14. *leur dit: Vous m'avez présenté cet homme comme portant le Peuple à la revolte, & néanmoins l'ayant interrogé en votre présence, je ne l'ai trouvé coupable d'aucun des crimes dont vous l'accusez, ni Herode non plus, car je vous ai renvoyez à lui: & cependant à son jugement même, il n'a rien fait qui fût digne de mort.* Touché de

de ces raisons, il auroit voulu le relâcher, *car il savoit que c'étoit par envie que les Principaux Sacrificateurs le lui avoient mis entre les mains*, Marc XV. 10. Et comme le Peuple demandoit que Barrabas fût relâché, & crioit, à l'égard de Jesus, Crucifiez-le, *Pilate leur dit pour la troisiéme fois*, (Luc XXIII. 22.) *Mais quel mal a-t-il fait? Je ne trouve rien en lui qui mérite la mort.* * *Je le vai faire châtier; & puis je le renverrai.*

Nous pouvons remarquer par toutes ces poursuites des Juifs, qu'ils auroient bien voulu tirer de la propre bouche de Jesus-Christ une déclaration expresse qu'il étoit le Messie: mais ne pouvant en venir à bout, quelque adresse & quelque soin qu'ils employassent pour cela, & tout ce qu'ils purent alleguer d'ailleurs contre lui, n'étant pas suffisant pour persuader Pilate, que Jesus prétendît être Roi des Juifs, ou qu'il eût tâché de porter le Peuple à la rebellion, (car, comme on peut le voir, toutes leurs accusations rouloient sur ces deux articles) ce Gouverneur Romain le déclara innocent plusieurs fois, jusques à quatre ou cinq diverses reprises; & enfin dans le temps même qu'il le leur aména, après l'avoir fait

* Παιδεύσας οὖν αὐτὸν ἀπολύσω.

fait fouëtter *Jean* XIX. 4. 6. *voyant qu'il ne gagnoit rien, mais que le tumulte augmentoit toûjours de plus en plus, il se fit apporter de l'eau; & lavant ses mains devant tout le Peuple, il leur dit: Je suis innocent du sang de ce Juste: ce sera à vous à en répondre,* Matth. XXVII. 24. Et par-là nous voyons clairement la raison pourquoi Notre Seigneur Jesus-Christ évite prudemment durant tout le cours de son Ministère, de déclarer en termes exprès, tant à ses Apôtres, qu'au Peuple & aux Conducteurs des Juifs, qu'il fût le Messie: Pourquoi il se cache toûjours à la faveur de quelques termes prophetiques ou paraboliques, (car lui & ses Disciples ne prêchoient autre chose, sinon que *le Royaume de Dieu*, c'est-à-dire, du Messie, étoit venu) & Pourquoi il laisse, pour ainsi dire, à ses miracles le soin de faire connoître qu'il est le Messie: quoi que ce fût pour rendre témoignage à cette Verité qu'il étoit venu dans le Monde, comme il le dit lui-même, *Jean* XVIII. 37. & que tous ceux qui vouloient être ses Disciples, dussent la recevoir.

Lors que Pilate, convaincu de l'innocence de Jesus-Christ, eut fait connoître qu'il vouloit le relâcher, les Juifs continuant de crier, *Crucifiez-le, Crucifiez-le*, Jean XIX. 6. *il leur dit: Prenez-le vous-mêmes, & le*

crucifiez: car pour moi, je ne trouve en lui aucun crime. Sur quoi les Juifs voyant bien qu'ils ne pourroient point le faire passer auprès de Pilate, pour criminel d'Etat, en disant qu'il s'étoit donné le titre de Fils de Dieu, ils se prirent à dire, qu'en vertu de leur Loi il étoit coupable de mort: *Les Juifs* (ajoûte St. Jean vs. 7.) *repondirent à Pilate: Nous avons une Loi, & selon cette Loi il doit mourir, parce qu'il s'est fait Fils de Dieu*; c'est-à-dire; „ parce qu'en di-
„ sant qu'il est le Fils de Dieu il prétend
„ se faire passer pour le Messie, le Pro-
„ phete qui doit venir". Car nous ne trouvons point d'autre Loi que celle qui est établie contre les Faux Prophetes (*Deuter.* XVIII. 20.) en vertu de laquelle on pût meriter la mort, pour *s'être fait Fils de Dieu.*

Dès lors, Pilate eut encore plus d'envie de le délivrer, vs. 12, 13. *Mais les Juifs crioient: Si vous délivrez cet homme, vous n'êtes point ami de Cesar, car quiconque se fait Roi, s'oppose à Cesar.* Nous voyons dans ces paroles, que le fort de l'accusation des Juifs, en vertu dequoi ils esperoient faire perdre la vie à Jesus-Christ, c'étoit de dire, *qu'il se faisoit Roi.* Nous y voyons encore sur quoi ils fondoient cette accusation, savoir, sur ce qu'il avoit déclaré qu'il

qu'il étoit *le Fils de Dieu*: car jamais il n'avoit dit, en leur présence, qu'il fût Roi. Nous y découvrons, d'ailleurs, la raison pourquoi ils souhaitoient avec tant d'ardeur de l'engager à confesser en termes exprès, qu'il étoit *le Messie*, il est tout visible que ce n'étoit, qu'afin de pouvoir prouver clairement qu'il avoit pris cette qualité. Enfin nous apprenons d'ici, pourquoi Jesus ne faisant pas difficulté de se servir d'expressions connuës aux Juifs, pour leur donner à entendre qu'il étoit le Messie, évite néanmoins de le leur découvrir en termes qui pussent paroître criminels devant le Tribunal de Pilate. Il confesse fort nettement, par rapport aux Juifs, qu'il est *le Messie*, mais il le fait pourtant d'une telle maniére, que Pilate ne pouvoit point du tout en conclurre, qu'il prétendît au Royaume de Judée, ou qu'il songeât à se faire Roi de ce Païs-là. Du reste, si Jesus avoit péché contre la Loi des Juifs, en disant qu'il étoit le Fils de Dieu: c'est dequoi Pilate ne se mettoit pas fort en peine.

Quiconque fera réflexion sur ce que *Tacite*, *Suetone*, & * *Seneque* disent de *Tibere* & de son Regne, verra combien Notre Sei-

* *De Benef.* Lib. III. c. 26.

Seigneur étoit obligé, s'il vouloit éviter de mourir comme criminel, & traître à l'Etat, de prendre exactement garde à ses paroles & à ses actions, pour ne rien faire ou dire qui pût choquer le Gouvernement des Romains, ou leur donner le moindre ombrage. Un homme comme lui, dont la vie étoit irreprochable, & en qui l'on remarquoit quelque chose d'extraordinaire, devoit nécessairement être fort circonspect dans sa conduite, sous un Prince jaloux & cruel, qui favorisoit les délateurs, & signaloit son Regne par des executions sanglantes pour cause de trahison, un Prince, sous l'Empire duquel des paroles dites innocemment ou par raillerie, étoient comptées pour des crimes d'Etat, si on pouvoit les expliquer en mauvaise part; & punies avec tant de rigueur, que dès-là qu'on étoit accusé, l'on étoit condamné infailliblement. Aussi voyons-nous, que, lorsque les Juifs dirent à Pilate, *Jean* XIX 12. qu'il ne seroit point ami de Cesar, s'il relâchoit Jesus, parce que quiconque se faisoit Roi, étoit rebelle à Cesar, il ne leur demanda plus s'ils vouloient prendre Barrabas, & épargner Jesus, mais le condamna à la mort, contre sa conscience, afin d'assûrer par-là sa propre vie.

Il y a encore une chose qui sert à nous

faire voir la raison de ces sages ménagemens que Jesus-Christ étoit obligé de garder, laquelle se rapporte visiblement à cette prudente conduite, & en fait partie, je veux parler du choix que ce divin Seigneur fit de ses Apôtres : choix qui convenoit merveilleusement bien à son dessein, & à la nécessité qu'il prévoyoit lui devoir être imposée, de ne parler du Messie qu'on attendoit alors, qu'en termes généraux pendant tout le cours de son Ministère, & de ne pas découvrir trop clairement, ou trop librement aux Juifs, entêtez de leurs idées, qu'il fût effectivement le Messie, mais de remettre la connoissance de ce point à la recherche de ceux qui voudroient faire réflexion sur la pureté de sa vie, sur le témoignage de ses miracles, & sur la conformité qu'il y avoit entre ces choses, & les prédictions qui avoient été faites de lui, sans faire publier en termes exprès, qu'il étoit le Messie, sinon après sa mort. Son Regne ne devoit leur être découvert que par dégrez, tant pour les disposer par-là à le recevoir, qu'afin qu'il pût lui-même demeurer assez long-temps parmi eux, pour faire ce qu'il étoit chargé de faire en qualité de Messie, & pour remplir tous ces différens caractères qui avoient été marquez dans le Vieux Testament comme essentiels

ſentiels à ſa Perſonne; & que nous voyons lui être appliquez dans le Nouveau.

Les Juifs ne ſe repreſentoient le Meſſie que ſous l'idée d'un grand Roi temporel, qui rendroit leur Nation plus puiſſante, & plus heureuſe, qu'elle n'avoit jamais été. Remplis de ces magnifiques eſperances ils attendoient tous les jours l'établiſſement d'un Regne glorieux ſur la Terre. Ce n'étoit donc pas à un homme pauvre comme Jeſus-Chriſt, Fils d'un Charpentier, & né, comme ils croyoient, en Galilée, de prétendre à ce Royaume. Aucun des Juifs, pas même ſes Diſciples, n'auroient pû le ſouffrir, ſi d'abord il le leur eût déclaré expreſſément, & qu'il eût commencé par leur annoncer, & leur faire connoître ſon Regne de cette maniére: ſur tout, ſi en leur faiſant cette déclaration il eût ajoûté, que dans un ou deux ans il devoit mourir honteuſement ſur une Croix. Voilà pourquoi ils ſont préparez par dégrez à recevoir cette verité. Premiérement, Jean Baptiſte leur dit, que *le Royaume de Dieu* (expreſſion dont les Juifs ſe ſervoient pour déſigner le Meſſie) *eſt proche*. Sur cela Jeſus-Chriſt vient, & les entretient auſſi du *Royaume de Dieu*, diſant quelquefois, qu'il eſt proche, & en certaines occaſions, qu'il eſt venu: mais du reſte dans ſes prédications

publiques il ne parle que peu ou point du tout de lui-même. Après sa mort, viennent les Apôtres & les Evangelistes, qui enseignent ouvertement & en termes exprès, ce qui avoit été marqué par sa naissance, par sa vie, & par sa doctrine, & que ceux dont l'esprit étoit bien disposé avoient été déterminez à recevoir par l'examen de toutes ces circonstances, c'est à savoir, *Que Jesus est le Messie.*

Le choix que Jesus-Christ fit de ses Apôtres, s'accordoit très-bien avec cette méthode qu'il avoit résolu d'observer dans la publication de l'Evangile. C'étoit une troupe de gens pauvres, ignorans, sans lettres, qui, comme Jesus le dit lui-même *Matth.* XI. 25. & *Luc* X. 21. n'étoient point du nombre *des sages & des prudens* du siécle. Ils n'étoient, à cet égard, que de simples Enfans. Ces personnes, convaincuës par les miracles qu'ils voyoient faire tous les jours à Jesus-Christ, & par la vie irreprochable qu'il menoit, pouvoient être disposez à croire qu'il étoit le Messie: & quoiqu'ils attendissent avec les autres Juifs un Regne temporel sur la Terre, ils pouvoient pourtant être persuadez sur la foi de leur Maître, qui leur faisoit l'honneur de les tenir auprès de sa personne, que ce Regne viendroit, sans trop

s'en-

s'enquerir quand, comment, & en quel lieu ce divin Seigneur établiroit son Royaume: Curiosité où se seroient portez infailliblement des gens de Lettres, plus versez dans la lecture des Livres de leurs Rabbins, ou des gens du Monde, plus experimentez dans les affaires. Des personnes d'un esprit & d'une sagesse au dessus du commun, instruits des choses du Monde & de la maniére dont elles s'y passent, n'auroient guere pû s'empêcher de s'appliquer à connoître plus exactement le dessein & la conduite de ce divin Sauveur, ou de lui demander, quel chemin, & quelles mesures il prendroit pour monter sur le Thrône, de quels moyens ils devoient se servir pour favoriser son dessein; & quand il faudroit qu'ils missent serieusement la main à l'œuvre. On n'auroit guere pû détourner des gens plus habiles, d'une naissance plus relevée, & qui auroient eu de plus hautes pensées, de dire en secret, du moins à leurs Amis & à leurs Parens, que leur Maître étoit *le Messie*; & que, bien qu'il se cachât jusqu'à ce qu'il eût une occasion favorable de se faire connoître, & que les choses fussent bien disposées pour cela, ils le verroient néanmoins sortir en peu de tems de l'obscurité, quitter le masque, & se déclarer Roi d'Israël, comme il l'étoit effectivement. Mais l'ignorance

& la basse extraction des Apôtres étoient cause, que ces bonnes gens avoient l'esprit tout autrement disposé. Ils se contentérent d'avoir pour leur Maître une confiance implicite, uniquement appliquez à executer ponctuellement ses ordres, sans exceder leur commission en quoi que ce fût. Lors qu'il les envoya prêcher l'Evangile, il les chargea de dire que *le Royaume de Dieu étoit proche*; & c'est ce qu'ils firent sans descendre dans un plus grand détail qu'il ne leur avoit prescrit, ou sans mêler aux ordres qu'il leur avoit donnez, les expediens que leur propre prudence leur auroit pû suggerer, pour avancer *le Regne du Messie*. Ils l'annonçoient ce Regne, sans faire connoître, ou sans insinuër que leur Maître fût ce *Messie*: ce que des personnes d'une plus haute condition, & à qui une autre éducation auroit inspiré des Sentimens plus élevez, n'auroient guere pû s'empêcher de faire. Lors qu'il leur demanda, qui ils croyoient qu'il fût, & que Pierre eût répondu, *le Messie, le Fils de Dieu*, Matth. XVI. 16. il dît expressément, dans les paroles suivantes, que ce n'étoit point lui qui le leur avoit déclaré de cette maniére; & en même tems (vs. 20.) il leur défend de dire à personne, qu'ils le regardassent sous cette idée. Il paroît qu'en cela ils lui obéïrent avec une extrême fidelité,

lité, comme on peut le conclurre, non seulement de ce que les Evangelistes ne disent absolument rien qui tende à faire connoître que les Apôtres ayent jamais publié rien de semblable, avant la mort de Jesus-Christ, mais encore de ce que trois d'entr'eux lui rendirent une exacte obéïssance à propos d'un pareil commandement qu'il leur fit. Ce fut lorsqu'il prit *Pierre*, *Jacques*, & *Jean*, pour aller sur une Montagne; & que *Moïse* & *Elie* y étant venus pour s'entretenir avec lui, il fut transfiguré devant eux, car alors il leur dît expressément *Matth.* XVII. 9. *Ne parlez à personne de cette vision, jusqu'à ce que le Fils de l'Homme soit ressuscité d'entre les morts.* Et S. Luc nous apprend qu'ils obsérvérent cet ordre avec une grande exactitude, *Chap.* IX. vs. 36. *Ils tinrent cela secret; & ne dirent rien pour lors à personne de ce qu'ils avoient vû.*

Qu'on juge, après cela, si douze autres personnes, qui auroient eû l'esprit plus pénétrant, & à qui une naissance distinguée, ou l'éducation qu'ils auroient reçuë, auroit pû faire concevoir quelque bonne opinion d'euxmêmes, ou de leur propre habileté, qu'on juge, dis-je, si des personnes de ce caractere auroient pû se renfermer si aisément dans les bornes qui leur auroient été prescrites, s'agissant d'une affaire où ils avoient un si

grand intérêt, s'ils auroient pû s'empêcher de dire ce qu'ils auroient crû pouvoir servir, selon les règles de la prudence humaine, à établir la reputation de leur Maître, & à le faire entrer plûtôt en possession de son Royaume. Je ne sai même si l'on ne pourroit point croire avec quelque fondement, que c'est pour cette raison que S. *Paul* étoit plus propre à exercer l'Apostolat après le Ministère de Jesus Christ que devant, je veux dire, à cause de son savoir, de son esprit, & de la grande vivacité de son temperament; & qu'ainsi il ne fut appellé à la charge d'Apôtre par la sage providence de Dieu, qu'après la Resurrection de Jesus-Christ, bien qu'il fût * *un vase d'élection.*

Je ne dis ceci qu'afin que nous en prenions occasion d'exalter la sage & admirable conduite que Dieu a fait paroître dans tout l'Ouvrage de notre Redemption, autant que nous sommes capables de la découvrir par le moyen des traits que Dieu luimême a voulu en faire voir à la Raison humaine. Car quoi qu'il soit aussi aisé à un Dieu Tout-puissant, de faire toutes choses par un acte immédiat de son absoluë volonté, & de venir ainsi à ses fins en se servant des choses d'une maniére contraire à leur nature, cependant sa Sagesse n'a pas accoû-

* *Act.* IX. 15.

coûtumé de prodiguer, pour ainsi dire, les miracles, mais d'y recourir seulement dans des cas où ils sont nécessaires pour montrer, qu'une certaine Revelation, ou la Mission de quelque personne extraordinaire vient de lui. Dieu employe constamment, pour l'execution de ses desseins, des moyens qui agissent conformément à leur nature, excepté dans les occasions où il est obligé d'en user autrement pour confirmer quelque Verité. Et s'il n'en usoit pas ainsi, toutes les idées des choses seroient confonduës, nous ne pourrions plus juger de leur nature, ni de leurs effets, les Miracles perdroient leur nom & leur force; & il n'y auroit aucune distinction entre le Naturel, & le Surnaturel.

Or pour appliquer ceci plus particulierement à la conduite de Jesus-Christ, il est certain qu'on n'auroit pas eû occasion de voir & d'admirer la sagesse, aussi bien que l'innocence de ce divin Seigneur, si en toutes rencontres il se fût exposé temerairement à la fureur des Juifs, & que toûjours il en eût été délivré par la puissance de Dieu, qui eût suspendu l'effet de leur malice, ou l'eût tiré de leurs mains d'une maniére miraculeuse. Il suffisoit à Jesus-Christ d'être échappé une fois du milieu des Habitans de Nazareth, qui alloient le précipiter du haut

d'une Montagne, pour ne prêcher plus parmi eux. Il est remarqué dans l'Evangile, que ce divin Seigneur étant suivi d'un grand nombre de personnes à cause qu'il leur donnoit du pain à manger, cette multitude vouloit l'élire Roi par la simple consideration des miracles qu'ils lui voyoient faire. Mais si non content de faire des miracles, il eût dit ouvertement, & en termes exprès, qu'il étoit le Messie, le Roi, de qui ils attendoient leur délivrance, il se seroit trouvé sans doute beaucoup plus de gens qui l'auroient suivi, qui auroient embrassé son parti avec plus de chaleur, & se seroient portez avec plus d'empressement à le mettre à la tête de quelque entreprise séditieuse. A la verité, Dieu auroit pû intervenir miraculeusement pour les détourner d'un pareil dessein, mais en ce cas, la Posterité n'auroit pû croire, que les Juifs eussent attendu dans ce temps-là la venuë du *Messie*, pour être leur Roi & leur Liberateur; ou que Jesus, qui avoit déclaré lui-même qu'il étoit ce Roi & ce Liberateur, eût fait, pour le leur persuader, des miracles parmi eux, ou quoi que ce soit qui eût dû les engager à ajoûter foi à ses paroles, ou à le recevoir en qualité de Messie. Si d'autre part, Jesus eût déclaré librement au Peuple qui le suivoit, qu'il étoit *le Messie*,

fie, le Roi d'Israël; & que Pilate en eût été informé, Dieu auroit bien pû, en agissant d'une maniére surnaturelle sur l'esprit de ce Gouverneur, faire en sorte qu'il l'eût déclaré innocent, & ne l'eût pas condamné comme un malfaiteur, qui pendant trois ans consecutifs avoit prêché ouvertement la sédition au Peuple, en tâchant de leur persuader qu'il étoit *le Messie*, leur Roi, sorti du sang Royal de David, qui venoit pour les délivrer. Mais cela posé, je demande si la Posterité n'auroit pas tenu pour suspecte la verité de cette Histoire, ou douté qu'on n'eût eû recours à quelque artifice pour gagner le suffrage de Pilate, par la raison que sans quelque consideration particuliére il n'auroit pû favoriser Jesus-Christ jusqu'à vouloir relâcher un homme si remuant & si seditieux, jusqu'à le déclarer innocent & à rejetter sur l'envie des Juifs tout le blâme de sa mort comme étant injuste.

Au contraire, de la maniére que les choses se sont passées, tout a contribué à la gloire de Jesus-Christ, & à l'accomplissement de ses desseins. La malice des Principaux Sacrificateurs, des Scribes, & des Pharisiens, l'ardeur du Peuple, animé par l'esperance d'un changement de condition, & par les miracles dont il étoit le témoin, la trahison de Judas, le soin que Pilate prend

de conſerver ſon Gouvernement, & d'y entretenir la Paix : tous ces differens reſſorts agiſſant naturellement comme ils devoient, Jeſus par une circonſpection admirable, & une ſageſſe extraordinaire qui paroit dans toute ſa conduite, ſurmonte tous ces obſtacles, exécute l'ouvrage pour lequel il étoit venu dans le Monde, prêche ſans interruption pendant tout le temps deſtiné à ſon Miniſtère, ſe fait connoître ſuffiſamment pour le Meſſie par toutes les circonſtances qui avoient été prédites de lui dans l'Ecriture ; & lors que ſon heure eſt venuë, il ſouffre la mort : Mais Judas qui le trahit, & Pilate qui le condamne, confeſſent tous deux qu'il meurt innocent. Car, pour me ſervir des propres termes de St. Luc, *Ch.* XXIV. 46 *Il eſt ainſi écrit, & il falloit que le Meſſie ſouffrît ainſi*: C'eſt ſur cela même qu'étoit fondée la raiſon de toute cette conduite de Jeſus-Chriſt, comme il le montre clairement lui-même dans ces parole qu'il addreſſe à St. Pierre, *Matth.* XXVI. 53. *Croyez-vous que je ne puiſſe pas prier mon Père, qui m'enverroit d'abord plus de douze Legions d'Anges? Mais comment s'accompliroient les Ecritures, qui déclarent que cela doit arriver ainſi?*

CHA-

Chapitre X.

Jesus étant sur le point de mourir se fait connoître plus ouvertement à ses Disciples : cependant il ne leur ordonne de croire autre chose, sinon qu'il est le Messie.

Aprés avoir trouvé le Principe sur lequel Jesus-Christ devoit se regler dans la manifestation de son Régne, voyons à présent, comment sa prédication, ses discours & sa conduite y ont été conformes dans la derniére Scène de sa vie.

Nous avons déja remarqué combien il a été circonspect dans les commencemens de son Ministère : Nous ne voyons pas qu'il se soit servi qu'une seule fois du mot de *Messie*, jusqu'à ce qu'il soit venu à Jerusalem cette derniére Pâque Avant cela, il prêchoit moins, & faisoit moins de miracles à Jerusalem qu'ailleurs ; & lors qu'il y alloit, il n'y séjournoit que très-peu de temps. Mais présentement il y vient six jours avant la Fête, enseigne chaque jour dans le Temple, & y guerit publiquement des aveugles & des boiteux, devant les Scribes, les Pharisiens, & les Principaux Sacrificateurs. Comme le temps de son Ministère tendoit

à sa fin, & que son heure alloit venir, il ne se mettoit plus en peine, si les Principaux Sacrificateurs, les Anciens, les Conducteurs & tout le Sanhedrin seroient fort irritez contre lui, à cause de sa Doctrine & de ses Miracles. Il étoit alors aussi hardi à prêcher ouvertement dans Jerusalem, & à y faire librement toutes les œuvres qui convenoient au Messie, en présence même des Senateurs Juifs & de tout le Peuple, qu'il avoit été auparavant retenu & circonspect dans cette même Ville, où il avoit eû soin de paroître rarement, & de ne se faire voir qu'autant qu'il étoit nécessaire. A présent il ne s'embarrasse plus de ce que les Juifs pourront penser de lui, ou machiner contre sa personne, car il savoit bien qu'ils vouloient le prendre: Il s'attache uniquement à ne dire ou à ne faire rien qui puisse leur fournir un juste sujet de l'accuser, ou de le rendre criminel auprès du Gouverneur Romain. Quant aux Principaux de la Nation Judaïque, bien loin de les épargner, il se met à censurer violemment leur conduite en public, & dans le Temple, où il les appelle, plus d'une fois, *hypocrites*, comme on peut le voir dans St. Matthieu *Ch.* XXIII. Et ce qu'il leur dit de plus doux en finissant la reprimande qu'il leur fait alors, c'est de les nommer *Serpens*, & *engeance de vipéres.*

Jesus

Jesus ayant censuré de cette sorte les Scribes & les Pharisiens, se retira ensuite avec ses Disciples sur la Montagne des Oliviers, vis-à-vis du Temple; & comme il prédisoit la destruction de ce superbe Bâtiment, ses Disciples lui demandérent, *Matth.* XXIV. 3, *&c. Quand cela arriveroit, & quel seroit le signe de son Avenement.* Sur quoi Jesus leur répondit, *Prenez garde que personne ne vous seduise, car plusieurs viendront en mon Nom*, c'est-à-dire, s'attribueront le nom & la dignité de *Messie*, qui n'appartiennent qu'à moi seul: *disans, Je suis* le Messie; *& ils en seduiront plusieurs.* Ne vous laissez point abuser par ces gens-là; & quelque persecution qu'on vous suscite, n'abandonnez jamais cette Verité fondamentale, *Que c'est moi qui suis le Messie*: *Car*, ajoûte Jesus-Christ, vs. 12, 13, 14. *plusieurs seront scandalisez*, & apostasieront, *mais celui-là sera sauvé, qui perseverera jusques à la fin : Et cet Evangile du Royaume sera prêché dans toute la Terre*, c'est-à-dire, „ les bonnes nou„ velles de mon avenement en qualité de „ Messie, & de la venuë de mon Regne, „ seront repanduës par tout le Monde. C'étoit là le grand & l'unique Article de foi, auquel ils étoient avertis de se tenir fortement attachez: ce qui leur est encore recommandé dans le même Chapitre, vs.

23-26. & dans St. Marc, *Chap.* XIII. 21-23. avec cette conſideration, rapportée par ces deux Evangeliſtes, laquelle eſt tout-à-fait propre à leur faire voir l'importance de cet avis : *Voici, je vous l'ai prédit* : Souvenez-vous que vous en êtes avertis par avance.

Jeſus-Chriſt veut répondre par-là à la Queſtion que ſes Apôtres lui avoient fait touchant *ſa venuë & * la fin du Monde*, vſ. 3. Il faut ſavoir que cette Queſtion eſt fondée ſur les idées des Juifs, & ſur une façon de parler qui leur étoit ordinaire, car ils diſtinguoient deux *Mondes*, ou deux *Siécles*, le † *Siécle préſent*, & le *Siécle à venir*. Ils nommoient *Siécle à venir* le temps du Meſſie, qu'ils appelloient *le Royaume de Dieu*: temps auquel ils croyoient que ce Monde prendroit fin, & que les Juſtes reſſuſciteroient, pour jouïr, dans ce *Nouveau Monde*, d'une éternelle félicité, avec ceux d'entre les Juifs qui ſe trouveroient alors en vie.

Les Apôtres ayant confondu ces deux choſes dans leur Queſtion, je veux dire la manifeſtation puiſſante & glorieuſe de ſon Regne,

* C'eſt ainſi qu'on a traduit ces mots: *τῆς συντελείας τοῦ αἰῶνος.*

† *ὁ νῦν αἰὼν, καὶ ὁ μέλλων αἰών.*

gne, & la fin du Monde, Notre Seigneur ne les separe point, & ne répond pas distinctement à ces deux articles, mais laissant les Apôtres dans l'Opinion ordinaire, il leur parle du temps auquel il viendroit prendre vengeance de la Nation Judaïque, & mettre fin à leur Eglise, à leur Culte, & à leur République: c'est cet état que les Juifs nommoient *le Monde* ou * *le Siécle présent*, qu'ils croyoient devoir subsister jusques à la venuë du Messie, ce qui arriva effectivement, car ce fut alors que ce Monde prit fin. A quoi il joint en même temps sa derniére Venuë en jugement, dans la gloire de son Père, pour détruire entiérement cet Univers, & pour mettre fin à toute la Dispensation qui concerne la Posterité d'Adam sur la Terre. En joignant ainsi ces differentes Venuës, il fit que sa réponse parut pour lors obscure & difficile à entendre aux Apôtres. Et dans le fond, il n'y avoit pas de sûreté pour lui à parler plus clairement de son Royaume, & de la Destruction de Jerusalem, à moins qu'il n'eût voulu être accusé de former quelque dessein contre le Gouvernement. Car Judas étoit alors avec eux; & l'on ne sauroit déterminer si dans cette occasion il ne faut comprendre que les seuls

* ὁ νῦν αἰών.

ſeuls Apôtres ſous le nom de *Diſciples*. C'eſt pour cette raiſon que Notre Seigneur parlant de ſon Royaume, le déſigne par le même tour d'expreſſion, dont il s'étoit toûjours ſervi juſqu'ici, ſavoir, par le titre de *Royaume de Dieu*: *Lors que vous verrez arriver ces choſes*, dit-il, *Luc* XXI. 31. *ſachez que* le Royaume de Dieu *eſt proche*. Dans la ſuite de l'entretien qu'il eut avec ſes Diſciples, il employe encore la même expreſſion, *Matth.* XXV. 1. *Alors* le Royaume des Cieux *ſera ſemblable à dix Vierges*. Et ſur la fin de la Parabole des Talens, qui vient immediatement après, il ajoûte, vſ. 31. *Quand le Fils de l'homme viendra dans ſa Majeſté, accompagné de tous ſes Saints Anges, il s'aſſerra ſur le Thrône de ſa Gloire. Et toutes les Nations de la Terre étant aſſemblées devant lui, il ſeparera les uns d'avec les autres: & il mettra ſes brebis à ſa droite, & les boucs à ſa gauche. Alors le* ROI *dira*, &c. Ici Jeſus-Chriſt fait à ſes Diſciples une Deſcription de la manifeſtation de ſon Regne, où il ſe fera voir en qualité de Roi, environné de Gloire ſur ſon Thrône: mais il repréſente tout cela d'une maniére ſi éloignée des idées ordinaires, & ſi impénétrable à un Magiſtrat Payen, que ſi ces diſcours euſſent été alleguez contre lui devant le Tribunal de Pilate, ce Gouverneur les auroit plûtôt

plûtôt regardez comme des rêveries d'un cerveau malade, que comme des penſées d'un homme ambitieux qui tramoit quelque dangereuſe entrepriſe contre le Gouvernement. Les façons de parler que Jeſus-Chriſt employe en cette rencontre pour exprimer ſa penſée, ſont empruntées du ſtile Prophetique, lequel eſt rarement aſſez clair pour être entendu, avant que l'évenement en aît fait voir le veritable ſens. Et en effet, ſes Diſciples eux-mêmes ne comprirent point, quel étoit le Regne dont il leur parloit en cette occaſion, comme il paroît par cette Queſtion qu'ils lui firent après qu'il fut reſſuſcité, † *Sera-ce en ce temps que vous rétablirez le Royaume d'Iſraël?*

Après avoir fini ces Diſcours, il donna ſes ordres pour faire apprêter l'Agneau de Pâque, & le mangea avec ſes Apôtres: & en ſoupant il leur dît, que l'un d'eux le trahiroit, ajoûtant immédiatement après, *Jean* XIII. 19. *Je vous dis ceci dès maintenant avant qu'il arrive, afin que lors qu'il arrivera, vous croyiez que c'eſt moi.* Il ne dit pas expreſſément, qu'on connoîtroit par-là qu'il eſt *le Meſſie*, car Judas auroit pû ſe prévaloir de cet aveu pour l'accuſer, s'il en eût eû envie; & il ne falloit pas qu'il eût un ſemblable prétexte. C'eſt pourtant là le

† Act. I. 6.

le sens que Jesus Christ donne plus d'une fois à cette expression, *c'est moi*, ἐγώ εἰμι : & il est évident qu'elle signifie la même chose dans cet endroit, par ce qui est dit dans St. Marc *Ch.* XIII, 6. & dans St. Luc *Ch.* XXI. 8. où ces deux Evangelistes rapportent en autant de termes ces paroles de Jesus-Christ, *Car plusieurs viendront en mon nom, disant, C'est moi*, ἐγώ εἰμι : paroles dont le sens est clairement expliqué dans le passage parallele de St. Matthieu, *Ch.* XXIV. 5. où il est dit expressément, *car plusieurs viendront en mon nom, disant, je suis* le Messie, ἐγώ εἰμι ὁ Χριστός. Or dans cet endroit de l'Evangile de St. Jean, *Ch.* XIII. Jesus prédit ce qui lui devoit arriver, savoir qu'il seroit trahi par Judas : à quoi il ajoûte plusieurs autres particularitez de sa Mort & de ses souffrances, qu'il leur avoit déja prédites, dans d'autres rencontres Et maintenant, il leur dit la raison pourquoi il leur fait ces prédictions, c'est à savoir, afin que dans la suite elles puissent servir à confirmer leur foi. Mais quel étoit le point qu'il vouloit qu'ils crussent, & en la croyance duquel il souhaitoit qu'ils fussent confirmez ? Rien autre chose sinon, † *qu'il étoit le Messie.* Il produit encore la même raison dans la suite,

† ὅτι ἐγώ εἰμι.

te, *Jean* XIV. 28. *Vous avez oüi que je vous ai dit : Je m'en vai, & je reviens à vous. Je vous le dis maintenant avant que cela arrive, afin que lors qu'il sera arrivé, vous croyiez.*

Lors que Judas les eut quittez, & qu'il fut sorti du lieu où ils étoient assemblez, Jesus se mit à les entretenir de sa Glorification & de son Regne, avec un peu plus de liberté qu'il n'avoit encore fait, car ce fut alors qu'il parla ouvertement de sa Personne & de son Royaume. *Comme donc Judas fut sorti*, dit St. Jean *Ch.* XIII. 31. *Jesus dit : Maintenant le Fils de l'homme est glorifié, & Dieu est glorifié en lui. Que si Dieu est glorifié en lui, Dieu le glorifiera aussi en lui-même ; & c'est bientôt qu'il le glorifiera.* Et dans St. Luc. *Ch.* XXII. 29. il leur dit ouvertement, *Je vous prépare le Royaume, comme mon Pere me l'a préparé, afin que vous mangiez & beuviez à ma Table dans mon Royaume.* Quoi que ce divin Docteur n'eût jamais cessé d'annoncer par tout *l'Evangile du Royaume* durant le cours de son Ministère, qu'il n'eût prêché, outre cela, que la Repentance & la pratique des bonnes œuvres, cependant il avoit toûjours parlé de ce Royaume sous le tître vague de *Royaume de Dieu* & de *Royaume des Cieux* ; & je ne me souviens pas, qu'il l'aît appellé

nulle part, *mon Royaume*, hor nis dans cette occasion, où il ne fait pas difficulté de parler en prémiére personne : *Je vous prépare le Royaume*, dit-il expressément : *afin que vous mangiez*, ajoûte-t-il d'abord, *dans mon Royaume*. Mais il ne dit cela que devant les onze Apôtres, car alors Judas étoit sorti d'auprès d'eux, comme nous venons de le remarquer.

Jesus étant alors sur le point de quitter ces onze Disciples, leur fait un long Discours pour les consoler de sa perte, pour les disposer à souffrir les persecutions du Monde, & pour les exhorter à garder ses commandemens, & à s'aimer les uns les autres L'on pourroit s'attendre à voir ici tous les Articles de Foi, exposez nettement, supposé que Jesus Christ eût voulu imposer à ses Apôtres la nécessité de croire quelque autre chose, que ce qu'il leur avoit enseigné, & qu'ils croyoient déja, savoir, qu'il étoit le Messie. Mais voici ce qu'il leur dit : *Jean* XIV. 1. *Vous croyez en Dieu, croyez aussi en moi.* vs. 29. *Je vous le dis maintenant, avant que cela arrive, afin que lors qu'il sera arrivé, vous croyiez :* ce qui n'emporte autre chose que croire en lui. *Jean* XVI. 31. *Jesus leur répondit, Croyez-vous maintenant?* ce qu'il dit à ses Apôtres, pour répondre à la déclaration qu'ils venoient

noient de lui faire en ces termes, vs. 30. *Nous voyons bien à cette heure que vous savez tout, & qu'il n'est pas besoin que personne vous interroge: c'est pour cela que nous croyons que vous êtes sorti de Dieu.*

Je ne prie pas pour eux seulement, dit-il ensuite, *Jean* XVII. 20. *mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole.* En un mot, tout ce que ce divin Docteur dit dans ce dernier Discours qu'il fit à ses Apôtres, touchant ce qu'il faut *croire*, se reduit uniquement à cela, je veux dire, à *croire en lui*, ou à croire qu'*il venoit de la part de Dieu*: ce qui n'étoit autre chose que croire, qu'il étoit *le Messie*. Mais entrons dans un plus grand détail, pour en être mieux convaincus.

Jesus ayant dit à Philippe, vers le commencement de ce Discours, (*Jean* XIV. 9.) *Philippe, qui m'a vû, a vû mon Père*, il ajoûte aussi tôt après, (vs. 10.) *Ne croyez-vous pas que je suis en mon Père, & que mon Père est en moi? Ce que je vous dis, je ne vous le dis pas de moi-même, mais c'est mon Père qui demeure en moi, qui fait lui-même les œuvres que je fais.* Comme ces paroles servent de réponse à celles-ci de Philippe, vs. 9. *Montrez-nous le Père*, il semble que le sens qu'elles renferment, revient à ceci: „ *Personne n'a jamais vû*

„ *Dieu*; on ne le connoit que par ses œu-
„ vres. Mais vous pouvez connoitre qu'il
„ est mon Père, & que je suis le Fils de
„ Dieu, c'est-à-dire, *le Messie*, par les
„ œuvres que je fais, lesquelles il est im-
„ possible que je pusse faire de moi-même,
„ hormis par l'Union que j'ai avec Dieu,
„ qui est mon Père". Car lors que Jesus-Christ dit qu'il est *en Dieu*, & que *Dieu est en lui*, il veut faire entendre par-là qu'il est dans une telle Union avec Dieu, que c'est en lui & par lui que Dieu agit. Cela paroît non seulement par les paroles du vs. 10. que nous venons de citer, & qui ne pourroient guere recevoir de sens raisonnable, si on les expliquoit d'une autre maniére, mais aussi par le verset 20. de ce Chapitre XIV. où Notre Seigneur employe encore la même expression : *En ce jour-là*, (c'est-à-dire, après sa Résurrection, lors qu'ils le reverroient) *vous connoîtrez que je suis en mon Père, & vous en moi, & moi en vous*, c'est-à dire, „ par
„ les œuvres que je vous donnerai le pou-
„ voir de faire, en vertu de l'autorité que
„ j'en ai reçu du Père : car quiconque
„ me voit exercer ce pouvoir, doit recon-
„ noître par-là que le Père est en moi,
„ comme tous ceux qui vous voyent faire
„ des œuvres extraordinaires & miracu-

„ leu-

„ leuſes, doivent confeſſer auſſi que je ſuis
„ en vous“. C'eſtpourquoi il dit au vſ.
12. *En verité, en verité je vous dis, que celui qui croit en moi fera les œuvres que je fais, parce que je m'en vai à mon Père:* Ce qui revient à ceci: „ Quoi que je m'en
„ aille, je ſerai pourtant en vous, parce
„ que vous croyez en moi: Vous aurez le
„ pouvoir de faire des Miracles pour avan-
„ cer mon Regne, comme j'en ai fait
„ moi-même, afin que les autres hommes
„ puiſſent connoître à cela, que vous êtes
„ envoyez de ma part, ainſi que je vous
„ ai fait voir, que je ſuis envoyé de la
„ part du Père“. Et de là vient que ce divin Seigneur leur dit dans le verſet 11. qui précede immediatement, *Croyez-moi, que je ſuis en mon Père, & le Père en moi; ſinon croyez-moi pour mes œuvres:* c'eſt-à-dire, „ Les œuvres que j'ai faites, doi-
„ vent vous convaincre, que je ſuis envoyé
„ de la part du Père, qu'il eſt avec moi,
„ que je ne fais rien que conformément à
„ ſa volonté, & par la vertu de l'Union
„ que j'ai avec lui; & par conſéquent, que je
„ ſuis *le Meſſie*, qui ai été oint, ſanctifié,
„ & ſeparé par le Père, afin d'executer
„ l'Ouvrage pour lequel il m'a envoyé.

Pour les confirmer dans cette croyance, & pour les rendre capables de faire des

œuvres ſemblables à celles qu'il avoit faites, il leur promet le Saint Eſprit, *Jean* XIV. 25, 26. *Je vous ai dit ces choſes demeurant encore avec vous.* Mais après que je m'en ſerai allé, *le Saint Eſprit*, *le Paraclet*, (ce mot peut ſignifier * Conſeiller, auſſi bien que Conſolateur ou Avocat) *que mon Père enverra en mon nom*, *vous enſeignera toutes choſes*, *& vous fera reſſouvenir de tout ce que je vous ai dit.* „ De ſorte „ que, ſi vous faites reflexion ſur tout ce „ que je vous ai dit, & que le joignant „ enſemble, vous le compariez avec ce „ que vous verrez arriver dans la ſuite, „ vous ſerez plus fortement convaincus, „ que je ſuis *le Meſſie*, & vous comprendrez diſtinctement, que j'ai fait & ſouffert toutes les choſes qui avoient été „ prédites du Meſſie, perſuadez qu'il de„ voit les accomplir exactement, ſelon les „ Ecritures. Ne vous affligez donc point „ de ce que je vous quitte, *Il vous eſt utile que je m'en aille*, (Jean XVI. 7.) *car ſi je ne m'en vai point*, *le* Paraclet *ne viendra point à vous.* Une raiſon, entr'autres, pourquoi le Saint Eſprit ne pouvoit pas venir, ſi Jeſus Chriſt ne s'en alloit point, c'eſt qu'il ne falloit pas que Jeſus-Chriſt ſu-

* *Monitor.*

subît la mort avec le moindre soupçon d'être un malfaiteur, comme nous l'avons déja remarqué en parlant de la conduite sage & circonspecte que ce divin Seigneur fit paroître durant tout le cours de son Ministere. Ce fut, dis-je, pour cela que, bien que ses Disciples crussent qu'il étoit *le Messie*, ils ne comprirent pas si bien cette verité & n'en furent pas si fortement persuadez, qu'après que Jesus ayant été crucifié, & étant ressuscité des morts, ils eurent reçu le St. Esprit, & avec les dons du Saint Esprit, une conviction plus pleine & plus évidente qu'il étoit le Messie, & des lumiéres suffisantes pour voir, comment son Regne étoit tel que l'Ecriture l'avoit représenté par avance, quoi qu'il ne fût pas tel qu'ils l'avoient attendu jusqu'alors. Cette connoissance & cette persuasion qu'ils reçurent alors du Saint Esprit, leur étoit effectivement nécessaire après la Resurrection de Jesus-Christ, parce qu'alors ils pouvoient aller hardiment par tout, pour prêcher ouvertement, comme ils firent, *Que Jesus étoit le Messie*, confirmant cette Doctrine par les Miracles que le Saint Esprit leur donnoit pouvoir de faire. Mais c'est ce qu'ils ne pouvoient entreprendre, avant que Jesus fût mort, & qu'il les eût quittez. S'ils fussent allez prêcher ouver-

œuvres ſemblables à celles qu'il avoit faites, il leur promet le Saint Eſprit, *Jean* XIV. 25, 26. *Je vous ai dit ces choſes demeurant encore avec vous.* Mais après que je m'en ſerai allé, *le Saint Eſprit*, *le Paraclet*, (ce mot peut ſignifier * Conſeiller, auſſi bien que Conſolateur ou Avocat) *que mon Père enverra en mon nom, vous enſeignera toutes choſes, & vous fera reſſouvenir de tout ce que je vous ai dit.* „ De ſorte „ que, ſi vous faites reflexion ſur tout ce „ que je vous ai dit, & que le joignant „ enſemble, vous le compariez avec ce „ que vous verrez arriver dans la ſuite, „ vous ſerez plus fortement convaincus, „ que je ſuis *le Meſſie*, & vous comprendrez „ diſtinctement, que j'ai fait & ſouf„ fert toutes les choſes qui avoient été „ prédites du Meſſie, perſuadez qu'il de„ voit les accomplir exactement, ſelon les „ Ecritures. Ne vous affligez donc point „ de ce que je vous quitte, *Il vous eſt utile que je m'en aille*, (Jean XVI. 7.) *car ſi je ne m'en vai point, le* Paraclet *ne viendra point à vous.* Une raiſon, entr'autres, pourquoi le Saint Eſprit ne pouvoit pas venir, ſi Jeſus Chriſt ne s'en alloit point, c'eſt qu'il ne falloit pas que Jeſus-Chriſt ſu-

* *Monitor.*

ſubît la mort avec le moindre ſoupçon d'être un malfaiteur, comme nous l'avons déja remarqué en parlant de la conduite ſage & circonſpecte que ce divin Seigneur fit paroître durant tout le cours de ſon Miniſtere. Ce fut, dis-je, pour cela que, bien que ſes Diſciples cruſſent qu'il étoit *le Meſſie*, ils ne comprirent pas ſi bien cette verité & n'en furent pas ſi fortement perſuadez, qu'après que Jeſus ayant été crucifié, & étant reſſuſcité des morts, ils eurent reçu le St. Eſprit, & avec les dons du Saint Eſprit, une conviction plus pleine & plus évidente qu'il étoit le Meſſie, & des lumiéres ſuffiſantes pour voir, comment ſon Regne étoit tel que l'Ecriture l'avoit repréſenté par avance, quoi qu'il ne fût pas tel qu'ils l'avoient attendu juſqu'alors. Cette connoiſſance & cette perſuaſion qu'ils reçurent alors du Saint Eſprit, leur étoit effectivement néceſſaire après la Reſurrection de Jeſus-Chriſt, parce qu'alors ils pouvoient aller hardiment par tout, pour prêcher ouvertement, comme ils firent, *Que Jeſus étoit le Meſſie*, confirmant cette Doctrine par les Miracles que le Saint Eſprit leur donnoit pouvoir de faire. Mais c'eſt ce qu'ils ne pouvoient entreprendre, avant que Jeſus fût mort, & qu'il les eût quittez. S'ils fuſſent allez prêcher ouver-

œuvres ſemblables à celles qu'il avoit faites, il leur promet le Saint Eſprit, *Jean* XIV. 25, 26. *Je vous ai dit ces choſes demeurant encore avec vous.* Mais après que je m'en ſerai allé, *le Saint Eſprit*, *le Paraclet*, (ce mot peut ſignifier * Conſeiller, auſſi bien que Conſolateur ou Avocat) *que mon Père enverra en mon nom*, *vous enſeignera toutes choſes*, *& vous fera reſſouvenir de tout ce que je vous ai dit.* „ De ſorte „ que, ſi vous faites reflexion ſur tout ce „ que je vous ai dit, & que le joignant „ enſemble, vous le compariez avec ce „ que vous verrez arriver dans la ſuite, „ vous ſerez plus fortement convaincus, „ que je ſuis *le Meſſie*, & vous comprendrez diſtinctement, que j'ai fait & ſouffert toutes les choſes qui avoient été „ prédites du Meſſie, perſuadez qu'il devoit les accomplir exactement, ſelon les „ Ecritures. Ne vous affligez donc point „ de ce que je vous quitte, *Il vous eſt utile que je m'en aille*, (Jean XVI. 7.) *car ſi je ne m'en vai point*, *le* Paraclet *ne viendra point à vous.* Une raiſon, entr'autres, pourquoi le Saint Eſprit ne pouvoit pas venir, ſi Jeſus Chriſt ne s'en alloit point, c'eſt qu'il ne falloit pas que Jeſus-Chriſt ſu-

* *Monitor.*

subît la mort avec le moindre soupçon d'être un malfaiteur, comme nous l'avons déja remarqué en parlant de la conduite sage & circonspecte que ce divin Seigneur fit paroître durant tout le cours de son Ministere. Ce fut, dis-je, pour cela que, bien que ses Disciples crussent qu'il étoit *le Messie*, ils ne comprirent pas si bien cette verité & n'en furent pas si fortement persuadez, qu'après que Jesus ayant été crucifié, & étant ressuscité des morts, ils eurent reçu le St. Esprit, & avec les dons du Saint Esprit, une conviction plus pleine & plus évidente qu'il étoit le Messie, & des lumiéres suffisantes pour voir, comment son Regne étoit tel que l'Ecriture l'avoit représenté par avance, quoi qu'il ne fût pas tel qu'ils l'avoient attendu jusqu'alors. Cette connoissance & cette persuasion qu'ils reçurent alors du Saint Esprit, leur étoit effectivement nécessaire après la Resurrection de Jesus-Christ, parce qu'alors ils pouvoient aller hardiment par tout, pour prêcher ouvertement, comme ils firent, *Que Jesus étoit le Messie*, confirmant cette Doctrine par les Miracles que le Saint Esprit leur donnoit pouvoir de faire. Mais c'est ce qu'ils ne pouvoient entreprendre, avant que Jesus fût mort, & qu'il les eût quittez. S'ils fussent allez prêcher ouver-

 tement

œuvres ſemblables à celles qu'il avoit faites, il leur promet le Saint Eſprit, *Jean* XIV. 25, 26. *Je vous ai dit ces choſes demeurant encore avec vous.* Mais après que je m'en ſerai allé, *le Saint Eſprit*, *le Paraclet*, (ce mot peut ſignifier * Conſeiller, auſſi bien que Conſolateur ou Avocat) *que mon Père enverra en mon nom*, *vous enſeignera toutes choſes*, *& vous fera reſſouvenir de tout ce que je vous ai dit.* „ De ſorte „ que, ſi vous faites reflexion ſur tout ce „ que je vous ai dit, & que le joignant „ enſemble, vous le compariez avec ce „ que vous verrez arriver dans la ſuite, „ vous ſerez plus fortement convaincus, „ que je ſuis *le Meſſie*, & vous comprendrez diſtinctement, que j'ai fait & ſouffert toutes les choſes qui avoient été „ prédites du Meſſie, perſuadez qu'il devoit les accomplir exactement, ſelon les „ Ecritures. Ne vous affligez donc point „ de ce que je vous quitte, *Il vous eſt utile que je m'en aille*, (Jean XVI. 7.) *car ſi je ne m'en vai point*, *le* Paraclet *ne viendra point à vous.* Une raiſon, entr'autres, pourquoi le Saint Eſprit ne pouvoit pas venir, ſi Jeſus Chriſt ne s'en alloit point, c'eſt qu'il ne falloit pas que Jeſus-Chriſt ſu-

* *Monitor.*

subît la mort avec le moindre soupçon d'être un malfaiteur, comme nous l'avons déja remarqué en parlant de la conduite sage & circonspecte que ce divin Seigneur fit paroître durant tout le cours de son Ministere. Ce fut, dis-je, pour cela que, bien que ses Disciples crussent qu'il étoit *le Messie*, ils ne comprirent pas si bien cette verité & n'en furent pas si fortement persuadez, qu'après que Jesus ayant été crucifié, & étant ressuscité des morts, ils eurent reçu le St. Esprit, & avec les dons du Saint Esprit, une conviction plus pleine & plus évidente qu'il étoit le Messie, & des lumiéres suffisantes pour voir, comment son Regne étoit tel que l'Ecriture l'avoit représenté par avance, quoi qu'il ne fût pas tel qu'ils l'avoient attendu jusqu'alors. Cette connoissance & cette persuasion qu'ils reçurent alors du Saint Esprit, leur étoit effectivement nécessaire après la Resurrection de Jesus-Christ, parce qu'alors ils pouvoient aller hardiment par tout, pour prêcher ouvertement, comme ils firent, *Que Jesus étoit le Messie*, confirmant cette Doctrine par les Miracles que le Saint Esprit leur donnoit pouvoir de faire. Mais c'est ce qu'ils ne pouvoient entreprendre, avant que Jesus fût mort, & qu'il les eût quittez. S'ils fussent allez prêcher ouver-

œuvres semblables à celles qu'il avoit faites, il leur promet le Saint Esprit, *Jean* XIV. 25, 26. *Je vous ai dit ces choses demeurant encore avec vous.* Mais après que je m'en serai allé, *le Saint Esprit*, *le Paraclet*, (ce mot peut signifier * Conseiller, aussi bien que Consolateur ou Avocat) *que mon Père enverra en mon nom*, *vous enseignera toutes choses*, *& vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit.* „ De sorte „ que, si vous faites reflexion sur tout ce „ que je vous ai dit, & que le joignant „ ensemble, vous le compariez avec ce „ que vous verrez arriver dans la suite, „ vous serez plus fortement convaincus, „ que je suis *le Messie*, & vous comprendrez distinctement, que j'ai fait & souf„ fert toutes les choses qui avoient été „ prédites du Messie, persuadez qu'il de„ voit les accomplir exactement, selon les „ Ecritures. Ne vous affligez donc point „ de ce que je vous quitte, *Il vous est utile que je m'en aille*, (Jean XVI. 7.) *car si je ne m'en vai point*, *le* Paraclet *ne viendra point à vous.* Une raison, entr'autres, pourquoi le Saint Esprit ne pouvoit pas venir, si Jesus Christ ne s'en alloit point, c'est qu'il ne falloit pas que Jesus-Christ su-

* *Monitor.*

subît la mort avec le moindre soupçon d'être un malfaiteur, comme nous l'avons déja remarqué en parlant de la conduite sage & circonspecte que ce divin Seigneur fit paroître durant tout le cours de son Ministere. Ce fut, dis-je, pour cela que, bien que ses Disciples crussent qu'il étoit *le Messie*, ils ne comprirent pas si bien cette verité & n'en furent pas si fortement persuadez, qu'après que Jesus ayant été crucifié, & étant ressuscité des morts, ils eurent reçu le St. Esprit, & avec les dons du Saint Esprit, une conviction plus pleine & plus évidente qu'il étoit le Messie, & des lumiéres suffisantes pour voir, comment son Regne étoit tel que l'Ecriture l'avoit représenté par avance, quoi qu'il ne fût pas tel qu'ils l'avoient attendu jusqu'alors. Cette connoissance & cette persuasion qu'ils reçurent alors du Saint Esprit, leur étoit effectivement nécessaire après la Resurrection de Jesus-Christ, parce qu'alors ils pouvoient aller hardiment par tout, pour prêcher ouvertement, comme ils firent, *Que Jesus étoit le Messie*, confirmant cette Doctrine par les Miracles que le Saint Esprit leur donnoit pouvoir de faire. Mais c'est ce qu'ils ne pouvoient entreprendre, avant que Jesus fût mort, & qu'il les eût quittez. S'ils fussent allez prêcher ouver-

 tement

œuvres ſemblables à celles qu'il avoit faites, il leur promet le Saint Eſprit, *Jean* XIV. 25, 26. *Je vous ai dit ces choſes demeurant encore avec vous.* Mais après que je m'en ſerai allé, *le Saint Eſprit*, *le Paraclet*, (ce mot peut ſignifier * Conſeiller, auſſi bien que Conſolateur ou Avocat) *que mon Père enverra en mon nom*, *vous enſeignera toutes choſes*, *& vous fera reſſouvenir de tout ce que je vous ai dit.* „ De ſorte „ que, ſi vous faites reflexion ſur tout ce „ que je vous ai dit, & que le joignant „ enſemble, vous le compariez avec ce „ que vous verrez arriver dans la ſuite, „ vous ſerez plus fortement convaincus, „ que je ſuis *le Meſſie*, & vous comprendrez diſtinctement, que j'ai fait & ſouffert toutes les choſes qui avoient été „ prédites du Meſſie, perſuadez qu'il de„ voit les accomplir exactement, ſelon les „ Ecritures. Ne vous affligez donc point „ de ce que je vous quitte, *Il vous eſt utile que je m'en aille*, (Jean XVI. 7.) *car ſi je ne m'en vai point*, *le* Paraclet *ne viendra point à vous.* Une raiſon, entr'autres, pourquoi le Saint Eſprit ne pouvoit pas venir, ſi Jeſus Chriſt ne s'en alloit point, c'eſt qu'il ne falloit pas que Jeſus-Chriſt ſu-

* *Monitor.*

ſubît la mort avec le moindre ſoupçon d'être un malfaiteur, comme nous l'avons déja remarqué en parlant de la conduite ſage & circonſpecte que ce divin Seigneur fit paroître durant tout le cours de ſon Miniſtere. Ce fut, dis-je, pour cela que, bien que ſes Diſciples cruſſent qu'il étoit *le Meſſie*, ils ne comprirent pas ſi bien cette verité & n'en furent pas ſi fortement perſuadez, qu'après que Jeſus ayant été crucifié, & étant reſſuſcité des morts, ils eurent reçu le St. Eſprit, & avec les dons du Saint Eſprit, une conviction plus pleine & plus évidente qu'il étoit le Meſſie, & des lumiéres ſuffiſantes pour voir, comment ſon Regne étoit tel que l'Ecriture l'avoit repréſenté par avance, quoi qu'il ne fût pas tel qu'ils l'avoient attendu juſqu'alors. Cette connoiſſance & cette perſuaſion qu'ils reçurent alors du Saint Eſprit, leur étoit effectivement néceſſaire après la Reſurrection de Jeſus-Chriſt, parce qu'alors ils pouvoient aller hardiment par tout, pour prêcher ouvertement, comme ils firent, *Que Jeſus étoit le Meſſie*, confirmant cette Doctrine par les Miracles que le Saint Eſprit leur donnoit pouvoir de faire. Mais c'eſt ce qu'ils ne pouvoient entreprendre, avant que Jeſus fût mort, & qu'il les eût quittez. S'ils fuſſent allez prêcher ouver-

œuvres semblables à celles qu'il avoit faites, il leur promet le Saint Esprit, *Jean* XIV. 25, 26. *Je vous ai dit ces choses demeurant encore avec vous.* Mais après que je m'en serai allé, *le Saint Esprit*, *le Paraclet*, (ce mot peut signifier * Conseiller, aussi bien que Consolateur ou Avocat) *que mon Père enverra en mon nom*, *vous enseignera toutes choses*, *& vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit.* „ De sorte „ que, si vous faites reflexion sur tout ce „ que je vous ai dit, & que le joignant „ ensemble, vous le compariez avec ce „ que vous verrez arriver dans la suite, „ vous serez plus fortement convaincus, „ que je suis *le Messie*, & vous comprendrez distinctement, que j'ai fait & souffert toutes les choses qui avoient été „ prédites du Messie, persuadez qu'il de„ voit les accomplir exactement, selon les „ Ecritures. Ne vous affligez donc point „ de ce que je vous quitte, *Il vous est utile que je m'en aille*, (Jean XVI. 7.) *car si je ne m'en vai point*, *le* Paraclet *ne viendra point à vous.* Une raison, entr'autres, pourquoi le Saint Esprit ne pouvoit pas venir, si Jesus Christ ne s'en alloit point, c'est qu'il ne falloit pas que Jesus-Christ su-

* *Moniton.*

subît la mort avec le moindre soupçon d'être un malfaiteur, comme nous l'avons déja remarqué en parlant de la conduite sage & circonspecte que ce divin Seigneur fit paroître durant tout le cours de son Ministere. Ce fut, dis-je, pour cela que, bien que ses Disciples crussent qu'il étoit *le Messie*, ils ne comprirent pas si bien cette verité & n'en furent pas si fortement persuadez, qu'après que Jesus ayant été crucifié, & étant ressuscité des morts, ils eurent reçu le St. Esprit, & avec les dons du Saint Esprit, une conviction plus pleine & plus évidente qu'il étoit le Messie, & des lumiéres suffisantes pour voir, comment son Regne étoit tel que l'Ecriture l'avoit représenté par avance, quoi qu'il ne fût pas tel qu'ils l'avoient attendu jusqu'alors. Cette connoissance & cette persuasion qu'ils reçurent alors du Saint Esprit, leur étoit effectivement nécessaire après la Resurrection de Jesus-Christ, parce qu'alors ils pouvoient aller hardiment par tout, pour prêcher ouvertement, comme ils firent, *Que Jesus étoit le Messie*, confirmant cette Doctrine par les Miracles que le Saint Esprit leur donnoit pouvoir de faire. Mais c'est ce qu'ils ne pouvoient entreprendre, avant que Jesus fût mort, & qu'il les eût quittez. S'ils fussent allez prêcher ouver-

œuvres ſemblables à celles qu'il avoit faites, il leur promet le Saint Eſprit, *Jean* XIV. 25, 26. *Je vous ai dit ces choſes demeurant encore avec vous.* Mais après que je m'en ſerai allé, *le Saint Eſprit*, *le Paraclet*, (ce mot peut ſignifier * Conſeiller, auſſi bien que Conſolateur ou Avocat) *que mon Père envérra en mon nom*, *vous enſeignera toutes choſes*, *& vous fera reſſouvenir de tout ce que je vous ai dit.* „ De ſorte „ que, ſi vous faites reflexion ſur tout ce „ que je vous ai dit, & que le joignant „ enſemble, vous le compariez avec ce „ que vous verrez arriver dans la ſuite, „ vous ſerez plus fortement convaincus, „ que je ſuis *le Meſſie*, & vous comprendrez diſtinctement, que j'ai fait & ſouf- „ fert toutes les choſes qui avoient été „ prédites du Meſſie, perſuadez qu'il de- „ voit les accomplir exactement, ſelon les „ Ecritures. Ne vous affligez donc point „ de ce que je vous quitte, *Il vous eſt utile que je m'en aille*, (Jean XVI. 7.) *car ſi je ne m'en vai point*, *le* Paraclet *ne viendra point à vous.* Une raiſon, entr'autres, pourquoi le Saint Eſprit ne pouvoit pas venir, ſi Jeſus Chriſt ne s'en alloit point, c'eſt qu'il ne falloit pas que Jeſus-Chriſt ſu-

* *Monitor.*

subît la mort avec le moindre soupçon d'être un malfaiteur, comme nous l'avons déja remarqué en parlant de la conduite sage & circonspecte que ce divin Seigneur fit paroître durant tout le cours de son Ministere. Ce fut, dis-je, pour cela que, bien que ses Disciples crussent qu'il étoit *le Messie*, ils ne comprirent pas si bien cette verité & n'en furent pas si fortement persuadez, qu'après que Jesus ayant été crucifié, & étant ressuscité des morts, ils eurent reçu le St. Esprit, & avec les dons du Saint Esprit, une conviction plus pleine & plus évidente qu'il étoit le Messie, & des lumiéres suffisantes pour voir, comment son Regne étoit tel que l'Ecriture l'avoit représenté par avance, quoi qu'il ne fût pas tel qu'ils l'avoient attendu jusqu'alors. Cette connoissance & cette persuasion qu'ils reçurent alors du Saint Esprit, leur étoit effectivement nécessaire après la Resurrection de Jesus-Christ, parce qu'alors ils pouvoient aller hardiment par tout, pour prêcher ouvertement, comme ils firent, *Que Jesus étoit le Messie*, confirmant cette Doctrine par les Miracles que le Saint Esprit leur donnoit pouvoir de faire. Mais c'est ce qu'ils ne pouvoient entreprendre, avant que Jesus fût mort, & qu'il les eût quittez. S'ils fussent allez prêcher ouver-

tement que Jesus étoit le Messie, comme ils le firent après sa Resurrection; & qu'ils eussent fait par tout des Miracles pour le prouver; si, dis je, ils en fussent venus là avant que Jesus eût été crucifié, cette demarche n'auroit pû s'accorder avec le caractère d'humilité, de paix & d'innocence, que le Messie devoit soûtenir inviolablement : car cela l'auroit fait condamner comme un malfaiteur, soit en qualité de séditieux & de perturbateur du repos public, ou en qualité d'homme ambitieux qui prétendoit au Royaume d'Israël. Et de là vient, que ceux, qui avant sa Mort, ne prêchoient que *l'Evangile du Royaume*, & se contentoient de dire, *que le Regne de Dieu étoit proche*, n'eurent pas plûtôt reçu le Saint Esprit, après sa Resurrection, qu'ils changerent de stile, & se mirent à publier par tout en termes exprès, que Jesus étoit le *Messie*, le *Roi* qui devoit venir. C'est ce qui est confirmé par les paroles suivantes de St. Jean *Ch*. XVI. 8 - - 14. où Jesus-Christ continuant de s'entretenir avec ses Disciples, leur dit; *Et lors que le Saint Esprit sera venu, il convaincra le Monde de péché, de justice & de jugement. De péché, parce qu'ils ne croyent point en moi* : „ Alors vos prédications, qui seront „ accompagnées de Miracles, que vous „ ferez

„ ferez par le ſecours du Saint Eſprit, „ perſuaderont au Monde, que les Juifs „ péchent en refuſant de croire que je ſuis „ le Meſſie. *De juſtice, parce que je m'en vai vers mon Pere: & que vous ne me verrez plus:* „ Par ces Predications & par „ ces Miracles vous confirmerez encore la „ verité de mon Aſcenſion, & par ce „ moyen vous ferez voir au Monde, que „ j'étois *le Juſte*, qui pour cela même ſuis „ monté vers mon Père dans les Cieux, „ où aucune perſonne injuſte ne ſauroit „ avoir entrée". *De jugement, parce que le Prince de ce Monde eſt jugé*: „ Et par le „ même ſecours du Saint Eſprit vous con- „ vaincrez le Monde, que le Diable eſt „ jugé, ou condamné, ſavoir, en chaſ- „ ſant cet Eſprit Impur, & en détruiſant „ ſon Regne & ſon Culte par tout où vous „ prêcherez". A quoi Notre Seigneur ajoûte, *J'aurois encore beaucoup de choſes à vous dire, mais vous ne pourriez pas les porter préſentement*, vſ. 12. Ils étoient encore ſi remplis de l'eſperance d'un Regne temporel, qu'ils n'étoient pas en état de porter ce qu'il auroit pû leur dire de la veritable nature de ſon Royaume & de la maniére dont il devoit être Roi: C'eſtpourquoi il les renvoye à la venuë du Saint Eſprit pour être inſtruits plus pleinement

de ce qu'il est, & de ce qui constitue l'essence du Regne du Messie, de peur que, s'il leur parloit plus ouvertement, ils ne fussent *scandalisez en lui*, qu'ils ne cessassent d'avoir en lui aucune esperance, & ne l'abandonnassent entiérement. C'est ce qu'il leur dit lui-même dès le prémier verset de ce Chapitre XVI. *Je vous ai dit ces choses, afin que vous ne soyiez point scandalisez.* Or la derniére chose qu'il leur avoit dite avant cela, est exprimée dans les derniers versets du Chapitre précedent, en ces termes: *Lors que le* Paraclet, *qui est l'Esprit de Verité, sera venu, il rendra témoignage de moi*, vs. 26. Il vous fera voir qui je suis, & le témoignera au Monde: Et alors *vous en rendrez témoignage, parce que vous êtes dès le commencement avec moi*, vers. 27
„ Il vous remettra dans l'esprit ce que j'ai
„ fait & dit, afin que vous puissiez com-
„ prendre & voir comment cela sert à faire
„ connoître qui je suis, & qu'en consé-
„ quence de cette découverte vous rendiez
„ témoignage de moi". Enfin après leur avoir déclaré, qu'ils ne pouvoient pas porter ce qu'il avoit à leur dire de plus, il ajoûte dans ce même Chapitre, (*Jean* XVI. 13.) *Mais quand l'Esprit de Verité sera venu, il vous enseignera toute verité, & vous annoncera les choses à venir. C'est*

lui

lui qui me glorifiera. „ Cet Eſprit étant
„ venu, vous inſtruira pleinement de ce
„ qui me regarde, & quoi que par les
„ choſes que je vous ai dites, vous ne puiſ-
„ ſiez point encore comprendre nettement,
„ en quoi conſiſte mon Regne & ma Gloire,
„ vous l'apprendrez alors par ſon moyen:
„ & bien que je ſois maintenant dans un
„ état abject, & ſur le point d'être expoſé
„ à toute ſorte de mépris, à des tourmens
„ & à la mort, de ſorte que vous ne ſa-
„ chiez que penſer de tout cela, cepen-
„ dant l'Eſprit que je promets de vous en-
„ voyer, * *me glorifiera*, dès qu'il ſera
„ venu: il vous fera voir d'une maniére
„ convaincante quelle eſt ma Puiſſance &
„ l'excellence de mon Royaume, & vous
„ apprendra que je ſuis aſſis à la droite de
„ Dieu, pour y diſpoſer toutes choſes d'une
„ ma-

* Il y a dans les *Actes des Apôtres* un paſſage qui confirme, d'une maniére bien viſible, le ſens que M. *Locke* donne ici à cette expreſſion de Jeſus-Chriſt, *Il me glorifiera*: C'eſt dans le Ch. III. vſ. 12. 13. où St. Pierre voulant apprendre aux Juifs que c'étoit au nom, & par la vertu de Jeſus-Chriſt qu'il venoit de guerir un Boiteux, ſe ſert de cette expreſſion juſtement dans le même ſens; *Pourquoi*, leur dit-il, *tenez-vous les yeux ſur nous, comme ſi nous avions fait marcher* ce Boiteux *par notre puiſſance ou par notre ſainteté? C'eſt le Dieu d'Abraham, d'Iſaac, & de Jacob, c'eſt le Dieu de nos Pères qui a glorifié ſon Fils Jeſus que vous avez trahi, &c.*

„ maniere qui tende au bien & à l'avance-
„ ment de ce Regne, jusqu'à ce que je
„ retourne au dernier Jour tout environné
„ de gloire.

Et en effet, dès que les Apôtres eurent reçu le Saint Esprit, ils comprirent nettement toutes ces choses, en furent fortement persuadez, & les prêcherent par tout hardiment & à decouvert, sans qu'il leur restât le moindre doute dans l'esprit. Cependant, il est certain que d'abord ils ne comprirent point ce que Jesus Christ leur dit ici, pas même après sa Mort, & quelque temps après sa Résurrection; & c'est ce qui paroît par les versets suivans, (17. & 18.) *Sur cela quelques-uns de ses Disciples se dirent les uns aux autres : Que veut-il dire par-là : Encore un peu de temps, & vous ne me verrez plus; & encore un peu de temps, & vous me verrez, parce que je m'en vais à mon Père ? Ils disoient donc : Que veut dire, encore un peu de temps ? Nous ne savons ce qu'il dit.* Jesus prit occasion de là, de continuër à les entretenir de sa Mort & de sa Résurrection, & du pouvoir qu'ils auroient de faire des Miracles : mais il leur disoit tout cela en termes mysterieux & embarrassez, comme il le leur avouë lui même, vs. 25. *Je vous ai dit ceci en Paraboles*, c'est-à-dire, en termes généraux, obscurs,

obscurs, énigmatiques ou figurez : (car parmi les Juifs le mot de * *Proverbe* ou *Parabole* signifioit tout cela, aussi bien que des Apologues instructifs.) „ Jusques ici je „ me suis fait connoître à vous, d'une „ maniere obscure & réservée; je ne vous „ ai point parlé de moi en termes clairs & „ précis, parce que *vous ne pourriez point* „ *porter* ce que j'aurois à vous dire sur ce „ sujet. Etre le Messie, sans être Roi, „ c'est ce que vous ne sauriez comprendre; „ & d'ailleurs être Roi, & en même temps „ pauvre & persecuté durant sa vie, & „ enfin reduit à mourir sur une Croix, „ le supplice ordinaire des Esclaves & des „ Malfaiteurs, ce sont des idées qui vous „ paroîtroient entiérement incompatibles. „ Si d'autre part, je vous eusse dit claire- „ ment que j'étois *le Messie*; & que je vous „ eusse donné un ordre exprès de déclarer „ publiquement aux Juifs, que je voulois „ bien passer pour tel de mon propre aveu, „ vous & eux auriez été disposez tout aussi- „ tôt à exciter du tumulte pour me placer „ sur le Thrône de *David* mon Père; & „ vous vous seriez mis en état de combat- „ tre pour ma défense, afin d'empêcher „ que votre Messie & votre Roi, duquel „ vous esperez de grands avantages lors qu'il

* מִשְׁל

„ qu'il ſera établi dans ſon Royaume, ne „ fût livré entre les mains de ſes Ennemis, „ pour être mis à mort, dequoi vous au- „ rez bientôt un exemple dans la perſonne „ de Saint Pierre. Cependant *le temps vient que je ne vous entretiendrai plus en Paraboles, mais que je vous parlerai ouvertement de mon Père.* „ Ma Mort, „ ma Réſurrection, & la Venuë du Saint „ Eſprit vous donneront bientôt de nou- „ velles lumiéres. C'eſt alors que je vous „ déclarerai quelle eſt la volonté & le deſ- „ ſein de mon Père, quel eſt le Royaume „ que je dois avoir; & par quels moyens „ & dans quelle fin j'en dois prendre poſ- „ ſeſſion. Mon Père lui-même vous l'ap- „ prendra, *car il vous aime* (vſ. 27.) *parce que vous m'avez aimé & que vous avez crû que je ſuis iſſu de Dieu*, „ parce que „ vous avez crû que je ſuis *le Fils de Dieu*, „ *le Meſſie*, que c'eſt Dieu qui m'a oint, „ & qui m'a envoyé dans ce Monde, quoi „ que vous n'ayiez pas encore été pleine- „ ment inſtruits de la nature de mon „ Royaume, & des moyens par leſquels „ j'y dois être établi". Sur cela Notre Seigneur leur ayant expliqué ce qu'il venoit de leur dire, ſans qu'ils le lui demandaſſent, & leur ayant fait comprendre plus diſtinctement ce qui auparavant leur faiſoit

de

de la peine, & qu'ils se plaignoient secretement entr'eux de ne point entendre, ils se prirent à dire, vs. 30 *Nous voyons bien à cette heure que vous savez tout ; & qu'il n'est pas besoin que personne vous interroge.* „ Il est tout visible, que vous connoissez „ les pensées & les doutes des hommes, „ avant qu'ils vous les communiquent. *C'est pour cela que nous croyons que vous êtes sorti de Dieu. Et Jesus leur répondit, Vous croyez maintenant?* „ Mais quoi que vous „ croyiez à présent, que je suis venu de „ la part de Dieu, que c'est lui qui m'a „ envoyé, & que je suis le Messie: mal„ gré cela, vs. 32. *Voici l'heure vient, & elle est déja venuë que vous serez dispersez*, &, comme dit Saint Matthieu XXVI. 31. que *vous serez tous scandalisez en moi.* Il est aisé de comprendre ce que * c'est qu'*être scandalisé en lui*, par la suite du verset même de St. Jean que nous venons de citer, si ce que Jesus dit à S. Pierre dans S. Marc *Ch.* XIV. ne suffisoit pas pour en faire voir le veritable sens.

Je suis descendu dans un plus grand détail en cette occasion, afin qu'on pût voir que dans ce dernier Discours que Jesus-Christ fit à ses Disciples, il ne leur proposa aucun nouvel Article de Foi, mais ce-

* *Voy ci-dessus*, pag. 99.

celui-là seul qu'ils recevoient auparavant, savoir, *qu'il étoit le Messie*, le Fils de Dieu, envoyé de la part du Père. Cependant il est certain que ce divin Sauveur s'ouvrit plus dans ce Discours qu'il n'avoit encore fait, de sorte que si ses Disciples eussent dû croire autre chose que ce qu'ils croyoient déja, pour être de vrais Fideles, il y a toutes les apparences que ç'auroit été dans cette occasion qu'il les en auroit instruits. Du reste, ce qu'il leur fait connoître plus distinctement qu'il n'avoit fait encore, regarde sa conduite, son prompt départ de ce Monde, & quelques autres particularitez. Mais pour ce qui est du dessein principal de l'Evangile, qui est, Que Jesus-Christ avoit un Royaume, qu'il devoit être mis à mort, ressusciter & monter au Ciel vers son Père; & revenir ensuite dans sa Gloire pour juger le Monde: il leur avoit déja dit tout cela, & leur avoit appris par ce moyen l'importante résolution que Dieu avoit prise d'envoyer le Messie, sans avoir rien omis de ce qu'ils devoient savoir ou croire sur cet Article. C'est ce qu'il leur dit lui-même, *Jean* XV. 15. *Je ne vous appellerai plus déformais Serviteurs, parce que le Serviteur ne sait ce que fait son Maître. Mais je vous ai appellé mes Amis, parce que je vous ai fait savoir* TOUT *ce que j'ai appris de*

de mon Père; „ quoi que peut-être vous, „ ne le compreniez pas si bien que vous „ ferez dans peu de temps, lors que je se- „ rai ressuscité des morts, & monté dans „ les Cieux.

Enfin, dans sa Priére, par laquelle il conclut ce Discours, il dit à son Père en quoi consiste ce qu'il avoit fait connoître à ses Apôtres, & dont voici le résultat, *Jean* XVII. 8. *Je leur ai donné les paroles que vous m'avez données, & ils les ont reçuës;* ET ILS ONT CRU QUE VOUS M'AVEZ ENVOYE': ce qui veut dire proprement, qu'il étoit *le Messie*, promis & envoyé de Dieu. Jesus prie ensuite pour ses Apôtres, & ajoûte, vs. 20. *Je ne prie pas pour eux seulement, mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole.* Nous avons déja vû, en parcourant les Prédications des Apôtres, telles qu'on les trouve dans le Livre des *Actes*, à quoi se reduisoit cette Parole, par laquelle les autres hommes devoient croire en lui, savoir, à ce grand Point, *Que Jesus étoit le Messie.* * *Ceux-ci*, dit-il encore, vs. 25. *connoissent que c'est vous qui m'avez envoyé*, c'est-à-dire, sont assûrez que je suis *le Messie*. Et dans les versets 21. & 23. il demande au

* Οὗτοι ἔγνωσαν ὅτι σύ με ἀπέστειλας.

Père, *que le Monde croye*, ou *connoisse*, comme il s'exprime au verset 23. *que c'est lui qui l'a envoyé*. De sorte que par cette derniére Priére que Jesus Christ fit pour ses Disciples, lors qu'il étoit sur le point de quitter le Monde, nous pouvons voir ce qu'il vouloit qu'ils crussent, aussi bien que par les Discours qu'il faisoit pendant qu'il étoit sur la Terre.

Mais ce qui montre encore que c'est là tout ce que ce divin Seigneur exigeoit de la Foi de ses Disciples, c'est que l'une des derniéres actions qu'il fit, dans le temps même qu'il étoit sur la Croix, fut de confirmer cette Doctrine, en sauvant un des Larrons, qui étoit crucifié avec lui, sur ce qu'il fit profession de croire qu'il étoit *le Messie*: car c'est ce que signifient les termes de la priére que le bon Larron lui addressa, lors qu'il dit, *Seigneur, souvenez-vous de moi quand vous serez venu en votre Royaume*, Luc XXIII. 42. A quoi Jesus répondit, vs. 43. *Je vous dis en verité que vous serez aujourd'hui avec moi dans le Paradis*. Façon de parler très-remarquable, car comme par le péché, Adam fut exclus du Paradis, c'est-à dire, privé d'un état où il auroit joui d'une heureuse immortalité, ici le bon Larron regardant Jesus comme *le Messie*, & croyant en lui sous cette qualité, reçoit dès-là

dès-là une promesse d'être admis dans le Paradis, & par conséquent d'être rétabli dans une bienheureuse immortalité.

C'est ainsi que Notre Seigneur Jesus-Christ finit sa vie. Et voici ce qu'il fit après sa Résurrection, comme nous l'apprend St. Luc, *Act.* I. 3. Il se montra à ses Apôtres *durant quarante jours, leur parlant* des choses *qui regardent le Royaume de Dieu.* C'étoit-là ce qu'il avoit prêché pendant tout le cours de son Ministère, avant sa Passion; & maintenant qu'il est ressuscité, il ne leur découvre point d'autres Mystères de Foi. Tous les entretiens qu'il a avec eux, regardent le Royaume de Dieu: & nous allons voir tout à l'heure dans les autres Evangelistes, en quoi consiste ce qu'il leur en dit, après avoir remarqué seulement que dans cette occasion ses Apôtres lui ayant fait cette demande, vs. 6. *Seigneur, sera-ce en ce temps que vous rétablirez le Royaume d'Israël? il leur répondit:* vs. 7. *Ce n'est pas à vous à savoir les temps & les saisons que le Père a reservez en son propre pouvoir. Mais vous recevrez la vertu du Saint Esprit qui descendra sur vous; & me rendrez témoignage jusques aux extremitez de la Terre.* Leur grande affaire étoit de se déclarer les témoins de la Vie de Jesus-Christ, de sa Mort, de sa Résurrection,

& de son Ascension, lesquelles choses jointes ensemble prouvoient incontestablement qu'il étoit *le Messie*: Et c'étoit-là précisément ce qu'ils devoient prêcher, & ce qu'il leur dît touchant le Royaume de Dieu; comme nous l'allons voir par ce que les autres Evangelistes rapportent sur ce sujet.

Jesus étant apparu, le propre jour de sa Résurrection, à deux de ses Disciples qui alloient à *Emmaüs*, ils déclarent de quelle maniére ils croyoient en lui: *Nous esperions*, disent-ils, *que ce seroit lui qui racheteroit Israël*, c'est-à-dire, nous croyions qu'il étoit le Messie, venu pour délivrer la Nation des Juifs. Sur quoi Jesus leur dît, qu'ils ne devoient pas laisser de le regarder comme le Messie, malgré ce qui étoit arrivé, qu'au contraire ses Souffrances & sa Mort devoient les confirmer dans cette croyance: Et vs. 26, 27. *commençant par Moyse & continuant par tous les Prophetes, il leur expliquoit ce qui avoit été dit de lui dans toutes les Ecritures*, comment *il falloit que le Messie souffrît ces choses; & qu'il entrât ainsi dans sa gloire*. Ce fut alors qu'il s'appliqua à lui-même les Propheties qui regardoient le Messie: ce que nous ne lisons pas qu'il aît jamais fait avant sa Passion. Etant ensuite apparu aux onze Apôtres, *Luc*, XXIV. 36. il leur dît, vs. 44-47. *Vous*

voyez ce que je vous avois dit, lors que j'étois encore avec vous: Qu'il falloit que tout ce qui a été écrit de moi dans la Loi de Moyse, dans les Prophetes, & dans les Pseaumes fût accompli. En même temps il leur ouvrit l'Esprit, afin qu'ils entendissent les Ecritures, & il leur dit: Il falloit, selon qu'il est écrit, que le Messie souffrît, & qu'il ressuscitât d'entre les morts le troisiême jour, & qu'on prêchât en son nom la repentance & la remission des péchez par toutes les Nations, en commençant par Jerusalem. On peut voir par cet endroit, à quoi se reduit ce que Jesus avoit prêché à ses Disciples avant sa crucifixion, bien qu'il ne l'eût pas exprimé en termes si clairs: Ce qu'il veut leur donner à entendre présentement, & ce qui devoit être prêché à toutes les Nations, savoir, Que Jesus étoit *le Messie*, qu'il avoit souffert, qu'il étoit ressuscité d'entre les morts le troisiéme jour, & qu'il avoit accompli tout ce qui avoit été écrit du *Messie* dans le Vieux Testament. On y voit enfin, que ceux qui croiroient cela, & se repentiroient, recevroient la remission de leurs péchez en vertu de cette Foi qu'ils auroient en lui. Et voici comment la même chose est exprimée dans St. Marc, *Ch.* XVI. 15. *Allez par tout le Monde, & prêchez l'Evangile à toutes les Créatures. Celui qui croira*

& sera baptisé, sera sauvé, & celui qui ne croira point, sera condamné, vs. 20. Nous avons déja fait voir ce qu'il faut entendre par le mot d'*Evangile* ou *bonne nouvelle*, savoir, l'agréable publication de la Venuë du Messie. Et *eux étant partis*, ajoûte St. Marc vs. 20. *prêchérent par tout, le Seigneur operant avec eux, & confirmant la Parole par les Miracles qui l'accompagnoient.*

On a déja vû par l'Histoire des *Actes*, quelle étoit cette *Parole* qu'ils prêchoient, & que le Seigneur confirmoit par des Miracles, car j'ai donné le précis de toutes les Prédications qu'ils ont faites en divers Lieux, comme elles sont rapportées dans le Livre des *Actes*, si vous en exceptez quelque peu de passages, où le Royaume du Messie est désigné sous le nom de *Royaume de Dieu*, lesquels j'ai differé de transcrire, jusques à ce que j'eusse prouvé par les Ecrits des Evangelistes, que cette expression ne signifie autre chose que *le Regne du Messie*. Il ne sera donc pas hors de propos de parcourir présentement ce que nous n'avons pas encore examiné des Prédications de S. Paul, pour l'ajoûter aux autres Discours de cet Apôtre que nous avons déja vûs, dans lesquels il ne propose autre chose pour Article de Foi, sinon que *Jesus est le Messie*,

le

le Roi, qui étant ressuscité d'entre les Morts, est à présent en possession de son Empire, & doit faire connoître son Regne d'une maniére plus publique, en jugeant le Monde au dernier jour. *Act.* XIX. 8. St. Paul étant à Ephese, *entra dans la Synagogue, où il parla avec liberté & bardiesse pendant trois mois, disputant & persuadant ce qui regarde le Royaume de Dieu.* Et *Act.* XX. 25. étant à *Milet*, voici comment il prend congé des Anciens de l'Eglise d'Ephese: *Je sai que vous ne verrez plus mon visage, vous tous, parmi lesquels j'ai passé en prêchant le Royaume de Dieu.* Il dit lui-même à quoi se reduisoit ce qu'il avoit prêché dans cette occasion, vs. 20, 21. *Je ne vous ai rien caché de tout ce qui vous pouvoit être utile, rien ne m'ayant empêché de vous l'annoncer & de vous en instruire en public, & en particulier, prêchant aux Juifs, aussi bien qu'aux Gentils, la repentance envers Dieu, & la foi envers Notre Seigneur Jesus-Christ.* Il témoigne encore la même chose, *Act.* XXVIII. 23, 24. Les Juifs qui étoient à Rome *ayant donc pris jour avec lui* (Paul) *ils vinrent en grand nombre le trouver dans son Logis, & il leur prêchoit le Royaume de Dieu, leur confirmant ce qu'il leur disoit par plusieurs témoignages, & depuis le matin jusqu'au soir il*

tâchoit de leur persuader la foi de Jesus, par la Loi de Moïse & par les Prophetes. Les uns croyoient ce qu'il disoit, & les autres ne le croyoient pas. Enfin l'Histoire des Actes finit par cette exposition de ce que St. Paul prêchoit dans Rome : *Et il demeura deux ans entiers dans un Logis qu'il avoit loüé, où il recevoit tous ceux qui le venoient voir, prêchant le Royaume de Dieu, & enseignant ce qui regarde le Seigneur Jesus le Messie.* Nous pouvons donc appliquer maintenant à l'Histoire de Notre Seigneur, que les Evangelistes nous ont transmis, & à l'Histoire des Apôtres, qui a été écrite dans le Livre des *Actes*, la même conclusion que St. Jean applique en particulier à son Evangile, *Ch.* XX. 30, 31. *Jesus a fait plusieurs autres Miracles à la vûë de ses Disciples*, & dans plusieurs autres endroits où les Apôtres ont prêché la même Doctrine : *tous ces Miracles ne sont pas écrits* dans ces Livres, *mais ceux-ci sont écrits, afin que vous croyiez que Jesus est le Messie, le Fils de Dieu; & qu'en croyant vous ayiez la vie en son nom.*

St. Jean nous dit ici ce qu'il juge qu'il est nécessaire & qu'il suffit de *croire* pour obtenir la Vie éternelle. Et cela, non dans la prémiére exposition de l'Evangile, auquel temps quelqu'un pourroit peut-être s'imaginer qu'il y avoit moins de choses à

croire,

croire, qu'après que la Doctrine de la Foi, & le Mystère du Salut fut expliqué d'une maniére plus étenduë dans les Epîtres qui furent écrites par les Apôtres. Car il faut se ressouvenir, que St. Jean n'a point écrit ceci, aussi-tôt après que Jesus-Christ fut monté dans les Cieux : mais que cet endroit, aussi bien que le reste de son Evangile, ne fût pas seulement écrit plusieurs années après les autres Evangiles, & l'Histoire des *Actes* recueillie par St. Luc, mais encore, selon toutes les apparences, après toutes les Epîtres des autres Apôtres. Ainsi soixante ans & plus, après la Passion de Jesus-Christ, (car l'Evangile de St. Jean ne fut écrit que dans ce temps-là, comme l'assûrent *St. Epiphane* & *St. Jerôme*) cet Apôtre ne savoit pas qu'il fût nécessaire de croire autre chose pour obtenir la Vie Eternelle, sinon que *Jesus est le Messie, le Fils de Dieu.*

CHAPITRE XI.

Objection qu'on peut faire contre ce qui a été établi jusqu'ici, que sous l'Evangile pour devenir veritable Fidèle il suffit de croire que Jesus est le Messie. Réponse à cette Objection. Qu'il est aussi nécessaire sous l'Alliance Evangelique de se repentir & de bien vivre, que d'avoir la Foi.

IL y a bien de l'apparence que certaines gens objecteront contre ce qu'on vient d'établir, Que de croire seulement que *Jesus de Nazareth* est *le Messie*, c'est n'avoir qu'une Foi *Historique*, & nullement une Foi qui justifie ou qui mette en possession du Salut.

Je répons à cela, Que je laisse aux faiseurs de Systêmes, & à ceux qui approuvent leur méthode, une entiére liberté d'inventer & d'employer telles distinctions qu'il leur plairra, & d'imposer aux choses tous les noms qu'ils jugeront à propos. Mais je ne saurois leur accorder, ni à eux ni à quelque homme que ce soit, l'autorité de faire une Religion pour moi, ou d'alterer celle que Dieu a revelée. Que s'ils veulent appeller la Foi par laquelle on ne reçoit précisé-

cisément que ce que Jesus-Christ & ses Apôtres ont prêché & proposé pour être crû, une Foi *Historique*, à la bonne heure, ils peuvent le faire. Mais ils doivent prendre garde, comment ils nient que cette Foi puisse justifier ou sauver, puis que Notre Seigneur & ses Apôtres l'ont assûré positivement, & qu'ils n'ont point parlé d'aucun autre Article de Foi, que les hommes dussent recevoir, & dont la croyance dût les rendre veritables Fidèles, & héritiers de la Vie éternelle : à moins qu'ils n'osent bien porter leur hardiesse jusques à ce point, que de dire, pour l'amour de leurs chers Systêmes, que Jesus-Christ a oublié pourquoi il étoit venu dans le Monde; & que lui & ses Apôtres n'ont pas bien instruit les Peuples du chemin & des Mystères du Salut. Car que cette Doctrine particuliére qui établit, *Que Jesus est le Messie*, soit la seule, dont la croyance est recommandée & exigée dans les Prédications de Notre Seigneur Jesus-Christ & de ses Apôtres, c'est ce que nous avons fait voir par un examen suivi de tout ce qui est contenu dans les Quatre Evangiles & dans l'Histoire des Actes des Apôtres. Et je les défie de montrer qu'on y trouve aucun autre Article de Foi, à l'occasion duquel ceux qui l'ont reçu ou rejetté, ayent été déclarez par cela même *Fidèles* ou *Infi-*

dèles,

dèles, de sorte qu'on aît été admis dans l'Eglise de Christ, comme Membre de son Corps, à cause qu'on a cru cet article, comme s'il suffisoit de le croire ou de ne pas le croire, pour joüir, ou être privé de cet avantage. Encore un coup, l'Article que nous venons de marquer, est le seul Article de Foi qui ait été prêché aux hommes dans l'Evangile. Or si aucune autre chose n'a été prêchée nulle part, on pourra opposer contre tout autre article de Foi qu'on voudra faire recevoir sous l'Evangile, ce que St. Paul dit dans son Epître aux Romains, *Ch* X. 14. *Comment croiront-ils ce dont ils n'ont point entendu parler?* Car nous ne voyons pas que personne aît été envoyé pour recommander la croyance d'aucune autre Doctrine, comme une chose qu'on soit indispensablement obligé de croire pour devenir Chrétien.

Mais on poussera peut-être l'objection encore plus loin, & l'on dira, Que la Foi dont je parle, ne sauve point, parce qu'elle est toute semblable à celle que les Diables peuvent avoir, & qu'ils avoient du temps de Jesus-Christ, car il paroît dans l'Histoire de l'Evangile, qu'ils croyoient & déclaroient publiquement, que *Jesus* étoit *le Messie*. Et St. Jacques nous dit en termes exprès, *Ch*. II. 19. Que *les Diables croyent*

&

& tremblent. Cependant ils ne seront point sauvez. A cela je répons, 1. Que ceux à qui la Foi n'a pas été proposée comme un moyen pour obtenir le Salut, & auxquels il n'a jamais été promis qu'elle leur seroit imputée à Justice, ne sauroient être sauvez, quelque Foi qu'ils puissent avoir. Or c'est une Grace, qui n'a été accordée qu'au Genre Humain. Dieu traite les Descendans d'Adam avec tant de bonté, que s'ils croyent que Jesus est le Messie, le Roi, le Sauveur qui avoit été promis; & qu'en même temps ils remplissent les autres conditions qui leur sont imposées par l'Alliance de Grace, il veut bien les justifier à cause de la Foi qu'ils ont en ce divin Sauveur, leur imputer cette Foi à Justice, & la considerer comme suppléant aux défauts de leur obéïssance, de sorte que par cette espece de compensation, ils soient effectivement regardez comme justes, & par même moyen mis en possession d'une Vie éternelle. Mais cette Grace dont Dieu a favorisé le Genre Humain, n'a jamais été offerte aux Anges Apostats. Une telle proposition ne leur a point été faite; & par conséquent, quelque condition qui aît été proposée aux hommes sur cet article, il n'en revient aucun avantage aux Démons, quoi qu'ils viennent à la remplir, cette alliance de Grace ne leur ayant jamais été offerte.

2. Je répons en second lieu, que, bien que les Diables croyent, ils ne sauroient être sauvez en vertu de l'Alliance de Grace, parce qu'ils n'accomplissent point l'autre Condition qu'elle renferme, laquelle il est aussi nécessaire de remplir que celle qui regarde la Foi, je veux parler de *la Repentance*. Car la Repentance est aussi bien une Condition absoluë de l'Alliance de Grace, que la Foi, & on n'est pas moins obligé de la remplir que cette derniére. Ainsi nous voyons, que Jean Baptiste, qui devoit préparer le chemin au Messie, se mit à *prêcher le baptême de la Repentance pour la remission des péchez*, Marc I. 4.

Et comme ce Saint Homme commença ses Prédications, en disant, *Repentez-vous, car le Royaume des Cieux est approché*, Math. III. 2. Notre Seigneur en usa de même dès le commencement de son Ministère: *Depuis ce temps-là*, dit St. Matthieu *Ch.* IV. 17. *Jesus commença à prêcher, en disant, Repentez-vous, car le Royaume des Cieux est approché*: ou, comme dit St. Marc dans un passage parallele, *Ch.* I. 14, 15. *Après que Jean eut été mis en prison, Jesus vint dans la Galilée, prêchant l'Evangile du Royaume de Dieu, & disant, Le temps est accompli: & le Royaume de Dieu est proche: Repentez-vous, & croyez à l'Evangile.* Ce fut là non seulement ce que

ce divin Docteur commença de prêcher, mais le sommaire de tout ce qu'il prêcha, savoir, Que les hommes devoient *se repentir*, & croire les bonnes nouvelles qu'il leur annonçoit, qui portoient, que *le temps* marqué pour la venue du Messie *étoit accompli*. Ce fut là encore ce que ses Apôtres prêchérent lors qu'il les envoya annoncer l'Evangile, *Marc* VI. 12. *Etant donc partis ils prêchoient aux Peuples de se repentir*. Croire que Jesus est *le Messie*, & se repentir, sont des parties si nécessaires & si fondamentales de l'Alliance de Grace, qu'un seul de ces articles est souvent mis pour tous deux dans le Nouveau Testament. Ainsi St. Marc se contente de dire dans l'endroit que nous venons de citer, que les Apôtres prêchoient *la Repentance*, & d'un autre côté St. Luc dans un passage parallele, *Chap*. IX. 6. remarque seulement qu'ils *évangelizoient*, c'est-à-dire, qu'ils prêchoient les heureuses nouvelles du Regne du Messie. Et St. Paul se sert souvent dans ses Epîtres du mot de *Foi*, pour désigner tous les devoirs du Chrétien. Du reste, la doctrine constante de l'Evangile établit ce que Jesus-Christ déclare dans St. Luc *Ch.* XIII. 3. 5. *Si vous ne vous repentez, vous perirez tous de la même sorte.* Et dans la Parabole du Riche précipité dans les Enfers, qui est racontée par Notre Sei-

gneur

gneur lui-même, *Luc* XVI. la repentance est proposée toute seule comme un moyen, par lequel on peut éviter ce Lieu de tourmens, vſ. 30, 31. Enfin Jesus étant reſſuſcité, déclare à ſes Apôtres quel étoit le précis de la Doctrine qu'ils devoient annoncer aux hommes, *Luc* XXIV. 45. ſavoir *la repentance & la remiſſion des péchez qu'ils devoient prêcher en ſon nom*, c'eſt-à-dire au nom du *Meſſie*. D'où il s'enſuit, que tout ce que prêcherent les Apôtres, ce fut de croire que Jeſus étoit *le Meſſie*, & de ſe repentir. En effet St. Pierre commença les fonctions de ſon Miniſtère en diſant à ceux qui vouloient faire profeſſion du Chriſtianiſme, *Act.* II. 38. *Repentez-vous, & ſoyez baptiſez au nom de Jeſus-Chriſt*. C'étoient-là juſtement les deux choſes qu'ils devoient faire pour obtenir la remiſſion de leurs péchez, ſavoir, s'incorporer dans le Royaume de Dieu, & faire profeſſion ouverte d'être les Sujets de Jeſus, qu'ils croyoient être *le Meſſie*, & qu'ils regardoient comme leur Seigneur & leur Roi, car c'eſt ce que ſignifioit, *être baptiſé en ſon Nom*. Comme le Baptême étoit une Cérémonie connuë aux Juifs, par laquelle ceux qui abandonnoient le Paganiſme, & faiſoient profeſſion de ſe ſoûmettre à la Loi de Moyſe, étoient admis dans la République d'Iſraël, Notre Seigneur

gneur s'en servit aussi, afin que ce fût comme un Acte solemnel & visible, par lequel ceux qui le prenoient pour le Messie, qui le recevoient comme leur Roi, & faisoient profession d'obéïr à ses ordres, étoient reçus comme ses Sujets dans son Royaume, lequel est appellé dans l'Evangile *le Royaume de Dieu*, mais qui est désigné par un autre nom dans les *Actes* & dans les *Epîtres des Apôtres*, savoir par celui d'*Eglise*.

St. Pierre prêche encore la même Doctrine aux Juifs, *Act.* III. 19. *Repentez-vous*, leur dit-il, *& convertissez-vous, afin que vos péchez soient effacez.*

Pour savoir ce que c'est que cette Repentance, que la Nouvelle Alliance impose comme une des conditions que doivent remplir tous ceux qui auront part aux avantages attachez à cette Alliance, nous n'avons qu'à consulter l'Ecriture. C'est là que nous pourrons voir clairement, que ce n'est pas seulement une douleur qu'on ressent pour ses péchez passez, mais (ce qui est une suite narurelle de cette douleur, si elle est veritable & sincere) un renoncement actuel à ces péchez, qui engage à mener une vie nouvelle, & contraire à celle qu'on a mené auparavant. C'est pourquoi ces deux choses sont souvent jointes ensemble dans l'Ecriture, *Repentez-vous, & vous convertissez*, dit

St. Pierre dans le Livre des Actes, *Ch.* III. 19. & St. Paul, *Act.* XXVI. *J'ai annoncé à ceux de Damas, & aux Gentils qu'ils se repentissent, & se convertissent à Dieu.*

Quelquefois aussi pour désigner la Repentance, les Ecrivains sacrez disent simplement *se convertir*, *Matth.* XIII. 15. *Luc* XXII. 32. ce qui est heureusement exprimé en d'autres termes par *la nouveauté de vie.* Car comme il est certain que celui qui sent une veritable tristesse à la vûë de ses péchez, & les a en horreur, ne sauroit manquer de s'en détourner, & d'y renoncer entiérement: l'un de ces deux Actes, qui ont ensemble une liaison si naturelle, peut fort bien être mis pour marquer l'un & l'autre, comme on en voit souvent des exemples. La Repentance est donc *une vive douleur que nous ressentons pour nos péchez passez, & une résolution sincère & effective, de conformer nos actions à la Loi de Dieu, autant qu'il est en notre pouvoir.* Suivant cela, la Repentance ne consiste pas dans un simple acte de tristesse, (quoi qu'elle prenne sa dénomination de cet acte, qui est le prémier, & qui amene, pour ainsi dire, tous les autres) mais dans une application actuelle à faire des œuvres *convenables à la repentance*, & à obeïr sincerement à la Loi de Jesus-Christ pendant tout le reste de notre vie. C'est ce que Jean Baptiste, le

le Prédicateur de la repentance, appelloit *Matth.* III. 8. *faire des fruits dignes de repentance*, & St. Paul dans le passage que nous venons de citer, (*Act.* XXVI. 20.) *se repentir, se convertir à Dieu, & faire des œuvres convenables à la repentance.* Ces œuvres qui doivent accompagner la Repentance, ne sont pas moins de l'essence de cette vertu, que la tristesse qu'on conçoit pour ses péchez passez.

La Foi & la Repentance sont donc les deux Conditions indispensables de la Nouvelle Alliance, c'est-à-dire, que pour jouïr des avantages qu'elle propose, il faut croire que Jesus est *le Messie*, & mener une bonne vie. Mais pour pouvoir mieux comprendre combien il est raisonnable, ou plûtôt nécessaire, de remplir ces deux Conditions, qui sont les seules, que l'Alliance de Grace impose à tous ceux qui voudront obtenir la Vie éternelle, il faut que nous fassions quelque reflexion sur ce que nous avons dit, au commencement de cet Ouvrage, touchant l'Etat d'Adam, avant & après sa chûte.

Adam étant *le Fils de Dieu*, tître que St. Luc lui donne expressément dans son Evangile, *Ch.* III. 38. il fut fait à *la ressemblance* & à *l'image* de son Père, en ce qu'il étoit immortel. Mais comme il viola le comman-

dement qui lui fut donné par ce Père Céleste, il encourut la peine qui étoit duë à sa désobéïssance, il déchut de cet état d'immortalité, & devint mortel. Après cela, Adam engendra des Enfans, qui furent faits *à sa ressemblance & à son image*, c'est-à-dire, qui furent mortels, comme leur Père.

Dieu cependant, par un effet de son infinie Misericorde, voulant que les hommes, mortels de leur nature, pussent jouïr d'une Vie éternelle, envoya Jesus-Christ dans le Monde, lequel ayant été conçu, par la puissance immediate de Dieu, dans les flancs d'une Vierge, qui n'avoit point connu d'homme, étoit proprement *le Fils de Dieu*, selon ce que l'Ange dit à sa Mère, *Luc* I. 30-35. *Le Saint Esprit surviendra en vous, & la vertu du Très-haut vous couvrira de son ombre: c'est pourquoi le fruit Saint qui naîtra de vous, sera appellé* LE FILS DE DIEU. De sorte qu'étant le Fils de Dieu, il étoit *immortel*, comme son Père. C'est ce que Jesus-Christ nous apprend lui-même, *Jean* V. 26. *Comme le Père a la vie en lui-même, il a aussi donné au Fils d'avoir la vie en lui-même.*

Or que l'immortalité fasse partie de cette *Image*, par laquelle ceux qui ont été immediatement Fils de Dieu, n'ayant point

eû

eû d'autre Père que Dieu, ont été rendus ſemblables à leur Père, non ſeulement cela paroît probable par les Paſſages de la *Géneſe* que nous avons indiquez ci-deſſus, touchant Adam, mais il me ſemble encore qu'on peut le recueillir de quelques expreſſions du Nouveau Teſtament qui concernent *Jeſus*, le Fils de Dieu. Ainſi dans l'Epître de St. Paul aux Coloſſiens, *Ch.* I. 15. il eſt appellé *l'Image de Dieu inviſible*. Le mot d'*inviſible* ſemble être mis-là, pour empêcher qu'on ne ſe figurât groſſiérement que Jeſus repréſentoit Dieu par quelque reſſemblance corporelle ou viſible, à la maniére ordinaire des Images. Et pour nous faire comprendre le veritable ſens de ces paroles, St. Paul ajoûte, que Jeſus eſt *le prémier-né de toute créature*, ce qui eſt expliqué encore plus nettement au verſet 18. où il eſt appellé *le premier-né d'entre les morts*, par où il fait voir, qu'il eſt *l'Image de Dieu inviſible*, que la Mort n'a point de puiſſance ſur lui, mais qu'étant le Fils de Dieu & n'ayant point perdu cette Filiation par aucune fauſſe démarche, il eſt heritier de la Vie éternelle, comme Adam l'auroit été s'il eût continué de rendre à Dieu l'obéïſſance filiale qu'il lui devoit. Il ſemble que c'eſt encore dans le même ſens que cet Apôtre employe le terme d'*Image* en d'autres endroits, com-

me dans son Epître aux Romains *Chap.* VIII. 29. *Ceux qu'il a préconnus, il les a aussi prédestinez pour être conformes à l'Image de son Fils, afin qu'il fût le prémier-né entre plusieurs Frères.* Cette *Image* à laquelle ils doivent être conformes, c'est, ce semble, l'*Immortalité* & la Vie éternelle. Car il est à remarquer, que dans ces deux passages St. Paul parle de la Résurrection; & qu'il nous dit que Christ est *le prémier-né entre plusieurs Frères*, ce divin Seigneur étant Fils de Dieu par naissance, & les autres ne l'étant que par adoption, comme nous le voyons dans ce même Chapitre, vs. 15-17. *Vous avez reçu l'Esprit d'adoption, par lequel nous crions Abba, Père; Et c'est cet Esprit, qui rend lui-même témoignage à notre Esprit, que nous sommes Enfans de Dieu. Que si nous sommes Enfans, nous sommes aussi héritiers: héritiers, dis-je, de Dieu, & cohéritiers de Christ, pourvû toutefois que nous souffrions avec lui, afin que nous soyons glorifiez avec lui.* Aussi voyons-nous, que Jesus-Christ ne dédaigne pas d'appeller ses *Frères*, ceux qui au jour du Jugement entreront en possession de la Vie éternelle par son moyen, *Matth.* XXV. 40. *Entant que vous avez rendu ces devoirs de charité aux moindres de mes Frères, c'est à moi-même que vous les avez rendus.* Et ne seroit-ce point pour cela que dans le Nou-

veau Teſtament Dieu porte ſi ſouvent ce tître ſingulier, LE PERE, & ſi rarement, pour ne pas dire jamais, dans le Vieux? Ce qui fait dire à Notre Seigneur dans St. Matthieu, *Ch.* XI. 27. *Que nul ne connoît le Père que le Fils, & celui à qui le Fils l'aura voulu reveler.* Dieu a donc encore un Fils dans le Monde, qui eſt le prémier-né entre pluſieurs Frères, & tous ceux qui ont l'honneur d'être ſes frères peuvent dire préſentement par l'Eſprit d'adoption, *Abba*, Père. Et ainſi étant parvenus par ſon moyen à la gloire d'être ſes Frères & les Enfans de Dieu, nous ſommes faits participans, par voie d'adoption, de l'héritage, qui lui appartenoit par un droit naturel, comme étant le Fils de Dieu par naiſſance; Et cet héritage conſiſte dans une Vie éternelle. C'eſt ce que St. Paul confirme encore, lors qu'il ajoûte dans le Chapitre VIII. de ſon Epître aux Rom. vſ. 23. *Nous ſoupirons en nous-mêmes, en attendant l'adoption, ſavoir la Redemption de notre Corps:* ce qui marque clairement que nos Corps, qui ſont fragiles & Mortels, ſeront changez en des Corps Spirituels & Immortels au temps de la Réſurrection, *lors que ce Corps Mortel ſera revêtu de l'Immortalité*, comme St. Paul le dit poſitivement 1 *Cor.* XV. 54. ce qu'il exprime encore plus diſtinctement

dans ce même Chapitre, en ces termes, vſ. 42--44. *Il en arrivera de même dans la Réſurrection des Morts: Le Corps eſt ſemé en Corruption, il reſſuſcitera en Incorruption. Il eſt ſemé en Deshonneur, il reſſuſcitera en Gloire: Il eſt ſemé en Foibleſſe, il reſſuſcitera en Force: Il eſt ſemé Corps ſenſuel, il reſſuſcitera Corps Spirituel*, &c. A quoi il ajoûte, vſ. 49. *Comme nous avons porté l'Image de l'Homme Terreſtre*, (c'eſt-à-dire, comme nous avons été Mortels, ainſi qu'Adam notre Père qui étoit Terreſtre, duquel nous ſommes deſcendus depuis qu'il fut chaſſé du Paradis) *nous porterons auſſi l'Image de l'Homme Céleſte*, & étant appellez, par voie d'Adoption, à joüir de ſa Filiation & de ſon héritage, nous recevrons, en reſſuſcitant, cette Adoption que nous attendons, & *la Redemption de nos Corps*, de ſorte que conformes à ſon *Image* qui eſt l'*Image* du Père, nous deviendrons Immortels. Ecoutez ce que Jeſus-Chriſt dit luimême ſur ce ſujet, *Luc* XX. 35, 36. *Ceux qui ſeront jugez dignes d'avoir part à ce Siecle-là & à la Réſurrection des Morts, ne prendront, ni ne ſeront pris en mariage. Car ils ne pourront plus mourir, parce qu'ils ſeront ſemblables aux Anges, & qu'ils ſeront* FILS DE DIEU, *étant Fils de la Reſurrection.* Et à l'égard de Jeſus-Chriſt, on n'a qu'à voir

voir le raisonnement que Saint Paul fait dans le Livre des *Actes*, *Chap.* XIII. 32, 33. pour reconnoître, que la grande preuve que Jesus étoit *le Fils de Dieu*, c'étoit sa Résurrection. Ce fut alors que l'Image de son Père parut en lui, alors, dis-je, qu'il entra visiblement dans un état d'immortalité. Mais voici comment cet Apôtre établit cette verité: *Nous vous annonçons*, dit-il, *l'accomplissement de la promesse qui a été faite à nos Pères, Dieu nous en ayant fait voir l'effet, à nous qui sommes leurs Enfans, en ressuscitant Jesus, selon qu'il est écrit dans le second Pseaume: Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui.*

Cela peut servir en quelque sorte, à expliquer l'*immortalité* des Enfans de Dieu, qui par-là sont semblables à leur Père, étant faits à son *Image* & à sa Ressemblance. Du reste, que Jesus fut originairement immortel, c'est ce qu'il déclare encore lui-même dans l'Evangile de Saint Jean, *Ch.* X. 18. où parlant de sa vie, il ajoûte: *Nul ne me la ravit, mais c'est de moi-même que je la quitte. J'ai le pouvoir de la quitter, & j'ai le pouvoir de la reprendre.* Puissance qu'il n'auroit pû avoir, s'il eût été un homme mortel, le Fils d'un homme, de la semence d'Adam, ou qu'il eût terni sa vie par quelque péché. Car *les gagés du péché, c'est la Mort*: & celui qui a

merité la mort pour ses propres déreglemens, ne sauroit donner sa vie pour un autre, comme Jesus-Christ déclare qu'il alloit le faire. En effet il étoit *le Juste* par excellence, *Act.* VII. 52. *Il n'avoit point connu le peché*, 2 *Cor.* V. 21. ou, comme dit St. Pierre 1 *Ep.* II. 22. *il n'avoit commis aucun péché, & nulle parole trompeuse n'étoit jamais sortie de sa bouche.* C'est pourquoi, *comme la Mort est venuë par un Homme, la Résurrection des Morts doit venir aussi par un Homme. Car comme tous meurent en Adam, tous revivront aussi en Jesus-Christ*, 1 Cor. XV. 21, 22.

Quant à la résolution que Jesus avoit prise de donner sa vie pour autrui, ce divin Sauveur nous en parle lui-même, *Jean* X. 17. *C'est pour cela*, dit-il, *que mon Père m'aime, parce que je quitte ma vie pour la reprendre.* Et c'est de cette Obéïssance & de ces Souffrances, qu'il a été recompensé par un Royaume, que *son Père lui avoit préparé*, comme il nous l'apprend lui-même, *Luc* XXII. 29. Recompense qu'il a eûe devant les yeux en souffrant la Mort, comme cela paroît clairement par cet endroit de l'Epître aux Hébreux, *Ch.* XII. 2. * *A cause de la joye qui*

* J'ai suivi la Version Angloise, qui dans cet endroit est differente de celle de *Mons*, & de *Geneve* imprimée à Amsterdam en 1687. qu'on a changée en

qui lui étoit proposée, il a souffert la Croix, ayant méprisé la honte, & s'est assis à la Droite du Thrône de Dieu. Ce divin Sauveur parle lui même de ce Royaume qui lui a été donné en consideration de son Obeïssance, de ses Souffrances, & de sa Mort, *Jean* XVII. 1-4. *Jesus leva les yeux au Ciel, & dit: Père, l'heure est venuë, glorifiez votre Fils, afin que votre Fils vous glorifie, comme vous lui avez donné puissance sur toute chair, afin qu'il donne la Vie éternelle à tous ceux que vous lui avez donnez. Or la Vie éternelle consiste à vous connoître, vous qui êtes le seul vrai Dieu, & Jesus le Messie que vous avez envoyé. Je vous ai glorifié sur la Terre : J'ai achevé l'œuvre que vous m'avez donné à faire.* St. Paul dit la même chose dans son Epître aux Philippiens, *Ch.* II. 8--11. *Il s'est rabbaissé lui-même, se rendant obéïssant jusqu'à la mort, & jusqu'à la mort de la Croix. C'est pourquoi Dieu l'a souverainement élevé, & lui a donné un nom qui est au dessus de tout nom,* *afin*

en plusieurs endroits sous prétexte d'en reformer le Langage. Mais quelquefois on y a changé ce qui ne devoit pas l'être, comme dans cet endroit où la vieille Version de Geneve avoit suivi le sens qu'a exprimé la Version Angloise, & qui paroit beaucoup plus juste comme on peut le voir dans les Notes de *Grotius* sur ce passage.

afin qu'au nom de Jesus tout genou flechisse dans le Ciel, sur la Terre, & au dessous de la Terre; & que toute Langue confesse que Jesus-Christ est le Seigneur.

Vous voyez donc par-là, que Dieu destinoit à son Fils Jesus-Christ un Royaume, & un Royaume éternel dans les Cieux. Mais bien que *tous doivent revivre en Jesus-Christ, comme ils meurent tous en Adam:* bien que tous les hommes doivent retourner en vie au Dernier Jour, cependant comme ils ont tous péché, & *sont* par conséquent *privez de la Gloire de Dieu*, Rom. *Chap.* III. 23. (c'est-à-dire, incapables de parvenir au Royaume Céleste du Messie, qui est souvent appellé *la Gloire de Dieu* dans * l'Ecriture: Car nul homme Injuste, c'est-a-dire qui a manqué à remplir parfaitement tous les devoirs de la Justice, ne sauroit être admis dans ce Royaume pour y jouïr de la Vie Eternelle, selon ce que dit St. Paul 1 *Cor.* VI. 9. *Les Injustes n'hériteront point le Royaume de Dieu*:) Comme, dis-je, tous les hommes ont péché, & que la Mort, qui est le gage du Péché, ne peut qu'être le partage de tous ceux qui ont violé les saints Commandemens de Dieu; ç'auroit été

* Voy. *Rom.* V. 2. XV. 7. & II. 7. *Matth.* XVI. 27. & *Marc* VIII. 38.

été en vain que le Fils de Dieu ſeroit venu dans le Monde, pour y jetter les fondemens d'un Royaume, & ſe faire un Peuple élu, ſi ceux-là même qu'il auroit choiſis, ſe trouvant coupables lors qu'ils comparoîtroient au dernier Jour devant le Thrône du Juge de tous les hommes, au lieu d'obtenir la Vie Eternelle dans le Royaume qu'il leur avoit préparé, devoient recevoir la Mort qui eſt la juſte recompenſe du Péché. Cette ſeconde Mort n'auroit laiſſé aucun Sujet à Jeſus-Chriſt; & bien loin que ſon Thrône fût environné de ces millions de millions dont il eſt parlé * dans l'*Apocalypſe*, il n'en ſeroit pas reſté un ſeul pour chanter ce Cantique en ſon Nom, *A celui qui eſt aſſis ſur le Thrône & à l'Agneau, bénediction, honneur, gloire & puiſſance dans les Siécles des Siécles.* Dieu donc touché de compaſſion envers le Genre Humain, & voulant établir un Royaume à ſon Fils, & le fournir de Sujets de toutes les Tribus, de toutes les Langues, de tous les Peuples & de toutes les Nations du Monde, fit cette propoſition aux Enfans des hommes, que tous ceux d'entr'eux qui croiroient que ſon Fils *Jeſus*, qu'il envoyoit dans le Monde, eſt *le Meſſie*, le Liberateur qui avoit été pro-

* *Chap.* V. 11. 13.

promis, obtiendroient le pardon de tous leurs péchez passez, de leur désobéïssance & de leur rebellion, & que, s'ils s'appliquoient à l'avenir à obeïr sincerement à ses Loix aussi exactement qu'ils pourroient, les péchez de pure fragilité qu'ils viendroient à commettre dans la suite, leur seroient pardonnez aussi bien que ceux qu'ils auroient déja commis, & cela en considération de son Fils, parce qu'ils se seroient donnez à lui pour être ses fidèles Sujets: Qu'ainsi leur Foi, qui les auroit engagez à se faire baptiser en son Nom, (c'est-à-dire, à s'incorporer dans le Royaume de Jesus, reconnu pour *le Messie*, à faire profession d'être du nombre de ses Sujets, & par conséquent à vivre d'une maniére conforme aux Loix de ce Royaume) que leur Foi, dis-je, leur seroit imputée à Justice, c'est-à-dire, suppléeroit au défaut d'une entiére obéïssance auprès de Dieu, qui en accordant à cette Foi le Privilege de leur tenir lieu de *Justice*, ou d'une obéïssance parfaite, les justifia, ou les rendit justes, & capables par cela même d'obtenir la Vie Eternelle.

Or que ce soit là la Foi, par laquelle Dieu, par un pur effet de sa Grace, justifie l'homme pécheur, (car *c'est Dieu seul qui justifie*, comme nous l'assure St. Paul, *Rom.*

VIII. 32. & III. 29.) c'eſt ce que nous avons déja montré en examinant dans toute l'Hiſtoire de Jeſus-Chriſt & des Apôtres, contenuë dans les Evangiles & dans le Livre des *Actes*, à quoi ſe reduit ce que lui & ſes Apôtres ont prêché & propoſé aux hommes pour être l'objet de leur Foi. Nous devons faire voir préſentement, qu'outre la néceſſité qui leur eſt impoſée de croire, que Jeſus eſt le *Meſſie*, leur Roi, il faut de plus, que ceux qui veulent joüir des privileges & des biens de ſon Royaume, & avoir, pour ainſi dire, des aſſûrances d'y être admis, s'y introduiſent eux-mêmes, & qu'après s'y être comme naturaliſez, & incorporez ſolemnellement par le Baptême, ils vivent d'une maniére conforme aux Loix qui y ſont établies, comme bons & veritables Sujets. Car, s'ils croyoient que Jeſus fût *le Meſſie*, & qu'ils le reconnuſſent pour leur Roi, mais que du reſte ils refuſaſſent d'obéïr à ſes ordres, & ne vouluſſent point qu'il regnât ſur eux, ce ſeroient des Sujets rebelles, entiérement indignes de ſon amour, & Dieu ne les juſtifieroit point en conſideration d'une Foi qui ne ſerviroit qu'à les rendre plus coupables, & qui tendroit directement à renverſer le Regne & les deſſeins du Meſſie, *Lequel*, dit St. Paul *Tit.* II. 14. *s'eſt livré lui-même pour nous, afin de nous ra-*

che-

cheter de toute iniquité, & de nous purifier pour se faire un Peuple particulierement consacré à son service, & fervent dans les bonnes œuvres. C'estpourquoi le même Apôtre dit aux Galates, (*Ch.* V. 6.) Que c'est la Foi qui sauve, mais *une Foi agissante par la Charité.* Et pour être pleinement convaincu que *la Foi sans les Oeuvres*, c'est-à-dire, denuée de ces œuvres que produit une obéïssance sincère aux commandemens & à la volonté de Jesus-Christ, ne suffit pas pour nous justifier auprès de Dieu, on n'a qu'à consulter St. Jacques qui le fait voir au long dans son Epître, *Ch.* II.

Et en effet, cela ne sauroit être autrement, car la Vie (j'entens une Vie éternelle) n'étant la recompense que de la Justice, parce que Dieu, dont les yeux sont trop purs pour faire cas de l'Iniquité, n'accorde une pareille recompense qu'à ceux-là seulement qui ne sont entachez d'aucun péché, il est impossible qu'il justifie ceux qui ne font paroître aucun amour pour la Justice, quelque Foi qu'ils puissent avoir d'ailleurs. Justifier de semblables Croyans, ç'auroit été favoriser l'Injustice, qui est si contraire à la Pureté de Dieu : ç'auroit été détruire la Loi Eternelle du Juste, laquelle est sainte, & bonne par elle-même, & dont aucun article n'a été aboli ou revoqué, ni ne peut l'être, tant

que

que Dieu sera un Dieu Saint & Juste, & l'Homme une Créature raisonnable. Comme les devoirs de cette Loi sont fondez sur la propre nature de Dieu, ils sont d'une obligation éternelle, de sorte qu'on ne peut abroger cette Loi ni dispenser les hommes de l'observer, sans changer la nature des choses, sans confondre le Juste avec l'Injuste, & sans introduire & autoriser l'irregularité, la confusion, & le désordre dans le Monde. Or ce n'est point là la fin pour laquelle Jesus-Christ a paru sur la Terre. Au contraire, il y est venu pour retirer les hommes de la depravation où ils étoient engagez, & pour s'établir un Nouveau Royaume composé de tous ceux qui voudroient reformer leur vie, & porter des fruits dignes de repentance.

La Loi éternelle du Juste est la Loi de ce Royaume aussi bien que de tout le Genre Humain, & ce sera sur cette même Loi que tous les hommes seront jugez au dernier Jour. Mais du reste ceux qui auront cru que Jesus-Christ est le Messie, qui l'auront reconnu pour leur Roi, & qui se seront appliquez sincerement à la Justice, en obéïssant à ses saintes Loix, jouïront de cet important privilege que leurs péchez passez ne leur seront point imputez, & que la Foi qu'ils auront en ce divin Sauveur, leur tien-

dra lieu d'obéïssance, lors qu'ils violeront ces Loix par fragilité & par foiblesse, lors que ceux d'entr'eux qui auront été convertis, viendront à tomber dans le péché, pourvû que d'ailleurs ils soient affamez & alterez de la Justice, ou d'une parfaite obéïssance, & qu'ils ne s'abandonnent point à des actes de rebellion contre les Loix de ce Royaume dans lequel ils sont entrez.

Et veritablement Jesus n'attendoit pas de ses Sujets une obéïssance parfaite, exempte de toute sorte de défauts. Il connoissoit fort bien notre nature, & la foiblesse de notre temperament, & c'est pour suppléer à ce défaut qu'il a été envoyé dans le Monde. D'ailleurs, une obéïssance parfaite est la Justice qu'exigeoit la Loi des Oeuvres, & sous cette Alliance, la recompense auroit été donnée comme une chose dûë, & non pas comme une grace, de sorte que ceux qui auroient été dans ce cas, n'auroient pas eu besoin de Foi pour leur tenir lieu de Justice. Ils se seroient soûtenus par eux-mêmes: Etant déja Justes, il n'auroit pas été nécessaire qu'on leur eût proposé comme une grace de croire que Jesus est *le Messie*, de le reconnoître pour leur Roi, & de devenir ses Sujets. Du reste il est aisé de voir que Jesus-Christ exige de ses Disciples qu'ils obéïssent sincerement à ses Loix: c'est

c'eſt ce qui paroît, dis-je, par les Loix qu'il donne lui-même, (à moins qu'on ne ſuppoſe qu'il publie ces Loix & en recommande la pratique, ſeulement afin qu'elles ſoient violées & foulées aux pieds) & par la ſentence qu'il prononcera lors qu'il viendra juger les hommes au dernier Jour.

La Foi qu'exigeoit l'Evangile conſiſtoit à croire, que Jeſus étoit *le Meſſie*, l'Oint que Dieu avoit promis au Monde. Parmi les Juifs (auxquels les Promeſſes & les Propheties qui regardoient le Meſſie, avoient été communiquées plus immediatement qu'à aucun autre Peuple) on avoit accoûtumé d'oindre trois ſortes de perſonnes, lors qu'on les inſtalloit dans trois Offices conſiderables, qui étoient ceux de Sacrificateur, de Prophete, & de Roi. Mais quoi que ces trois Offices ſoient attribuez à Jeſus-Chriſt dans les Saintes Ecritures, cependant il ne me ſouvient pas, que jamais il prenne lui-même le tître de Sacrificateur, ou qu'il faſſe mention d'aucune choſe qui ſe rapporte à ſa Sacrificature. Il n'appuye pas non plus beaucoup ſur ſon Office de Prophete, & n'en parle qu'une ou deux fois, comme en paſſant. Mais pour l'Evangile, ou les heureuſes nouvelles du Regne du *Meſſie*, c'eſt ce qu'il prend à tache d'annoncer au Monde, & c'eſt dequoi il fait ſa grande & ſa plus

importante affaire. Or il pressoit ainsi ce point non seulement à cause que c'étoit là ce qui s'accordoit le mieux avec l'esperance des Juifs, qui attendant leur Messie, le le representoient particulierement sous l'idée d'un puissant Roi qui viendroit à eux pour être leur Liberateur, mais encore, parce que rien ne répondoit plus directement à la fin principale de sa Venuë, qui étoit d'être Roi, & d'être reçu comme tel par ceux qui voudroient être ses Sujets dans le Royaume qu'il venoit établir. Et quoi qu'il ne s'attribuât pas directement le titre de Roi, jusques à ce qu'il fut en prison & entre les mains de *Pilate*, il est pourtant certain, que c'étoit une chose ordinaire & établie parmi les Juifs de designer *le Messie* par les titres de *Roi*, & de *Roi d'Israël*. Voyez *Jean* I. 50. *Luc* XIX. 38. comparé avec *Matth.* XXI. 9. Et *Marc* XI. 9. *Jean* XII, 13. *Matth.* XXI. 5. *Luc* XXIII. 2. comparé avec *Matth.* XXVII. 11. Et *Jean* XVIII. 33-37. *Marc* XV. 12. comparé avec *Matth.* XXVII. 22. & 42.

CHAPITRE XII.

Où l'on fait voir, que Jesus-Christ propose des Loix à ceux qui veulent être du nombre de ses Sujets, afin qu'ils s'appliquent avec soin à les observer. La même obligation est fortement inculquée dans les Ecrits des Apôtres, & clairement établie par la maniére dont Jesus-Christ lui-même jugera les hommes au Dernier Jour.

NOUS venons de prouver dans le Chapitre précedent, que pour joüir des avantages de l'Alliance de Grace, on n'est pas moins obligé de bien vivre, que de croire en Jesus-Christ. Mais pour voir plus distinctement en quoi consiste ce que doivent faire ceux qui croyent que Jesus est *le Messie*, & qui le reconnoissent pour leur Roi, afin de pouvoir être faits participans avec lui de la Gloire de son Royaume, examinons les Loix qu'il leur donne & dont il leur impose l'observation, & joignons à cet examen l'Arrêt qu'il prononcera lui-même, lors qu'étant assis sur son Thrône, ils comparoîtront devant lui, pour recevoir chacun sa Sentence de la bouche de ce juste Juge des Hommes.

Nous avons déja vû ce que ce divin Maître proposoit à croire à ses Sectateurs, en examinant pié-à-pié les Prédications qu'il a faites lui-même & celles de ses Apôtres, telles qu'elles ont été recueillies dans l'Histoire des Quatre Evangelistes & dans les *Actes des Apôtres*. Nous allons suivre la même methode, pour voir exactement & nettement, si Jesus-Christ exigeoit de ceux qui le croyoient *le Messie*, quelque autre chose que cette Foi, & ce que ce pouvoit être. Comme il est Roi, nous reconnoîtrons aux Commandemens qu'il donne, ce qu'il attend de ses Sujets, car s'il ne s'attendoit à aucune obéïssance de leur part, ses commandemens ne seroient qu'un simple jeu, & s'il n'y avoit aucune peine pour ceux qui les violeroient, ses Loix ne seroient pas les Loix d'un Roi, qui eût l'autorité de donner des ordres & le pouvoir de châtier ceux qui les enfraindroient : ce ne seroient que des paroles perduës, des discours frivoles, sans force & sans conséquence.

Nous connoîtrons donc par les Commandemens de Jesus-Christ, (s'il y en a qu'il ait prescrit lui-même) quels sont les devoirs qu'il a imposez à tous ceux qui doivent recevoir la Vie Eternelle dans son Royaume Céleste. Et en ceci nous ne saurions nous méprendre. Tout ce que nous tenons de

sa

ſa part & qui eſt ſorti de ſa propre bouche, & ſur tout lors qu'il le repete diverſes fois, en differens lieux, & en differens termes, nous devons le recevoir ſans héſiter, & ſans y faire aucune oppoſition. Je paſſerai tout ce qui a été dit par Jean Baptiſte ou par quelque autre, avant que Jeſus-Chriſt eût commencé de faire les fonctions de ſon Miniſtère, & d'annoncer publiquement les Loix de ſon Royaume.

Ce divin Docteur commença donc ſes prédications par exhorter les hommes à ſe repentir; c'eſt ce que St. Matthieu remarque expreſſément, *Chap.* IV. 17. *Depuis ce temps-là*, dit-il, *Jeſus commença à prêcher en diſant: Repentez-vous, car le Royaume des Cieux eſt proche.* Et dans St. Luc, (*Ch.* V. 32.) il dit aux Scribes & aux Phariſiens *Je ne ſuis pas venu pour appeller les Juſtes*, (car ceux qui étoient tels effectivement, bien loin d'avoir beſoin d'aſſiſtance, avoient droit à l'Arbre de Vie) *mais pour appeller les pécheurs à la Repentance.*

Dans le Sermon qu'il fit ſur la Montagne, *Luc* VI. & *Matth.* V, *&c.* il recommande à ſes Auditeurs d'être en exemple aux autres hommes par leurs bonnes œuvres: *Que votre lumiére luiſe devant les hommes, afin que voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui eſt dans les Cieux*, Matth. V. 15.

15. Et afin qu'ils pussent savoir pourquoi il étoit venu dans le Monde, & ce qu'il attendoit d'eux, il leur dit, vs. 17--20. *Ne pensez pas que je sois venu détruire la Loi, ou les Prophetes: Je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir*, ou, les rendre complets, en vous les proposant selon le sens veritable & exact qu'ils doivent avoir. C'est ce qu'il confirme d'abord: après quoi il donne une nouvelle force à tous les Préceptes de Morale, qui sont contenus dans le Vieux Testament. * *Car je vous dis en verité, que le Ciel, & la Terre passeront plûtôt que tout ce qui est dans la Loi ne soit accompli jusqu'à un seul iota & à un seul point. Celui donc qui violera l'un de ces moindres commandemens & qui apprendra aux hommes à les violer, sera le dernier*, c'est-à-dire, ne sera point admis, *dans le Royaume des Cieux*: vs. 20. *Je vous dis que si votre Justice*, c'est-à-dire, votre obéïssance à la Loi éternelle de la Justice, *n'est plus pleine & plus parfaite que celle des Scribes & des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux*. Ensuite il s'attache à prouver à ses Auditeurs ce qu'il venoit de dire au verset 17. *Qu'il étoit venu pour perfectionner la Loi*, savoir, en exposant clairement & pleinement le veritable sens qu'elle renfermoit, dégagé des interpretations corrompuës & per-

* Vers. 18, 19.

pernicieuſes des Scribes & des Phariſiens, vſ. 22-26. Ainſi il leur dit, que non ſeulement il eſt défendu de tuer, mais auſſi de ſe mettre en colére ſans ſujet, & de s'emporter à des paroles de mépris. Il leur commande de ſe reconcilier avec leurs adverſaires, & de leur vouloir du bien; & cela ſous peine d'être condamnez. Dans l'autre partie de ce Sermon, qu'on peut lire dans St. Luc *Ch.* VI. & plus au long dans St. Matthieu *Ch.* V, VI, VII. ce divin Docteur défend non ſeulement l'impureté actuelle, mais tous les deſirs déreglez, ſous peine du Feu de l'Enfer. Il défend les divorces mal fondez, & les ſermens dans la Converſation, auſſi bien que les Parjures devant les Tribunaux. Il défend de ſe vanger, de rendre le mal pour le mal, de faire parade de ſa Liberalité envers les pauvres, de ſa dévotion & de ſes Jeûnes; & d'uſer de vaines redites dans ſes Priéres. Il condamne l'avarice, le trop d'attachement aux choſes du Monde, & l'envie de juger mal d'autrui. D'un autre côté, il nous ordonne d'aimer nos Ennemis, de faire du bien à ceux qui nous haïſſent, de benir ceux qui nous perſecutent, de prier pour ceux qui nous maltraitent, de ſouffrir patiemment & avec douceur les injures qu'on nous fait, de pardonner à ceux qui nous offenſent, d'être liberaux envers ceux qui ont

besoin de notre assistance & de compatir à leurs maux. Et enfin, il ajoûte à tous ces préceptes particuliers, cette Regle générale, qu'on ne peut assez estimer : *Toutes les choses que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-les leur semblablement, car c'est là la Loi & les Prophetes*, Matth. VII. 12. Et pour faire voir qu'il recommande fortement toutes ces Loix, & qu'il attend qu'on les execute avec soin, il dit à ceux qui l'écoutent, *Luc* VI. 35. que s'ils font ce qu'il leur prescrit, *Leur* RECOMPENSE *sera très-grande*, & *qu'ils seront les Enfans du Très-haut.* Et à tout cela il joint, vers la fin de son Discours, cette déclaration solemnelle, par où il montre bien clairement, qu'on ne peut se dispenser d'executer ses ordres, *Pourquoi m'appellez-vous Seigneur, Seigneur, & ne faites point ce que je dis ?* Si vous ne m'obeïssez pas, c'est en vain que vous me reconnoissez pour *le Messie* votre Roi. *Tous ceux qui me disent, Seigneur, Seigneur, n'entreront point dans le Royaume des Cieux*, ou ne seront point les Enfans de Dieu : *mais celui qui fait la volonté de mon Père qui est aux Cieux.* Quant à ces Sujets désobéïssans, ils auront beau avoir prophetisé & fait des Miracles en mon Nom, je leur dirai au Jour du Jugement : *Retirez-vous de moi, vous qui vivez dans l'iniquité, Je ne vous connois point.*

Nous

Nous voyons dans St. Matthieu, *Ch.* XII. que quelqu'un ayant dit à Jesus, Que sa Mère & ses Frères demandoient à lui parler, *il étendit sa main sur ses Disciples, & dit: Voici ma Mère & mes Frères, car quiconque fait la volonté de mon Père qui est aux Cieux, celui-là est mon Frère, ma Sœur & ma Mère.* De sorte que ceux qui negligeoient de faire la volonté de son Père Celeste, ne pouvoient point être ses Enfans par adoption, ni participer avec Jesus-Christ à l'heritage d'une Vie éternelle.

Les Pharisiens trouvant à redire, (*Matth.* XV. & *Marc* VII.) que ses Disciples mangeassent sans avoir lavé leurs mains, il prit occasion de là de donner cette instruction à ses Apôtres : *Ne comprenez-vous pas, que tout ce qui entre du dehors dans l'homme, ne peut le souiller, parce que cela ne va pas dans son cœur, mais dans son ventre? Ce qui souille l'homme, c'est ce qui sort de l'homme même : Car c'est du dedans du Cœur des hommes que sortent les mauvaises Pensées, les Adultères, les Fornications, les Homicides, les Larcins, l'Avarice, les Méchancetez, la Fourberie, la Dissolution, l'Oeuil envieux, les Médisances, l'Orgueuil, le Dereglement *. Tous ces maux sortent du dedans & souillent l'Homme.*

Ailleurs, Jesus commande de renoncer à soi-

* Ἀφροσύνη.

à soi-même & de s'exposer aux souffrances & à toute sorte de dangers, plûtôt que de le renier : & cela sous peine de perdre son Ame, qui est d'un plus grand prix que le Monde entier. C'est ce qu'on peut voir dans St. Matthieu *Ch.* XVI. 24-27. & dans les passages paralleles, *Marc* VIII. & *Luc* IX.

Les Apôtres disputant entr'eux, qui seroit le plus grand dans le Royaume du *Messie*, Matth. XVIII. 1. voici comment Jesus termina ce differend, *Marc* IX. 35. *Si quelqu'un*, dit-il, *veut être le prémier il doit être le dernier de tous, & le serviteur de tous*; & ayant mis un Enfant au milieu d'eux, il ajoûta, *Matth.* XVIII. 3. *Je vous dis en verité, que si vous ne vous convertissez, & si vous ne devenez semblables à de petits Enfans, vous n'entrerez point dans le Royaume des Cieux.*

Matth. XVIII. 15. &c. *Si votre Frère a péché contre vous, allez lui representer sa faute en particulier entre vous & lui. S'il vous écoute, vous aurez gagné votre Frère. Mais s'il ne vous écoute point, prenez encore avec vous une ou deux personnes, afin que tout soit confirmé par l'autorité de deux ou trois temoins. Que s'il ne les écoute pas non plus, dites-le à l'Eglise: Et s'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit à votre égard comme un Payen & un Publicain.* Ensuite, vs. 21. Pierre *lui ayant dit*, *Sei-*

Seigneur, combien de fois pardonnerai-je à mon Frère, lors qu'il aura péché contre moi? Sera-ce jusques à sept fois? Et Jesus lui répondit: Je ne vous dis pas jusques à sept fois, mais jusques à septante fois sept fois. Sur cela Jesus ayant raconté la Parabole du Serviteur, qui après avoir reçu de son Maître une grace très-considerable, ne laissa pas de maltraiter son Compagnon avec la derniére rigueur, il finit par ces paroles, vs. 34 *Le Maître de ce Serviteur ému de colére, le livra entre les mains des Bourreaux, jusqu'à ce qu'il payât tout ce qu'il lui devoit. C'est ainsi que vous traitera mon Père celeste, si chacun de vous ne pardonne à son frère du fond du cœur.*

Luc X. 25. Un Docteur de la Loi lui ayant fait cette Question, *Que faut-il que je fasse pour heriter la Vie Eternelle? Jesus lui dit, Que porte la Loi, Qu'y lisez-vous?* Et le Docteur répondit: *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, de toutes vos forces, & de tout votre esprit, & votre Prochain comme vous-même.* Jesus lui dit: *Vous avez fort bien répondu: Faites cela & vous vivrez.* Ce même Docteur ayant ouï la Parabole que Notre Seigneur lui raconta du *Samaritain* charitable, fut forcé d'avoûër que celui qui avoit exercé la misericorde, étoit le *Prochain* de celui qui en avoit ressenti les effets; & Jesus le renvoya avec cet

cet ordre, vſ. 37. *Allez donc ; & faites de même.*

Luc XI. 41. *Donnez l'aumône de ce que vous avez, & toutes choſes vous ſeront pures.*

Luc XII. 15. *Ayez ſoin de vous bien garder de toute Avarice.* vſ. 22. &c. *Ne vous mettez point en peine pour votre vie, où vous trouverez dequoi manger, ni pour votre Corps, où vous trouverez dequoi vous vêtir* : N'apprehendez point de tomber dans la néceſſité : *Car il a plû à votre Père de vous donner le Royaume. Vendez ce que vous avez, & le donnez en aumône. Faites-vous des bourſes qui ne s'uſent point par le temps. Amaſſez dans le Ciel un Thréſor qui ne periſſe jamais. Car où eſt votre Thréſor, là eſt auſſi votre cœur. Que vos reins ſoient ceints, & vos lampes allumées. Et ſoyez ſemblables à ceux qui attendent que leur Maître retourne des Nôces. Heureux ces Serviteurs que le Maître à ſon arrivée trouvera veillans. Heureux le Serviteur que le Maître aura établi ſur ſa Famille, pour diſtribuer à chacun ſa meſure de bled en ſon temps, & qu'il trouvera à ſon arrivée agiſſant de la ſorte. Je vous dis en verité, qu'il l'établira ſur tous ſes biens. Mais ſi ce Serviteur dit en lui même : Mon Maître tarde à venir ; & qu'il commence à battre les Serviteurs & les Servantes, à manger, à boire & à s'enyvrer ; Le Maître de ce Serviteur viendra*

au

au jour qu'il ne s'y attend pas & à l'heure qu'il ne ſait pas: Il le ſeparera, & le traitera de même que les Infidèles. Or ce Serviteur qui aura ſû la volonté de ſon Maître, & qui néanmoins ne ſe ſera point tenu prêt, & n'aura pas fait ce qu'il deſiroit de lui, ſera battu de pluſieurs coups. Mais celui qui ne l'aura pas ſuë, & qui aura fait des choſes qui meritent châtiment, ſera moins battu. On redemandera beaucoup de celui à qui on aura donné beaucoup; & on fera rendre un plus grand compte à celui à qui on aura confié plus de choſes.

Luc XIV. 11. *Quiconque s'éleve, ſera abaiſſé; & quiconque s'abaiſſe, ſera élevé.*

Verſ. 12. *Lors que vous donnerez à dîner ou à ſouper, n'y conviez ni vos amis, ni vos frères, ni vos parens, ni vos voiſins qui ſeront riches, de peur qu'ils ne vous invitent auſſi à leur tour, & qu'ainſi ils ne vous rendent ce qu'ils avoient reçu de vous. Mais lors que vous faites un feſtin, conviez-y les pauvres, les eſtropiez, les boiteux & les aveugles: Et vous ſerez heureux de ce qu'ils n'auront pas le moyen de vous le rendre, car cela vous ſera rendu en la Reſurrection des Juſtes.*

Verſ. 33. *Ainſi quiconque d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il a, ne peut être mon Diſciple.*

Luc XVI. 9. *Je vous dis: Faites-vous des*

amis

amis des Richesses iniques, afin que lors que vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les Tabernacles éternels. Si vous n'avez été fidèl s dans les richesses iuiques, qui voudra vous confier les veritables? Et si vous n'avez pas été fidèles dans un bien étranger, qui vous donnera le vôtre propre?

Luc XVII. 3. *Si votre Frère péche contre vous, reprenez-le; & s'il se repent, pardonnez-lui. Et s'il péche contre vous sept fois le jour, & que sept fois le jour il revienne vous trouver, & vous dise, Je me répens, pardonnez-lui.*

Luc XVIII. 1. *Il leur dit aussi une parabole pour faire voir qu'il faut toûjours prier, & ne se lasser point de le faire.*

Vers. 18. *Un homme de qualité lui vint faire cette demande: Maître, que faut-il que je fasse pour acquerir la Vie Eternelle? Et Jesus lui répondit:* * *Si vous voulez entrer dans la Vie, gardez les commandemens. Quels commandemens, lui dit-il? Jesus lui dit: Vous ne tuerez point; Vous ne commettrez point d'adultère; Vous ne déroberez point; Vous ne direz point de faux temoignage;* † *Vous ne ferez tort à personne; Honorez votre Père & votre Mère; & Aimez votre Prochain comme vous-même. Il lui répondit: J'ai gardé tous ces Commandemens dès ma jeunesse. Et* ‡ *Jesus jet-*

* *Matth.* XIX. 16. &c. † *Marc* X. 19. ‡ *Marc* X. 21.

jettant la vûë sur lui, l'aima, & lui dit: Il vous manque encore une chose. Allez, vendez tout ce que vous avez, & le donnez aux Pauvres, & vous aurez un thresor dans le Ciel: puis venez, & suivez-moi. Pour bien entendre ce Passage, il faut remarquer, que ce Jenne-homme demande à Notre Seigneur ce qu'il doit faire pour être actuellement admis dans le Royaume du *Messie*. C'étoit une opinion reçue parmi les Juifs, que, lors que *le Messie* viendroit, ceux de leur Nation qui le recevroient, ne mourroient point, mais qu'ils jouïroient avec lui d'une vie éternelle, aussi bien que ceux qui seroient déja morts, lesquels ce divin Seigneur rappelleroit alors à la vie. Cela posé, Jesus-Christ voulant répondre à la Demande de ce Jeune-homme, lui dit, que pour obtenir la Vie Eternelle dans le Royaume du *Messie*, il faut qu'il garde les Commandemens. Et ayant fait sur cela une énumeration des principaux Préceptes de la Loi, le Jeune-homme lui dît, qu'il les avoit observez dès sa jeunesse. Et à cause de cela, dit le Texte, Jesus eût de l'amour pour lui. Mais ce divin Seigneur voulant éprouver s'il croyoit veritablement qu'il fût *le Messie*, & s'il étoit résolu à le reconnoître pour son Roi, & à lui obéir en cette qualité, il lui ordonne de donner aux Pauvres tout ce qu'il

a, & de venir ensuite après lui; & il lui déclare qu'en ce cas-là il aura un thrésor dans les Cieux. Tel est, à mon avis, le sens de ce Passage. Ainsi, l'on ne doit pas regarder l'ordre que Jesus-Christ donne à ce Jeune-homme, de vendre tout ce qu'il a, & de le donner aux Pauvres, comme une Loi générale & constante de son Royaume, mais comme un commandement particulier qu'il lui fait pour l'éprouver, afin de voir s'il croyoit veritablement qu'il fût *le Messie*, & s'il étoit prêt à executer ses Ordres, & à quitter tout pour le suivre, lors que lui qui étoit son Roi, lui ordonnoit de le faire.

Aussi voyons-nous dans St. Luc, *Ch.* XIX. 14. que Notre Seigneur parlant des Juifs qui ne le recevoient pas en qualité de *Messie*, leur met ces paroles dans la bouche: *Nous ne voulons point que Celui-ci regne sur nous.* Ce qui fait voir, qu'il ne suffit pas de croire, que Jesus est *le Messie*, si nous n'obéïssons en même temps à ses Loix, & ne le recevons pour notre Roi, afin qu'il regne actuellement sur nous.

Nous voyons dans St. Matth. *Chap.* XXII. 11-13 qu'on jetta dans les Ténebres exterieures celui qui n'avoit point de Robe nuptiale, quoi qu'il eût été convié aux Nôces & qu'il y fût venu. Il est visible que par cette *Robe Nuptiale* il faut entendre ici les

bon-

bonnes œuvres. Cette Robe qui est d'un fin lin, pur & éclattant, comme dit S. Jean dans l'Apocalypse *Ch.* XIX. 8. *ce sont les* * *actions justes des Saints*; ou, comme s'en exprime S. Paul *Eph.* IV. 1. *c'est une conduite digne de la vocation à laquelle nous avons été appellez.* Cela paroît par la Parabole même: *Le Royaume des Cieux*, dit Notre Seigneur, vs. 2. *est semblable à un Roi qui voulut faire les nôces de son Fils.* Or entre ceux qui furent conviez il distingue trois sortes de personnes. 1. Ceux qui furent conviez, & qui ne vinrent point, c'est-à-dire, Ceux à qui l'on annonça l'Evangile, cette heureuse nouvelle du Royaume de Dieu, mais qui ne crurent point. 2. Ceux qui vinrent aux Nôces, mais qui n'avoient point de Robe Nuptiale, c'est-à-dire, Qui croyoient bien que Jesus étoit *le Messie*, mais qui n'étoient point revêtus, pour ainsi dire, d'une veritable repentance & d'un sincere amendement de vie, qui n'étoient point ornez de ces vertus, dont St. Paul recommande la pratique dans son Epître aux Colossiens *Ch.* III. vs. 12. *&c.* 3. Enfin Jesus-Christ parle dans cette Parabole de ceux qui furent invitez aux Nôces, qui y vinrent, & qui eurent une Robe Nuptiale, Qui écouterent l'Evangile, qui reçurent le Seigneur Jesus

* Δικαιώματα.

pour *le Messie*; & obéïrent sincerement à ses Loix. Ces trois differens ordres de personnes sont désignez clairement dans cet endroit; & il n'y eut que les derniers qui eurent l'avantage d'être admis dans le Royaume qui leur étoit préparé.

Matth. XXIII. 8. &c. *Ne vous faites point appeller Maîtres, parce que vous n'avez qu'un seul Maître, qui est le Messie, & que vous êtes tous Frères. N'appellez personne sur la terre votre Père, parce que vous n'avez qu'un Père, qui est dans les Cieux. Celui qui est le plus grand parmi vous, sera le serviteur des autres. Car quiconque s'élevera sera abaissé; & quiconque s'abaissera, sera élevé.*

Luc XXI. 34. *Prenez garde à vous, de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes & du vin, & par les inquiétudes de cette vie.*

Luc XXII. 25. *Jesus leur dit: Les Rois des Nations les traitent avec empire; & ceux qui ont autorité sur elles, en sont appellez les Bienfaicteurs. Qu'il n'en soit pas de même parmi vous. Mais que celui qui est le plus grand, devienne comme le moindre; & celui qui gouverne, comme celui qui sert.*

Jean XIII 34. *Je vous donne un commandement nouveau, de vous aimer les uns les autres, afin que vous vous entr'aimiez comme je vous ai aimez. C'est à cela que tous connoîtront*

tront que vous êtes mes Disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres. Ce Commandement de s'aimer l'un l'autre, est encore repeté dans le Chapitre XV. *vs.* 12. & 17.

Jean XIV. 15. *Si vous m'aimez, gardez mes commandemens.* Vers. 21. *Celui qui a reçu mes Commandemens, & qui les garde, est celui-là qui m'aime. Et celui qui m'aime, sera aimé de mon Père: je l'aimerai aussi, & je me découvrirai à lui.* Vers. 23. *Si quelqu'un m'aime, il gardera ma parole.* Vers. 24. *Celui qui ne m'aime point, ne garde point mes paroles.*

Jean XV. 8. *La gloire de mon Père est que vous rapportiez beaucoup de fruits: C'est par-là que vous serez mes Disciples.* Vers. 14. *Vous serez mes Amis, si vous faites ce que je vous commande.*

Par tout ce que nous venons de voir, il paroît, que Jesus-Christ n'a pas seulement confirmé la Loi Morale, & demêlé ses Préceptes d'avec les fausses explications des Scribes & des Pharisiens, en faisant voir quelle est leur veritable étenduë, & l'obligation où l'on est de les observer : mais qu'outre cela il impose, par occasion, à ses Disciples la nécessité d'obeïr à la plûpart des préceptes qu'il leur donne de nouveau, en leur proposant des recompenses

& des châtimens dans l'autre Monde, qui surpassent tout ce qu'on en sauroit dire, selon qu'ils seront exacts observateurs, ou violateurs de ces ordres. Et il n'y a, je pense, aucun devoir de Morale, que ce divin Seigneur ou ses Apôtres n'ayent recommandé quelque part à ceux qui voudront faire profession de sa Doctrine, & même à diverses reprises, & en termes formels. Peut-on dire, après cela, que c'est pour néant que Jesus exhorte ses Disciples avec tant d'instance à porter des fruits? Dira-t-on que ces Disciples peuvent regarder comme une chose indifferente les Commandemens, qui leur sont donnez par ce saint Docteur qu'ils reconnoissent pour leur Roi, ou Que leur bonheur ou leur malheur ne dépend pas entiérement du soin qu'ils auront d'obéïr à ses ordres, ou du mépris qu'ils en feront? A la verité l'on exigeoit d'eux, qu'ils crussent que Jesus étoit *le Messie*, en leur promettant par grace que cette Foi leur seroit imputée à Justice, & suppléeroit à ce qui leur manquoit du côté de l'obéïssance: mais la Justice ou l'obeïssance parfaite à la Loi de Dieu, qui étoit originairement le grand but où ils devoient tendre, de sorte que s'ils eussent pû remplir exactement tous les devoirs de la Loi, ils n'auroient point eû besoin de cette Grace qui leur étoit accordée

dée pour recompense de leur Foi, & ils auroient obtenu la Vie éternelle après la Résurrection, comme une chose qui leur auroit été dûë en vertu d'une Alliance précedente, qu'on nomme l'Alliance des Oeuvres, de laquelle les préceptes n'avoient jamais été abrogez, quoi que la rigueur en eût été diminuée. Les devoirs prescrits par cette Alliance, étoient toûjours des devoirs. Ils n'avoient jamais cessé d'obliger; & jamais on n'avoit eû la liberté de les negliger volontairement. Mais à ceux qui recevoient *Jesus*, le *Messie* promis, pour leur Roi, Dieu leur accordoit le pardon de leurs transgressions précedentes, & leur promettoit que les fautes où ils pourroient tomber à l'avenir, ne leur seroient point imputées, si renonçant à leurs prémiers dereglemens, ils entroient dans son Royaume & continuoient de vivre comme ses Sujets, avec une résolution constante d'obéir à ses Loix, & une application actuelle à s'acquiter de cet important devoir. Ainsi, l'on doit toûjours tâcher sincerement d'acquerir la Justice qui consiste dans une obéïssance parfaite, exempte de tout péché. Et il n'est promis nulle part, que ceux qui persistent à désobéïr volontairement aux Loix de Jesus-Christ, seront admis au bonheur éternel dont on jouïra dans son Royaume, quel-

que fortement qu'ils croyent en lui.

On ne peut douter, qu'une obéïssance sincere aux Commandemens de Dieu, ne soit une Condition de la Nouvelle Alliance, aussi bien que la Foi : on ne peut, dis-je, faire scrupule de lui donner ce nom, tout de même qu'à la Foi, si l'on prend la peine de lire le Sermon que Jesus-Christ fit sur la Montagne, pour ne pas parler des autres endroits de l'Evangile, qui établissent clairement la même chose. Car, je vous prie, peut-on voir rien de plus exprès que ces paroles de Notre Seigneur? *Matth.* VI. 14. Si *vous pardonnez aux hommes les fautes qu'ils font contre vous, votre Père céleste vous pardonnera aussi. Mais* SI *vous ne leur pardonnez point leurs fautes, votre Père ne vous pardonnera point aussi les vôtres.* Et *Jean* XIII. 17. *Si vous savez ces choses, vous êtes heureux*; POURVU QUE *vous les pratiquiez.* C'est-là une condition si indispensable de la Nouvelle Alliance, que, si l'on neglige de la remplir, la Foi ne servira de rien, & ne sera point acceptée, s'il en faut croire Notre Seigneur, qui sans doute n'ignore pas à quelles conditions il doit donner la Vie aux hommes. *Pourquoi*, dit-il, (*Luc* VI. 46.) *m'appellez-vous Seigneur, Seigneur, & ne faites pas ce que je vous dis?* D'où il paroît que ce n'est pas assez de croi-

re

re qu'il est *le Messie*, *le Seigneur*, si l'on ne lui obéit. Or que ceux dont Jesus-Christ parle dans cet endroit, fussent du nombre des Croyans, c'est ce qui paroît par un passage parallele qui se trouve dans S. *Matth.* *Ch.* VII. 21--23. où ce divin Seigneur s'exprime ainsi: *Tous ceux qui me disent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le Royaume des Cieux: mais celui-là y entrera qui fait la volonté de mon Père qui est dans les Cieux.* Aucun de ceux qui seront rebelles aux ordres de Jesus-Christ n'y sera admis, quoi qu'ils ayent crû en lui jusqu'à pouvoir faire des Miracles en son Nom, comme il le déclare lui-même dans les paroles suivantes: *Plusieurs diront en ce jour-là: Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophetisé en votre Nom, n'avons-nous pas chassé les Démons en votre Nom; & n'avons-nous pas fait plusieurs Miracles en votre Nom? Et alors je leur dirai hautement: Je ne vous ai jamais connus, Retirez-vous de moi, vous qui vivez dans l'iniquité.*

Lors que les Apôtres prêchent l'Evangile du *Messie*, ils joignent aussi, pour l'ordinaire, cette partie de la Nouvelle Alliance qui consiste dans l'exercice de la Vertu, avec la Doctrine de la Foi.

Ainsi dans le premier Sermon que S. Pierre fit aux Juifs, (*Act.* II.) ses Auditeurs a-

yant été touchez de componction en leur cœur, & s'étant écriez, *Que ferons-nous?* ce Saint Apôtre leur dit, vſ. 38. REPENTEZ-VOUS, *& que chacun de vous ſoit baptiſé au nom de Jeſus-Chriſt, pour obtenir la remiſſion de vos péchez.* Il leur dit encore la même choſe dans le Diſcours ſuivant, *Act.* III. 26. *C'eſt pour vous premiérement que Dieu ayant ſuſcité ſon Fils Jeſus, l'a envoyé pour vous bénir.* Et comment cela? EN RETIRANT CHACUN DE VOUS DE VOS MECHANCETEZ.

Les Apôtres prêchent la même Doctrine au Souverain Sacrificateur & aux Conducteurs des Juifs, comme on le voit dans le Chapitre V. des *Actes*, vſ. 30, &c. *Le Dieu de nos Pères*, diſent-ils, *a reſſuſcité Jeſus, que vous avez fait mourir, le pendant à une Croix. C'eſt lui que Dieu a élevé par ſa droite, pour être le Prince & le Sauveur, pour donner à Iſraël* LA REPENTANCE, *& la Remiſſion des péchez: Et nous ſommes les témoins de ce que nous vous diſons, & le Saint Eſprit que Dieu a donné à tous ceux qui lui obéïſſent, l'eſt auſſi avec nous.*

S. Paul dit auſſi aux Atheniens (Act. XVII. 30.) Que maintenant ſous l'Evangile *Dieu ordonne à tous les hommes & en tous lieux de* SE REPENTIR.

Le même Apôtre dans le dernier Entre-

tien

tien qu'il eut avec les Anciens de l'Eglise d'*Ephese* (Act. XX. 20.) déclare qu'il leur a enseigné tout ce qui est nécessaire à salut. *Je ne vous ai rien caché*, leur dit-il, *de tout ce qui vous pouvoit être utile, rien ne m'ayant empêché de vous l'annoncer & de vous en instruire en public & en particulier, prêchant aux Juifs & aux Gentils.* Après quoi il ajoûte un abregé de ce qu'il leur a prêché, qui est, LA REPENTANCE *envers Dieu, & la Foi en Notre Seigneur Jesus le Messie.* Ainsi le précis & la substance de l'Evangile que S. Paul prêchoit aux hommes, & tout ce qu'il connoissoit de nécessaire à salut, c'étoit, *de se repentir, & de croire que Jesus étoit le Messie.* Et après avoir fait cette déclaration aux Anciens de l'Eglise d'Ephese, qu'il ne devoit plus voir, il leur dit le dernier adieu en ces termes, vs. 32. *Et maintenant, mes Frères, je vous recommande à Dieu & à la parole de sa Grace: qui est puissant pour achever de vous édifier, & pour vous donner un héritage avec tous ceux qui sont sanctifiez.* S. Paul parle dans cet endroit d'un héritage, dont la parole ou l'alliance de Grace procure la possession; mais ce n'est qu'à ceux qui sont *sanctifiez.*

Act. XXIV. 24. *Lors que Felix fit venir Paul*, afin d'écouter, avec sa Femme *Drusille, ce qu'il avoit à leur dire de la Foi en Jesus-*

fus-Christ, cet Apôtre se mit à discourir de la *Justice*, de la *Temperance*, (devoirs qui comprennent ce que nous devons aux autres, & ce que nous nous devons à nous-mêmes) & du Jugement à venir, jusque-là qu'il jetta la frayeur dans l'ame de Félix. Il paroît par-là, que *la Temperance* & *la Justice* faisoient une partie essentielle & fondamentale de la Religion que S Paul professoit, & que ces vertus étoient comprises sous la Foi qu'il prêchoit aux hommes. Que si nous ne trouvons pas, qu'il presse par tout les devoirs de la Loi Morale, il faut se ressouvenir, que la plûpart des Sermons que nous avons de lui, ont été faits à des Juifs dans leurs propres Synagogues. Or comme les Juifs reconnoissent qu'ils sont obligez d'obéïr à tous les Préceptes de la Loi, si cet Apôtre se fût attaché à leur recommander l'observation de ces préceptes, ils auroient pris cela en mauvaise part, comme s'il les eût soupçonnez de n'avoir pas autant de zèle pour la Loi que lui-même. Ainsi ce n'étoit pas sans raison que ce Saint Apôtre traitoit principalement dans ses Discours des choses que les Juifs ne connoissoient pas encore, & pour lesquelles ils avoient de l'aversion, c'est-à-dire, de ce qui regardoit Jesus, lequel il tâchoit de leur faire connoître pour *le Messie* qui leur avoit été promis,

mis, afin de le leur faire recevoir en cette qualité. Mais pour ſavoir ce que S. Paul prêchoit en général, il ne faut que voir le Chapitre XXVI. des *Actes*, ſi nous voulons bien en croire cet Apôtre, qui faiſant dans cet endroit un portrait de ſa Vie & de ſa Doctrine au Roi *Agrippa*, lui dit, vſ. 20. *J'ai annoncé à ceux de Damas, & enſuite dans Jeruſalem, dans toute la Judée, & aux Gentils, qu'ils ſe repentiſſent & ſe convertiſſent à Dieu, en faiſant des œuvres convenables à la Repentance.*

Ainſi nous voyons par les Prédications de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres, que ce divin Seigneur obligeoit ceux qui croyoient qu'il étoit le Meſſie, & qui le reconnoiſſoient pour leur Seigneur & leur Liberateur, à vivre d'une maniére conforme à ſes Loix; & que (bien que leurs péchez leur duſſent être pardonnez en conſideration de ce qu'ils devenoient ſes Sujets par la Foi qu'ils avoient en lui comme au veritable Meſſie) cependant il n'avoüera point pour ſes Diſciples ceux qui ne renonceront pas à leurs prémiers déreglemens, pour obéir ſincerement à ſes ordres; & que, bien loin de les admettre à la poſſeſſion de la Vie Eternelle, comme de veritables Citoyens de la *Nouvelle Jeruſalem*, il les abandonnera aux ſupplices que doivent ſouffrir ceux qui vivent

vent dans l'iniquité. Il a suffisamment déclaré en qualité de Legislateur ce qu'il attend de ceux qui voudront être ses Disciples. Mais afin qu'ils ne puissent point s'abuser, en expliquant mal la doctrine de la Foi, & en faisant un mauvais usage de la Grace, de la Remission des Péchez, & du Salut qu'on peut obtenir par son moyen, (ce qui étoit le grand but de sa Venuë) il leur dit plus d'une fois, pour quelles fautes d'omission & pour quels péchez actuels il condamnera à la mort ceux-là même qui l'auront confessé, & qui auront fait des Miracles en son Nom, lors que paroissant sur un Tribunal tout brillant des marques de sa Grandeur il viendra à la fin du Monde, pour rendre à chacun selon ce qu'il aura FAIT dans cette Vie.

Le prémier endroit où Jesus-Christ fait mention du Jour du Jugement, c'est au Chapitre V. de S. Jean vs. 28. & 29. en ces termes: *Le temps viendra que tous ceux qui sont dans les sepulchres entendront sa voix* (du Fils de Dieu) *& sortiront, savoir, Ceux qui auront* BIEN FAIT *pour ressusciter à la vie, & Ceux qui auront* MAL FAIT *pour ressusciter à leur condamnation:* De sorte que ce qui met de la distinction entre les hommes, si nous en croyons Notre Seigneur, c'est d'avoir *fait ou bien ou mal.* Et il propose ensuite lui-

même

même la raison pourquoi il faut qu'il condamne ceux qui *ont mal vêcu* : *Je ne puis*, dit-il vs. 30. *rien faire de moi-même. Je juge selon ce que j'entens : Et mon jugement est juste, parce que je ne recherche pas ma volonté propre, mais la volonté de mon Père qui m'a envoyé.* Il ne sauroit juger de lui-même. Il n'a le pouvoir de juger , qu'en vertu de la commission qu'il en a reçû du Père, à la volonté duquel il se conforme dans ses Jugemens, & qui a les yeux trop purs pour admettre aucune personne injuste dans le Royaume des Cieux.

Notre Seigneur Jesus-Christ parlant encore de ce dernier Jour (*Matth.* VII. 22, 23.) rapporte la sentence de condamnation qu'il prononcera alors, en ces termes : *Retirez-vous de moi, vous qui* VIVEZ DANS L'INIQUITE'. La Foi supplée au defaut des actions dans ceux qui touchez d'une veritable repentanee obéïssent sincerement à la volonté de Dieu ; & ainsi c'est par un pur effet de la Grace qu'ils sont rendus Justes. Mais nous pouvons remarquer, que personne n'est condamné ou puni pour n'avoir pas crû, mais seulement pour avoir mal vêcu. C'est contre *ceux qui vivent dans l'Iniquité* que la Sentence sera prononcée.

Matth. XIII. 41. *A la fin du Monde le Fils de l'Homme enverra ses Anges, qui ramasseront & enleveront hors de son Royaume tous*

ceux qui ſont des occaſions de chute & de ſcandale, & ceux qui COMMETTENT L'INIQUITE'; *& ils les précipiteront dans la Fournaiſe du Feu. C'eſt là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.* Et encore au vſ. 49. *Les Anges viendront, & ſepareront les* ME'CHANS *du milieu des* JUSTES; *& ils les jetteront dans la Fournaiſe du Feu.*

Matth. XVI. 24. *Le Fils de l'Homme doit venir dans la Gloire de ſon Père avec ſes Anges; & alors il rendra à chacun* SELON SES OEUVRES.

Luc XIII. 26. *Alors vous commencerez à dire : Nous avons bû & mangé en votre préſence, & vous avez enſeigné dans nos places publiques. Et il répondra : Je vous dis que je ne ſai d'où vous êtes : Retirez-vous de moi, vous tous qui* VIVEZ DANS L'INIQUITE'.

Matth. XXV. 31-46. *Quand le Fils de l'Homme viendra dans ſa Majeſté, toutes les Nations de la Terre étant aſſemblées devant lui, il mettra les Brebis à ſa droite, & les Boucs à ſa gauche. Et alors le Roi dira à ceux qui ſeront à ſa droite : Venez, vous qui avez été benis par mon Père, poſſedez comme votre héritage le Royaume qui vous a été préparé dès le commencement du Monde. Car j'ai eû faim, & vous m'avez donné à manger : j'ai eû ſoif, & vous m'avez donné à boire : j'ai été étran-*

ger, & vous m'avez logé: j'ai été ſans habits, & vous m'avez revêtu: j'ai été malade, & vous m'avez viſité: j'ai été en priſon, & vous m'êtes venu voir. Alors les Juſtes lui diront: Seigneur, quand eſt-ce que nous vous avons vû avoir faim, & que nous vous avons donné à manger? &c. &c. *Et le Roi leur répondra: Je vous dis en verité, qu'entant que vous avez rendu ces devoirs de charité aux moindres de mes Frères, c'eſt à moi-même que vous les avez rendus. Il dira enſuite à ceux qui ſeront à ſa gauche: Retirez vous de moi, Maudits, & allez au Feu éternel, qui a été préparé pour le Diable & pour ſes Anges. Car j'ai eû faim & vous ne m'avez pas donné à manger: j'ai eû ſoif, & vous ne m'avez pas donné à boire: j'ai été étranger, & vous ne m'avez pas logé: j'ai été ſans habits, & vous ne m'avez pas revêtu: j'ai été malade, & en priſon, & vous ne m'avez pas viſité. Oui, entant que vous avez manqué à rendre ces aſſiſtances aux moindres de ces petits, vous avez manqué de me les rendre à moi-même. Et ceux-ci,* ajoûte enfin Jeſus-Chriſt, *iront dans le Supplice Eternel, mais les Juſtes dans la Vie Eternelle.*

Voilà, je penſe, tous les endroits où Notre Seigneur fait mention du Jugement Dernier, ou dans leſquels il décrit la maniére dont il procedera dans ce Jour ſolemnel. Et c'eſt une choſe remarquable, com-

mé nous l'avons déja inſinué, que dans tous ces Paſſages la Sentence tombe toûjours ſur ce qu'on a fait, ou manqué de faire, ſans qu'il y ſoit parlé en aucune ſorte de ce qu'on a crû, ou refuſé de croire. Ce n'eſt pas qu'aucun de ceux à qui l'Evangile a été prêché, doive être ſauvé, ſans croire que Jeſus eſt *le Meſſie* : Car tous étant pécheurs & violateurs de la Loi, & par conſéquent injuſtes, ils ſont tous ſujets à la condamnation, à moins qu'ils ne croyent, & ne ſoient juſtifiez par Grace à cauſe de cette Foi que Dieu leur impute à Juſtice. Mais les autres hommes, à qui l'Evangile n'a pas été prêché, étant deſtituez de ce ſecours qui pourroit couvrir leurs péchez, doivent répondre de toutes leurs actions : s'ils viennent à tranſgreſſer la Loi, ils ſeront condamnez, en vertu de cette même Loi, parce qu'ils ne l'ont pas obſervée avec une entiére exactitude ; & non pas parce qu'ils ont manqué de Foi. Ce ne ſera pas pour leur Incredulité qu'ils ſeront punis, quoi que ce ſoit faute de Foi que leurs péchez ne ſont point couverts, & qu'ils ſoient expoſez à la condamnation que la Loi prononce contre tous les Injuſtes, par cela même que ce ſecours leur manque.

CHA-

CHAPITRE XIII.

Comment on pouvoit être sauvé avant la Venuë de Jesus-Christ, puis que ce n'est qu'en croyant que Jesus est le Messie, qu'on peut obtenir le Salut.

ICI se présente une Difficulté qu'on a accoûtumé de faire, à propos de ce que nous venons d'établir, *Que ce n'est que par la Foi en Jesus-Christ qu'on obtient le Salut* : „ Car, „ *dit-on*, si tous les Pécheurs doivent être „ condamnez, excepté ceux qui par un pur „ effet de la Grace de Dieu sont justifiez „ devant lui, parce qu'ils croyent que Je„ sus est *le Messie*, & qu'ils le reconnois„ sent pour leur Roi, auquel ils sont réso„ lus d'obéïr de tout leur pouvoir, Que de„ viendront tous les hommes qui vivoient „ avant le temps de Notre Seigneur, les„ quels n'ayant jamais entendu parler de son „ Nom, ne pouvoient point, par consé„ quent, croire en lui ? La Réponse qu'on doit faire à cette Question, est si aisée à trouver, & si naturelle, qu'on devroit s'étonner, qu'une telle Difficulté pût paroître considerable à quiconque fait usage de la Raison. On n'a jamais exigé de personne, qu'il crût ce qui ne lui a point été proposé à croire, ou du moins on ne peut le faire

avec justice. Avant l'accomplissement du temps auquel Dieu avoit déterminé dans le Conseil de sa propre Sagesse d'envoyer son Fils au Monde, il avoit promis, en diverses occasions & en diverses maniéres, au Peuple d'Israël une Personne Extraordinaire, qui sortant du milieu d'eux, seroit leur Conducteur & leur Liberateur. Il avoit marqué, dans diverses Propheties, le temps de sa Venuë, & d'autres Circonstances touchant sa Naissance, sa Vie, & sa Personne; & cela, d'une maniére si particularisée & si distincte, que cette Personne étoit expressément connuë & attenduë des Juifs sous le Nom de *Messie*, ou d'Oint : titre qui lui est donné dans quelques-unes de ces Propheties. Cela posé, tout ce que les Juifs étoient obligez de faire, avant que cette Personne Extraordinaire parût dans le Monde, c'étoit de croire ce que Dieu leur avoit revelé, d'attendre avec une entiére confiance l'accomplissement de sa Promesse, & d'être persuadez, que selon l'engagement où il étoit entré, il leur enverroit en son temps *le Messie*, cet Oint du Seigneur, ce Roi, ce Sauveur, & ce Liberateur qui leur avoit été promis. Ajoûter ainsi foi aux Promesses de Dieu, & avoir une telle confiance en sa Parole & en sa Fidelité, c'est s'acquiter envers lui d'un de-

voir

voir qu'il reçoit avec plaisir de notre part, comme une grande marque de l'hommage que de pauvres & de miserables Créatures comme nous, peuvent rendre à sa Bonté & à sa Veracité, aussi bien qu'à sa Puissance & à sa Sagesse: Dieu, dis-je, considerant dans cette vûë cette assûrance que nous avons en lui, l'accepte comme une reconnoissance de notre part de sa Providence particuliere, & de sa Benignité envers nous. C'est pourquoi J. C. nous dit dans son Evangile selon S. *Jean*, Ch. XII. 44. *Celui qui croit en moi, ne croit pas en moi, mais en celui qui m'a envoyé.*

Les Ouvrages de la Nature donnent à connoître la Sagesse & la Puissance de Dieu: mais le soin qu'il prend du Genre Humain & qui éclate sur tout dans les promesses qu'il leur fait, ce soin particulier fait paroître la Bonté & la tendresse qu'il a pour eux, & les engage, par conséquent, à avoir de l'amour & de l'affection pour lui. Cette offrande d'un Cœur pénétré de soûmission & de zèle pour ce bon Dieu, est le plus agréable Tribut que nous puissions lui payer, c'est le fondement de la véritable Dévotion, & l'ame, pour ainsi dire, de tout Culte Religieux. Nous avons, dans la personne d'Abraham, un exemple qui fait voir combien Dieu estime cette soûmission à sa Parole, & cette pleine confiance qu'on

recompensera ceux qui le cherchent. Il doit être persuadé que Dieu est misericordieux & plein de bonne volonté envers ceux qui s'appliquent à lui obéïr, & qui sont assûrez qu'il recompense ceux qui se confient en lui, sur quelque fondement qu'ils appuyent leur confiance, en consideration de ce qu'ils ont été instruits par la lumiére de la Nature à attendre de sa Bonté, ou de ce qui leur a été revelé de sa douce Misericorde, par des Promesses particulieres. Or de peur que nous ne prenions mal ce que Saint Paul pense de cette Foi, sans laquelle nous ne saurions plairre à Dieu, & par où les Saints du Vieux Testament se sont rendus si recommandables, cet Apôtre en met la Description à la tête du Catalogue de ceux qui se sont distinguez par leur Foi, & qu'il propose pour modelle aux Fidèles *Hébreux* au milieu des persecutions auxquelles ils étoient actuellement exposez : afin de les encourager par-là à persister dans la confiance où ils étoient d'être délivrez par la venuë de Jesus-Christ, & dans la foi qu'ils ajoûtoient aux promesses de l'Evangile, à ne pas abandonner l'esperance qui leur étoit proposée ; & à ne point renoncer à la profession du Christianisme. Il paroît clairement, que c'étoit-là le dessein de Saint Paul, par tout ce qu'il leur dit dans le Chapitre précedent, vs. 35-38.

Ne perdez donc pas la confiance que vous avez, qui doit être recompensée d'un grand prix. Car vous avez grand besoin de perseverance, (c'est ce qu'emporte le mot Grec * qui est employé dans ce passage, & que nos Traducteurs ont rendu par celui de *patience*, Voy. *Luc* VIII. 15.) *afin qu'après avoir fait la volonté de Dieu, vous puissiez obtenir les biens qui vous sont promis : car encore un peu de temps, & celui qui doit venir, viendra, & ne tardera point. Or le Juste vivra de Foi. Mais si quelqu'un se retire, mon ame ne prendra point plaisir en lui.*

Les Exemples de Foi que St. Paul propose dans la suite, (*Chap.* XI.) montrent évidemment que la Foi, qui rendit ces Fidèles du Vieux Testament agréables à Dieu, n'étoit autre chose qu'une ferme confiance en la Bonté & en la Fidélité de Dieu, laquelle les portoit à attendre de sa liberalité certains avantages, que la Lumiére de la Nature, ou des promesses particuliéres leur avoient donné sujet d'esperer. Et voici de quelle utilité étoit cette Foi auprès de Dieu : *C'est par la Foi*, dit notre Apôtre vs. 4. *qu'Abel offrit à Dieu un plus excellent Sacrifice que Caïn, & qu'il fut déclaré Juste.* Vers. 5. *Par la Foi Enoch a été enlevé du Monde, afin qu'il ne mourût pas : Car avant*

* Ὑπομονή.

qu'il fût enlevé, il a remporté ce temoignage d'avoir été agréable à Dieu. Verſ. 7. *Noé ayant été divinement averti de ce qu'on ne voyoit point encore*; & profitant prudemment de cet avis, *il bâtit par Foi une Arche, afin de ſauver ſa Famille, & en la bâtiſſant il condamna le Monde, & devint héritier de la Juſtice qui naît de la Foi.* Et dans le verſet onziéme nous voyons diſtinctement ce que Dieu acceptoit & recompenſoit ſi favorablement en la perſonne de ces prémiers Fidèles: *C'eſt auſſi par la Foi*; dit S. Paul, *que Sara étant ſterile, reçut la vertu de concevoir un fruit dans ſon ſein, & qu'elle eut un Fils lors qu'elle n'étoit plus en âge d'en avoir.* Et voici comment elle obtint cette faveur de Dieu: c'eſt, continuë cet Apôtre, *parce qu'elle crut fidèle & veritable celui qui le lui avoit promis.* Il s'enſuit de là, que ceux qui étoient agréables à Dieu, & qu'il recevoit en grace avant la Venuë de Jeſus-Chriſt, jouïſſoient de cet avantage par cela ſeulement qu'ils ajoûtoient foi aux Promeſſes de Dieu, & qu'ils ſe confioient en ſa Bonté, à proportion de ce qu'il leur en avoit fait connoître. Car St. Paul nous dit enſuite, vſ. 13. *Tous ceux-là ſont morts en la Foi, n'ayant point reçu* (l'accompliſſement) *des promeſſes, mais les ayant vûës de loin, cruës & embraſſées.* C'étoit-là

tout

tout ce qu'on exigeoit d'eux, *ſavoir*, qu'ils fuſſent perſuadez de la verité des promeſſes qui leur étoient addreſſées, & qu'ils les acceptaſſent. Ils ne pouvoient pas *croire* au delà de ce qui leur étoit propoſé à croire, ni *embraſſer* au delà de ce qui leur étoit revelé, conformément aux Promeſſes qui leur avoient été faites, & aux Diſpenſations ſous leſquelles ils vivoient. Or ſi la Foi qu'ils ajoûtoient à des choſes qu'ils ne voyoient qu'en éloignement, Si la confiance qu'ils mettoient en Dieu à l'occaſion des Promeſſes qu'il leur faiſoit en ce temps-là, Si la croyance où ils étoient que *le Meſſie* viendroit un jour, Si tout cela, dis-je, ſuffiſoit pour faire que ceux qui vivoient dans les Siécles qui ont précedé la Venuë de Jeſus-Chriſt, fuſſent agréables à Dieu & paruſſent Juſtes à ſes yeux, je ſouhaiterois que les perſonnes qui nous diſent, que Dieu ne veut point, ou (comme quelques-uns oſent bien l'avancer) qu'il ne peut pas recevoir en grace quiconque n'ajoûte pas foi à chaque article de leurs Confeſſions ou de leurs Syſtêmes particuliers, examinaſſent, pourquoi Dieu, par un effet de ſon infinie Miſericorde, ne pourroit point juſtifier préſentement un homme en conſideration de ce qu'il croit que *Jeſus de Nazareth* eſt *le Meſſie*, le Roi, & le Liberateur

qui

qui avoit été promis, aussi bien qu'il justifioit autrefois ceux qui croyoient simplement, que Dieu, selon sa promesse, enverroit en son temps *le Messie*, pour être le Roi & le Liberateur de son Peuple.

CHAPITRE XIV.

Comment ceux qui n'ont jamais ouï parler du Messie ; pourront trouver grace auprès de Dieu. Necessité de la Venuë de Jesus-Christ. Quels sont les principaux avantages qu'elle a apportez dans le Monde.

IL y a une autre Difficulté qu'on rencontre souvent, & qui semble plus considerable que celle qu'on vient de voir. On convient que la Foi de ceux qui croyoient avant la Venuë de Jesus-Christ que Dieu, selon sa promesse, enverroit *le Messie*, pour être le Roi & le Sauveur de son Peuple ; & la Foi de ceux, qui, depuis cette Venuë, ont crû que *Jesus* étoit ce *Messie*, que Dieu avoit promis, & qu'il a envoyé lui-même : on convient, dis-je, que ces deux sortes de Foi leur seront imputées à Justice. Mais cela posé, l'on demande, que deviendra le reste du Genre Humain, qui n'ayant jamais entendu parler de la Promesse d'un Sauveur,

veur, ni ouï dire un ſeul mot d'un Meſſie, qui dût venir ou qui fût venu dans le Monde, n'ont jamais penſé à ſa Perſonne, ni ſongé à croire en lui?

Je répons à cela que Dieu exigera de chaque homme, *ſelon ce qu'il a, & non ſelon ce qu'il n'a pas.* De celui à qui il n'a donné qu'un Talent, il n'attendra pas d'en recevoir le revenu de dix Talens; & il n'impoſera à qui que ce ſoit la néceſſité d'ajoûter foi à une Promeſſe dont il n'a jamais ouï parler. Sur quoi S. Paul raiſonne fort juſte lorsqu'il dit dans ſon Epître aux Romains, *Ch.* X. 14. *Comment croiront-ils en celui dont ils n'ont point entendu parler?* Mais bien qu'il y en eût pluſieurs, qui étant ſeparez de la République d'Iſraël, étoient auſſi étrangers à l'égard des Oracles de Dieu, qui ont été confiez à ce Peuple, bien qu'il y en eût pluſieurs, qui n'avoient jamais ouï dire que Dieu eût promis d'envoyer un *Meſſie* dans le Monde, & qui étoient, par conſéquent, dans l'impuiſſance de croire ou de rejetter cette Révelation particuliére: Cependant Dieu avoit, par la Lumiére de la Raiſon, revelé, pour ainſi dire, à tous les hommes qui voudroient faire uſage de cette Lumiére, qu'il étoit Bon & Miſericordieux. La même étincelle de connoiſſance qui eſt dans l'homme, & qui le rend en quelque ſorte

par-

participant de la Nature Divine, cette même étincelle qui le faisant Homme, lui faisoit voir la Loi à laquelle il étoit soûmis en qualité d'Homme, lui découvroit en même temps le moyen d'appaiser l'Auteur de son Etre, ce Pére plein de misericorde, de tendresse & de compassion, lors qu'il avoit transgressé cette Loi. De sorte que quiconque se servoit de ce rayon de Lumiére, qui vient de Dieu, jusques à découvrir par-là quels étoient ses Devoirs, ne pouvoit manquer de trouver aussi le moyen de se reconcilier avec ce Souverain Etre, & d'en obtenir le pardon de ses fautes, lors qu'il venoit à s'écarter de son devoir. Mais d'autre part, s'il n'employoit pas sa Raison à cet usage, & qu'il vînt à étouffer ou à negliger cette Lumiére, peut-être ne devoit-il jamais parvenir à découvrir, ni son Devoir, ni le Moyen d'être reconcilié avec Dieu.

La Loi est la Regle éternelle & immuable du Juste. Et une partie de cette Loi porte, qu'un homme devroit pardonner non seulement à ses Enfans, mais même à ses Ennemis, lors qu'ils se repentent de l'avoir offensé, qu'ils lui demandent grace, & qu'ils veulent lui faire satisfaction. De sorte que celui qui seroit dans cette disposition d'esprit, ne pourroit point douter, que l'Auteur de cette Loi, qui est Dieu lui-même,

c'est-

c'est-à-dire un Etre doux, patient, plein de compassion, & riche en misericorde, ne voulût bien pardonner aux hommes, ces Créatures fragiles dont il connoît toute la foiblesse: pourvû qu'ils reconnussent leurs fautes, qu'ils les désapprouvassent, qu'ils lui en demandassent humblement pardon, & prissent une serieuse résolution de conformer à l'avenir leur vie sur cette Régle, après avoir reconnu qu'elle étoit juste & raisonnable. Tel est le moyen que la Lumiére de la Nature enseignoit aux hommes, pour se reconcilier avec Dieu, telle étoit l'esperance qu'elle leur faisoit concevoir, d'appaiser ce bon Père, lors qu'ils viendroient à l'offenser. Or comme la Revelation contenuë dans l'Evangile ne dit rien qui soit opposé à cela, elle ne les empêche pas de s'abandonner à la merci de Dieu, comme à leur propre Père, & à leur Souverain Maître, duquel *la Bonté & la Misericorde sont * au dessus de toutes ses œuvres.*

Je sai bien que certaines personnes ne manqueront pas d'objecter un endroit du Chapitre IV. des Actes, comme étant contraire à ce que je viens d'avancer: Le voici en propres termes, *vs.* 10, 11, & 12. *Nous vous déclarons à vous tous & à tout le Peuple d'Israël, que ç'a été par le Nom de Jesus-Christ*

* *Ps.* CXLV. 9.

Chrift de Nazareth, lequel vous avez crucifié, & que Dieu a reſſuſcité d'entre les morts, que cet homme (c'étoit le boiteux * qui venoit d'être gueri par St. Pierre) *eſt maintenant ſain devant vous. C'eſt cette pierre que vous Architectes avez rejettée, qui a été faite la principale pierre de l'angle; & il n'y a point de ſalut par aucun autre: Car nul autre nom n'a été donné aux hommes par lequel nous devions être ſauvez.* Ce qui, en un mot, veut dire qu'il n'y a que *Jeſus* qui ſoit le veritable *Meſſie*; & qu'aucun autre que lui, n'a été propoſé pour être le Mediateur entre Dieu & l'Homme, au nom duquel nous puiſſions demander & eſperer le Salut.

Mais l'on demandera peut-être ici: Pourquoi Dieu envoyoit-il le Meſſie aux hommes? Qu'étoit-il beſoin de leur donner un Sauveur? Et de quel avantage jouïſſons-nous par Jeſus Chriſt?

Pour s'aſſurer qu'une choſe a été faite avec raiſon, il ſuffit de ſavoir que c'eſt Dieu qui l'a faite par un acte de ſa ſageſſe, dont, vû la foibleſſe & le peu d'étenduë de notre Entendement, nous pouvons être abſolument incapables de juger. Nous connoiſſons peu de choſes de ce Monde viſible, & nous ne ſavons rien du tout de l'état du Monde

* *Act.* III. 6, 7, &c.

Monde Intellectuel, où il y a un nombre infini d'Esprits de differens dégrez, dont nous ne pouvons nous former aucune idée: Ainsi nous ne savons point quels accords se sont passez entre Dieu & Jesus-Christ, par rapport à son Royaume. Nous ignorons quelle nécessité il y avoit d'établir un Chef & un Capitaine, pour l'opposer au *Prince de ce Siécle, qui est le Prince de la Puissance de l'Air*, &c. dont l'Ecriture ne nous parle que d'une maniére fort obscure. Or ce seroit une grande arrogance à nous, que de prétendre faire venir à compte la Sagesse ou la Providence de Dieu, & de condamner hardiment comme inutile tout ce dont notre Entendement foible, offusqué peut-être par quelque préjugé, ne sauroit rendre raison.

Quoi que cette Réponse génerale satisfasse suffisamment à la Demande qu'on vient de proposer, de sorte que tout homme raisonnable, & qui cherche sincerement la Verité, soit obligé d'y acquiescer, cependant, dans ce cas particulier, la Sagesse & la Bonté de Dieu se sont fait voir avec tant d'éclat aux yeux des plus simples, que nous y trouvons pleinement dequoi satisfaire ces gens curieux, qui sont si fort accoûtumez à chercher les raisons de tout, qu'ils ne voudroient pas recevoir une Grace, sans

être auparavant instruits du besoin qu'ils en avoient, & des moyens qu'on a employez pour la leur conferer. Les avantages que nous recevons par la Venuë de Jesus le Messie, sont si considerables & en si grand nombre, qu'il ne faut que les examinèr avec un peu d'attention, pour reconnoître, que ce n'étoit pas sans nécessité que ce divin Sauveur a été envoyé dans le Monde.

I. Le grand nombre de Miracles que Jesus-Christ a faits devant toute sorte de personnes, (ce que Dieu a disposé d'une telle maniére par un effet de sa Providence & de sa Sagesse, qu'aucun de ceux qui ont attaqué le Christianisme, ne les a jamais niez, ni n'auroit pû le faire) ces Miracles, dis-je, prouvent si clairement, que la Mission de Notre Seigneur vient du Ciel, que ce qu'il disoit, ne pouvoit qu'être reçû comme des Oracles émanez de Dieu, & comme autant de Veritez incontestables.

Bien que les Ouvrages de la Nature, dans chacune de leurs Parties, suffisent pour montrer qu'il y a un Dieu, cependant les Hommes faisoient si peu d'usage de leur Raison qu'ils ne voyoient point cet Etre suprême, lors même qu'il étoit aisé de le trouver par le moyen des impressions qu'il donnoit de lui même. Quelques-uns avoient l'esprit aveuglé par un attachement excessif aux

plai-

plaisirs des Sens, d'autres par une molle indifference ; & la plûpart de ceux qui croyoient l'existence de certains Etres Superieurs qu'ils ne connoissoient pas, ou bien, qui soupçonnoient seulement qu'il pouvoit y en avoir, étoient en proye à des craintes superstitieuses, qui les rendoient esclaves de leurs Prêtres, lesquels leur faisoient prendre toutes les fausses idées de la Divinité qu'ils vouloient, & les engageoient à l'observation d'un Culte chargé de mille cérémonies ridicules, qu'il leur avoit plû d'inventer. Et ce que la crainte ou l'autorité avoit une fois commencé d'établir, la Dévotion le consacroit, & la Religion le rendoit immuable. Dans cet état de ténèbres & d'ignorance à l'égard du veritable Dieu, le Vice & la Superstition s'emparérent du Monde. Et la Raison ne pouvoit point remedier à ce mal: car comme on croyoit qu'elle n'avoit rien à voir dans cette affaire, on ne pouvoit point écouter ses conseils, les Prêtres ayant eû par tout un soin particulier d'exclurre entierement la Raison de tout ce qui regarde la Religion, afin d'assûrer par-là leur propre autorité. Ainsi le Monde rempli de fausses idées, & assujetti à des Cérémonies qui tiroient leur origine de la pure fantaisie des hommes, avoit presque perdu de vûë le seul vrai

Dieu. A la verité, ceux qui faisoient usage de leur Raison, trouvoient ce Dieu Unique, Suprême, & Invisible, lors qu'ils s'appliquoient à le chercher; mais s'ils le reconnoissoient & l'adoroient, ce n'étoit qu'en eux-mêmes. Ils tenoient cette verité cachée comme un Secret, sans oser la publier devant le Peuple, & moins encore, devant les Prêtres, gens extremement attachez à leurs Confessions de Foi, & aux pratiques qu'ils avoient inventées eux-mêmes pour leur propre utilité. D'où nous voyons, que, bien que la Raison aît parlé assez clairement aux personnes intelligentes & vertueuses, elle n'a jamais eû assez d'autorité pour prévaloir sur l'esprit de la Multitude, & pour persuader à des Societez entiéres, qu'il n'y avoit qu'un Dieu, qui seul dût être reconnu pour l'Etre Suprême, & servi en cette qualité. Ce n'étoit que parmi les Israëlites que la Religion Nationale consistoit à croire & à adorer un seul Dieu; & si nous en cherchons la cause, nous trouverons que ces sentimens s'étoient introduits & entretenus parmi ce Peuple, par le moyen de la *Revelation*. Les Israëlites étoient en *Goscen*, où ils jouïssoient de cette agréable Lumiére, pendant que le reste des hommes plongé dans des ténèbres presque aussi épaisses que celles

d'Egypte,

d'Egypte, *étoit ſans Dieu au Monde.* Il n'y avoit point de Peuple qui eût l'eſprit plus vif & plus pénétrant que les *Atheniens*, ou qui l'employât avec plus de ſuccès: qui eût un plus grand fond de raiſon, ou qui s'en ſervît plus heureuſement pour la découverte de toute ſorte de veritez ſpeculatives: Cependant nous ne trouvons parmi les Atheniens que le ſeul *Socrate*, qui ait attaqué & tourné en ridicule leur opinion ſur la pluralité des Dieux, & les fauſſes idées qu'ils avoient conçuës de la Divinité; & l'on ſait comment ils l'en recompenſérent. Quelque ſentiment que *Platon* & les plus ſages Philoſophes euſſent ſur la nature & ſur l'exiſtence d'un ſeul Dieu, ils étoient contraints de parler & d'agir publiquement comme le Peuple ſur tout ce qui regardoit le culte de la Divinité, & de s'attacher exterieurement à la Religion établie par les Loix. Or pour ſavoir quelle étoit cette Religion, & les effets qu'elle avoit produits dans l'eſprit de ces *Grecs* ſi éclairez & ſi pénétrans, nous n'avons qu'à lire ce que St. Paul en dit dans le Livre des *Actes*, en s'addreſſant à eux-mêmes, Ch. XVII. 22--27. *Hommes Atheniens*, leur dit-il, *il me ſemble qu'en toutes choſes vous êtes religieux juſqu'à l'excès. Car ayant regardé en paſſant les ſtatuës de vos Dieux, j'ai trouvé même un Autel, ſur le-*

 quel

quel il est écrit, AU DIEU INCONNU *C'est donc ce Dieu que vous adorez sans le connoître que je vous annonce : Dieu qui a fait le Monde, & tout ce qui est dans le Monde, étant le Seigneur du Ciel & de la Terre, n'habite point dans les Temples bâtis par les hommes. Il n'est point honoré par les ouvrages de la main des hommes, comme s'il avoit besoin de quelque chose, lui qui donne à tous la vie, la respiration & toutes choses. Il a fait naître d'un seul toute la race des hommes, & il leur a donné pour demeure toute l'étendüe de la Terre, ayant déterminé le temps précis & les bornes de leur habitation; afin qu'ils cherchassent Dieu, & qu'ils tâchassent de le trouver comme avec la main, & à tâtons, quoi qu'il ne soit pas loin de chacun de nous.* St. Paul, comme vous voyez, dit ici aux Atheniens, qu'eux & le reste des hommes s'étant abandonnez à la superstition, il y en avoit eû fort peu qui eussent trouvé le veritable Dieu, malgré les lumiéres qu'ils pouvoient tirer des ouvrages de la Création & de la Providence, pour arriver à la connoissance de cet Etre Suprême; & que, bien qu'il fût par tout près de chacun d'eux, ils étoient cependant à cet égard comme des gens qui cherchent quelque chose à tâtons dans les ténèbres: qu'ils ne le voyoient pas distinctement, mais *s'imaginoient*

maginoient que la Divinité étoit semblable à de l'Or, à de l'Argent, ou à de la Pierre, dont l'art & l'industrie des hommes a fait des figures.

C'est dans cet état de ténèbres & d'erreur que se trouvoient les hommes à l'égard du *Veritable Dieu*, lors que Jesus-Christ parut sur la Terre. Mais la Revelation claire qu'il apporta avec lui, dissipa toutes ces ténèbres, & fit connoître aux hommes *le seul Vrai Dieu Invisible*; & cela, avec tant d'évidence & de force, que le sentiment si universellement établi de la pluralité des Dieux, & le culte idolatre qu'on leur rendoit, ne purent tenir nulle part contre une si grande lumiére. Par tout où ce divin Docteur annonça la Verité, & où la Lumiére de l'Evangile se fit voir, ces brouillars disparurent entiérement. En effet nous voyons que, depuis le temps de ce divin Sauveur, la *croyance d'un seul Dieu* a prévalu & s'est comme provignée sur la Terre. Et il est certain que cette même Lumiere que le Messie apporta dans le Monde, a été la source, où la Religion *Mahometane* a puisé la Doctrine de l'*Unité de Dieu*: de sorte qu'en ce sens-là il est visible que ce que S. Jean dit de Notre Seigneur, lui convient incontestablement, 1 *Jean* III. 8. *Le Fils de Dieu est venu au Monde pour détruire les œu-*

vres du Diable. Le Monde avoit besoin d'être instruit de cette verité; & c'est de Jesus-Christ que le Monde a appris, qu'il n'y a qu'*un seul vrai Dieu*, qui est *Eternel*, *Invisible*, qui ne ressemble à aucun Objet visible, & ne peut, par conséquent, être representé par aucun de ces Objets.

Que si l'on demande, si la Révelation que les Patriarches ont reçuë par le ministère de Moyse, n'enseignoit point cette Verité; & si ce qu'elle contenoit sur cet article ne suffisoit pas, il est aisé de satisfaire à cette Question en disant, que malgré toute la clarté avec laquelle les Israëlites avoient appris qu'il n'y a qu'un seul Dieu, Invisible, Créateur du Ciel & de la Terre, cependant cette Révelation étoit renfermée dans un petit coin du Monde, & parmi un Peuple qui en vertu même de la Loi qu'il avoit reçuë avec cet Article particulier de l'unité de Dieu, étoit obligé de n'avoir aucune communication avec le reste du Genre Humain. Ainsi les Payens, du temps de Notre Seigneur & plusieurs Siécles auparavant, ne pouvoient avoir d'autre assûrance de la verité des Miracles sur lesquels les Juifs appuyoient leur Foi, que le témoignage même des Juifs: Peuple inconnu à la plus grande partie du Genre Humain, méprisé par les Nations qui le connoissoient,

noissoient ; & par conséquent peu propre à répandre la Doctrine de l'*Unité de Dieu* dans le Monde, & à la faire passer parmi les Nations de la Terre, en vertu de l'Ancienne Révelation qui la leur avoit inculquée. Mais Jesus-Christ venant au Monde rompit cette muraille de separation. Il ne se borna pas à faire des Miracles, ou à exercer les fonctions de son Ministère dans le Païs de *Canaan*, ou en faveur de ceux qui servoient Dieu à Jerusalem. Il prêcha lui-même à *Samarie*, & fit des Miracles sur les confins de *Tyr* & de *Sidon*, & devant une grande foule de Peuple * qui étoit venuë à lui de tous les Quartiers d'alentour. Et après qu'il fut ressuscité, il envoya ses Apôtres parmi les Nations, avec le pouvoir de faire des Miracles: pouvoir qu'ils exercérent en tous Lieux, si fréquemment, devant un si grand nombre de témoins de tous ordres, & si à découvert, que les Ennemis du Christianisme n'ont jamais osé nier les Miracles qui ont été faits par les prémiers Prédicateurs de cette sainte Doctrine, comme je l'ai déja remarqué plusieurs fois. L'Empereur *Julien* lui-même n'a pas eu la hardiesse de prendre ce parti pour décrier la Religion Chrétienne: Lui qui avoit toute l'addresse & la puissance nécessaires

T 5 pour

* Voy. *Marc* III. 7, 8. & *Luc* VI. 17.

pour examiner à fond si ces Miracles étoient faux ou veritables, & qui n'auroit pas manqué de communiquer au Public ses découvertes, s'il eût pû trouver quelque fausseté dans l'Histoire de l'Evangile, ou le moindre fondement de faire douter de la verité des Faits qui avoient été publiez touchant Jesus-Christ & ses Apôtres. Tel est le nombre & l'évidence des Miracles que ce divin Seigneur & ses Disciples ont faits, que ce puissant Empereur, recommandable par la beauté de son genie & par plusieurs autres excellentes qualitez, fut contraint, pour ainsi dire, par la force de la verité, d'en reconnoître la certitude. Il n'eut pas la hardiesse de nier des Faits si évidens: lesquels étant une fois averez, prouvent incontestablement la verité de la Doctrine & de la Mission de Notre Seigneur, malgré toutes les subtilitez que l'esprit ou la malice de cet Empereur pouvoient lui suggerer pour en faire voir la fausseté.

II. Après la connoissance d'un seul Dieu, Créateur de toutes choses, il manquoit aux hommes de voir clairement quels étoient leurs Devoirs. Quoi que cette Science particuliére qui regarde les Mœurs, eût été cultivée avec assez de soin par quelques-uns des Philosophes Payens, elle n'avoit fait

que

que très-peu de progrès parmi le Peuple. A la verité, tous les hommes étoient obligez de fréquenter les Temples, sous peine d'irriter les Dieux ; & chacun avoit soin d'assister aux Sacrifices qu'on leur offroit, & aux autres cérémonies qu'on célebroit à leur honneur. Mais les Prêtres ne se mettoient nullement en peine d'enseigner aux hommes le chemin de la Vertu. Pourvû que leurs Dévots fussent exacts à pratiquer les observances & les cérémonies qu'ils leur prescrivoient, & qu'ils eussent soin d'assister aux Fêtes, aux solemnitez & à toutes les menuës pratiques de la Religion, le sacré College les assûroit que les Dieux étoient contens ; & qu'ils n'en demandoient pas davantage. Il se trouvoit peu de gens qui allassent aux Ecoles des Philosophes, pour y apprendre leurs devoirs, & pour savoir ce qu'il y avoit de bon & de mauvais dans leurs actions. Comme les Prêtres faisoient un beaucoup meilleur parti que les Philosophes, ils attiroient tout le monde à eux. En effet il étoit bien plus aisé de faire des lustrations & des processions, que d'avoir une conscience pure, & de vivre constamment selon les règles de la Vertu. Et c'étoit une chose bien plus commode d'offrir un sacrifice expiatoire qui suppléât au défaut d'une bonne vie, que

que de pratiquer actuellement les plus févéres maximes de la Morale. Il ne faut donc pas s'étonner, que par tout on eût mis de la difference entre la Religion & la Vertu, & que celle-là eût été préferée à celle-ci, jusque-là que c'étoit une héresie dangereuse, & une profanation manifeste, que de penser le contraire. A la verité, dans les Lieux où les hommes vivoient sous des Magistrats: les Loix Civiles enseignoient & prescrivoient l'exercice de la Vertu, autant qu'il le falloit pour conserver les Sociétez dans l'union, & pour y entretenir la tranquilité. Mais comme ces Loix n'avoient été faites, pour la plûpart, que par des gens qui n'avoient en vûë que d'assûrer par-là leur propre autorité, elles n'alloient qu'à faire observer les choses qui pouvoient servir à retenir les hommes dans une commune dépendance: ou pour le plus, elles tendoient directement à la prosperité & à la félicité temporelle des Peuples. Quant à la *Religion Naturelle*, prise dans toute son étenduë, je ne sache pas qu'on eût soin nulle part d'en confirmer les devoirs par tous les motifs que la Raison Naturelle peut fournir. Et à voir le peu de progrès qu'on a fait jusqu'ici dans cette matiere, l'on devroit dire, ce semble, que de faire un Systême complet de Morale sur ses verita-

bles

bles principes, d'une maniére claire & convaincante, c'est une entreprise qui passe les forces de la Raison lorsqu'elle n'est pas secouruë d'ailleurs. Du moins est-il certain qu'à l'égard du simple Peuple & de la plus grande partie des hommes, il seroit plus sûr & plus court, qu'une personne envoyée de la part de Dieu, & qui eût des preuves sensibles de la verité de sa Mission, vînt à eux en qualité de Roi & de Legislateur, pour les instruire de leurs Devoirs, & pour leur recommander de les remplir, que de se remettre de ce soin-là sur des raisonnemens d'une longue discussion, & souvent fort embarrassez: Car la plûpart des hommes n'ont, ni assez de loisir pour entrer dans un pareil examen, ni assez d'esprit pour en juger, faute d'éducation & d'experience. Aussi voyons-nous que les efforts des Philosophes ne furent pas suivis dans cette occasion d'un fort grand succès, avant la venuë de Jesus-Christ; & qu'il s'en falloit de beaucoup, que leurs divers Systêmes renfermassent une idée complette de la veritable *Morale*. Que si, depuis ce temps-là, les Philosophes Chrétiens les ont surpassez, il est aisé de s'appercevoir que c'est à la Révelation qu'ils sont redevables de la prémiére découverte des veritez dont ils ont enrichi la Morale, quoi que ces veritez soient d'une telle nature,

que

que dès qu'on les entend, & qu'on les examine, on les trouve si conformes à la Raison, qu'on ne sauroit les contredire en aucune maniére. Et en effet, chacun peut remarquer un grand nombre de veritez qu'il apprend prémiérement de quelque autre, & qu'il reçoit d'abord comme des choses tout-à-fait raisonnables, lesquelles il n'auroit pourtant trouvées qu'avec peine, & qu'il n'auroit peut-être pas pû découvrir de lui-même. La Verité primitive & originale n'est pas si aisée à tirer de la mine où elle est cachée, que nous pourrions bien nous l'imaginer, nous, à qui l'on a montré cette mine, déja toute creusée & prête à nous fournir le précieux metal qu'elle renferme. Et combien de fois n'arrive-t-il pas, qu'on apprend certaines choses à des gens d'esprit, parvenus à l'âge de cinquante ou de soixante ans, qui s'étonnent comment ils ont pû demeurer si long-temps sans y avoir pensé? Cependant leur propre méditation n'avoit point pénétré jusques-là, & ne les y auroit peut-être jamais conduit. On voit par expérience, que la connoissance de la Morale, soûtenuë des simples lumiéres de la Raison naturelle (quelque accord qu'il y aît entre ces deux choses) a fait très-peu de progrès dans le Monde. Il n'est pas malaisé d'en voir la raison dans les divers besoins

soins des hommes, dans leurs passions, dans leurs vices & dans de faux intérêts qui détournent l'esprit d'un autre côté. Ajoutez à cela, que ceux qui entreprenoient de servir de guide aux autres, animez du même esprit que ceux qui se rangeoient sous leur discipline, ne trouvoient pas non plus leur avantage à s'appliquer beaucoup à perfectionner la Morale. Enfin quelque autre cause qui aît empêché le progrès de cette Science, c'est un fait constant, que la Raison humaine destituée de tout autre secours, ne rendoit pas aux hommes tout le service qui leur étoit nécessaire dans cette grande & importante occasion. Jamais elle n'en est venuë jusques à faire de la *Loi Naturelle* un Systême entier, dont les conclusions claires & évidentes fussent déduites de principes incontestables. Et qui voudra rassembler toutes les Règles que les Philosophes ont débitées sur la conduite de la vie, & les comparer avec celles qu'on trouve dans le Nouveau Testament, reconnoîtra sans peine, qu'il s'en faut de beaucoup que ces prémiéres contiennent une Morale aussi parfaite que celle qui a été proposée par Jesus-Christ, & enseignée par ses Apôtres, gens ignorans pour la plûpart, & simples pêcheurs, mais pêcheurs inspirez de Dieu.

Que si quelqu'un alloit se figurer, que de toutes les Sentences des Sages Payens, qui ont vêcu avant la venuë de Notre Seigneur Jesus-Christ, on en pourroit faire un Recueuil qui comprendroit tous les préceptes de Morale qu'on trouve dans les Ecrits des prémiers Prédicateurs du Christianisme, cela n'empêcheroit pourtant pas, que le Monde n'eût eu toûjours un extrême besoin de la venuë de ce divin Docteur, & de la Morale qu'il a apprise aux hommes. Qu'on pose, si l'on veut, (quoi que cela ne soit pas) que tous les Préceptes de Morale répandus dans l'Evangile, étoient déja connus dans le Monde par telle ou telle Personne, avant que cette Doctrine y eût été annoncée: il reste encore à considerer où étoient ces personnes-là, comment ils possedoient ces connoissances; & de quel usage elles pouvoient être aux autres hommes. Cependant il ne faut que faire reflexion sur ces trois articles, pour être convaincu, que les lumiéres de ce petit nombre de gens ne pouvoient pas suffire pour éclairer le reste du Monde. En effet, supposons qu'on puisse rassembler tous ces préceptes de differens endroits: Qu'on en prenne quelques-uns de *Solon* & de *Bias* en Gréce, quelques autres de *Ciceron* en Italie; & pour rendre l'Ouvrage complet, allons jusques dans la Chine consulter *Confucius*;

&

& empruntons en Scythie les lumiéres du Sage *Anacharsis*. Comment toutes ces piéces ramassées pourront elles faire un Systême complet de Morale, qui soit reçu de tous les Hommes du Monde pour être la Régle authentique de leur vie & de leurs mœurs? Je ne parlerai point ici de l'impossibilité qu'il y auroit eû à recueillir tous ces Préceptes des Ecrits de personnes si éloignées les unes des autres, par le temps & les lieux où ils ont vêcu, aussi bien que par leur langage. Supposons qu'il y avoit alors un *Stobée*, qui s'étoit attaché à rassembler les Sentences Morales de tous les Sages du Monde. Comment un tel Recueil pourroit-il devenir une Règle fixe, & une vêritable copie de la Loi sous laquelle nous vivons? Seroit-ce d'*Aristippe* ou de *Confucius* qu'il auroit tiré son autorité? *Zenon* avoit-il le droit d'imposer des Loix au Genre Humain? S'il ne l'avoit pas, tout ce que lui, ou quelque autre Philosophe pouvoient dire, n'étoit compté que pour le sentiment d'un simple homme. De sorte que les autres Hommes pouvoient le recevoir, ou le rejetter, comme ils le trouvoient à propos, ou selon que ce sentiment s'accordoit avec leurs interêts, leurs passions, leurs principes, & leurs inclinations particuliéres. Ils n'étoient dans aucune obliga-

tion à cet égard. L'opinion de quelque Philosophe que ce fut, n'avoit point d'autorité par elle-même. Que si l'on veut en regarder quelqu'une en particulier sous cette idée, il faut accorder le même droit à tout ce qu'a dit le Philosophe qui en est l'Auteur. Toutes ses Maximes doivent passer pour des Loix certaines & indubitables: ou bien, il n'en faut recevoir aucune en cette qualité. Par exemple, si vous prenez pour des Préceptes de la Loi Naturelle quelques-unes des Sentences Morales d'*Epicure*, dont il y en a plusieurs que *Senéque* * cite avec des marques d'estime & d'approbation, il faut que vous receviez sur le même pié tout le reste de sa Doctrine, ou bien, toute son autorité disparoît. D'où il s'ensuit, que de tout ce qui vient d'Epicure ou de quelque Ancien Philosophe, l'on ne doit rien recevoir comme partie de la *Loi de Nature*, & sous l'idée d'un Devoir indispensable, que ce qu'ils prouvent être tel effectivement. Or je ne pense pas, que personne s'avise de dire, qu'avant la venuë de Notre Seigneur, le Monde aît vû un pareil Systême de Morale, dont les préceptes fondez

* Voyez ses *Lettres*. Il y en a plusieurs qui finissent par une Sentence morale de quelque fameux Philosophe; & le plus souvent, d'Epicure ou de quelques uns de ses Disciples.

dez ſur les prémiers principes de la Raiſon, ne continſſent viſiblement que la Loi Naturelle, & renfermaſſent tout ce qui regarde la conduite de la vie. Ce n'eſt pas aſſez qu'il y eût par-ci par-là des Maximes de quelques perſonnes ſages, qui fuſſent conformes à la droite Raiſon. Comme la Loi de la Nature étoit en même temps la Règle de l'Utile, il ne faut pas s'étonner, que ces perſonnes, qui avoient de l'eſprit, & de l'amour pour la Vertu, ayant occaſion de mediter ſur quelques Devoirs particuliers, vinſſent à ſe former par leur meditation certaines idées de ce qui eſt juſte en ſoi-même, par la ſimple conſideration de l'utilité, & de la beauté qu'on peut remarquer dans tout ce qui eſt raiſonnable, ſans fonder autrement l'obligation qu'il y a de pratiquer la Vertu, ſur les veritables principes de la Loi Naturelle, & de la Morale. Mais ces Sentences détachées, que des Philoſophes & des perſonnes ſages débitoient de temps en temps, quelque excellentes qu'elles fuſſent en elles-mêmes, & à quelque bonne fin qu'elles fuſſent propoſées, ne pouvoient jamais faire une Morale, de la verité de laquelle le Monde pût être convaincu, juſques à ſe ſoûmettre à ſes maximes avec une entiére confiance. Il faut que tout ce qui doit ſervir en qualité de Modelle ſur lequel

tous les hommes doivent régler leurs mœurs, ſoit autoriſé, ou par la Raiſon, ou par la Révelation. Dès-là qu'une perſonne écrit ſur la Morale, ou compile ce que d'autres en ont écrit, il n'acquiert pas par cela même un pouvoir de Legiſlateur ſur le Genre Humain: comme ſi les Règles qu'il voudroit preſcrire aux hommes, devenoient inviolables, parce qu'il les auroit inſerées dans ſes Livres, ſur l'autorité de tel ou de tel Philoſophe. Quiconque prétend ſe mettre ſur ce pié-là, & faire paſſer les règles qu'il donne pour des Loix authentiques qu'on ne peut ſe diſpenſer d'obſerver, doit prouver l'une de ces deux choſes, ou qu'il fonde toute ſa Doctrine ſur des principes de Raiſon, évidens par eux-mêmes, de ſorte qu'il en faſſe découler toutes les parties qui la compoſent, par une démonſtration claire & ſenſible: ou bien, il doit faire voir, qu'il eſt envoyé du Ciel, & qu'il eſt autoriſé de Dieu, pour annoncer ſa volonté & ſes Commandemens aux hommes. Or perſonne, que je ſache, n'a fait ni entrepris de faire, avant la Venuë de Jeſus-Chriſt, une Morale, ſelon la prémiére de ces méthodes. Il y a, je l'avouë, une Loi Naturelle. Mais où eſt celui qui nous l'avoit donnée, ou qui s'étoit chargé de nous la montrer toute entiére, en qualité de Loi,

ſans

ſans y rien ajoûter, & ſans en retrancher aucun des devoirs qu'elle contenoit, & qui obligeoient par eux-mêmes? Qui a jamais fait connoître toutes les parties de cette Loi, jointes en un ſeul Corps? Qui a montré aux hommes l'obligation où ils étoient de les obſerver exactement? Et où a-t-on jamais vû un pareil Code, auquel le Genre Humain aît pû recourir comme à une Règle infaillible avant que Notre Seigneur eût paru dans le Monde? S'il n'y en avoit point eû juſqu'alors, il eſt viſible qu'il étoit néceſſaire que quelqu'un nous donnât un tel Corps de Morale, qui en qualité de Loi irrefragable pût ſervir de guide aſſûré à ceux qui deſiroient de marcher dans le bon chemin: afin que s'ils vouloient s'acquiter de leur devoir, ils ne fuſſent pas en danger de ſe méprendre, mais qu'ils puſſent ſavoir certainement quand ils l'auroient rempli, ou qu'ils s'en ſeroient écartez. Or telle eſt la Loi Morale que Jeſus-Chriſt nous a donnée dans le *Nouveau Teſtament*, & cela, par la derniére des deux voies que nous venons de propoſer, je veux dire, par le moyen de la Révelation. C'eſt de lui que nous tenons une Règle qui contient tout ce qu'il faut faire pour ſe bien conduire dans cette vie, & qui eſt très-conforme à celle que preſcrit la Raiſon. Mais la verité de ſes

fans en les exposant; & qu'ils ne pouvoient le faire sans crime.

Enfin, si quelqu'un, pour excuser la Nature humaine, s'avisoit d'attribuër à la pure negligence des hommes la raison pourquoi ils n'avoient pas porté la Morale au plus haut dégré de perfection où elle pouvoit arriver, & n'avoient sû la reduire en un seul Corps de Science, complet dans toutes ses parties, & en démontrer la verité avec une entiére évidence, comme quelques-uns s'imaginent qu'on pourroit le faire: cette supposition ne détruit en aucune maniére ce qu'on vient de dire de la nécessité de la Révelation. Car d'où que vînt l'ignorance où les hommes étoient à l'égard de leurs Devoirs, il est hors de doute, que Jesus-Christ trouva le Genre Humain dans une corruption de mœurs & de principes, qui étoit allée en empirant d'âge en âge, & qui visiblement n'étoit pas en état d'être reformée. Dans chaque Païs & dans chaque Secte on avoit des Règles de Morale différentes. Mais la Raison Naturelle ne corrigeoit, nulle part, les défauts qui s'y rencontroient; & il n'y avoit pas apparence qu'elle y remediât jamais. Ces veritables Règles qui distinguent le Juste d'avec l'Injuste, desquelles la nécessité avoit introduit l'usage en certains endroits, que les Loix

Civiles avoient ordonnées, ou que la Philosophie avoit recommandé d'observer, n'étoient point appuyées sur leurs veritables fondemens. On les regardoit ces Règles comme les liens de la Societé, comme des maximes utiles dans la vie ordinaire, & comme des pratiques louables en elles-mêmes. Mais on ne voit point, que l'obligation de les observer fût connuë, & approuvée, nulle part, dans toute son étenduë; ni qu'on les considerât comme des Préceptes fondez sur l'autorité d'une Loi, j'entens la Loi de la Nature, cette Loi Souveraine qui est au dessus de toutes les autres Loix. Et en effet, on ne pouvoit en venir là, sans avoir une connoissance distincte du Souverain Legislateur, qui promît quelque grande recompense à ceux qui obéïroient à ses ordres, & qui menaçât de quelque châtiment terrible ceux qui refuseroient de le faire. Or la Religion Payenne n'étoit guere occupée, comme nous l'avons déja remarqué, à prescrire aux hommes des Règles de conduite. Les Prêtres qui publioient les Oracles célestes, & qui se disoient les Interpretes de la volonté des Dieux, parloient peu de la Vertu & de la bonne vie. Et d'un autre côté, les Philosophes qui appuyoient ce qu'ils disoient sur les lumiéres de la Raison, ne faisoient pas beaucoup de

aux forces de son temperament, ne considerant presque pas combien il est redevable au travail de ceux qui ont coupé les Bois, séché les marais, bâti des ponts, & rendu les chemins praticables, sans quoi il se seroit extremement fatigué, & n'auroit avancé que fort peu. Il y a quantité de choses, dont la croyance nous a été inculquée dès le berceau, de sorte que les idées nous en étant devenuës familiéres, &, pour ainsi dire, naturelles sous l'Evangile, nous les regardons comme des veritez incontestables, qu'il est aisé de voir, & de prouver avec la derniére évidence, sans considerer que nous aurions pû en douter, ou les ignorer pendant long-temps, si la Révelation n'en eût rien dit. Ainsi, plusieurs sont redevables à la Révelation, sans s'en appercevoir. Ce n'est pas pour diminuër l'autorité de la Révelation que la Raison donne son suffrage aux Veritez, qui ont été déja manifestées par cette prémiére voie. Mais nous avons tort de nous imaginer, qu'à cause que la Raison nous les confirme, c'est par son moyen que nous avons commencé de les connoître avec certitude, & dans ce dégré d'évidence que nous les voyons présentement. Le contraire paroît bien clairement par *la Morale incomplette des Payens*, avant la venuë de Jesus-Christ, & par la

nécessité

néceſſité qu'il y avoit d'en reformer les Principes & les Maximes, auſſi bien que la Pratique. Il ſembloit que la Philoſophie avoit épuiſé ſes forces, & fait tout ce qui étoit en ſon pouvoir. Et quand même elle ſeroit allée encore plus avant, (ce que nous voyons qu'elle n'a pas fait) & qu'elle auroit reduit la Morale en un Corps de Science, fondé ſur des principes inconteſtables, dont chaque partie auroit eû ſes Démonſtrations comme les Mathematiques, cela n'auroit été, ni d'une grande efficace ſur l'eſprit de l'homme dans l'état d'imperfection où il ſe trouve, ni fort propre à l'inſtruire de ſon devoir. Le gros du monde n'a pas le loiſir ni la capacité qu'il faut pour ſentir la force d'une Démonſtration: ils ne ſont pas capables d'enviſager une ſuite de preuves, qu'ils doivent pourtant avoir toûjours préſente à l'Eſprit, ſelon cette methode, pour pouvoir être convaincus de ce qu'on veut leur perſuader: de ſorte qu'on ne peut exiger qu'ils y donnent leur conſentement, que lors qu'ils voyent la Démonſtration. Où qu'ils s'arrêtent, ceux qui ſe chargent de les inſtruire, ſont toûjours obligez de prouver ce qui leur fait de la peine, & d'éclaircir leurs doutes par une ſuite de concluſions qui découlent ſans interruption du premier principe, quelque longue ou quelque

en lui, tous les commandemens de ce divin Seigneur deviennent à son égard des principes incontestables. Il ne lui faut point d'autre preuve pour s'assûrer de la verité de ce que dit ce saint Docteur, que de savoir que c'est lui qui l'a dit. Ainsi pour être instruit de ce qu'il doit faire, il n'a besoin que de lire les Livres Sacrez: car tous les devoirs de Morale y sont exposez d'une maniére claire, simple, & facile à entendre. Or qui peut douter, que cette methode d'enseigner ne soit la plus sûre & la plus propre à faire impression sur l'Esprit Humain; & sur tout, si nous ajoûtons, que comme elle est proportionnée à la capacité la plus bornée d'une Créature raisonnable, elle convient aussi aux Esprits les plus relevez, les satisfait, & les éclaire même. Car les Esprits les plus sublimes ne peuvent que se soûmettre à cette Doctrine comme à une Doctrine divine, puisqu'étant annoncée par une Troupe de gens sans Lettres, elle n'est pas seulement attestée par des Miracles, mais confirmée par la Raison, toutes les Règles qu'ils donnoient, étant de telle nature, que quoi que la Raison ne les eût pas clairement démontrées par elle-même, elle ne pouvoit que les approuver lors qu'elles lui étoient découvertes de cette maniere, & se croire o-

bligée

bligée par une telle découverte. Jesus-Christ & ses Apôtres ne se prévalurent point du credit & de l'autorité qu'ils avoient sur l'esprit des Hommes par le moyen de leurs Miracles, pour faire entrer dans leur Morale quelque fausse pensée; quelque maxime corrompuë, ni quoi que ce soit qui tendît à favoriser leurs propres interêts, ou ceux d'aucun Parti, comme nous voyons qu'ont fait toutes les Sectes des Philosophes, & les autres Religions. On n'y voit rien qui sente la préoccupation, rien de chimerique, nulles traces d'orgueuil, de vanité, d'ostentation, ou d'ambition. Tout y est pur & simple. Il n'y a rien de trop, & rien n'y manque. En un mot, c'est une Règle de conduite si parfaite, que les plus sages doivent reconnoître, qu'elle tend entiérement au bien du Genre Humain; & que tous les hommes seroient heureux, s'ils l'observoient tous également.

III. Un autre défaut considerable qui avoit besoin d'être corrigé, c'étoit *la forme exterieure du Service Divin*. Des Bâtimens superbes, des Ornemens somptueux, des Habits particuliers & extraordinaires, un nombreux attirail de cérémonies pompeuses, frivoles & onereuses; tout cela étoit devenu par toute la Terre une suite insepa-

rable du Culte Religieux. Comme ces choſes en portoient le nom d'une maniére particuliére, elles étoient regardées comme la principale partie, pour ne pas dire le tout de la Religion. Et il n'y avoit pas apparence qu'on eût pû remedier à cet inconvenient, pendant que les Cérémonies Judaïques ſubſiſtoient ; & qu'elles ſe trouvoient ſi fort mêlées avec le Culte du veritable Dieu. Or c'eſt encore ce que fit Jeſus-Chriſt en venant au Monde : car avec la connoiſſance qu'il donna de Dieu, comme d'un Eſprit infini, ſuprême & inviſible, il réforma cet uſage exceſſif des cérémonies, en preſcrivant aux hommes de rendre à ce Souverain Etre un Culte ſimple, ſpirituel, & conforme à ſa Nature. Voici comme il s'en exprime lui-même en parlant à la Samaritaine : *Le temps va venir*, lui * dit-il, *que vous n'adorerez plus le Père, ni ſur cette Montagne, ni dans Jeruſalem : mais que les vrais adorateurs adoreront le Père en eſprit & en verité ; car ce ſont-là les adorateurs que le Père cherche*. Dès-lors Dieu n'exigea autre choſe ſi ce n'eſt qu'on le ſervît en eſprit & en verité, avec application, & avec une veritable ſincerité de cœur. Pour l'adorer d'une maniére qui lui fût agréable, il n'étoit plus néceſſaire de bâtir des Temples ma-

* *Jean* IV. 21. 23.

magnifiques, & de ſe retirer dans de certains Lieux. Pourvû qu'on eût le cœur pur, on pouvoit le ſervir partout. On n'étoit plus obligé d'avoir des habits ſomptueux & extraordinaires. On pouvoit renoncer à la pompe des cérémonies, & à tout ce grand apparat d'obſervances exterieures. Dieu qui eſt Eſprit, & qui ſe faiſoit connoître ſous cette idée, n'exigeoit aucune de ces choſes. Il vouloit ſeulement qu'on lui conſacrât l'Eſprit; & que dans les Aſſemblées Publiques, où certaines Actions doivent être expoſées à la vûë du monde, tout ce qui devoit paroître ſe fît dans la bienſéance, avec ordre, & d'une maniére édifiante. Ainſi la Bienſéance, l'Ordre, & l'Edification devoient régler tous les Actes publics du Service divin, & preſcrire des bornes à tout l'extérieur, (qui n'eſt pas d'un grand prix aux yeux de Dieu) au delà deſquelles il ne falloit point paſſer. Pourvû qu'on eût ſoin de bannir des Aſſemblées Religieuſes l'indécence & la confuſion, l'on ne devoit point s'embarraſſer de cérémonies inutiles. Dieu ne demandoit autre choſe des hommes, ſinon qu'ils lui offriſſent humblement leurs loüanges & leurs priéres. C'eſt en quoi conſiſtoit tout le ſervice qu'il exigeoit d'eux; & en s'acquitant de ces importans Devoirs, chacun devoit conſulter ſon propre cœur, &

penser que Dieu ne regardoit & n'acceptoit que le cœur, dans les hommages religieux qu'on lui rendoit.

IV. Un autre grand avantage que Jesus-Christ a procuré aux hommes, c'est de leur fournir de puissans motifs pour les porter à mener une bonne & sainte vie: Motifs assez considerables pour leur faire vaincre les difficultez & les obstacles qui se rencontrent dans le chemin de la Vertu, & pour dédommager avantageusement ceux qui demeurent attachez à leurs Devoirs, & qui souffrent avec le témoignage d'une bonne conscience. On avoit remarqué dans tous les Siécles, que les gens de bien n'étoient pas fort heureux dans ce Monde. Comme la Vertu & la Prosperité ne se trouvoient guere souvent ensemble, la Vertu avoit rarement un grand nombre de Sectateurs. Et il ne faut pas s'étonner * qu'elle ne fût pas fort

* A raisonner sur ce Principe, il faudroit dire qu'une conduite opposée à celle que prescrit la Vertu, est en effet la plus avantageuse dans ce Monde: & qu'ôté l'esperance d'un grand Bonheur après cette vie, il vaut mieux être fourbe que sincère; ingrat que reconnoissant; dur & sans compassion que généreux & bienfaisant, &c. Pour moi, je ne saurois être de ce sentiment. Bien loin de là, je suis persuadé que le Vice est par lui-même moins propre à nous rendre heureux, que la Vertu; & qu'au fond, les inconveniens où il engage nécessairement les hommes dans

fort recherchée dans un temps que les incommoditez qui l'accompagnoient, étoient visibles,

dans ce Monde, troublent plus la tranquillité de leur vie que toutes les incommoditez auxquelles les gens de bien peuvent être exposez par le commerce qu'ils sont obligez d'avoir avec des trompeurs & des scélerats. Supposé même que ces derniers ayent abondamment dequoi satisfaire leurs passions; qu'ils soient riches & élevez aux prémiéres dignitez, je dirai que leur sort est plus digne de pitié que d'envie; & j'abandonnerai sur ce point l'opinion de M. *Locke* pour embrasser celle qu'*Horace* établit avec tant de force dans ces beaux Vers:

* *Non possidentem multa vocaveris*
Recte beatum: rectius occupat
Nomen beati qui Deorum
Muneribus sapienter uti,
Duramque callet pauperiem pati,
Pejusque letho flagitium timet:
Non ille pro caris amicis
Aut Patriâ timidus perire.

C'est-à-dire, (*je me sers de la traduction du P. Tarteron*). „ Ce ne sont pas les grands biens qui rendent „ l'homme heureux: celui-là l'est à plus juste titre „ qui sait user avec sagesse des présens que lui font „ les Dieux; qui a le don de souffrir avec patience „ la pauvreté; & qui redoute le crime plus que la „ mort. Un homme de ce caractère est toûjours prêt „ à s'immoler pour ses Amis & pour sa Patrie.

Au reste, je ne prétens pas diminuer par là en aucune maniére la grace que J. C. nous a faite de nous fournir de puissans motifs pour nous porter à la Ver-

* Od Lib. IV. Od. IX. vs. 45 & seqq.

visibles, & actuellement présentes, tandis que les recompenses qu'elle promettoit, étoient incertaines, & éloignées. Comme les hommes ont toûjours tâché de se rendre heureux, (Passion qu'on doit leur permettre, & dont on ne pourroit jamais les détourner) ils ne pouvoient que se croire dispensez d'observer exactement des Regles, qui paroissoient si peu propres à les approcher de leur veritable fin, qui étoit leur propre félicité: puis qu'elles les privoient des

tu. Comme la Vertu est une disposition de cœur, une habitude qui nous porte à des actions raisonnables qui tendent à notre bien, & à celui des autres hommes, tout ce qui sert à produire & à conserver cette habitude, est très-estimable: & rien sans doute n'est si capable de fortifier cette noble disposition dans l'homme que les *recompenses éternelles* que Jesus-Christ promet à ceux qui s'appliqueront sincerement à des actions vertueuses, & *les supplices* dont il menace ceux qui meneront une vie dereglée. Il n'est donc nullement nécessaire, pour faire valoir l'importance de ces motifs, de nous representer la Vertu sous des idées peu prévenantes. La force des tentations présentes, la fougue de nos passions durant la plus grande vigueur de notre âge, les mauvais exemples dont nous sommes environnez, & les habitudes vicieuses que nous contractons avant que d'être capables de raison, tout cela est plus que suffisant pour nous convaincre que Jesus-Christ nous a fait une grace inestimable de nous entraîner dans le parti de la Vertu, par les assurances qu'il donne dans son Evangile, de procurer après cette vie, un bonheur éternel & parfait à tous les gens de bien.

des plaisirs de cette Vie, quoi qu'ils ne vissent pas fort clairement, & ne fussent pas fortement persuadez, qu'il dût y avoir une autre vie après celle-ci. Il est vrai qu'ils auroient pû raisonner d'une autre maniere; & conclurre, Que puis que la plûpart des gens de bien étoient maltraitez dans ce Monde, il y avoit un autre Lieu où leur condition seroit plus heureuse: mais il est certain que ce raisonnement ne leur vint pas dans l'esprit. Les idées qu'ils se formoient d'une autre Vie, étoient fort obscures, & l'esperance qu'ils avoient d'y parvenir, très-incertaine. Il y avoit, à la verité, des gens parmi les Payens, qui parloient des *Manes*, des Esprits, & des *Ombres* des Morts, mais sans l'assûrer fort positivement, & sur tout, sans y faire que très-peu de fond. Ils avoient les noms de *Styx* & d'*Acheron*: ils parloient des *Champs Elysées*, & du Siège des Bien-heureux: mais en général ils tiroient ces idées de leurs Poëtes qui les mêloient avec leurs Fables, de sorte qu'on les regardoit plûtôt comme des jeux d'esprit & des Ornemens Poëtiques, que comme des Opinions dont les gens graves & raisonnables fussent serieusement persuadez. Comme ils trouvoient ces Opinions jointes avec des Contes ridicules, ils les prenoient pour de veritables Contes. Et

ce qui les rendoit plus suspectes, & moins propres à inspirer l'amour de la Vertu, c'est que les Philosophes portoient rarement les hommes à la pratique des Devoirs qu'ils leur enseignoient, par la consideration d'une Vie après celle-ci. Le principal motif qu'ils leur proposoient, étoit tiré de l'excellence de la Vertu, considerée en elle-même; & en géneral le plus puissant ressort qu'ils fissent agir pour les engager à bien vivre, c'étoit d'exalter la Nature Humaine, dont la perfection consiste dans l'exercice de la Vertu. Pour les Prêtres, s'ils parloient quelquefois des Ames des Morts & d'une autre Vie après celle-ci, ce n'étoit que pour attacher les hommes à l'observation de leurs Cérémonies superstitieuses & idolatres: & par-là cette Doctrine n'étoit d'aucun usage à la Multitude credule; & ceux qui avoient l'esprit plus pénétrant, soupçonnant d'abord que c'étoit une fiction artificieuse des Prêtres, n'y ajoûtoient point de foi. Ainsi, bien qu'avant la venuë de Jesus-Christ, la Doctrine d'une autre Vie ne fût pas tout-à-fait inconnuë dans le Monde, elle n'y étoit pas connuë d'une maniére fort évidente. Ce n'étoit qu'une connoissance imparfaite de la Raison, ou peut-être les foibles restes d'une ancienne Tradition; qui sembloit plûtôt toucher su-

ſuperficiellement l'imagination des hommes que faire de profondes impreſſions ſur leur cœur. Ils s'imaginoient qu'il y avoit quelque choſe, ſans ſavoir quoi, qui étoit entre l'Etre & le Non-être. Ils concevoient quelque choſe dans l'Homme, qui pouvoit échapper au tombeau. Mais pour ce qui eſt d'une veritable & parfaite Vie, qui dût durer éternellement après celle-ci, c'eſt une choſe qui n'entroit pas fort avant dans leurs eſprits, & dont ils étoient encore moins perſuadez. En un mot, ils étoient ſi éloignez de voir clair dans ce Point, que nous ne voyons aucune Nation du Monde qui fît profeſſion publique de croire une autre Vie; & qui comptât ſur cela. Aucune Religion n'enſeignoit expreſſément cette Doctrine; & on n'en avoit fait nulle part un Article de Foi & un Principe de Religion juſqu'à la Venuë de Jeſus-Chriſt, de qui on a bien eû raiſon de dire qu'en paroiſſant dans le Monde * *il a mis en lumiére la Vie & l'Immortalité*: car non ſeulement il a enſeigné ce Dogme en le revelant clairement, & en faiſant voir des exemples de perſonnes reſſuſcitées; mais il nous a donné lui-même un gage & une aſſurance indubitable de la Réſurrection & d'une Vie avenir, par ſa propre Réſurrection, & par ſon Aſcenſion dans les Cieux.

 Or

* 1 *Tim.* I. 10.

Or combien la nature des choſes n'a-t-elle pas changé dans le Monde par le moyen de cette ſeule verité, qui a élevé la Piété au deſſus de toutes les choſes qui pouvoient tenter les hommes, ou les détourner des devoirs qu'elle leur preſcrit? A la verité, les Philoſophes relevoient la beauté de la Vertu. Ils ornoient ſi bien cette divine Fille du Ciel, qu'elle attiroit les yeux des hommes & gagnoit leur approbation; mais comme ils ne lui aſſignoient aucune * dot, il y en avoit peu qui vouluſſent l'épouſer. Les hommes

* Je ne ſai ſi M. *Locke* a calculé exactement: mais il me ſemble que des Sectes très-fameuſes, & qui ont ſubſiſté long-temps dans le Monde, comme l'Ecole de *Socrate*, les *Stoïciens* & les *Cyniques*, ont fait profeſſion d'eſtimer la Vertu pour elle-même, & de préfèrer l'Honête à l'Utile. *Horace* lui-même, dont la Morale n'étoit pas fort rigide, ſe faiſoit honneur de ce ſentiment. Il n'eſt pas fâché de jouïr des faveurs de la Fortune. „ Mais, dit-il, ſi elle ſe diſpoſe à „ m'abandonner, je renonce à tout le bien qu'elle „ m'a fait. Muni de ma Vertu contre ſes diſgraces, „ j'épouſe volontiers la Pauvreté ſans autre dot que la „ Probité.

———— * *Si celeres quatit*
Pennas, reſigno quae dedit, & meâ
Virtute me involvo, probámque
Pauperiem ſine dote quæro.

Cette derniére expreſſion eſt fort remarquable. Elle

* Od. Lib. III. Ode 29, vſ. 53, &c.

mes en général ne pouvoient lui refuser leur estime & leurs louanges, mais ils lui tournoient toûjours le dos, & l'abandonnoient comme un Parti qui ne leur étoit pas avantageux. Mais à présent qu'il lui échet en partage † *un poids éternel d'une gloire excellemment excellente*, l'Interêt se range de son côté; & il est tout visible, que la Vertu est présentement l'acquisition la plus importante, & le gain

† 2 *Cor.* IV. 17.

le fait voir tout au moins que la Vertu a pu être recherchée des hommes, lors même qu'elle étoit *sans dot*; puis que des Payens ont fait gloire de l'aimer pour l'amour d'elle-même. Que s'il s'est trouvé peu de gens de ce caractere, l'on s'en est plaint hautement, temoin ce passage de Juvenal,

— *Quis enim Virtutem amplectitur ipsam*
Praemia si tollas?

Sat. X. 141.

Car sans doute ce Poëte prétend condamner par là tous ceux qui n'embrassent la Vertu que par des vuës d'intérêt. Cependant, à bien considerer la chose, je ne croi pas que la Vertu ait jamais été absolument *sans dot*, c'est-à-dire, qu'elle ait été un Parti moins avantageux que le Parti qui lui est opposé, comme je l'ai fait voir en peu de mots à la page 324. J'oserai même assurer après un célèbre Philosophe Chrétien, qu'à *comparer le bonheur des Méchans avec celui des Gens de bien, on trouvera que les Méchans n'ont pas grand sujet de se glorifier de la difference de leur Etat, & qu'à bien considerer toutes choses, ils sont les plus mal partagez, même dans cette Vie.* C'est pequoi

PERSE

gain le plus considerable qu'on puisse faire. On ne se contente plus de dire, pour la faire valoir, qu'elle est la perfection & l'excellence de notre Nature: qu'elle est elle-même sa recompense: & qu'elle rendra nos noms recommandables à la Posterité. C'étoient-là tous les éloges que lui donnoient les Philosophes Payens; & il ne faut pas s'étonner, qu'il n'y eût pas beaucoup de gens touchez de ces sortes de recommandations, qui ne procuroient aucun solide avantage. C'est proposer aux hommes un motif bien plus agréable, & tout autrement capable de faire impression sur leurs esprits, que de les assûrer, que s'ils vivent bien dans ce Monde,

Perse qui vivoit à Rome du temps de Neron (temps, comme on sait, peu favorable à la Vertu) étoit si fortement persuadé, qu'il croyoit, que le plus corrompu de tous les hommes, qu'un Tyran, l'Animal le plus redoutable & le plus funeste au Genre Humain, mais le plus à portée de satisfaire ses passions, seroit assez puni, d'être enfin frappé de l'excellence de la Vertu, & reduit par cela même à secher & se desesperer pour l'avoir abandonnée. Au jugement de ce sage Poëte, c'est un suplice terrible; & il n'en souhaite point d'autre aux Tyrans les plus cruels.

Magne Pater Divûm, saevos punire Tyrannos
Haud alia ratione velis, cùm dira libido
Moverit ingenium, ferventi tincta veneno,
Virtutem videant, intabescantque relicta.

Pers. *Sat.* III. 35 & seqq.

de, ils seront heureux après cette vie. Ouvrez-leur les yeux sur ces joyes indicibles & éternelles de l'autre Vie, & leurs Cœurs y trouveront quelque chose de solide, qui sera très-propre à les émouvoir. La vûë du Ciel & de l'Enfer leur fera regarder les biens & les maux présens, qui sont d'une si courte durée, comme des choses peu considerables, & les portera à embrasser la Vertu, que la Raison, l'interêt & le soin que nous devons avoir de nous-mêmes, nous obligent nécessairement de préferer à toute autre chose. C'est sur ce fondement, & sur celui-là seul, que la Morale est solidement appuyée, & qu'elle a droit, pour ainsi dire, d'exiger toute notre application, sans que rien puisse nous en détourner legitimement. C'est ce qui fait que la Vertu qu'elle prescrit, n'est pas un simple Nom, mais un Bien solide, & veritable, qui merite que nous mettions tout en œuvre pour l'acquerir; & c'est justement sous cette idée qu'elle nous est proposée dans l'Evangile de Notre Seigneur Jesus-Christ.

V. Un cinquiéme & dernier avantage que nous devons ajoûter à ceux que nous recevons de ce divin Sauveur, c'est la promesse qu'il nous fait de nous assister. Si nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir, il s'engage de nous accorder son Esprit, pour nous aider à faire ce que nous devons, & à le fai-

re

avoir pour être justifié devant Dieu, se reduit à croire que *Jesus de Nazareth* est *le Messie*, & à recevoir les articles qui dépendent de cette verité, comme sa Resurrection, ses Préceptes, & son Retour pour juger le monde, on ne manquera pas de me demander, „ dans quelle vûë les Epîtres des
„ Apôtres ont-elles donc été écrites, si la
„ croyance des differentes Doctrines qu'elles
„ renferment n'est pas nécessaire à Salut ; &
„ si un Chrétien peut croire ou ne pas croire,
„ ce qui y est proposé, & être cependant
„ Membre de l'Eglise de Christ, & du
„ nombre des veritables Fidèles ?

Je repons à cela, que diverses occasions particuliéres ont déterminé les Apôtres à écrire leurs Epîtres ; & que celui qui voudra les lire comme il faut, doit remarquer quel en est le dessein principal, & découvrir le sujet qui y est traité & la maniére dont on l'a traité, s'il veut pénétrer dans le veritable sens de ses Ecrits, & en retirer quelque utilité. C'est là le vrai moyen d'entrer dans la pensée de l'Ecrivain : & ce qu'on peut trouver par cette voye, est proprement la Verité qu'on doit croire, & non pas quelques sentences détachées de differens endroits, & conçuës en termes de l'Ecriture, lesquelles nous accommodons à nos Idées & à nos préjugez. Pour entendre, dis-je, ces

ces ſortes de Diſcours, il en faut examiner le deſſein, obſerver la liaiſon de leurs Parties, & voir comment elles s'accordent entr'elles mêmes & avec les autres Parties de l'Ecriture. Mais il ne faut pas prendre çà & là une Periode ou un Verſet ſelon qu'il s'accorde le mieux avec notre Syſtême particulier, comme ſi chaque Periode & chaque Verſet de l'Ecriture étoient autant d'Aphoriſmes diſtincts & indépendants, pour faire de ces penſées détachées autant de Points Fondamentaux de la Religion Chrétienne, abſolument néceſſaires à ſalut: à moins que Dieu n'aît déclaré que ce ſont effectivement des Articles Fondamentaux de la Religion. Il y a pluſieurs Veritez dans la Bible qu'un bon Chrétien peut ignorer entierement, & qu'il peut, par conſéquent, ne pas regarder comme l'objet diſtinct de ſa Foi: Veritez que quelques-uns donnent peut-être pour des Doctrines tout-à-fait eſſentielles, & qu'ils appellent *Articles Fondamentaux*, parce que ce ſont des Points qui diſtinguent leurs Communions d'avec les autres Societez Chrétiennes. Il y a dans la plûpart des Epîtres des Apôtres une ſuite de raiſonnement, qu'on ne peut remarquer ſans une extrême attention, à cauſe du ſtile dont elles ſont écrites. De ſorte que pour les voir dans leur veritable jour,

& en découvrir le vrai sens, il les faut examiner par rapport au sujet général qui y est traité.

D'ailleurs, ces Epîtres étoient addressées à des personnes qui avoient déja la Foi, & étoient veritables Chrétiens; & par conséquent elles ne pouvoient pas être destinées à leur apprendre les Articles Fondamentaux du Christianisme & les Points nécessaires à Salut. Ainsi, l'Epître aux Romains est écrite *à tous ceux qui sont à Rome, les bien-aimez de Dieu, apellez à être Saints, dont la Foi est renommée par tout le Monde*, Ch. I. 7. 8. Le même Apôtre nous apprend dans sa premiére Epître aux Corinthiens, (*Ch.* I. 2. 4. *&c.*) à qui c'est qu'il l'addresse, savoir, *à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, à ceux que Jesus-Christ a sanctifiez, qui sont appellez à être Saints; & à tous ceux qui en quelque lieu que ce soit invoquent le nom de notre Seigneur Jesus-Christ, qui est leur Seigneur comme le nôtre. Je rens à mon Dieu des actions de graces continuelles à cause de la grace de Dieu, qui vous a été donnée en Jesus-Christ; & de toutes les richesses dont vous avez été comblez en lui dans tout ce qui regarde le don de la parole & de la science; le témoignage qu'on vous a rendu de Jesus-Christ ayant été ainsi confirmé parmi vous. De sorte qu'il ne vous manque aucun don divin dans l'attente où vous êtes de*

la manifestation de notre Seigneur Jesus-Christ. St. Paul dit aussi dans sa seconde Epître aux Corinthiens, qu'il écrit *à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, & à tous les Saints qui sont dans l'Achaïe*, Ch. I. 1. Celle qui suit du même Apôtre, est addressée *aux Eglises de* Galatie: & celle qu'il écrit aux Epheſiens, *à tous les Saints & fidèles en Jesus-Christ qui sont à Ephese.* Il en est de même des autres qui suivent: *A tous les Saints en Jesus-Christ qui sont à* Philippes. *Aux Saints & fidèles Frères en Christ qui sont à* Colosses, *qui ont de la Foi en Jesus-Christ & de la charité pour les Saints. A l'Eglise de* Thessalonique. *A* Timothée *son vrai Fils en la Foi. A* Tite *son Fils bien-aimé en la Loi qui leur est commune. A son cher* Philemon *& son compagnon d'œuvre.* De même l'Auteur de l'Epître aux Hébreux appelle ceux à qui il écrit, *Saints Frères, qui ont part à la Vocation Céleste*, Ch. III, 1, D'où il paroît clairement, que tous ceux à qui S. Paul écrit, étoient *des Frères, des Saints*, & *des Fidèles* dans *l'Eglise Chrétienne*, & par conséquent déja *Chrétiens:* qu'ainsi ils n'avoient pas besoin d'apprendre les Articles Fondamentaux de la Religion Chrétienne, sans la croyance desquels ils ne pouvoient être sauvez; & qu'on ne sauroit supposer, que la raison pourquoi St. Paul a écrit à qui que ce soit de ces personnes, aît

été de les instruire de ces Points Fondamentaux. Il n'est pas moins évident par les deux prémiers Chapitres des Epîtres de S. *Pierre*, que cet Apôtre écrit aussi à des personnes déja instruites des Points essentiels du Christianisme. Il est aisé de voir la même chose dans les Epîtres de S. *Jacques* & de S. *Jean*. Et celle de S. *Jude* est expressément addressée *à ceux qui ont été appellez, qui sont sanctifiez en Dieu le Père, & conservez en Jesus-Christ*. Puis donc que toutes les Epîtres des Apôtres ont été écrites à des gens qui étoient déja Fidèles & Chrétiens, le dessein qu'ont eû ces Saints Hommes en les écrivant, ne pouvoit être de les instruire des choses qui étoient nécessaires pour les rendre Chrétiens. Il est visible, qu'ils les savoient & les croyoient déja, ou qu'autrement ils n'auroient pû être Chrétiens & Fidèles: titres, que les Apôtres leur donnent expressément, comme nous venons de le voir. Ajoûtons à cela, que ces Epîtres ont été écrites pour des occasions particuliéres, & que sans ces occasions elles n'auroient point été écrites; & qu'ainsi l'on ne sauroit les regarder comme nécessaires à salut, bien qu'elles puissent servir beaucoup à nous éclairer l'esprit & à nous enseigner certaines choses qui regardent la pratique, par la solution qu'elles donnent de certaines difficultez,

cultez, & par la reformation qu'on y voit de quelques erreurs particulieres. Je conviens que les principales Doctrines de la Foi Chrétienne sont répanduës çà & là dans la plûpart de ces Epîtres: mais ce n'est pourtant pas dans ces sortes d'Ecrits que nous devons apprendre quels sont les Articles Fondamentaux de la Religion. Comme ce sont des Discours qui n'ont été composez que par occasion, (quoi qu'ils soient encore très-édifians) les Points Fondamentaux s'y trouvent mêlez indifferemment & sans distinction avec d'autres veritez moins essentielles. On pourra bien mieux les trouver & les discerner ces Articles importans & nécessaires à salut, dans les Prédications que Jesus-Christ & ses Apôtres faisoient à ceux qui étoient encore étrangers & ignorans à l'égard de la Foi Chrétienne, pour la leur faire connoître & pour les engager à l'embrasser. Et c'est là que nous avons vû quels étoient ces Articles, par l'examen suivi que nous avons fait de l'Histoire des quatre Evangelistes & du Livre des *Actes* des Apôtres, où ils sont exprimez si clairement que personne ne peut les méconnoître.

Dans les Epîtres écrites à des Eglises particuliéres, outre le sujet principal que chacune renferme, & qui regardoit quelque interêt présent de l'Eglise à qui elles étoient

addressées en particulier, les Apôtres expliquent en plusieurs endroits les Points Fondamentaux de la Religion Chrétienne; & cela fort prudemment, par rapport aux idées particuliéres de ceux à qui ils écrivent: afin de leur rendre par-là la Doctrine Chrétienne plus familiére, & de leur faire comprendre plus facilement la Methode, les Raisons, & les Fondemens du grand Ouvrage du Salut. Ainsi, nous voyons que St. Paul, dans son Epître aux Romains, parle souvent de l'Adoption, (coûtume fort connuë à Rome) pour leur expliquer la grace que Dieu leur a fait en leur donnant la Vie Eternelle, pour leur faire concevoir par cette idée, comment ils devenoient Enfans de Dieu; & pour les assûrer qu'ils auroient part au Royaume des Cieux comme des Héritiers ont part à l'Héritage qui leur a été promis. Mais dans son Epître aux Hebreux, où il a dessein de les confirmer dans la profession du Christianisme, il a recours à des Allusions & à des Raisons, tirées des Cérémonies, des Sacrifices, & de l'Oeconomie Judaïque; & cela par rapport à ce qui en est dit dans le Vieux Testament. Et pour les Epîtres, dont le sujet est général, on peut s'appercevoir qu'elles regardent les circonstances, le besoin, & quelques particularitez du temps auquel elles ont été écrites.

Les

Les Ecrivains Sacrez ayant été inspirez de Dieu, n'ont rien écrit qui ne soit exactement vrai, & ils ont même écrit en plusieurs endroits des Veritez, qui nous sont encore à présent d'un grand usage, pour expliquer, éclaircir, & confirmer la Doctrine Chrétienne; & pour porter ceux qui l'ont embrassée à s'y tenir fortement attachez. Mais cependant il ne faut pas considerer à part chaque proposition qu'ils ont avancée, & la prendre pour un Article Fondamental & nécessaire à salut; comme si celui qui ne la croit pas explicitement, ne pouvoit point être Membre de l'Eglise de Christ sur la Terre, ni être admis dans son Royaume Eternel après cette vie. En effet, s'il falloit croire & recevoir toutes les veritez énoncées dans les Epîtres des Apôtres, ou la plus grande partie, comme autant d'Articles Fondamentaux, que seroient devenus ces Chrétiens dont parle St. Paul dans sa premiére Epître aux Corinthiens, qui étoient * tombez dans le sommeil de la Mort, avant que les choses qui sont contenues dans les Epîtres, leur eussent été revelées? Car la plûpart des Epîtres n'ont été écrites que plus de vingt ans après l'ascension de Notre Seigneur; & quelques-unes, que trente ans après.

* 1 *Cor.* XI. 30.

Mais il faut satisfaire ici ceux qui pourroient me demander, si les veritez qui sont contenuës dans les Epîtres, & qui ne se trouvant pas dans les Prédications de Jesus-Christ & de ses Apôtres, ne sont point par cela même nécessaires à salut, si ces veritez, dis-je, peuvent être mises au nombre de celles qu'on peut croire ou ne pas croire sans danger; & si un Chrétien peut sûrement les contester, ou les revoquer en doute.

Je répons à cela, que la Loi de la Foi étant une Alliance que Dieu a établie par un pur effet de sa Grace, lui seul peut déterminer ce que doit croire nécessairement celui qu'il veut justifier en vertu de cette Alliance. Il dépend entierement de son bon plaisir de déclarer quelle est la Foi qu'il veut accepter & imputer à Justice. Car c'est par grace, & non point par droit que cette Foi est acceptée. C'est pourquoi il n'y a que Dieu seul qui puisse en marquer les bornes; & ce qu'il a déterminé & déclaré être de Foi, est seul nécessaire. Personne ne peut rien ajoûter à ces Articles Fondamentaux, ni en établir aucun autre que lors que Dieu lui-même l'a rendu tel & l'a donné en cette qualité. Or nous avons déja fait voir quels sont ces Articles que Dieu propose à ceux qui voudront entrer dans la Nouvelle Alliance, & en goûter les avantages. Et ce

sont

ſont là les Points Fondamentaux, dont la croyance explicite & formelle eſt impoſée abſolument à tous ceux à qui l'Evangile de Chriſt a été prêché, & le Salut propoſé en ſon Nom.

Quant aux autres parties de la Revelation divine, ce ſont des Objets de la Foi; & on doit les recevoir comme tels. Ce ſont des Veritez dont aucune ne peut ni ne doit être revoquée en doute, dès qu'elle eſt connuë comme faiſant partie de la Revelation. Car reconnoître qu'une Propoſition a été revelée de Dieu & qu'elle eſt fondée ſur ſon autorité, & cependant la rejetter ou la revoquer en doute, c'eſt combattre cet Article capital, qui eſt le fondement de la Foi, ſavoir, *Que Dieu eſt veritable*. Il faut pourtant reconnoître, qu'il y a pluſieurs veritez revelées dans l'Evangile, qu'un homme peut ignorer, & ne pas croire directement, ſans que ſon Salut coure aucun danger. C'eſt ce qui paroît clairement en ceux qui reconnoiſſant l'autorité de l'Ecriture, different dans l'explication de pluſieurs endroits de ce Saint Livre, qui ne paſſent pas pour fondamentaux. Car il eſt viſible qu'à l'égard de tous ces endroits, les Parties qui diſputent, d'un côté ou d'autre, ignorent & ne croyent point des veritez qui ſont actuellement contenuës dans l'Ecriture: à moins qu'on ne veuil-

le dire que des choses opposées & contradictoires peuvent être renfermées dans les mêmes paroles, & que la Revelation Divine est contraire à elle-même.

Quoi qu'on soit obligé de se soûmettre avec foi à toute la Revelation Divine, cependant chaque verité contenuë dans les Saintes Ecritures, n'est pas du nombre de celles que la Loi de la Foi ordonne de croire explicitement pour être justifié. Quant à celles qui sont de ce dernier ordre, elles se reduisent, comme nous l'avons dit tant de fois, à ce que Jesus-Christ & ses Apôtres proposoient à croire à ceux qu'ils convertissoient à la Foi Chrétienne. Ce sont-là, dis-je, les veritables Points Fondamentaux; & il ne suffit pas de ne les point revoquer en doute: chacun est, outre cela, actuellement obligé d'y donner son consentement. Mais pour ce qui est des autres Propositions renfermées dans l'Ecriture dont Dieu n'a pas fait un de ces Points essentiels de la Loi de la Foi, auxquels il faut donner un consentement actuel pour pouvoir être mis au nombre des Croyans par ce Souverain Legislateur, un homme peut les ignorer, sans que ce défaut de Foi expose son Salut à aucun danger. Il croit tout ce que Dieu lui a ordonné de croire nécessairement; & à l'égard des autres veritez Divines, il n'est obligé

obligé qu'à recevoir toutes les Parties de la Revelation avec docilité, & avec un Esprit disposé à embrasser & à croire toutes les veritez qui viennent de Dieu, & à consentir avec soûmission à tout ce qui lui paroîtra porter ce caractère. Que si, après une recherche sincere, il n'entend pas certaines choses, il est tout visible qu'il ne peut éviter de les ignorer. Et s'il vient à comparer differens Passages & qu'il ne puisse les accorder ensemble, il ne peut faire autre chose qu'expliquer un passage par un autre, ou bien suspendre son jugement. Ceux qui s'imaginent qu'en matiére de Foi l'on doit ou qu'on peut exiger quelque chose de plus d'un foible Mortel, feront bien de considerer auparavant les absurditez où cette opinion va les engager.

Dieu par un effet de son infinie Misericorde en a usé avec l'Homme, comme un Père tendre & plein de compassion. Il lui donna la Raison, & une Loi: & cette Loi ne pouvoit qu'être conforme à ce que la Raison lui dicteroit, à moins qu'on ne voulût se persuader qu'une Créature Raisonnable dût avoir une Loi Déraisonnable pour Règle de sa conduite. Mais d'autre part, ce bon Dieu considerant la fragilité de l'Homme, qui est si sujet à tomber dans la corruption & dans la misère, promit un Liberateur qu'il envoya en son temps: & alors

il déclara à tous les hommes, que tous ceux-là seroient sauvez qui croiroient que cette Personne extraordinaire étoit le Sauveur qu'il avoit promis d'envoyer, & qui le reconnoîtroient pour leur Roi & leur Conducteur, à present que ressuscité d'entre les Morts, il est établi Seigneur & Juge de tous les Hommes. C'est là une Proposition simple & aisée à entendre: de sorte qu'il semble qu'en ceci Dieu qui est la Bonté même, a eu en vuë le bien des Pauvres, & de la plus grande partie des Hommes. Ce sont des Articles, que des gens de travail & sans lettres peuvent comprendre. Une telle Religion est à la portée des Esprits les plus vulgaires, & adaptée à l'état des hommes, que leur condition dans ce Monde destine à passer leur vie dans le travail. Je sai bien que les Controversistes, & ceux qui écrivent sur la Religion, la remplissent de vaines subtilitez & de pensées chimeriques, dont ils font autant de Points nécessaires & fondamentaux du Christianisme, comme si on ne pouvoit entrer dans l'Eglise qu'en passant par l'*Academie*, ou par le *Lycée*, ou, pour m'exprimer plus clairement, comme si on ne pouvoit être Chrétien, sans apprendre la Philosophie d'Aristote, de Platon, ou de quelque autre Philosophe. Mais qui ne voit

que

que le commun des hommes n'a pas le loisir de s'appliquer à l'étude, d'apprendre la Logique, & toutes ces distinctions subtiles qu'on débite dans les Ecoles ? Celui qui n'est accoûtumé qu'à manier la charruë & la beche, a rarement l'Esprit propre à recevoir des idées sublimes, ou à pénetrer dans des raisonnemens mysterieux & embarrassez. C'est beaucoup si des hommes de ce rang (pour ne rien dire de l'autre sexe) peuvent comprendre des propositions simples, & un raisonnement court sur des choses qui leur sont familiéres, & qui ont du rapport à ce qui se passe tous les jours à leurs yeux. Allez au delà, vous déconcertez la plus grande partie du Genre Humain. Il vaut autant que vous parliez Arabe à un pauvre homme de journée, que de lui proposer les idées & les termes dont on a rempli les Livres & les Disputes de Religion: il vous entendra tout aussi bien. Les Prédicateurs des Assemblées *Non-conformistes*, supposent que leur Peuple est beaucoup mieux instruit dans les matiéres de Foi, & qu'il entend bien mieux la Religion Chrétienne que le commun des *Conformistes*, qu'ils taxent d'une grande ignorance, si c'est avec raison c'est ce que je ne déterminerai point ici. Mais je voudrois bien prier ces Prédicateurs de me dire serieusement, si la moitié

tié

DISSERTATION

Où sur les Principes du CHRISTIANISME RAISONNABLE *on établit le vrai & l'unique Moyen de reünir tous les Chrétiens, malgré la difference de leurs Sentimens.*

IL est certain que tout le monde ne découvrit pas d'abord le dessein & les principes du *Christianisme Raisonnable*. Mais il n'y a plus personne, à mon avis, qui n'en comprenne exactement la Doctrine, depuis la publication de ce que j'ai nommé *Seconde Partie* de cet Ouvrage, où j'ai donné un Extrait fidelle de tout ce qui a été écrit en Anglois pour le défendre contre les Objections de quelques personnes qui avoient entrepris de le décrier comme un Livre très-dangereux. M. *Locke* a pris tant de soin d'étendre & de développer ses pensées dans ces *Eclaircissemens*, qu'après les avoir lus on ne sauroit éviter de voir ce qu'il a prétendu prouver dans le *Christianisme Raisonnable:* & tout ce qu'il dit, est appuyé sur de si bonnes raisons que ceux qui enten-

dront parfaitement sa Doctrine, l'approuveront infailliblement, si je ne me trompe. D'où je conclus que cet Ouvrage doit être regardé comme un des plus utiles & des mieux raisonnez qu'on ait faits depuis long-temps sur la Religion Chrétienne.

Pour justifier cette belle idée, je me contenterai de vous étaler une conséquence qui découle naturellement de la Doctrine de ce Livre. C'est l'*Union des Chrétiens*, quelque divisez qu'ils soient par la contrarieté de leurs sentimens. L'affaire est importante, comme vous voyez, & plusieurs grands Hommes y ont travaillé depuis long-temps, mais avec si peu de succès qu'on pourroit les comparer à ces Chimistes qui après bien des fatigues & de la dépense ne recueillent que de la fumée. Si je montre que ce rare secret est visiblement renfermé dans le *Christianisme raisonnable*, tout bon Chrétien doit convenir, que ce Livre merite les éloges que je viens de lui donner.

I. CE qui fait que les Chrétiens s'anathematisent & s'excluent les uns les autres du salut, c'est qu'ils ne peuvent s'accorder sur le sens de certains Points de foi que chacun prétend qu'il faut croire nécessairement & sous peine de damnation, dans le sens qu'il les croit lui-même. Ils regardent tous l'ECRITURE comme un Livre divinement

inſpiré: mais ils different extrémement ſur l'explication de pluſieurs endroits de ce Sacré Livre. Les uns y trouvent des choſes que les autres ne ſauroient y voir: d'autres y voyent préciſément le contraire: & quelques-uns y rencontrent certaines Doctrines que d'autres ont en horreur, & qu'ils regardent comme contraires au ſens commun, bien loin de les croire autoriſées par une Revelation divine. De là tous ces differens Ordres de Chrétiens: *Catholiques Romains*, *Lutheriens*, *Calviniſtes*, *Sociniens*, *Anabaptiſtes*, *Arminiens*, *Grecs*, *Abyſſins*, &c. TOUS oppoſez en quelque choſe: TOUS * *Orthodoxes*, ſi l'on les en croit: TOUS *Heretiques* ou *Schiſmatiques*, ſi l'on en croit leurs Adverſaires, & enfin TOUS violemment animez les uns contre les autres, & toûjours prêts à employer actuellement la rigueur des

* *Orthodoxe* eſt un mot Grec qui veut dire, *qui a raiſon*. Chaque Société Chrétienne ſe pare de ce beau titre, & il n'eſt pas poſſible qu'aucune avoûë qu'il ne lui eſt point dû, puiſqu'elle reconnoîtroit par là qu'elle adopte de faux Principes, des Doctrines abſurdes & inſoûtenables. Il eſt tout viſible qu'elle ne ſauroit faire cet aveu ſans renoncer en même temps à ſes propres Dogmes. D'où il paroît que l'uſage que les differentes Societez Chrétiennes font du mot d'*Orthodoxe* pour ſe diſtinguer les unes des autres, eſt tout à fait pueril. On ne laiſſera pourtant pas de s'en ſervir, tant que l'animoſité durera parmi les Chrétiens.

des ſupplices, les cachots, le fer & le feu pour ſe détruire partout où le Magiſtrat a la foibleſſe de ſeconder leur fureur : quoi qu'ils ſe plaignent TOUS de cette inſenſée & barbare maniére de perſuader, dès que d'autres Societez, celles-là mêmes qu'ils ont traitées ſi cruellement, veulent à leur tour s'en ſervir contre eux, ce qui arrive aſſez ſouvent.

II. SI l'on ne peut reconcilier toutes ces differentes Sectes, qu'en les engageant à s'accorder entiérement ſur tous les Articles de Foi qui diviſent depuis ſi long-temps le Chriſtianiſme, il ne faut plus parler d'éteindre leurs animoſitez. Elles dureront autant que le Monde. Ce n'eſt point auſſi par là que la Doctrine du *Chriſtianiſme Raiſonnable* tend à pacifier toutes les Sectes Chrétiennes. L'Auteur de ce Livre laiſſe à chacun la liberté de croire & de ſoûtenir ſes Sentimens : mais il poſe des Principes d'où il eſt aiſé de conclurre, que malgré cette grande diverſité d'Opinions qui regne dans le Chriſtianiſme, les Chrétiens doivent ſe regarder tous comme Frères, comme des Sujets d'un même Roi, & des Diſciples d'un même Maître, qui participent tous à la même Foi, & à la même Eſperance, avec un droit parfaitement égal, ſans qu'aucune de ces Sectes, Societez ou Com-

munions Chrétiennes, comme il vous plaira de les appeller, puisse exclurre les autres du Salut, & les traiter de Sociétez infidèles, hérétiques & schismatiques. Telle est, dis-je, l'*Union des Chrétiens*, que la Doctrine du *Christianisme Raisonnable* doit procurer infailliblement, si l'on en pénètre les justes conséquences, comme nous l'allons montrer tout à l'heure.

III. Il est certain, que, si les Membres de toutes ces differentes Sociétez Chrétiennes s'accordent tous à croire ce qu'il faut croire nécessairement pour devenir Chrétien, ils sont tous Chrétiens, tous dans l'Alliance Evangelique, & qu'ils ont tous, par conséquent, un égal droit aux avantages de cette Alliance, bien loin de pouvoir s'anathematiser les uns les autres, par la raison qu'ils different sur d'autres Articles dont la croyance n'est pas absolument nécessaire pour rendre un homme Chrétien. Tout cela est de la derniére évidence.

IV. Reste de voir ce qu'il faut nécessairement croire pour devenir Chrétien. On n'a qu'à lire le *Christianisme Raisonnable* pour être convaincu, que quiconque croit en Dieu, & reconnoit Jesus-Christ pour le *Messie*, c'est-à-dire, pour son *Seigneur* & son *Roi*, dans le dessein d'obeïr sincerement à sa volonté, croit tout ce qu'il

faut

faut croire néceſſairement pour devenir Chrétien : que, dès qu'il croit ces deux Articles, il eſt par cela même Diſciple de Jeſus-Chriſt, veritable Fidèle, & Membre de l'Egliſe Chrétienne. C'eſt là, dis je, ce que l'Auteur du *Chriſtianiſme Raiſonnable* a prouvé dans tout ſon Livre, par cette raiſon démonſtrative, que *les Juifs qui croyoient en Dieu, étoient déclarez Fidèles par Jeſus-Chriſt & par ſes Apôtres, dès-là qu'ils recevoient Jeſus pour le Meſſie*; & que *les Payens étoient admis dans l'Egliſe Chrétienne, dès que renonçant à l'Idolatrie ils reconnoiſſoient un ſeul Dieu, Créateur du Ciel & de la Terre, & qu'ils recevoient Jeſus-Chriſt pour leur Seigneur & leur Roi.* Or ſi les Payens & les Juifs devenoient Chrétiens par cela ſeul qu'ils reconnoiſſoient Jeſus-Chriſt pour le Meſſie, leur Seigneur & leur Roi, il eſt viſible que ceux qui reconnoiſſent aujourd'hui Jeſus-Chriſt en cette qualité, ſont Chrétiens, vrais Sujets de ce divin Seigneur, & Membres de ſon Egliſe. Car je vous prie, de quel droit exclurroit-on de l'*Egliſe de Jeſus-Chriſt*, & de l'Eſperance du Salut, ceux qui croyent préſentement ce que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres ont déclaré qu'il ſuffiſoit de croire pour pouvoir être admis dans l'Egliſe Chrétienne? Ce ſeroit détruire l'Alliance Evangelique pour en

 établir

LES VERITEZ dont il vient à connoître que Jesus-Christ est l'Auteur : Veritez de speculation pour y donner son consentement : Veritez de pratique pour tâcher d'en faire la règle constante de sa conduite, car c'est ce que ce divin Roi * exige absolument de ses Sujets : en un mot, TOUT ce qu'il croit avoir été revelé par Jesus-Christ, ou par ses Apôtres, conduits par son saint Esprit, QUOI QUE CE PUISSE ETRE. Car douter de la moindre chose qu'on croiroit venir de la part de Jesus-Christ, *ce seroit*, comme le remarque expressément † M. Locke, *mettre en question sa veracité, anéantir sa Mission, mépriser son Autorité, déclarer nettement qu'il n'est pas le Messie ; & par conséquent rejetter l'Article de foi qu'on doit admettre nécessairement pour devenir Chrétien.*

Qu'est-ce donc qu'un Chrétien doit croire necessairement ? Le voici en peu de mots, TOUT ce que Jesus-Christ & ses Apôtres ont enseigné dans l'Ecriture Sainte. Et par conséquent, tout homme qui est une fois converti au Christianisme, est obligé de consulter l'Ecriture pour y étudier les Loix & la Doctrine de Jesus-Christ avec toute l'appli-

* *Matth.* VII. 21. *Luc.* VI 46, 47, &c. Voyez le *Christianisme Raisonnable*, Ch. XII. p. 245.

† Dans la SECONDE PARTIE du *Christianisme Raisonnable*, p. 59.

plication dont il eſt capable; & auſſi ſouvent que l'état où Dieu l'a mis dans ce Monde, le lui peut permettre. En toutes les propoſitions qu'il juge être renfermées dans les paroles de Jeſus-Chriſt ou de ſes Apôtres, il doit y donner ſon conſentement auſſi long-temps qu'il eſt ſincerement convaincu en lui-même que c'eſt-là ce que le Saint Eſprit a voulu lui enſeigner. Ce ſont pour lui tout autant d'articles de foi durant tout ce temps-là; & il ne peut les rejetter tandis qu'il les croit revelez dans le ſens qu'il leur donne, ſans ſe revolter contre Jeſus-Chriſt, & ceſſer de le reconnoître pour ſon Roi.

VI. DU RESTE, ſi cherchant ſincerement à s'inſtruire de la volonté de Jeſus-Chriſt, il vient à ſe tromper dans l'explication qu'il donne de tel ou tel Paſſage de l'Ecriture: s'il croit voir dans ce ſacré Livre des choſes qui n'y ſont point du tout, ou qui ſont même directement contraires à la penſée des Ecrivains ſacrez, il ne laiſſe pas d'être veritable Sujet de Jeſus-Chriſt, tandis qu'il ignore que ces Paſſages de l'Ecriture ſignifient toute autre choſe que ce qu'il leur fait ſignifier. C'eſt une conſéquence qu'il faut admettre néceſſairement, à moins qu'on ne veuille ſoûtenir que pour pouvoir être fidèle ſerviteur de Jeſus-Chriſt

il faut avoir une entiére & parfaite intelligence de tout ce que Jesus-Christ & ses Apôtres ont enseigné dans les saintes Ecritures. Auquel cas il faudra dire, non que les Catholiques-Romains sont les seuls Chrétiens, ou les Calvinistes, ou les Lutheriens, ou quelque autre Secte que ce soit, mais qu'il n'y a point eû de Chrétiens sur la Terre depuis le siécle des Apôtres.

Il en est, à cet égard, des Sujets de Jesus Christ, comme des Sujets des Princes de ce Monde. Qu'un homme reconnoisse le Roi de *Suede* pour son legitime Souverain, & lui prête serment de fidelité: il est, par cela seul, Sujet de ce Prince. Que doit-il faire après cela? S'instruire de la volonté de ce Monarque pour l'executer sincerement autant qu'il est en son pouvoir. Mais si venant à consulter les Loix de Suede, il en explique quelques-unes d'une maniere fort imparfaite: s'il ne peut en entendre d'autres que plusieurs Suedois entendent fort bien, & qu'il donne même à certaines Loix un sens tout contraire à celui qu'elles ont veritablement, dira-t-on qu'il cesse dès-là d'être Suedois? Rien ne seroit plus ridicule. Car l'ignorance & les meprises de cet homme ne l'empêchent point de regarder le Roi de Suede comme son legitime Souverain. La chose est toute pareille

à

à l'égard de ceux qui reconnoissent Jesus-Christ pour leur Saigneur & leur Roi. Ils sont par cela même du nombre de ses Sujets. Après quoi ils doivent s'appliquer sincerement à la lecture de l'Ecriture Sainte dans le dessein d'y apprendre la volonté de ce divin Seigneur, & de faire tous leurs efforts pour l'accomplir : & tout ce qu'ils croyent que Jesus-Christ leur a revelé dans ce sacré Livre, ils doivent le recevoir avec soumission. Mais s'ils ne comprennent pas bien ce que ce divin Docteur ou ses Apôtres ont enseigné sur certains Articles, ou qu'ils ne puissent même en découvrir le sens en aucune maniére, ils n'en sont pas moins Sujets de Jesus-Christ. Car tandis que je me soûmets sincerement à la volonté de mon Prince, autant qu'il est en ma puissance de la découvrir, je suis sans contredit son fidelle Sujet, & je ne cesse de l'être que lorsque je rejette actuellement ce que je croi qu'il a eû dessein de me prescrire. Ainsi, qu'un homme qui croit en Jesus-Christ, trouve la *Consubstantiation* dans l'Ecriture Sainte, il est indispensablement obligé de croire la Consubstantiation : & quoi que Jesus-Christ & ses Apôtres n'ayent peut-être jamais eu dessein d'enseigner rien de pareil, la croyance de ce Dogme ne l'empêche pas d'être Chrétien. D'autres Disci-

ples

ples de Jesus-Christ voyent-ils dans l'Ecriture les mêmes Opinions qu'*Arminius* y a vûës? ils doivent soûtenir ces Opinions comme autant d'articles de foi; & ils ne peuvent les revoquer en doute, sans fouler aux piés l'autorité de leur divin Maître. Et par la même raison, si d'autres Chrétiens croyent sincerement, après avoir lû l'Ecriture avec soin, que certains Passages doivent être entendus dans le sens que leur donne *Calvin*, ou *Melanchthon*, ou *Erasme*, ou *Grotius*, ou *Maldonat*, &c. ou bien un tel Laboureur, ou un tel Artisan, ces differentes explications leur doivent être sacrées, pendant tout le temps que chacun d'eux les juge conformes à l'intention du St. Esprit. Que toutes ces personnes se trompent en tout, ou en partie, la fidelité qu'ils doivent à Jesus-Christ ne souffre par là aucune atteinte. Mais ce qui est Article de foi pour ces Chrétiens-là, ne l'est pas pour moi, si ces differentes explications qu'ils donnent de tels ou tels passages de l'Ecriture, me paroissent contraires à l'intention de l'Auteur de l'Ecriture: car en ce cas-là, la même raison qui les oblige à recevoir ces differentes Doctrines, m'oblige moi à les rejetter. Ils les soûtiennent comme veritables, parce qu'ils les croyent fondées sur l'autorité de l'Ecriture Sainte. Ils ne peu-

vent

vent faire autrement sans renoncer à l'obéïssance qu'ils ont vouée à Jesus-Christ. Mais cette même obéïssance que je lui dois aussi comme son fidèle Sujet, m'empêche absolument d'admettre ces Doctrines, tandis que je les crois contraires à l'Ecriture Sainte, ou que n'en pouvant découvrir la verité par les lumiéres de la Raison, je ne saurois les voir appuyées sur aucun témoignage exprès de ce sacré Livre.

VII. PRENEZ la chose d'une autre maniere: & vous mettez tout le Christianisme en combustion. Donnez-vous la liberté d'appeller *hérétiques*, c'est-à-dire, d'exclurre de l'Eglise de Christ, & par conséquent du Salut, TOUS ceux qui ne s'accordent pas avec vous sur l'explication de certains Passages de l'Ecriture, & vous voilà TOUS dans la cruelle nécessité de vous anathematiser les uns les autres, chacun à son tour, avec un droit parfaitement égal. Car si un *Calviniste* déclare expressément qu'il ne soûtient rien qu'il ne croye avoir été dicté par l'Esprit de Dieu dans les Saintes Ecritures, & que malgré cette déclaration il puisse être traité d'*hérétique* par un *Lutherien*, il est visible que le Lutherien n'a aucun droit de se plaindre si le Calviniste le traite d'hérétique à son tour. Le Lutherien dira-t-il qu'on lui fait tort, & qu'il ne

peut

peut être hérétique puisqu'il ne soûtient rien qui ne soit exactement conforme à l'Ecriture sainte? Mais la question est de savoir s'il est bien vrai que Luther & ceux qui suivent sa Doctrine, ne soûtiennent rien qui ne soit contenu dans l'Ecriture. Le Calviniste le nie absolument, & ne peut éviter de le nier: car s'il en convenoit une fois, il ne seroit plus Calviniste, mais Lutherien. Reste donc que le Lutherien se contente de dire, qu'il croit sincerement que sa Doctrine est conforme à l'Ecriture Sainte, & qu'avec une telle disposition d'esprit il ne peut être hérétique. Or si cette raison est bonne dans la bouche d'un Lutherien, pourquoi ne le seroit-elle pas aussi dans la bouche d'un Calviniste, d'un Arminien, &c?

VIII. CONCLUONS donc encore un coup, que TOUS ceux qui reconnoissant Jesus-Christ pour leur Maître, leur Seigneur, & leur Roi, ne soûtiennent rien qu'ils ne croyent sincerement avoir été enseigné par Jesus-Christ ou par ses Apôtres dans les saintes Ecritures, sont TOUS Sujets de ce divin Seigneur, TOUS Membres de son Eglise, & qu'ainsi ils n'ont aucun droit de s'anathematiser les uns les autres, & de s'exclurre mutuellement du Salut, malgré ce grand nombre de sentimens

qui les partagent en tant de Sectes ou Communions differentes, TOUS également autorisez à soûtenir leurs Opinions pendant tout le temps qu'ils les croyent conformes à la Doctrine de Jesus-Christ & de ses Apôtres, telle qu'ils peuvent la découvrir dans l'Ecriture Sainte après une recherche exacte & sincere, dégagée de tout intérêt particulier, d'amour de parti, de passion, & de tout injuste préjugé, du moins autant que chacun en est convaincu en lui-même par le témoignage de sa propre conscience, dequoi Dieu seul peut être le Juge.

IX. VOILA en peu de mots cette importante *conséquence* qu'on peut tirer de la Doctrine du *Christianisme Raisonnable*, & qui contient, comme j'ai déja dit, *un moyen aisé & infaillible de réünir tous les Chrétiens, & d'éteindre à jamais leurs animositez, malgré la difference de leurs Opinions*, qui est la cause, ou le prétexte de ces animositez: Moyen, qui, comme vous voyez, n'est pas fondé sur des raisonnemens subtils & difficiles à comprendre, mais sur l'autorité infaillible de Jesus-Christ.

X. PLUS j'examine cette conséquence, plus elle me paroît bien fondée, & à l'abri de toute Objection raisonnable de la part des Protestans. Car pour les Catholiques Romains, ils peuvent la rejetter selon leurs

Prin-

Principes. C'eſt pourquoi nous les laiſſerons à quartier pour un moment.

Comment, s'écriera quelque Proteſtant, zelé pour ſon Parti, & qui ſe fait un Article de foi de damner tous ceux qui rejettent les Dogmes de ſon Egliſe, *comment eſt-il poſſible qu'on s'aviſe jamais de recevoir un Principe qui rempliroit l'Egliſe Chrétienne de toute ſorte d'héréſies?* Point de paſſion, je vous en prie. L'emportement n'a jamais terminé aucune Queſtion. N'eſt-il pas vrai que *L'Ecriture Sainte doit être l'unique règle de la Foi des Chrétiens*, & qu'*Il n'y a préſentement ſur la Terre aucun Interprete infaillible de l'Ecriture Sainte?* Tous les Proteſtans conviennent de ces deux Principes. Or s'ils les admettent ſincerement, comme ils l'ont déclaré mille & mille fois dans leurs Sermons, dans leurs Confeſſions de Foi, & dans les Livres qu'ils ont écrits contre les Catholiques Romains, il faut qu'ils reconnoiſſent que chaque Chrétien a un égal droit d'interpreter l'Ecriture pour lui-même, & qu'une Doctrine qui eſt Article de foi pour un Chrétien parce qu'il la voit dans l'Ecriture, ne l'eſt pas pour un autre qui ne peut l'y trouver. Et par conſéquent, nul Proteſtant n'a droit de diffamer, d'anathematiſer, & de traiter d'hérétiques ceux qui après avoir étudié l'Ecriture Sainte avec tout

le

le ſoin dont ils ſont capables, y voyent toute autre choſe que ce qu'il y voit lui-même. Par exemple, trouvez-vous dans l'Ecriture les Dogmes de la *Conſubſtantiation*, de l'*Ubiquité du Corps de Jeſus-Chriſt*, & de *la Predeſtination abſoluë*, vous devez les croire : vous ne ſauriez vous en diſpenſer, j'en conviens, puiſque vous regardez l'Ecriture comme la Règle infaillible de votre Foi. Mais ſi je rejette ces mêmes Dogmes, parce que je ne ſaurois les découvrir dans l'Ecriture, je ne vois pas que vous puiſſiez vous emporter contre moi, me décrier, & me damner comme un hérétique abominable, devoué *au Diable & à ſes Anges*. C'eſt là, dis-je, ce que je ne ſaurois comprendre: à moins que vous ne pretendiez, que pour être ſauvé je ſuis obligé de croire que toutes les Doctrines que vous voyez dans l'Ecriture, y ſont effectivement, quoi que je ne puiſſe les y découvrir moi-même. Mais ſi cela eſt, pourquoi me recommandez-vous de lire l'Ecriture Sainte, *d'examiner toutes choſes, & de retenir ce qui eſt bon*, comme St. Paul nous l'ordonne expreſſément? Que ne me donnez-vous plûtôt une Liſte de toutes les Doctrines que vous croyez renfermées dans ce ſacré Livre, afin que *je me depêche de les croire*, comme

* disoit le feu Comte *de Grammont?* Qu'est-il besoin que je les aille chercher dans l'Ecriture, où je ne les trouverai peut-être point, puisque je suis également obligé de les croire, que je les y trouve ou non?

Mais encore, sur quoi fondé voulez-vous que je croye qu'un certain Dogme est dans l'Ecriture, si je ne puis l'y voir moi-même? Ce n'est pas sur votre pure autorité. Car que vous soyez Docteur, Professeur, Prédicateur: que vous sachiez de l'Arabe, du Grec, de l'Hebreu, du Latin, & du Syriaque: que vous ayiez même composé de gros Livres sur les plus importantes Questions de la Théologie, vous êtes pourtant homme, c'est-à-dire, sujet à vous tromper, & par conséquent, vous n'avez aucun droit de m'imposer la necessité de croire sur votre parole, que telles ou telles Doctrines sont contenuës dans l'Ecriture Sainte, si je ne puis les y voir moi-même. Pour en venir-là, vous avez besoin de l'Autorité de Dieu lui-même qui seul ne peut ni tromper ni être trompé. Je veux dire, que pour avoir droit de m'obliger à croire la *Consubstantiation*, l'*Ubiquité du Corps de Jesus-Christ*, la *Prédestination absoluë*, & d'autres Articles de Foi que vous défendez avec tant d'ardeur, mais que je ne

* Voyez le *Menagiana*, Tom. II. p. 7. Ed. de Holl.

ne saurois trouver dans l'Ecriture, vous devez me prouver par des Miracles semblables à ceux de Jesus-Christ & de ses Apôtres, que l'explication que vous donnez de tels & tels Passages de l'Ecriture où vous trouvez ces Articles de Foi, est aussi authentique que ces Passages mêmes. Remarquez bien, je vous prie, que je ne prétens pas que vous soyiez obligé de faire des miracles pour être en droit d'embrasser les Dogmes que vous trouvez dans l'Ecriture. Bien loin de là, je soûtiens, que dès que vous êtes convaincu que ces Dogmes ont été enseignez par Jesus-Christ ou par ses Apôtres dans les saintes Ecritures, vous êtes indispensablement obligé de les recevoir. Mais je dis, que si ne puis les découvrir dans l'Ecriture sainte, vous n'avez aucun droit de m'en imposer la croyance, à moins que vous ne me fassiez voir par des Miracles incontestables que Dieu lui-même vous autorise à annoncer de sa part aux hommes l'explication que vous donnez de tels & tels Passages de l'Ecriture pour établir ces Dogmes. Car en ce cas-là je serai obligé de recevoir cette explication avec autant de respect que l'Ecriture même.

Mais, me direz-vous, *Pourquoi me poussez-vous de cette manière? Qu'est il nécessaire que je mette ma Doctrine à cette épreuve, puis-*

que je ne me crois pas infaillible dans mes Interpretations de l'Ecriture Sainte? Il est certain qu'en qualité de Protestant, vous ne devez pas prétendre faire passer vos Interpretations pour infaillibles: mais je ne m'en souvenois presque plus, parce qu'il me sembloit que vous l'aviez oublié vous-même. Quoi qu'il en soit, vous en convenez présentement, à pur & à plein, sans aucune restriction. Voilà qui suffit. Il ne m'en faut pas davantage pour rentrer dans tous mes droits. Car s'il est vrai que vous puissiez vous tromper en expliquant l'Ecriture Sainte, je ne suis pas plus hérétique pour rejetter les Dogmes que vous trouvez dans l'Ecriture, si je ne puis les y voir moi même, que vous l'êtes pour les croire veritables parce que vous les y voyez: & par conséquent, vous n'avez pas plus de droit de m'imposer la croyance de la *Consubstantiation*, de l'*Ubiquité du Corps de Jesus-Christ*, de *la Prédestination absoluë*, & du reste que vous trouvez dans l'Ecriture, que je n'en ai de vous *ordonner* de croire le contraire que je trouve aussi dans ce sacré Livre. Comme nous pouvons nous tromper l'un & l'autre, nous ne pouvons pas nous anathematiser, & nous traiter d'hérétique l'un l'autre par la raison que nous ne voyons pas les mêmes choses dans l'Ecriture: à moins que nous ne soyons d'humeur

meur de manier les Controverſes de Religion, comme les Harangeres traitent leurs diſputes perſonnelles. Car en ce cas-là, ſi vous m'appellez *Hérétique* parce que je rejette des Doctrines que vous voyez dans l'Ecriture, je dois vous regaler du même titre par la raiſon que vous refuſez de croire celles que j'y trouve auſſi.

XI. ENFIN (car je ne prétens pas épuiſer cette matiére) s'il eſt vrai que l'Ecriture doit être l'unique Règle de la Foi des Chrétiens, comme tous les Proteſtans font profeſſion de le croire, comment peuvent-ils excommunier & condamner aux flammes de l'Enfer, un Diſciple de Jeſus-Chriſt qui ſe fait un Article de foi, d'une Doctrine qu'il croit contenuë dans l'Ecriture Sainte? C'eſt ce qui me paſſe. Car que cette Doctrine ſoit contraire aux Principes de Calvin ou de Luther, aux déciſions du *Concile de Nicée* ou du *Synode de Dordrecht*, à la *Confeſſion d'Augsbourg*, ou à celles des *Egliſes de Suiſſe*, il ne peut que la voir dans l'Ecriture tandis qu'il l'y voit actuellement, & il ne peut que la croire veritable, tandis qu'il eſt ſincerement convaincu en lui-même qu'elle a été enſeignée par Jeſus-Chriſt ou par ſes Apôtres: à moins qu'il ne ſoit obligé d'entendre l'Ecriture en un ſens, & de la croire en un autre: de l'expliquer comme les Arminiens,

ou les Anabaptistes, & de la croire dans le sens que lui donne Luther ou Calvin. Mais sans compter qu'en ce cas-là je n'aurois pas plus de raison d'embrasser la Doctrine de Luther que celle de Calvin, & celle de Calvin que celle de quelque autre Protestant qui traite Calvin d'heretique: si ma Foi n'avoit point d'autre fondement, par exemple, que l'autorité de Luther, si sur sa parole je recevois les Dogmes qu'il a trouvez dans l'Ecriture, sans être convaincu moi-même qu'ils ont été enseignez par Jesus-Christ ou par ses Apôtres, je ne deviendrois point par là Disciple de Jesus-Christ, mais seulement Disciple de Luther. Ce ne seroit plus la *Parole de* JESUS-CHRIST, mais la *Parole de* LUTHER que je prendrois pour Règle de ma Foi. Par là je tomberois dans l'inconvenient des Catholiques Romains qui doivent croire ce que l'Eglise croit, quoi qu'ils ne sachent pas pour quelle raison elle le croit. Or tous les Protestans condamnent hautement cette espece de Foi implicite. Il faut donc qu'ils reconnoissent, qu'un Chrétien n'est obligé de recevoir pour Articles de foi que les Doctrines qu'il voit dans l'Ecriture sainte, de quelque maniére qu'il parvienne à cette connoissance, par lui-même, ou par le secours d'autrui. Et par conséquent, si après avoir lû l'Ecriture dans le dessein d'y apprendre la volonté de Jesus-

Jesus-Christ mon Maître, mon Seigneur & mon Roi, je me forme des Articles de foi differens de ceux que Luther, Calvin, Arminius, ou quelque autre Protestant que ce soit, ont rencontré dans les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres, ils n'ont aucun droit de le trouver mauvais, ni de me traiter d'heretique par cette raison-là : à moins qu'ils ne veuillent se mettre à la place de Jesus-Christ, égaler leur autorité à la sienne, & faire passer leurs Interpretations de l'Ecriture pour l'Ecriture même, quoi qu'elles puissent être fort contraires à l'intention de l'Auteur de ce sacré Livre, comme ils l'avouent eux-mêmes, & comme cela paroît évidemment par la contrarieté de ces Interpretations, qui certainement ne peuvent être toutes conformes à la pensée du S. Esprit, puisqu'elles sont souvent directement opposées l'une à l'autre.

XII. BIEN des Théologiens seront tentez de me dire, „ QUE je ne prens pas la „ chose comme il faut : Qu'à la verité „ chaque Chrétien n'est pas obligé, pour „ être sauvé, de croire tout ce qu'a crû „ Luther & Calvin, qu'il peut même a„ voir des sentimens contraires à ceux de „ ces grands hommes : mais qu'il y a cer„ tains Articles de Foi que tout Chrétien „ doit croire nécessairement, certaines „ Doctrines fondamentales dont la profes-

 „ sion

„ ſion diſtingue leur Communion d'avec
„ les autres Sociétez Chrétiennes, & qu'on
„ ne peut ignorer ou revoquer en dou-
„ te ſans être hérétique, & digne de tous les
„ *Anathêmes de leur Egliſe?* " Mais cette Objection tombe d'elle-même après ce qu'on vient de voir. Car ſi l'Ecriture doit être l'unique Règle de notre Foi, comme tous les Proteſtans en conviennent, ces Articles doivent être propoſez dans les propres termes de l'Ecriture: auquel cas tous ceux qui croyent en Jeſus-Chriſt les recevront ſans peine. Et ſi l'on les exprime d'une autre maniére, ce ne ſeront plus que des explications d'un ſimple homme, que perſonne ne ſera tenu de recevoir: de ſorte que ſi le *Calviniſte* veut ériger en Articles Fondamentaux les explications qu'il donne de ces Paſſages, le *Lutherien* & *l'Arminien* auront autant de droit de propoſer chacun les ſiennes ſous le même titre, & d'autres à leur tour pourront ériger en Articles fondamentaux des Interpretations toutes differentes, parce qu'elles leur paroîtront plus conformes à l'intention du S. Eſprit, que celles des Arminiens, des Lutheriens & des Calviniſtes.

Ajoûtez à cela, que ſi la croyance de la plûpart des Dogmes que les Théologiens de differens Partis veulent faire paſſer pour des Articles fondamentaux de la Religion Chré-

tienne,

tienne, eſt abſolument néceſſaire pour être ſauvé, c'eſt fait des Laboureurs, des Artiſans & du pauvre Peuple, pour qui cependant Jeſus Chriſt eſt mort auſſi bien que pour les Profeſſeurs en Théologie. Car ſi l'on merite d'être excommunié & anathematiſé comme hérétique pour ne pas croire ces Dogmes dans le ſens qu'une certaine Societé de Théologiens leur donne, le Peuple qui bien loin de les croire ne les entend pas, eſt dans un état encore pire que ceux qui rejettent ces Dogmes parce qu'ils ne ſauroient les voir dans l'Ecriture Sainte.

Je pourrois combattre par pluſieurs autres raiſons cette Doctrine des Points Fondamentaux dont on fait tant de bruit dans la plûpart des Societez Chrétiennes. Mais j'aime mieux vous renvoyer à la ſeconde Partie du *Chriſtianiſme Raiſonnable*, où vous trouverez ces raiſons propoſées avec beaucoup de force & de netteté.

De tout ce que je viens de dire, il s'enſuit viſiblement, ſi je ne me trompe, que parmi les Proteſtans on n'a aucun droit de damner & d'excommunier comme hérétiques ceux qui croyant en Jeſus-Chriſt s'appliquent ſincerement à s'inſtruire de la Doctrine de ce divin Seigneur dans l'Ecriture Sainte, comme ils y ſont obligez autant que leur capacité, ou l'état dans lequel Dieu les a mis dans ce

Monde, le leur peut permettre: quoi qu'ils ignorent, qu'ils ne puissent entendre, ou qu'ils refusent de croire certaines Doctrines particulieres qu'ils n'ont pas trouvées dans l'Ecriture, & que d'autres Protestans y voyent d'une maniere très-distincte.

XIII. MAIS que dirons-nous de l'Eglise Romaine qui prétend être infaillible? Ne peut-elle pas exclurre du salut tous ceux qui rejettent ses Dogmes, quoi qu'ils reçoivent Jesus-Christ pour le Messie, pour leur Maître, leur Seigneur & leur Roi, & qu'ils fassent tous leurs efforts pour s'instruire de sa volonté, telle qu'elle est contenuë dans les saintes Ecritures? Non sans doute. Les Catholiques Romains non plus que les Protestans n'ont aucun droit de damner, d'anathematiser de tels Chrétiens qui croyent tout ce qu'il faut croire nécessairement pour être Sujet de Jesus-Christ & Membre de son Eglise. Toute la difference qu'il y a, à cet égard, entre les Catholiques Romains & les Protestans, c'est que les Protestans ne peuvent les condamner sans renoncer ouvertement à leurs propres Principes qui sont très-raisonnables, au lieu que les Catholiques Romains raisonnent fort juste en les condamnant, quoi que sur des Principes tout-à-fait insoutenables & qui ne peuvent être d'usage qu'à l'égard de ceux qui les admettent. Les

Pro-

Proteſtans vous déclarent qu'ils ne prétendent point être infaillibles dans leurs Interpretations de l'Ecriture ſainte: ils vous renvoyent à la lecture de ce Livre, où vous devez chercher vous-même les Articles de votre croyance, & cependant la plûpart vous damnent ſans miſericorde ſi vous rejettez quelques-unes de leurs Doctrines, quoi que vous ne rejettiez ces Doctrines que parce qu'elles vous paroiſſent contraires à l'intention de l'Auteur de l'Ecriture, ou que vous ne pouvez pas les trouver dans ce Livre. Rien n'eſt plus abſurde, comme nous l'avons déja montré. Les Catholiques Romains raiſonnent plus conſéquemment. „ L'Egliſe „ Romaine eſt infaillible, *diſent-ils*. Jeſus- „ Chriſt lui a donné le pouvoir de gouverner „ la conſcience des Fidèles en l'inſtruiſant „ elle-même en toute verité néceſſaire à ſa- „ lut. Les veritables Chrétiens ſont donc „ indiſpenſablement obligez de ſe ſoûmet- „ tre aux Déciſions de cette Egliſe: car ils „ ne peuvent les rejetter ſans être rebelles à „ Jeſus-Chriſt lui-même qui parle par ſa „ bouche. L'Egliſe Romaine a donc raiſon „ d'excommunier ceux qui refuſent d'em- „ braſſer ſa Doctrine. Elle a droit de les „ foudroyer de tous ſes Anathêmes, de les „ livrer à Satan comme des Hérétiques, des „ Infidèles & des Apoſtats qui ont ſecoué

„ le joug de Jesus-Christ; leur Seigneur & „ leur Maître". La conséquence est incontestable. On ne peut la nier si l'on accorde une fois le Principe sur lequel elle est fondée. Mais la Question est de savoir s'il est vrai que *l'Eglise Romaine soit infaillible, & que Jesus-Christ lui ait donné le pouvoir de gouverner la Conscience des Fidèles, en l'instruisant elle-même en toute verité nécessaire à salut.* Si cela étoit, l'Infaillibilité de l'Eglise Romaine seroit sans contredit un Article fondamental que tout Chrétien seroit indispensablement obligé d'admettre, & Jesus-Christ auroit proposé cet Article si nettement qu'il n'auroit pas été possible de ne pas le voir dans les Ecrits des Evangelistes & des Apôtres. On l'y verroit, dis-je, exprimé aussi clairement & aussi souvent que cet autre Article qu'on doit croire nécessairement pour devenir Chrétien, *Jesus est le Messie.* Cependant il y a quantité de Chrétiens, qui, quoi qu'extremement opposez en d'autres choses, s'accordent à soûtenir qu'*il est impossible de prouver par l'Ecriture cette prétenduë Infaillibilité de l'Eglise Romaine.* Les Catholiques Romains eux-mêmes ne sont point encore convenus de la Personne à qui Jesus-Christ a accordé ce beau Privilege. Les uns disent que c'est au Pape, & les autres aux Conciles Généraux, qui sont, à leur avis, si fort

ſort au deſſus des Papes qu'ils peuvent les dépoſer, comme fit le Concile de *Conſtance:* & enfin d'autres ſoûtiennent, qu'en matiere de foi les Déciſions infaillibles émanent du Pape & du Concile joints enſemble. Mais ſans traiter cette matiere à fond, il eſt certain que les Catholiques Romains ne peuvent prouver la prétenduë Infaillibilité de leur Egliſe que par l'Ecriture. Ils l'avoûent eux-mêmes. Or ſi je ne vois rien de tel dans les Paſſages qu'ils citent pour établir ce Dogme, je ne ſuis point obligé de le croire. Car ſi je ſuis convaincu que ces Paſſages ſignifient tout autre choſe que ce que l'Egliſe Romaine leur fait ſignifier, je ne puis embraſſer l'explication de cette Egliſe, ſans mépriſer l'autorité de Jeſus-Chriſt lui-même. Et ſi ſans entendre ces Paſſages, je reçois l'explication que les Catholiques Romains en donnent, je ne crois plus que l'Egliſe Romaine eſt infaillible parce que Jeſus Chriſt l'a dit, mais parce qu'elle le dit elle-même: auquel cas une autre Egliſe n'a qu'à dire auſſi qu'elle eſt infaillible, à quoi la plupart n'ont que trop de penchant, & les voilà à deux de jeu, également bien fondées par rapport à moi qui n'aurai pas plus de raiſon de croire l'Infaillibilité de l'une que l'Infaillibilité de l'autre: ou plûtôt, j'aurai moi-même autant de droit de me croire infailli-

ble

ble que de les croire infaillibles l'une ou l'autre. Mais quoi que je n'explique pas certains Passages de l'Ecriture comme l'Eglise Romaine, ou que je ne puisse même les entendre en aucune maniere, je ne laisse pas d'être Chrétien, si je reconnois Jesus-Christ pour mon Seigneur & mon Roi. Ce divin Seigneur l'a dit lui-même. J'en ai sa parole pour gage. Et par conséquent, les Catholiques Romains n'ont aucun droit de me traiter d'hérétique, quoi que je croye bien des choses qu'ils ne croyent pas, & que j'en rejette d'autres qu'ils font profession de croire.

Cela étant, j'ai prouvé, comme je m'étois chargé de le faire, *que tous ceux qui reconnoissant Jesus-Christ pour leur Seigneur & leur Roi, ne soûtiennent rien qu'ils ne croyent sincerement avoir été enseigné par Jesus-Christ ou par ses Apôtres dans les Saintes Ecritures, sont* TOUS *Sujets de ce divin Seigneur*, TOUS *Membres de son Eglise, & qu'ainsi ils n'ont aucun droit de s'anathematiser les uns les autres, & de s'exclurre mutuellement du Salut, malgré ce grand nombre de Sentimens qui les partagent en tant de Sectes differentes.* C'est, comme vous voyez, une suite nécessaire de ce Principe, si nettement demontré par l'Auteur du *Christianisme Raisonnable*, que *tous ceux qui reçoivent Jesus-Christ pour le Messie, leur*

Sei-

Seigneur & leur Roi, ſont par celà même Chrétiens : & par conſéquent, la Doctrine de cet Auteur renferme *un moyen aiſé d'unir tous les Chrétiens, & d'éteindre à jamais leurs animoſitez, malgré la difference de leurs Opinions.*

XIV. Ici quantité de Théologiens de differens Partis ſeront tout prêts à m'objecter, que, *ſi cette Doctrine eſt reçuë, tout eſt perdu, qu'il n'y aura plus d'Hérétiques dans le Chriſtianiſme.* —— Quel grand mal y auroit-il à cela? Eſt-il donc ſi néceſſaire qu'il y aît des Heretiques ? Ne ſauroit-on vivre ſans cette engeance? —— Je vois enfin ce que c'eſt. Il faut des Hérétiques pour tenir en haleine le zèle de la plûpart des Théologiens. S'ils n'avoient point d'ennemis à combattre, leur courage ſe rallentiroit. Mais qu'ils ſe raſſûrent. L'*Hereſie* leur donnera toûjours aſſez d'exercice. Elle a pris de ſi fortes racines dans l'Egliſe Chrétienne que ſelon toutes les apparences, elle y reſtera auſſi long-temps que la profeſſion de l'Evangile. Quoi qu'il ſuive démonſtrativement de la Doctrine du *Chriſtianiſme Raiſonnable*, que les Chrétiens n'ont aucun droit de s'anathematiſer, de ſe déchirer, de s'égorger, de ſe damner les uns les autres par la raiſon qu'ils ne s'accordent pas ſur l'explication de pluſieurs endroits de l'Ecriture Sainte, il y a pour-

pourtant, & il y aura apparemment toûjours quantité d'hérétiques que tout bon Chrétien doit regarder comme de mauvais Sujets de Jesus-Christ, & qui ne peuvent être sauvez s'ils ne se convertissent. De ce nombre sont TOUS LES CHRETIENS qui soûtiennent par des vûës d'intérêt ou par foiblesse des Opinions contraires à celles qu'ils voyent clairement dans l'Ecriture Sainte, TOUS CEUX qui étant persuadez qu'un Chrétien n'est obligé *de reconnoître d'autre Maître que Jesus-Christ*, veulent pourtant régler la foi des autres Chrétiens à leur fantaisie, dominer sur leurs Consciences, leur imposer la nécessité de croire tels & tels Dogmes, diffamer, haïr & maltraiter ceux qui rejettent ces Dogmes parce qu'ils ne les trouvent point dans l'Ecriture Sainte. Ceux-là aussi sont hérétiques qui empietant encore plus sur les Droits de Jesus-Christ, imposent aux Chrétiens la croyance de plusieurs Doctrines qu'ils ne voyent point eux-mêmes dans l'Ecriture, mais qu'il leur importe de faire passer pour divines, quoi qu'ils s'en moquent en secret comme de choses frivoles & pueriles. Enfin ceux-là sont hérétiques qui sachant fort bien ce que Jesus-Christ leur prescrit, violent hardiment les Loix de ce divin Seigneur, & s'endurcissent dans des habitudes contraires à celles qu'il

exige

exige de tous ses Sujets, sous peine de damnation aux contrevenans. Voilà des Hérétiques que tous les Chrétiens sincerement interessez à la gloire de Jesus-Christ, peuvent anathematiser sans craindre de se méprendre. Les Ministres de l'Evangile sur tout, peuvent non seulement tonner contr'eux; mais ils doivent leur dénoncer les jugemens de Dieu, & leur déclarer qu'ils periront infailliblement s'ils ne changent de conduite. Mais, me direz-vous, pourquoi ces gens-là sont-ils hérétiques plûtôt que ceux qui croyent des Doctrines étranges que je ne saurois voir dans l'Ecriture, & qui en rejettent d'autres que j'y vois fort clairement? En voici la raison. C'est que ces prémiers étant convaincus en leur propre conscience, qu'ils doivent une obéïssance sincére à Jesus-Christ qu'ils ont pris pour leur Seigneur & leur Roi; ne laissent pas de violer ses ordres directement & de dessein déliberé. Or quiconque est dans cet état, est hérétique, selon la définition de St. Paul, qui dit expressément dans son Epître à Tite, que l'*Hérétique péche*, **étant condamné par son propre jugement*. On ne sauroit dire la même chose de ceux qui soûtiennent certaines Doctrines parce qu'ils sont sincerement persuadez qu'elles ont été enseignées par Jesus-Christ ou par ses Apôtres

* Ὢ̓ν αὐτοκατάκριτος: Ch. III. vs. 11.

dans l'Ecriture Sainte, & qui en rejettent d'autres parce qu'ils ne sauroient les trouver dans l'Ecriture. Car bien loin d'*être condamnez par leur propre jugement*, ils aiment mieux pourrir dans des cachots, se laisser écarteler, pendre, & brûler que de renoncer à ces sortes de Doctrines.

Mais, me dira-t-on encore, ceux que vous nommez hérétiques parce que condamnez par leur propre jugement, ils vivent dans une constante désobéïssance aux ordres de Jesus-Christ, sont pourtant *Chrétiens*, selon vous, puis qu'ils croyent en Jesus-Christ, & qu'ils continuent à le reconnoître pour leur Seigneur & leur Roi. Cela est vrai. Ils ne sont pas moins Chrétiens, que des Sujets du *Roi de Suede* sont *Suedois*, après avoir volé & assassiné, quoi que par là ils ayent désobeï à leur Prince, dont les Loix condamnent expressément le Vol & l'Assassinat. Mais comme ces *Suedois* peuvent perdre par cette désobéissance, non seulement la protection de leur Souverain & tous les avantages dont ils jouïssoient auparavant avec le reste de leurs Concitoyens, mais encore la vie: de même ces Chrétiens qui vivent dans une constante & volontaire désobeissance à la volonté de Jesus-Christ, sont hérétiques & hors du chemin du salut quoi que Sujets de ce divin Roi. Car un Chrétien n'est pas sauvé par cela seul qu'il croit

croit en Jesus-Christ, & qu'il le reconnoit pour son Roi : il faut, outre cela, qu'il obéïsse à ses Loix, & s'il vient à les violer, qu'il rentre dans le devoir par une prompte & sincere repentance qui l'engage à vivre conformément aux préceptes de l'Evangile, autant qu'il est en sa puissance. *Tous ceux qui me disent, Seigneur, Seigneur*, dit Jesus-Christ lui-même, *n'entreront point au Royaume des Cieux : mais celui-là y entrera qui fait la volonté de mon Pere qui est aux Cieux*. Sans doute ceux qui l'appelloient *Seigneur*, croyoient en lui, puisque Jesus-Christ ajoute immediatement après, qu'ils avoient fait des miracles en son Nom : *Plusieurs me diront*, „ Seigneur, Seigneur,
„ n'avons-nous pas prophetisé en votre
„ Nom ? N'avons-nous pas chassé les Dé-
„ mons en votre Nom ; & n'avons-nous pas
„ fait plusieurs Miracles en votre Nom ? *Et*
„ *alors je leur dirai hautement, je ne vous ai jamais connus. Retirez-vous de moi, Vous qui vivez dans l'iniquité*. Il paroît clairement par là, qu'on peut croire en Jesus-Christ, le reconnoître pour son Roi, & cependant, être hors du chemin du Salut, si l'on persiste à desobeïr volontairement à ses Loix. Mais c'est une verité qui a été enseignée * si nettement & en tant d'occasions differentes par Je-

 sus-

* Voyez sur cela les Chapitres XI. & XII. du *Christianisme Raisonnable*, pag. 218. &c. pag. 245. &c.

ſus-Chriſt & par ſes Apôtres, qu'un Chrétien qui a lû ou entendu lire l'Evangile, ne peut pas l'ignorer.

XV. Je ſai qu'on pourra faire pluſieurs autres Objections populaires contre cette UNION DES CHRE'TIENS dont je viens d'établir la neceſſité ſur les Principes du *Chriſtianiſme Raiſonnable*. Mais elles ſont ſi foibles, que quiconque aura bien compris ce Diſcours, pourra, je croi, les refutèr ſans peine. Je ne puis cependant m'empêcher d'ajoûter ici une Objection que me fit l'autre jour un Philoſophe de mes Amis, à qui je liſois cette Diſſertation pour profiter de ſa Critique. Quoi qu'il ſoit naturellement grave, je n'eus pas plûtôt fini ma lecture qu'il éclata de rire: & me regardant enſuite d'un œuil de pitié, il me dit, „Voilà bien de la „ peine perduë, mon pauvre ami. Croyez-„ vous donc ramener par tous ces beaux rai-„ ſonnemens des gens que l'humanité, le ſens „ commun, & leur propre intérêt n'ont pû „ détourner de cette odieuſe pratique de ſe „ manger & de ſe damner les uns les autres? „ Ne voyez-vous pas que ce ſont des gens en „ qui cette habitude de damner ceux qui ne „ ſont pas de leur ſentiment, tient lieu de „ raiſon, à cauſe qu'elle eſt autoriſée par un „ fort long uſage, car depuis la Converſion „ de Conſtantin les Docteurs Chrétiens

„ n'ont

„ n'ont pas cessé un seul moment de se déchi-
„ rer les uns les autres. Cet acharnement
„ continuel leur a fait perdre tout sentiment
„ d'humanité. Ce sont des Loups, des Ti-
„ gres & des Lions qui ne peuvent vivre que
„ de sang & de carnage. Si le Magistrat tou-
„ ché des ravages qu'une Passion si feroce a
„ causez dans l'Europe depuis tant de sié-
„ cles, employoit toute sa puissance à l'é-
„ teindre, il lui faudroit bien du temps pour
„ en venir à bout, & vous vous figurez de
„ pouvoir étouffer cette Hydre par des pa-
„ roles! " —— Me voyant tout interdit, il me quitta brusquement. C'est là une Objection pressante, je l'avoûë. Plus je l'examine, plus je suis convaincu que je n'ai rien à y répondre.

FIN.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]